RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

Ce document est une reproduction de la version officielle du Rapport financier annuel qui a été établie en XHTML et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société (www.dassault-aviation.com).

Sommaire

Généralités

Déclaration de la personne responsable du rapport 2

Structure du Groupe 3

Conseil d'administration / Comité de Direction 4

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Modèle d'affaires 6

1 Groupe Dassault Aviation 10

1.1. Résultats
1.2. Structure financière
1.3. Structure du groupe
1.4. Transactions avec les parties liées
1.5. Activités du Groupe

2 Facteurs de risques 29

2.1. Risques conjoncturels et de marchés
2.2. Risques opérationnels
2.3. Risques de réputation, règlementaires et juridiques
2.4. Risques financiers et de marché
2.5. Assurances

3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 36

3.1. Objectifs du contrôle interne
3.2. Environnement et organisation générale du contrôle interne
3.3. Procédures de gestion des risques
3.4. Procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière
3.5. Actions 2023
3.6. Plan d'actions 2024

4 Déclaration de performance extra-financière (« DPEF ») 39

4.1. Politique générale et objectifs de Développement Durable (ODD)
4.2. Organisation RSE
4.3. Être à l'écoute des parties intéressées de la Société et répondre à leurs attentes
4.4. Identification des risques extra-financiers
4.5. Proposer un modèle social attractif et motivant
4.6. Garantir un environnement de travail de qualité, sûr et sain
4.7. Améliorer la performance environnementale de nos activités et produits
4.8. S'inscrire dans une démarche responsable
4.9. Se conformer à la réglementation tant européenne, nationale, que locale

5 Dassault Aviation, Société mère 82

5.1. Activités
5.2. Résultats
5.3. Gestion des risques
5.4. Délais de paiement
5.5. Information des actionnaires

6 Objet des résolutions 92

6.1. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire
6.2. Résolution relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

7 Perspectives d'avenir 96

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1 Gouvernement d'entreprise 106

1.1. Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise
1.2. Composition du Conseil d'administration
1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2023
1.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration
1.5. Conventions réglementées
1.6. Modalités d'exercice de la Direction Générale
1.7. Pouvoirs du Président-Directeur Général
1.8. Pouvoirs du Directeur Général Délégué
1.9. Comité de Direction
1.10. Mixité femmes/hommes des instances, dirigeantes (information visées par l'article L. 22-10 2° du Code de commerce)

2 Rémunération des mandataires sociaux 124

2.1. Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux en 2023
2.2. Politique de rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs en 2024

3 Informations mentionnées à l'article L.22-10-11 du code de commerce 139

Comptes consolidés

États financiers 141

Rapport des Commissaires aux comptes 188

Comptes annuels Société Mère

États financiers 195

Rapport des Commissaires aux comptes 225

Déclaration de la personne responsable du rapport

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 5 mars 2024

Éric TRAPPIER
Président-Directeur Général

Structure du Groupe au 31 décembre 2023

Le groupe Dassault Aviation est un groupe international qui englobe la majeure partie de l'activité aéronautique du Groupe Industriel Marcel Dassault. Les principales sociétés du Groupe sont les suivantes :

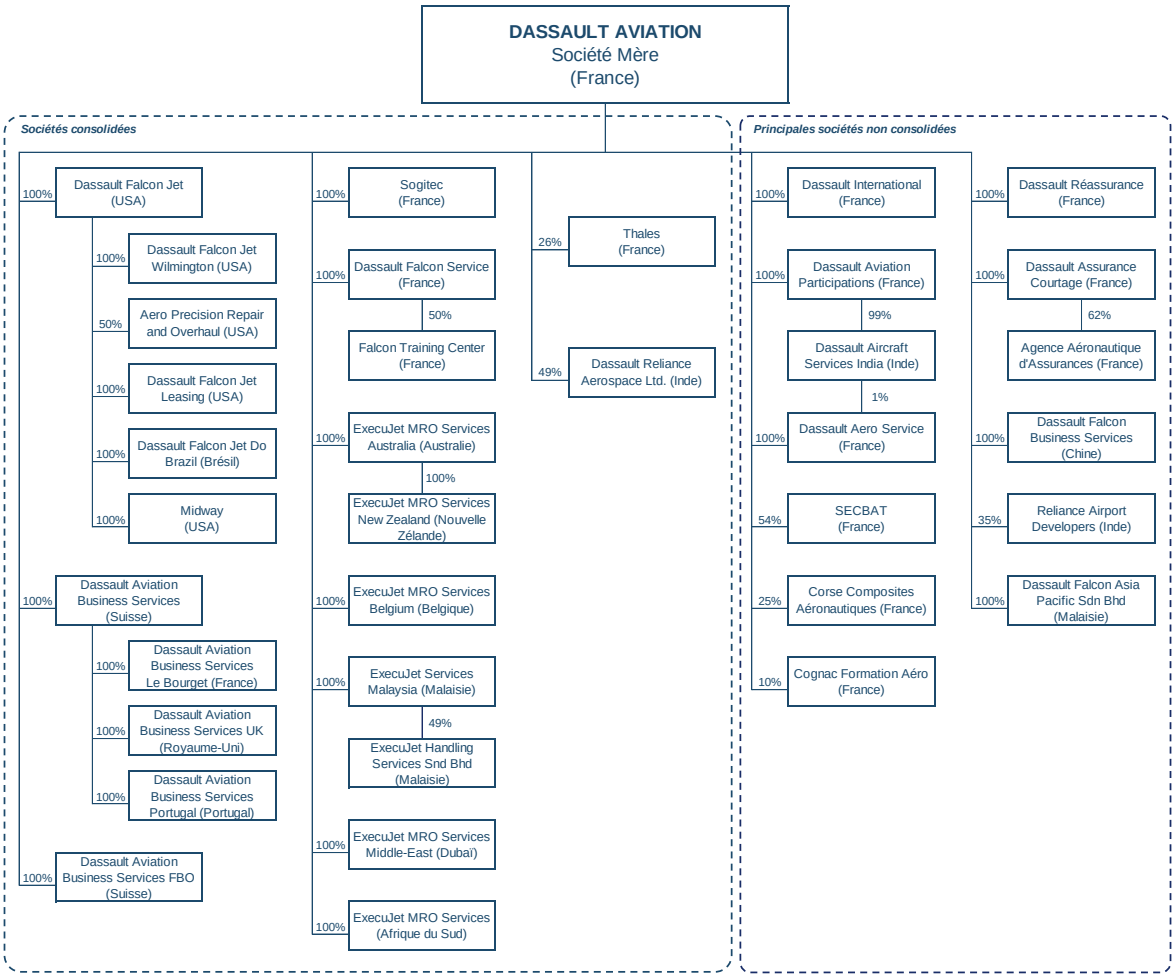

Une information détaillée des principales sociétés du Groupe est communiquée dans le paragraphe 1.3 « Structure du groupe » du rapport de gestion.

La liste des entités consolidées est présentée en note 2 « Périmètre de consolidation » de l'Annexe aux comptes consolidés.

Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Président d'Honneur
Charles Edelstenne

Président du Conseil
Éric Trappier

Administrateurs
Besma Boumaza
Thierry Dassault
Charles Edelstenne
Marie-Hélène Habert
Henri Proglio
Lucia Sinapi-Thomas
Stéphane Marty

Direction Générale

Directeur Général
Éric Trappier

Directeur Général Délégué
Loïk Segalen

Comité de Direction au 31 décembre 2023

Président du Comité
Éric Trappier, Président-Directeur Général

Loïk Segalen, Directeur Général Délégué

Jean-Marie Albertini, Directeur Commercial
Laurent Bendavid, Directeur Général du Système d'Information et *Chief Digital Officer*
Carlos Brana, Directeur Général des Avions Civils
Bruno Chevalier, Directeur Général du Soutien Militaire
Bruno Coiffier, Directeur Général des Achats
Denis Dassé, Directeur Financier
Jean-Marc Gasparini, Directeur des Programmes Militaires et Spatiaux
Florent Gateau, Directeur Général de la Qualité Totale
Bruno Giorgianni, Secrétaire du Comité de Direction et Directeur des Affaires Publiques et de la Sûreté
Valérie Guillemet, Directrice des Ressources Humaines
Richard Lavaud, Directeur Général International
Nicolas Mojaïsky*, Directeur Général Technique
Frédéric Petit, Directeur des Programmes Falcon
Ary Plagnol, Directeur Général des Opérations Industrielles

* Suite au départ à la retraite de Monsieur Nicolas Mojaïsky, Madame Pascale Lohat a pris les fonctions de Directrice Générale Technique à compter du 1er janvier 2024.

Commissaire du Gouvernement

M. le Contrôleur général des armées Jean-Luc Sourdois

Commissaires aux comptes

Mazars S.A., représentée par Erwan Candau, associé
PricewaterhouseCoopers Audit S.A., représentée par Édouard Demarcq, associé

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Avant de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat, nous vous présentons nos résultats consolidés, nos activités Groupe et Société Mère au cours de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives d'avenir et les autres informations prescrites par la Loi.

Modèle d'affaires

Ressources

Humaines

13 533
Salariés, dont 78,6 % en France

13,3 ans
Ancienneté moyenne

Savoir-faire

Un bureau d'études réputé
Plus d'un siècle d'expérience

Industrielles

18
Sites spécialisés, dont 13 en France

Un réseau mondial de stations-service

Sociétales

500
Entreprises partenaires

Environnementales

ISO 14001
Une politique de certification intégrant les principaux sites

Climate Leader
Dassault Aviation classé par le Financial Times parmi les 300 Europe's Climate Leaders 2023

Financières

7 294 M€
Trésorerie disponible

Dassault Aviation

Architecte du futur

Fidèle à la passion des avions et au sens de la responsabilité sociale légués par Marcel Dassault son fondateur, Dassault Aviation est un architecte industriel innovant qui contribue, par ses savoir-faire, à la sécurité, à l'autonomie et au développement économique durable des acteurs d'un monde en mouvement.

Réalisations 2023

Humaines

1 947
Embauches

1ère
Place au classement Capital des 500 Meilleurs Employeurs de France, catégorie Aéronautique, ferroviaire et naval

Savoir-faire

SCAF/NGF
Étude d'un démonstrateur

Avions d'affaires
Développement et mise en service du Falcon 6X
Développement du Falcon 10X

F4
Préparation du prochain standard Rafale

Avions de mission
Développement du Falcon Albatros et du Falcon Archange

539 M€
R&D financés

483 M€
R&D autofinancés

Industrielles

211
Rafale en carnet

1 000
Avions d'armes soutenus

84
Falcon en carnet

2 100
Falcon soutenus

Sociétales

Développement des territoires
Filière de formation aéronautique en Inde

Participation active aux instances territoriales, à des pôles de compétitivité et à des organismes professionnels régionaux (France et États-Unis)

Environnementales

↘ 13,5 %
Consommation d'énergies par rapport à 2019

413
Vols effectués par les Falcon de l'entreprise avec du Sustainable Aviation Fuel

Financières

886 M€
Résultat net ajusté

38,5 Md€
Carnet de commandes, dont 71% à l'export

Apports financiers et extra-financiers 2023

État et collectivités

539 M€
Impôts, taxes et cotisations sociales dus au titre de 2023, dont 83% en France

Collaborateurs

170 M€
Intéressement et participation, y compris forfait social

77 875 €
Rémunération moyenne annuelle brute, y.c intéressement et participation (sociétés françaises du Groupe)

Actionnaires

266 M€
Dividendes [1]

Industrie

Pivot d'un écosystème français stratégique
Actionnaire industriel de référence de Thales

Société

Insertion, humanitaire et culture
Hanvol, Elles bougent, FOSA, ADOSM, AEN, EETAAE, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, ASF, Rêves de Gosse, Course du Cœur, Fondation Foch, Ordre de la Libération, Flamme sous l'Arc de Triomphe, Fondation des Ailes de France, AAE, Académie des Technologies, Musée de la Marine, Association pour le Grand Prix de l'Ecole Navale, Cultivate Women in Business, Women in Aviation, Habitat for Humanity, Arkansas Food Bank, American Red Cross, Muscular Dystrophy Association.

Développement durable

Contribution à 8 objectifs de développement durable des Nations unies

[1] Proposés à l'assemblée générale du 16 mai 2024.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Éric Trappier, a arrêté les comptes 2023.

« Le carnet de commandes du Groupe continue d'augmenter porté par le succès commercial du Rafale. Il s'établit au 31 décembre 2023 à 38,5 Md€ (295 avions - 141 Rafale Export, 70 Rafale France et 84 Falcon). Postérieurement à la clôture des comptes 2023, ce carnet s'est enrichi avec l'entrée en vigueur en janvier 2024 de la troisième tranche de 18 Rafale du contrat Indonésie. Ainsi, depuis le début du programme Rafale, ce sont au total 495 Rafale qui ont été commandés.

La certification du Falcon 6X par l'EASA et la FAA (certificat de type) a été obtenue le 22 août 2023, l'entrée en service incluant l'application des améliorations post-certification a eu lieu le 30 novembre 2023 ; la première livraison a eu lieu en février 2024.

13 Rafale et 26 Falcon ont été livrés en 2023, contre une prévision de 15 et 35, en raison de problèmes de *supply chain* et de l'entrée en service décalée du Falcon 6X.

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 4,8 Md€ conduisant à un résultat opérationnel ajusté de 349 M€ et à un résultat net ajusté Groupe record de 886 M€ soit une marge nette de 18,5%.

En 2023, la situation internationale s'est détériorée, marquée par la persistance de la guerre en Ukraine et l'état de guerre au Proche-Orient. La France a promulgué une Loi de Programmation Militaire (LPM) ambitieuse qui consacre un budget de 413 milliards d'euros sur la période 2024 – 2030 (en augmentation de 40% par rapport à la LPM précédente). Pour Dassault Aviation, la LPM prévoit notamment la poursuite des livraisons de la 4ième Tranche Rafale, l'entrée en vigueur des 42 avions de la 5ième Tranche dont 20 sont livrables entre 2027 et 2030, la livraison du standard F4 du Rafale d'ici 2027, la négociation puis le lancement du standard F5, qui devrait être accompagné d'un drone de combat.

Les difficultés des chaînes d'approvisionnement débutées avec la crise Covid affectent durement les sous-traitants de l'industrie aéronautique qui n'arrivent pas toujours à livrer avec la qualité et dans les délais requis. Les défaillances de certains fournisseurs, ainsi que des manques de capacitaires, principalement en aérostructure, se sont traduites pour le Groupe par des retards de mise en production. Alors que ces risques pèseront encore sur son activité en 2024, le Groupe a mis en œuvre un plan de pilotage centralisé afin de réaliser les plans de correction, d'apporter le soutien nécessaire à certains des sous-traitants et de développer le « *Make in India* ».

Le Salon du Bourget, en juin 2023, a été pour Dassault Aviation une occasion de montrer une fois de plus les efforts qu'elle a entrepris pour décarboner ses processus et ses produits, et ceux qu'elle continuera encore à entreprendre dans les années qui viennent. Nous sommes engagés dans la décarbonation : tous les modèles Falcon sont certifiés pour des mélanges SAF (*Sustainable Aviation Fuel*) / kérosène jusqu'à 50%. Les carburants alternatifs (SAF) actuels présentent des taux de réduction des émissions de carbone de l'ordre de 80% à 90% par rapport au kérosène. Tous les vols Dassault Aviation y compris aux États-Unis sont effectués avec des mélanges 30% SAF, aujourd'hui les seuls disponibles sur le marché. 413 vols ont été effectués en 2023 par Dassault Aviation avec des mélanges 30% SAF (vs 179 en 2022). Les avions en production seront compatibles 100% SAF en 2030 (Falcon 10X nativement).

Dans le domaine militaire, l'année 2023 a été marquée par :

- la commande de 42 Rafale par la France, enregistrée en décembre 2023 dans le cadre de la nouvelle Loi de Programmation Militaire promulguée en juillet 2023,
- l'entrée dans le carnet de commandes de la deuxième tranche du contrat Indonésie pour 18 Rafale (*suivie le 8 janvier 2024 par l'entrée en vigueur d'une troisième tranche de 18 avions*),
- la livraison de 11 Rafale à la France,
- la livraison de 2 Rafale à la Grèce, ainsi que de 6 Rafale d'occasion,
- la poursuite des travaux de développement du standard F4 du Rafale et du SCAF, dont Dassault Aviation est leader pour le démonstrateur NGF,
- les travaux relatifs au contrat pour l'Eurodrone ont continué. Dassault Aviation est en particulier responsable des commandes de vol et des communications de mission, en tant que sous-traitant,
- dans le domaine du soutien militaire, le Groupe a tenu ses engagements de disponibilité au titre des contrats de Maintien en Condition Opérationnelle (Ravel pour le Rafale, Ocean pour l'ATL2 et

Balzac pour le Mirage 2000), et participé aux exercices de « Haute Intensité » avec les Forces françaises. Fin décembre, un nouveau contrat de Maintien en Condition Opérationnelle a été notifié, « Alphacare », pour l'Alpha Jet. Par ailleurs, le soutien des flottes en service des clients export s'est poursuivi au plus près des opérationnels et de leurs besoins.

Dans le domaine civil, en 2023, 23 Falcon ont été commandés et 26 Falcon ont été livrés, contre une prévision de 35. L'année a également été marquée par :

- la poursuite des efforts de développement des Falcon 6X et 10X :
  - le Falcon 6X a été certifié le 22 août 2023 et est entré en service le 30 novembre 2023. Les prospections s'intensifient, notamment grâce à l'utilisation d'un avion de démonstration. Les vols effectués ont permis aux premiers clients de confirmer le très haut niveau de confort de sa cabine. La montée en cadence de production se poursuit par ailleurs, dans un contexte de supply chain en difficulté,
  - le premier exemplaire du Falcon 10X (avion de développement) est en cours de fabrication. Le calendrier a été recalé et les premières livraisons sont prévues en 2027,
- l'extension du réseau de centres de maintenance, avec notamment l'ouverture du centre de maintenance de Dubaï (en remplacement de l'ancien).

La responsabilité sociétale et environnementale en 2023 s'est illustrée à travers :

- l'engagement du Groupe pour l'environnement et pour la décarbonation de ses Falcon, notamment avec :
  - des résultats significatifs pour le plan de sobriété de la Société Mère lancé fin 2022 : -10,4% de consommation énergétique par heure travaillée,
  - la montée en puissance du « plan SAF », avec un recours ambitieux pour ses vols internes (413 vols effectués en 2023 avec des mélanges « 30% SAF », contre 179 en 2022),
  - l'entrée en service de FalconWays, un outil d'optimisation des plans de vol,
- l'effort de recrutement important et un modèle social attractif qui, fidèle aux idéaux de Marcel et Serge Dassault, porte le partage de la valeur au cœur de son ADN, notamment avec :
  - près de 2 000 embauches, dont plus de 200 apprentis, dans un marché de l'emploi tendu,
  - une participation et un intéressement, au titre des résultats 2023 (pour les salariés des sociétés françaises du Groupe) s'élevant à 170 millions d'euros (y compris forfait social) à comparer à une participation légale de 8 millions d'euros.

Le Conseil d'administration exprime ses vives félicitations à l'ensemble des salariés du Groupe pour les succès de l'année écoulée et fait part de sa confiance pour la réalisation des objectifs de l'année à venir. »

1. GROUPE DASSAULT AVIATION

1.1. Résultats

1.1.1. Chiffres clés

	2023	2022
Prises de commandes	**8 253 M€** 60 Rafale *dont 42 France et 18 Export* 23 Falcon	20 954 M€ 92 Rafale *dont 92 Export* 64 Falcon
Chiffre d'affaires ajusté (*)	**4 801 M€** 13 Rafale *dont 11 France et 2 Export* 26 Falcon	6 929 M€ 14 Rafale *dont 13 Export et 1 France* 32 Falcon
Carnet de commandes *au 31 décembre*	**38 508 M€** 211 Rafale *dont 141 Export et 70 France* 84 Falcon	35 008 M€ 164 Rafale *dont 125 Export et 39 France* 87 Falcon
Résultat opérationnel ajusté (*) *Marge opérationnelle ajustée*	**349 M€** 7,3% du chiffre d'affaires	572 M€ 8,3% du chiffre d'affaires
Recherche et Développement autofinancés	**483 M€** 10,1% du chiffre d'affaires	572 M€ 8,3% du chiffre d'affaires
Résultat net ajusté (*) Marge nette ajustée Résultat par action	**886 M€** 18,5% du chiffre d'affaires 10,95 € / action	830 M€ 12,0% du chiffre d'affaires 9,99 € / action
Trésorerie disponible *au 31 décembre*	**7 294 M€**	9 529 M€
Dividendes	**266 M€** 3,37 € / action	249 M€ 3,00 € / action
Participation et intéressement y.c. forfait social de 20% Effectif inscrit au 31 décembre	**170 M€** 13 533	210 M€ 12 768

N.B. : Dassault Aviation comptabilise l'intégralité des contrats Rafale Export (y compris les parts Thales et Safran).

Principaux agrégats en normes IFRS (cf. tableau de passage ci-après)

(*) Chiffre d'affaires consolidé	4 805 M€	6 950 M€
(*) Résultat opérationnel consolidé	349 M€	591 M€
(*) Résultat net consolidé	693 M€	716 M€

1.1.2. Définition des indicateurs alternatifs de performance

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le Groupe présente un compte de résultat ajusté :

- du résultat de change associé à l'exercice des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture au sens des normes IFRS. Ce résultat, présenté en résultat financier dans les comptes consolidés, est reclassé en chiffre d'affaires et donc en résultat opérationnel au sein du compte de résultat ajusté,
- de la valorisation des instruments dérivés de change non éligibles à la comptabilité de couverture, en neutralisant la variation de juste valeur de ces instruments (le Groupe considérant que le résultat de couverture ne doit impacter le résultat que lors de l'échéance des flux commerciaux), à l'exception des dérivés affectés à la couverture des positions bilancielles dont la variation de juste valeur est présentée en résultat opérationnel,
- de l'amortissement des actifs évalués dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (regroupements d'entreprises), dit « PPA » (*Purchase Price Allocation*),
- des ajustements pratiqués par Thales dans sa communication financière.

Le Groupe présente également l'indicateur « trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières. Il reprend les postes du bilan suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- autres actifs financiers courants,
- dettes financières, à l'exception des dettes de location.

Le calcul de cet indicateur est détaillé au sein des états financiers consolidés (cf. note 9).

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes.

Les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le rapport annuel.

1.1.3. Impact des ajustements

L'incidence en 2023 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Compte de résultat consolidé 2023	Dérivés de change		PPA	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté 2023
		Résultat de change	Variation de juste valeur			
Chiffre d'affaires	4 804 891	-4 225	0			4 800 666
Résultat opérationnel	349 477	-4 225	0	3 908		349 160
Résultat financier	211 645	4 225	- 5 793			210 077
Résultat des sociétés mises en équivalence	266 540			3 228	190 694	460 462
Impôts sur les résultats	-134 264		1 496	-636		-133 404
Résultat net	693 398	0	- 4 297	6 500	190 694	886 295
Résultat net part du Groupe	693 398	0	- 4 297	6 500	190 694	886 295
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8,57					10,95

L'incidence en 2022 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Compte de résultat consolidé 2022	Dérivés de change		PPA	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté 2022
		Résultat de change	Variation de juste valeur			
Chiffre d'affaires	6 949 916	-14 459	-6 618			6 928 839
Résultat opérationnel	591 403	-14 459	-7 771	3 142		572 315
Résultat financier	-11 557	14 459	8 280			11 182
Résultat des sociétés mises en équivalence	282 349			3 128	108 023	393 500
Impôts sur les résultats	-145 970		-131	-652		-146 753
Résultat net	716 225	0	378	5 618	108 023	830 244
Résultat net part du Groupe	716 225	0	378	5 618	108 023	830 244
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8,62					9,99

1.1.4. Prises de commandes

Les prises de commandes 2023 sont de **8 253 millions d'euros** contre 20 954 millions d'euros en 2022. La part des prises de commandes à **l'Export** est **de 64%**.

Leur évolution est la suivante, en millions d'euros :

	2023	2022	2021
Défense	**6 524**	17 510	9 165
Défense Export	*3 583*	*15 657*	*6 173*
Défense France	*2 941*	*1 853*	*2 992*
Falcon	**1 729**	3 444	2 915
Total prises de commandes	**8 253**	20 954	12 080
% Export	**64%**	90%	74%

Les prises de commandes sont constituées intégralement de commandes fermes.

Programmes Défense

Les **prises de commandes Défense** 2023 s'élèvent à **6 524 millions d'euros** contre 17 510 millions d'euros en 2022.

La **part Défense Export** s'élève à **3 583 millions d'euros** en 2023 contre 15 657 millions d'euros en 2022. En 2022, 92 Rafale avaient été commandés (80 par les Émirats Arabes Unis, 6 par la Grèce et 6 par l'Indonésie) contre 18 Rafale commandés par l'Indonésie en 2023.

La **part Défense France** s'établit à **2 941 millions d'euros** en 2023 contre 1 853 millions d'euros en 2022. Cette hausse s'explique notamment par les 42 Rafale commandés de la 5ième Tranche (en 2022, la commande liée à la Phase 1B du démonstrateur du SCAF avait été enregistrée).

Programmes Falcon

En 2023, **23 commandes de Falcon** ont été enregistrées, contre 64 en 2022. Les prises de commandes représentent **1 729 millions d'euros** contre 3 444 millions d'euros en 2022. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du nombre de Falcon commandés (23 vs 64 en 2022).

1.1.5. Chiffre d'affaires ajusté

Le chiffre d'affaires 2023 est de **4 801 millions d'euros** contre 6 929 millions d'euros en 2022. La part du chiffre d'affaires à **l'Export** est de **68%**.

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante, en millions d'euros :

	2023	2022	2021
Défense	**2 980**	4 825	5 281
Défense Export	*1 512*	*3 616*	*4 549*
Défense France	*1 468*	*1 209*	*732*
Falcon	**1 821**	2 104	1 952
Total chiffre d'affaires ajusté	**4 801**	6 929	7 233
% Export	**68%**	82%	89%

Programmes Défense

13 Rafale (11 France et 2 Export) ont été livrés en 2023, pour une prévision de 15 livraisons. 14 Rafale (13 Export et 1 France) avaient été livrés en 2022.

Le **chiffre d'affaires Défense** 2023 s'élève à **2 980 millions d'euros** contre 4 825 millions d'euros en 2022.

La **part Défense Export** s'élève à **1 512 millions d'euros** contre 3 616 millions d'euros en 2022. Cette diminution s'explique notamment par la livraison de 2 Rafale Export alors qu'en 2022, 13 Rafale Export avaient été livrés.

La **part Défense France** s'élève à **1 468 millions d'euros** contre 1 209 millions d'euros en 2022. Le chiffre d'affaires Défense France 2023 comprend notamment la livraison de 11 Rafale contre 1 Rafale en 2022.

Programmes Falcon

26 Falcon ont été livrés en 2023, pour une prévision de 35, contre 32 livraisons en 2022.

Le **chiffre d'affaires Falcon** 2023 s'élève à **1 821 millions d'euros** contre 2 104 millions d'euros en 2022.
Cette diminution s'explique principalement par le nombre de Falcon livrés (26 vs 32).

****

Le « book-to-bill ratio » Groupe (prises de commandes / chiffre d'affaires) est de 1,72 pour l'année 2023.

1.1.6. Carnet de commandes

Le carnet de commandes consolidé au 31 décembre 2023 (établi en conformité avec la norme IFRS 15) est de **38 508 millions d'euros** contre 35 008 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le niveau du carnet de commandes a évolué comme suit, en millions d'euros :

Au 31 décembre	**2023**	2022	2021
Défense	**33 862**	30 318	17 633
Défense Export	*23 986*	*21 915*	*9 874*
Défense France	*9 876*	*8 403*	*7 759*
Falcon	**4 646**	4 690	3 129
Total carnet de commandes	**38 508**	35 008	20 762
% Export	**71%**	72%	58%

Le carnet de commandes au 31 décembre 2023 est composé comme suit :

- **Défense Export** : **23 986 millions d'euros** contre 21 915 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend principalement 141 Rafale neufs contre 125 Rafale neufs et 6 Rafale d'occasion dans le carnet Défense export du 31 décembre 2022,
- **Défense France** : **9 876 millions d'euros** contre 8 403 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend en particulier 70 Rafale (vs. 39 à fin décembre 2022), les contrats de MCO Rafale (Ravel), Mirage 2000 (Balzac), ATL2 (Ocean), Alpha Jet (Alphacare), le standard F4 du Rafale et la commande de la phase 1B du démonstrateur du SCAF.
- **Falcon** (y compris les avions de missions Albatros et Archange) : **4 646 millions d'euros** vs 4 690 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il comprend notamment 84 Falcon contre 87 à fin décembre 2022.

Le carnet de commandes fait l'objet d'informations complémentaires à la note 24 de l'annexe des comptes consolidés.

1.1.7. Résultats ajustés

Résultat opérationnel ajusté

Le **résultat opérationnel ajusté** 2023 est de **349 millions d'euros** contre 572 millions d'euros en 2022.

Les frais de recherche et développement s'établissent à 483 millions d'euros en 2023 et représentent 10,1% du chiffre d'affaires contre 572 millions d'euros et 8,3% du chiffre d'affaires en 2022. Ces montants traduisent l'effort de recherche et développement autofinancés portant notamment sur les programmes Falcon 6X et Falcon 10X.

La **marge opérationnelle ajustée** s'établit à **7,3%** contre 8,3% en 2022, en baisse de 1,0 point, notamment par l'augmentation de 1,8 point du poids des dépenses de recherche et développement.

Le taux de couverture de change est de 1,20 $/€ en 2023 contre 1,19 $/€ en 2022.

Résultat financier ajusté

Le **résultat financier ajusté** 2023 est de **210 millions d'euros** contre 11 millions d'euros en 2022. Cette forte hausse résulte des produits financiers générés par la trésorerie du Groupe dans un contexte favorable de taux d'intérêts.

Résultat net ajusté

Le **résultat net ajusté** 2023 est de **886 millions d'euros** contre 830 millions d'euros en 2022, en hausse de 6,7%. La contribution de Thales dans le résultat net du Groupe est de 453 millions d'euros contre 386 millions d'euros en 2022.

La **marge nette ajustée** s'établit ainsi à **18,5%** en 2023 contre 12,0% en 2022. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du résultat financier et par l'apport de Thales.

Le résultat net ajusté par action 2023 s'établit à **10,95 €** contre 9,99 € en 2022.

1.1.8. Résultats consolidés – en données IFRS

Résultat opérationnel consolidé (IFRS)

Le **résultat opérationnel consolidé** 2023 est de **349 millions d'euros** contre 591 millions d'euros en 2022.

Les frais de recherche et développement s'établissent à 483 millions d'euros en 2023 et représentent 10,1% du chiffre d'affaires consolidé (4 805 millions d'euros) contre 572 millions d'euros et 8,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2022. Ces montants traduisent l'effort de recherche et développement autofinancés portant notamment sur les programmes Falcon 6X et Falcon 10X.

La **marge opérationnelle consolidée** s'établit à **7,3%** contre 8,5% en 2022.

Résultat financier consolidé (IFRS)

Le **résultat financier consolidé** 2023 est de **212 millions d'euros** contre -12 millions d'euros en 2022. Cette forte hausse résulte des produits financiers générés par la trésorerie du Groupe dans un contexte favorable de taux d'intérêts.

Résultat net consolidé (IFRS)

Le **résultat net consolidé** 2023 est de **693 millions d'euros** contre 716 millions d'euros en 2022. La contribution de Thales dans le résultat net du Groupe est de 259 millions d'euros contre 275 millions d'euros en 2022.

La **marge nette consolidée** s'établit ainsi à **14,4%** en 2023 contre 10,3% en 2022.

Le **résultat net consolidé par action** 2023 s'établit à **8,57 €** contre 8,62 € en 2022.

1.1.9. Partage de la valeur

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution, en 2024, d'un dividende de **3,37 €/action** correspondant à un montant de **266 millions d'euros,** soit un payout de 30%. Le Conseil d'administration du 5 mars 2024 a décidé d'annuler 1 850 554 actions autodétenues. Le montant total du dividende est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023 diminué de ces actions annulées.

Au titre de 2023, le Groupe versera **170 millions d'euros** de participation et intéressement (y compris forfait social de 20%) alors même que l'application de la formule légale aurait conduit à un versement de 8 millions d'euros (y compris forfait social).

Les dividendes par action au titre des cinq dernières années sont rappelés dans la note 32 de l'annexe des comptes annuels de la Société Mère.

1.1.10. Communication financière

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » requiert la présentation de l'information sectorielle selon des critères de gestion interne.

L'activité du Groupe Dassault Aviation relève entièrement du domaine aéronautique. Le reporting interne fait au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, utilisé pour la stratégie et les prises de décisions, ne présente pas d'analyse de la performance, au sens de la norme IFRS 8, à un niveau inférieur à ce domaine.

1.2. Structure financière

1.2.1. Trésorerie disponible

Le Groupe utilise un indicateur propre appelé « trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières. Il reprend les postes du bilan suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et les dettes financières, à l'exception des dettes de location. Le calcul de cet indicateur est détaillé au sein des états financiers consolidés (cf. note 9 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

La **trésorerie disponible du Groupe** s'élève à **7 294 millions d'euros**, contre 9 529 millions d'euros au 31 décembre 2022. La diminution de la trésorerie en 2023 résulte essentiellement de la hausse des en-cours (exécution des contrats militaires, montée en puissance du Falcon 6X), du rachat d'actions propres et de la prise de participation complémentaire dans Thales.

1.2.2. Bilan consolidé

Le total des capitaux propres s'établit à 5 742 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 6 006 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les capitaux propres ont notamment été impactés à la baisse par le rachat d'actions propres.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 262 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 234 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les emprunts et dettes financières comprennent la participation des salariés placée en compte courant bloqué pour 78 millions d'euros et les dettes de location pour 184 millions d'euros.

Les stocks et en-cours ont augmenté pour s'établir à 5 258 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 3 922 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par l'exécution des contrats militaires et par la montée en puissance du Falcon 6X.

Les avances et acomptes reçus sur commandes nets des avances et acomptes versés diminuent de 137 millions d'euros au 31 décembre 2023. La baisse associée à la rétrocession d'acomptes Rafale Export perçus en fin d'année 2022 à nos commettants a été en grande partie compensée par les acomptes perçus notamment au titre des contrats Rafale Indonésie et Égypte.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés s'établit à 29 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -88 millions d'euros au 31 décembre 2022 reflétant une amélioration du taux du portefeuille de couvertures.

1.3. Structure du groupe

Dassault Aviation Société Mère a un poids prépondérant dans la structure du Groupe.

Les pourcentages de détention figurent dans le Rapport Financier Annuel 2023, dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe, note 2 - Périmètre de consolidation.

1.3.1. Filiales et sociétés consolidées

Dassault Falcon Jet Corp. (DFJ) (États-Unis) commercialise les Falcon sur le continent américain et en réalise les aménagements intérieurs. Sa Direction Générale est située à Teterboro (New Jersey) et son site industriel à Little Rock (Arkansas). Les principales filiales de DFJ sont :

- Aero Precision Repair And Overhaul Company Inc. (APRO) (États-Unis) (détenue à 50/50 avec Safran Landing Systems Miami Inc.), réparation et maintenance des trains d'atterrissage et des commandes de vol,
- Midway Aircraft Instrument Corp. (États-Unis), révision et réparation d'équipements aéronautiques civils pour les équipementiers français,
- Dassault Falcon Jet Do Brasil Ltda (Brésil), services et maintenance aéronautiques,
- Dassault Falcon Jet Leasing LLC (États-Unis), société chargée d'accueillir les structures des financements Falcon.
- Dassault Falcon Jet - Wilmington Corp. (États-Unis), services et maintenance aéronautiques. Cette filiale n'a plus d'activité.

-

Sogitec Industries (France) conçoit, produit et distribue des outils de simulation.

Dassault Falcon Service (DFS) (France), implantée au Bourget et à Mérignac, contribue à l'après-vente des Falcon par ses centres de maintenance Falcon. DFS a cessé toute activité sur l'aéroport de Moscou-Vnukovo (Russie). Par ailleurs, DFS a une activité de location et management de Falcon dans le cadre d'une activité de Transport Public de Passagers.

DFS détient à 50% le Falcon Training Center (France) qui dispense des formations Falcon au Bourget.

Dassault Aviation Business Services, DABS, implantée à Genève, intervient dans le secteur de la maintenance aéronautique. DABS détient les filiales suivantes :

- Dassault Aviation Business Services Portugal (Portugal ; filiale à 100% de DABS),
- Dassault Aviation Business Services UK (Royaume-Uni ; filiale à 100% de DABS),
- Dassault Aviation Business Services Le Bourget (France ; filiale à 100% de DABS).

Dassault Aviation Business Services FBO implantée à Genève, opère dans le secteur des services aéroportuaires.

ExecuJet opère dans le secteur de la maintenance aéronautique. Ce réseau est composé des filiales suivantes :

- ExecuJet MRO Services Belgium (Belgique),
- ExecuJet MRO Services Australia (Australie),
  - ExecuJet MRO Services New Zealand (Nouvelle-Zélande ; filiale à 100% de la société ExecuJet MRO Services Australia),
- ExecuJet MRO Services (Afrique du Sud),
- ExecuJet MRO Services Malaysia (Malaisie),
  - ExecuJet Handling Services (Malaisie), filiale à 49% de la société ExecuJet MRO Services Malaysia,
- ExecuJet MRO Services Middle East (Émirats Arabes Unis).

Dassault Reliance Aerospace Limited (Inde), société détenue à 49% par Dassault Aviation, assemble et produit des pièces et sous-ensembles d'aérostructures civiles et militaires.

Thales (France), groupe coté sur Euronext Paris, intervient sur les marchés de l'aéronautique, de l'espace, de la défense et de la sécurité. Ses activités sont détaillées dans son Document d'Enregistrement Universel.

1.3.2. Filiales et Participations non consolidées

Les principales participations non consolidées du Groupe sont :

- **GIE Rafale International** (France), coordination des travaux d'études de faisabilité et de définition de l'avion de combat Rafale (détenu à 60%, le solde étant détenu à parts égales par Thales et Safran Aircraft Engines),
- **GIE French Defence Aeronautical Institute** (FDAI) (France), prestation de services dans le domaine de la formation des mécaniciens aéronautiques militaires (détenu à 50/50 avec Défense Conseil International),
- **Dassault Assurances Courtage, Dassault-Réassurance et l'Agence Aéronautique d'Assurances** (France), courtage d'assurance et réassurance,
- **Corse Composites Aéronautiques** (France), réalisation de pièces aéronautiques en matériaux composites, en particulier pour ses sociétés actionnaires (Airbus, Latécoère, Safran et Dassault Aviation),
- **SECBAT** (France), en charge de la coopération relative au programme Atlantique de PATrouille MARitime,
- **Cognac Formation Aéro** (France), formation des pilotes de chasse.

Le Groupe est présent en Inde :

- **Dassault Aircraft Services India**, en charge de la promotion des activités du Groupe en Inde, détenue à 100% par Dassault Aviation Participations (France),
- **Reliance Airport Developers**, société détenue à 35% par Dassault Aviation, qui intervient dans la gestion et le développement d'infrastructures aéroportuaires.

Le Groupe est également présent en Asie via Dassault Falcon Business Services (Chine) et Dassault Falcon Asia Pacific (Malaisie).

1.3.3. Succursales

Le Groupe a des succursales au Caire (Égypte), à Doha (Qatar) et à Athènes (Grèce) et un bureau important aux Émirats Arabes Unis.

1.4. Transactions avec les parties liées

Les parties liées 2023 sont identiques à celles identifiées en 2022. Certaines filiales sont liées avec la Société Mère par des contrats de développement et de fourniture d'équipements et de logiciels et services associés.

Les transactions intervenues au cours de l'exercice 2023 sont mentionnées en note 26 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5. Activités du Groupe

L'année 2023 a été marquée par :

- le succès commercial du Rafale
- l'entrée en service du Falcon 6X
- les problèmes de *supply chain* mettant en difficulté les livraisons
- le carnet de commandes historique : 38,5 Md€
- le résultat net ajusté record : 886 M€

1.5.1. Évolution des programmes

Programmes Défense

Rafale

En France, l'année 2023 a été marquée par :

- la commande de 42 Rafale par la Direction Générale de l'Armement, correspondant à la 5ième Tranche de production Rafale portant le total commandé par la France depuis le début du programme à 234. Les livraisons sont prévues entre 2027 et 2032,
- la livraison de 11 Rafale à la France,
- la poursuite de l'exécution du contrat de développement du standard F4 et la notification de compléments capacitaires pour le standard F4-3.

À l'Export, l'année 2023 a été marquée par le succès commercial du Rafale, avec notamment :

- l'entrée en vigueur d'une commande de 18 avions pour l'Indonésie le 10 août 2023, soit 24 avions en carnet de commandes au 31 décembre 2023. Par ailleurs, postérieurement à la clôture des comptes, 18 Rafale supplémentaires sont entrés en vigueur le 8 janvier 2024 (ils ne sont donc pas inclus dans la prise de commandes 2023, ni le carnet de commandes du 31 décembre 2023), portant le total commandé par l'Indonésie à 42 Rafale,
- le choix du Rafale Marine par le gouvernement indien, qui a annoncé en juillet 2023 la sélection de l'appareil pour équiper l'*Indian Navy* de 26 Rafale,
- la poursuite de la prospection.

Par ailleurs, le Groupe a continué d'exécuter ses contrats exports, avec notamment :

- la livraison à la Grèce de 2 Rafale neufs et 6 Rafale d'occasion,
- l'accompagnement de la livraison à la Croatie par la France des 4 premiers Rafale d'occasion.

Mirage 2000

L'année 2023 a été marquée par le standard SAD95 du M2000-9 accepté par les Émirats Arabes Unis.

Système de Combat Aérien Futur (SCAF)

Le SCAF consiste à créer, autour d'un avion de combat de nouvelle génération (*New Generation Fighter*), un système de combat agrégeant des plateformes pilotées (avions de chasse de générations actuelle et future, ravitailleurs, AWACS) et des drones : la France a été désignée nation leader du projet et Dassault Aviation industriel leader de l'avion de combat.

Dassault Aviation est maître d'œuvre et architecte du pilier 1, le NGF, et participe (en cotraitance ou en sous-traitance) aux piliers 3, 4, 5 et 7 ainsi qu'à l'item 0 (continuation des études technico-opérationnelles avec les militaires et préparation du système opérationnel).

Les études détaillées de définition du démonstrateur, correspondant à la Phase 1B du marché notifiée en fin d'année 2022, ont débuté en mars 2023. Un plateau physique a été installé à Saint-Cloud pour accueillir les équipes des industriels des 3 pays partenaires.

Pour le *New Generation Fighter,* la décision de passer en phase 2 devra être prise de manière cohérente avec une contractualisation en 2026 pour un 1er vol du démonstrateur en 2029.

Eurodrone (drone Moyenne Altitude Longue Endurance)

Le 24 février 2022, Airbus et l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'ARmement (OCCAR) ont signé le contrat Eurodrone portant sur le développement et la production de 20 systèmes et le maintien en condition opérationnelle initial pendant 5 ans.

Airbus Defence and Space GmbH a signé le contrat en qualité de maître d'œuvre industriel au nom des trois principaux sous-traitants Airbus Defence and Space S.A.U en Espagne, Dassault Aviation en France et Leonardo S.p.A. en Italie.

De son côté, l'OCCAR représente les quatre clients de lancement : l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne.

Dassault Aviation est en particulier responsable des commandes de vol et des communications de mission. Les travaux se poursuivent.

Avions de missions

Concernant les avions de missions, pour l'année 2023, il convient de noter pour les programmes suivants :

- Albatros : poursuite du développement « AVSIMAR » (AVion de Surveillance et d'Intervention MARitime) sur une plateforme Falcon 2000LXS (pour mémoire : 7 avions en carnet, 5 en option),
- Archange : poursuite du développement de l'avion de renseignement stratégique basé sur une plateforme de Falcon 8X (pour mémoire : 2 avions en carnet, 1 en option),
- ATL2 : le 7ième avion modernisé a été réceptionné par la DGA (dernier avion réalisé par Dassault Aviation),
- PATMAR Futur : début des travaux de l'étude d'architecture sur base Falcon 10X (en compétition avec Airbus).

À l'Export, l'année 2023 a été marquée par la livraison de 2 des 4 Falcon 2000 « green » commandés par la République de Corée en 2022.

Programmes Falcon

En 2023, 23 prises de commandes ont été enregistrées et 26 Falcon ont été livrés pour une prévision de 35, contre 64 prises de commandes et 32 livraisons en 2022.

Certifié le 22 août 2023, le Falcon 6X incluant l'application des améliorations post certification approuvées par l'EASA est entré en service le 30 novembre 2023.

Le contexte inflationniste, les craintes de récession et crises bancaires ont pesé sur la demande d'avions d'affaires.

Le trafic des avions d'affaires haut de gamme reste stable en 2023 par rapport à 2022. Le marché de l'occasion est dynamique mais connait une augmentation des stocks d'avions d'occasion à vendre qui atteignent le même niveau qu'en 2020.

Nous continuons l'enrichissement de la gamme Falcon avec l'entrée en service en novembre 2023 du Falcon 6X et la poursuite du développement du Falcon 10X. Le Groupe améliore également ses avions en service avec notamment la nouvelle avionique EASy IV proposée sur Falcon 7X/8X (13 rétrofits réalisés en 2023) et le module Falcon Privacy Suite sur Falcon 8X (proposé aussi sur Falcon 6X et Falcon 10X).

Falcon 6X

Le programme Falcon 6X a été certifié le 22 août 2023 et l'avion est entré en service le 30 novembre 2023. La première livraison à un client a eu lieu en février 2024. Par ailleurs :

- La montée en cadence industrielle s'effectue dans un contexte de *supply chain* en difficulté,
- Les retours clients confirment un très haut niveau de confort passager (acoustique, luminosité, stabilité en vol et en phase de descente),
- Les performances basses vitesses (distances de décollage et atterrissage) sont meilleures qu'anticipé,
- La cabine a été récompensée à plusieurs reprises pour son design (dont le Red Dot Award et l'International Yacht and Aviation Award for Interior Design).

Falcon 10X

Le développement se poursuit et nous sommes maintenant en phase d'industrialisation et de début de fabrication.

- La définition technique détaillée est terminée et la fabrication du premier avion de développement est en cours,
- Ce tout nouvel avion est caractérisé par son grand rayon d'action (7 500 nm soit par exemple New York – Shanghai, Los Angeles – Sydney, Paris – Santiago du Chili) et par la taille de sa cabine, la plus spacieuse du marché tout en conservant les capacités opérationnelles de la famille Falcon. Elle offrira une modularité inégalée dans sa catégorie en terme d'aménagement,
- Il est doté de deux moteurs Rolls Royce Pearl 10X, capable 100% SAF (Sustainable Aviation Fuel). Il atteindra une vitesse maximum de Mach 0,925 et pourra atterrir et décoller sur pistes courtes, telles que celles de London City Airport,
- Il bénéficie d'innovations et de technologies dont certaines sont héritées de notre activité militaire (manette des gaz unique « smart throttle » commandant les deux moteurs, recovery mode, voilure composite, double HUD en moyen de pilotage primaire, …) et d'un cockpit de nouvelle génération,
- Le calendrier du programme a été recalé,
- Les premières livraisons sont prévues en 2027.

Aviation d'affaires et Taxonomie Européenne sur les Transports

L'aviation d'affaires s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 ; elle émet aujourd'hui 2% du CO_2 de l'aviation globale, soit 0,04% des émissions mondiales de CO_2. Pour rappel, une année d'utilisation des 2100 Falcon en service équivaut à 24 heures de flux mondial de streaming vidéo, 5 heures de trafic mondial de camions, ou encore, 2,5 jours de fonctionnement des centrales thermiques allemandes.

L'aviation d'affaires est exclue de la taxonomie « verte », contrairement à l'aviation commerciale. Cette exclusion est regrettable alors que l'aviation d'affaires est pionnière dans la décarbonation notamment grâce à son recours aux SAF (Sustainable Aviation Fuel) et à l'optimisation des missions. Ce sont les PME et ETI de la *supply chain* qui seront les premières fragilisées : en effet, l'exclusion implique que l'accès aux financements leur sera plus restreint alors même qu'elles connaissent déjà de nombreuses difficultés.

Considérant que cette exclusion est injustifiée et contraire au droit de l'Union européenne, Dassault Aviation a déposé, le 14 février 2024, une requête en annulation devant le Tribunal de l'Union

Européenne demandant l'annulation de cette disposition et que des critères d'inclusion de l'aviation d'affaires dans la taxonomie soient définis par la Commission européenne.

Dans le même temps, les États-Unis ont lancé un plan d'investissement de plus de 390 milliards de dollars pour les énergies propres et notamment pour les SAF. L'Europe a une approche différente, puisqu'elle met moins de financements sur la table mais édicte des normes. L'approche européenne privilégie toujours la taxation et l'exclusion à l'incitation.

Quatre piliers pour décarboner l'aviation d'affaires

Dassault Aviation est actif sur les quatre principaux piliers qui permettent de décarboner le secteur de l'aviation d'affaires :

- SAF : tous les modèles Falcon sont certifiés pour des mélanges SAF / kérosène jusqu'à 50%. Les carburants alternatifs (SAF) actuels présentent des taux de réduction des émissions de carbone de l'ordre de 80% à 90% par rapport au kérosène. Tous les vols Dassault Aviation y compris aux États-Unis sont effectués avec des mélanges 30% SAF, aujourd'hui les seuls disponibles sur le marché. En 2023, 413 vols ont été effectués par Dassault Aviation avec des mélanges 30% SAF (vs 179 en 2022). Les avions en production seront compatibles 100% SAF en 2030 (Falcon 10X nativement),
- Recherche et Technologie :
  - les développements des nouveaux programmes (Falcon 6X, Falcon 10X) ainsi que ceux apportés à la gamme existante, ont pour objectif d'améliorer l'aérodynamique de ces avions, d'en optimiser la masse et d'augmenter la performance de leurs moteurs,
  - Dassault Aviation participe également à des programmes de recherche français (CORAC) et internationaux (*Clean Aviation*) visant à la réduction de la consommation de carburant par l'optimisation des caractéristiques de l'avion,
- Optimisation des opérations aériennes :
  - les outils et qualités existants des Falcon (flexibilité, avionique et commandes de vol, *FalconEye,* ...) sont des atouts importants en prévision de la future gestion du contrôle aérien,
  - Dassault Aviation a développé un outil innovant d'optimisation des plans de vols, appelé « *FalconWays* » pour réduire la consommation et les émissions de CO_2 et a reçu *l'Aviation Week Laureate Award* en novembre 2023,
- Stockage des émissions de CO_2 : le Groupe soutient via des actions de mécénat le renouvellement forestier et la préservation de la biodiversité. Dassault Aviation est « Grand Mécène » de la forêt de Maubuisson (Val d'Oise) dont la campagne de plantation a été lancée en 2023.

Par ailleurs, le Groupe ADP et Dassault Aviation ont signé un protocole de 5 ans renforçant leurs actions en matière de décarbonation à l'aéroport de Paris le Bourget (distribution et utilisation de SAF, moyens électriques pour les opérations au sol, géothermie alimentant les bâtiments et hangars).

Make in India

En 2023, le Groupe a poursuivi la montée en puissance des activités transférées en Inde à travers Dassault Reliance Aerospace Limited (DRAL) qui produit notamment les tronçons T12 et T4 du Falcon 2000.

Le Groupe poursuit également le développement de la *supply chain* indienne (pièces primaires, outillages, pylônes, bidons, …) par l'accroissement de sa base de partenaires locaux ainsi que la qualification de nouveaux sous-traitants majeurs. Début 2024, des contrats majeurs ont été signés :

- DYNAMATIC pour le réservoir du T5 du Falcon 6X et pour la fourniture de pièces primaires,
- AEROLLOY, filiale du Groupe PTC, pour le développement d'une filière fonderie titane.

Par ailleurs, le Groupe Dassault Aviation s'investit dans le développement du capital humain de la supply chain indienne. À ce titre, la « Dassault Skill Academy » (programme de formation professionnelle au métier d'ajusteur aéronautique et parcours d'excellence dans le supérieur) dispense la formation « Bac Professionnel Aéronautique » dans l'État du Mahārāshtra et son déploiement dans l'État de l'Uttar Pradesh. Le centre d'ingénierie à Pune est pleinement opérationnel.

1.5.2. Soutien militaire et support Falcon

Soutien militaire

L'implication et l'organisation de nos équipes ont permis sur l'ensemble de l'année 2023 de répondre aux engagements de disponibilité des flottes exigés par les clients militaires en France et à l'Export.

Concernant la France et les contrats de Maintien en Condition Opérationnelle verticalisés pour Rafale (RAVEL), ATL2 (OCEAN) et Mirage 2000 (BALZAC), il faut retenir :

- les réponses aux différentes sollicitations étatiques dans le cadre de la guerre en Ukraine,
- la participation active avec la disponibilité attendue aux exercices d'engagement en Haute Intensité menés par les Forces françaises impliquant les Rafale, les Mirage 2000 et les ATL2,
- la livraison des premiers drones d'inspection de cellule pour le Rafale,
- la notification fin 2023 des compléments de moyens pour équiper l'escadron Rafale de la base d'Orange, incluant notamment la nouvelle version du banc de test Mermoz pour le test des équipements électroniques,
- l'ouverture de guichets logistiques sur les bases Mirage 2000 de Nancy et de Luxeuil et la reprise progressive des ateliers électroniques à Nancy,
- la remise des premiers diplômes « Certificats EMAR » aux techniciens et managers français de l'Armée de l'Air et de l'Espace suite à leur formation au Conversion Training Center de Mérignac, et le suivi des moyens de formation déployés au sein de l'Armée de l'Air et de l'Espace (CFR-NG)

Par ailleurs, s'agissant des Alpha Jet français, la négociation du contrat de soutien verticalisé MCO Alpha Jet, s'est concrétisée fin 2023 par la notification du contrat Alpha Care pour une durée de 5 ans.

Concernant le soutien en utilisation des flottes en service chez les clients Export du Groupe, il faut retenir notamment :

- pour l'Égypte, le passage de la barre des 10.000 heures de vol du Rafale célébré par l'Egyptian Air Force le 28 février dernier à Berigat, et les travaux de soutien réalisés en vue de l'exécution du contrat des Rafale supplémentaires,
- pour le Qatar, le renouvellement de notre contrat de MCO pour cette année 2023 et la préparation pour l'année 2024,
- pour l'Inde, prolongation de nos équipes d'Assistance Technique sur les bases d'Ambala et d'Hasimara,
- pour la Grèce, une activité aérienne en constante augmentation suite à la livraison des avions tout au long de cette année avec une flotte fin 2023 forte de 6 avions neufs et des 12 Rafale d'occasion,
- pour la Croatie, les livraisons de rechanges et des moyens de soutien au client, la mise à disposition par le client de ses premiers avions à Mérignac, l'arrivée des pilotes et techniciens croates au second semestre 2023 et le début de la formation sur Rafale au sein de notre *Conversion Training Center*,
- pour les Émirats Arabes Unis, nous avons procédé aux lancements effectifs des produits et services du soutien et tenus des rendez-vous réguliers avec notre client pour préparer les aménagements dans le pays,
- pour l'Indonésie, les lancements effectifs des produits et services du soutien correspondants aux notifications des tranches 1 et 2 du contrat indonésien.

Support Falcon

Concernant le support Falcon, l'année 2023 a été marquée par :

- le développement du réseau de centres de maintenance du Groupe, désormais composé de plus de 60 sites répartis partout dans le monde avec notamment en 2023 l'ouverture du nouveau centre de maintenance Execujet à Dubaï (en remplacement de l'ancien),

- la préparation de l'entrée en service du Falcon 6X : adaptation du réseau mondial de nos centres de maintenance, approvisionnement de rechanges et outillages, formation théorique des mécaniciens et des équipages avec CAE et formation pratique chez Dassault Aviation à Mérignac,
- la stabilisation de la solution WorldWideSpare,
- la réalisation de 2 visites 6C (36 ans) sur les Falcon 900B de l'ET 60 dans le cadre du MCO des Falcon Gouvernementaux Français, notifié en septembre 2022 pour 7 ans ; le Groupe a reçu les félicitations de l'État pour la première année d'opérations sur la base de Villacoublay,
- le renouvellement du contrat support du Falcon 7X de l'Hellenic Air Force.

1.5.3. Recherche et développement

En 2023, la plus grande part de l'activité de recherche et développement a été consacrée au développement du Falcon 10X, à la finalisation du développement et à la certification du Falcon 6X, ainsi qu'au développement du Rafale, en particulier de ses futurs standards, et au démonstrateur NGF.

Le Groupe s'attache aussi à améliorer les produits existants et à préparer les produits futurs avec le souci constant de réduire les impacts environnementaux, tout en offrant toujours plus d'efficacité et de services à ses clients au meilleur niveau de sécurité.

Dassault Aviation est depuis 2008, membre du COnseil pour la Recherche Aéronautique Civile (« CORAC ») au sein duquel les principaux industriels ont construit les projets du Plan France 2030, qui a pris le relais des actions réalisées au titre du Plan France Relance et préparent la feuille de route nationale pour les années 2024-2029.

Dassault Aviation participe également aux dernières années d'activités du projet européen Clean Sky 2 et désormais au programme Clean Aviation. Dassault Aviation est notamment coordinateur d'un projet sur les principes techniques des exigences et des moyens de conformité pour préparer les futures réglementations nécessaires à la certification des avions en rupture dans la perspective de la décarbonation du transport aérien.

Dans ces cadres européen et national, les équipes travaillent activement à la maturation des technologies visant une meilleure performance environnementale. En complément, Dassault Aviation s'attache à travailler avec des écosystèmes régionaux.

Plus précisément, ces travaux de recherche et d'innovation portent sur des projets de développements technologiques et des concepts tels que :

- l'allègement des structures primaires par de nouveaux matériaux et procédés (nouveaux alliages métalliques, composites),
- l'allègement de certains équipements et éléments de complétion (fabrication additive métallique, thermoplastique),
- la montée en maturité des technologies de dégivrage électrique,
- l'exploration des moyens de contrôler par les commandes de vol ; une voilure plus allongée et donc plus performante mais aussi plus souple et plus sujette au flottement,
- le recours à des carburants aéronautiques durables, Sustainable Aviation Fuel (SAF), dont il faut assurer la compatibilité avec les systèmes carburants et les moteurs à des taux élevés dans le mélange avec du kérosène classique, afin d'arriver à moyen terme à 100% SAF en opération au milieu de la décennie,
- la préparation et la gestion de mission optimisée pour réduire la consommation de carburant et donc de CO_2 (une première application est mise en opération sous le nom commercial FalconWays) et l'optimisation des trajectoires de décollage et d'atterrissage pour réduire le bruit externe,
- la recherche de concepts et de technologies de réduction de bruit à la source qui ne doivent pas se traduire par une augmentation de la masse et/ou de la trainée aérodynamique des avions,
- la réduction de la charge des pilotes dans ce contexte d'optimisation et le développement de fonctions de protection pour le pilotage,
- l'extension des capacités de vision synthétique pour accroître les capacités d'opération des Falcon en conditions météo fortement dégradées,
- l'optimisation du système d'air cabine pour assurer le meilleur confort aux passagers mais également pour réduire les risques sanitaires,

- la recherche de solutions alternatives consécutives aux publications des substances déclarées nocives par l'Europe (REACH)

Par ailleurs, le Groupe continue à consacrer un effort significatif pour accroître l'efficacité, dès la conception, de nos procédés de production et services de maintenance, en profitant des leviers offerts par les méthodes numériques :

- des méthodes de co-ingénierie sont testées et mises en place pour assurer les meilleurs compromis entre la conception, la production et le soutien,
- l'optimisation de toute la chaîne d'essais (nouveaux moyens d'instrumentation, de traitement et d'analyse de données) et l'hybridation de modèles de simulations et de données d'essais réduit le nombre d'essais en vol de développement et le cycle de traitement des éventuelles corrections,
- le développement de méthodes numériques renforce les démonstrations de justification de la tenue des critères de certification,
- l'optimisation du cycle de production se traduit par des recherches sur l'écoconception, les nouveaux matériaux, la fabrication additive et le recyclage des déchets, la recherche de solutions alternatives pour le traitement et la protection des pièces vis-à-vis de la corrosion, comme l'élimination des chromates et de bains dans les procédés,
- le développement d'algorithmes pour le traitement automatisé de données de flotte vise de nouvelles capacités de maintenance prévisionnelle.

Le Groupe renforce les collaborations scientifiques et industrielles sur les méthodes et outils de développement, validation, vérification et qualification de fonctions d'Intelligence Artificielle (IA), avec l'objectif d'accroitre l'efficacité de ses systèmes et de sa productivité par des processus IA adaptés et sécurisés, utilisant des données sensibles. Le Groupe explore en particulier leur apport pour accroître l'efficacité des futures opérations aériennes afin de tirer plein bénéfice du concept de combat collaboratif. Les équipes réalisent des preuves de concepts avec les acteurs académiques et entreprises innovantes du domaine.

Pour réaliser l'équilibre entre innovations à cycle court et développements technologiques sur le temps long, les travaux se basent sur des architectures capables d'intégrer efficacement les évolutions et les ruptures, tout en répondant au plus haut niveau d'exigence en matière de sécurité.

Avec la démarche *InnovLab* les démonstrations de faisabilité (*proof of concept*) à application rapide se poursuivent. Plusieurs d'entre elles ont été lancées dans le cadre de la démarche d'innovation fédérant en réseau les initiatives des laboratoires de créativité afin de favoriser leur travail collaboratif. Une attention particulière est portée aux relations avec l'écosystème dynamique des start-up.

Les travaux menés dans le Laboratoire Commun Recherche MOLIERE avec deux universités consacré aux matériaux fonctionnels innovants pour l'aéronautique se poursuivent avec des premiers résultats prometteurs et une démarche renforcée par un soutien supplémentaire de l'Agence d'Innovation de Défense (AID) depuis début 2022.

1.5.4. « Piloter Notre Avenir »

« Piloter Notre Avenir » permet de préparer l'avenir du Groupe dans un environnement de plus en plus imprévisible et concurrentiel. Le gain en compétitivité et en flexibilité est l'objectif cible.

Pour ce faire, 4 leviers ont été mis en œuvre dès 2017:

- Le capital humain, organisation, méthodes,
- Les moyens industriels et l'innovation,
- Le numérique au service de la performance opérationnelle,
- Le pilotage programmes.

En 2023, les efforts se sont concentrés sur :

- Le recrutement, la formation et l'accompagnement des salariés,
- La consolidation de nos plateformes numériques,
  - Généralisation de la plateforme 3DExpérience™ pour le pilotage programme, le Bureau d'études étendus, la complétion, la collaboration technique avec nos fournisseurs et l'agrégation des données techniques (pour la définition industrielle et l'exploitation de nos avions),
  - Référentiel unique de planification et de pilotage des flux achats, production et de soutien grâce à SAP,
  - Big data : exploitation des données pour mieux soutenir nos clients militaires et civils,
  - Cloud Souverain avec la solution 3DExperience™ Cloud dans le cadre des programmes de maintien en condition opérationnelle de nos avions et du programme Européen SCAF,
  - Data Act : préservation de notre propriété intellectuelle et sécurisation des risques Cyber auprès de la Commission européenne.
- La modernisation des infrastructures industrielles,
  - Istres : réception du bâtiment destiné à abriter le simulateur du Falcon 10X,
  - Mérignac : aménagement du bâtiment G pour les chantiers spéciaux et du bâtiment K pour l'accueil du Falcon 10X,
  - Martignas : réception du bâtiment voilure pour le jonctionnement du caisson de voilure du Falcon 10X,
  - Cergy : dont la livraison du bâtiment est décalée en 2024.

En 2024, nous continuerons à travailler sur les leviers suivants :

- Le capital humain, organisation, méthodes, formation et accompagnement,
- Le numérique au service de la performance opérationnelle,
- Les programmes et l'innovation,
- Le *Make in India.*

1.5.5. Qualité totale

La raison d'être de la qualité totale chez Dassault Aviation est de travailler le plus en amont possible pour faire en sorte que la qualité de nos produits et services satisfasse pleinement les attentes de nos clients.

Réaliser des produits et services de qualité contribue également à la sécurité et la navigabilité de nos avions.

Le management de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), et la surveillance du fonctionnement de la Société font également partie des missions de la qualité totale.

Les objectifs sont partagés avec l'ensemble des salariés de Dassault Aviation. Leur atteinte est rendue possible grâce à la culture de la qualité portée par les femmes et les hommes de la Société, ainsi que grâce à nos systèmes de management et d'assurance qualité performants et appliqués par tous.

Grâce à son système de management intégré, Dassault Aviation est certifiée :

- ISO9001, EN9100, AQAP2110, pour le développement, la réalisation et l'entretien de nos produits et services,
- ISO 14001, pour l'environnement.

L'organisation du Groupe permet également de détenir, pour nos avions civils et militaires, des agréments de navigabilité de conception, de production et d'entretien. Ces agréments, qui nous ont été délivrés par les principales autorités de navigabilité internationales, sont la reconnaissance de la capacité de Dassault Aviation à concevoir, produire, et entretenir des aéronefs civils et militaires dans le respect des exigences de navigabilité les plus strictes.

La fragilité de certains de nos fournisseurs restera encore un des points d'attention en 2024. C'est pourquoi nous maintenons un effort important pour assurer leur surveillance et leur accompagnement.

Avec une vigilance particulière sur le maintien des compétences et la maitrise des procédés de fabrication.

Les grands thèmes 2024 de la politique Qualité Totale restent :

- Maintenir la satisfaction clients Falcon et militaires au plus haut des classements de la profession, garante de la pérennisation des ventes
- S'appuyer sur le capital humain pour renforcer notre savoir-faire et notre engagement au service de la performance industrielle
- Continuer à exploiter les données pour être plus efficient dans nos plans d'assurance qualité et d'amélioration continue
- Développer l'assurance qualité chez nos fournisseurs pour renforcer le « bon du premier coup ».

Les principaux thèmes 2024 de la politique RSE sont :

- La décarbonation, avec l'utilisation des carburants alternatifs SAF,
- Le plan sobriété environnementale appliqué sur tous nos sites industriels et tertiaires,
- Le plan de recrutement, du même niveau qu'en 2023 et l'accompagnement de nouveaux talents.

2. FACTEURS DE RISQUES

Le présent chapitre décrit les risques principaux auxquels le Groupe Dassault Aviation est exposé. Certains des risques listés sont repris dans la Déclaration de Performance Extra-Financière et identifiés par l'indication «DPEF» au chapitre 4 du présent Rapport.

Le Groupe est exposé à des risques et incertitudes variés qui peuvent affecter ses activités, sa réputation ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Ces différents facteurs sont appréhendés au moyen d'un dispositif de management global par les risques pour :

- Identifier les sources de risques le plus en amont possible, de manière permanente afin de mieux en maîtriser les conséquences,
- Cartographier chaque année les risques sur l'ensemble des fonctions du Groupe dans le cadre du Comité des risques de l'entreprise.

Les risques décrits sont les risques nets, les plus significatifs, classés par importance résiduelle (élevée/moyenne/faible) après déploiement des moyens et actions de maîtrise, en combinant pour chaque risque son impact avec sa probabilité d'occurrence ou son caractère court /moyen /long terme.

Synthèse des risques significatifs

Exposition au risque	Risques identifiés	Catégorie de risques
Élevée	○ Dépendance envers la *supply chain*	Risques opérationnels
	○ Maîtrise des programmes	Risques opérationnels
	○ Risques Cyber sur les Systèmes d'Information	Risques opérationnels
	○ Risques de Sûreté	Risques opérationnels
	○ Environnement économique et géopolitique mondial	Risques conjoncturels et de marchés
Moyenne	○ Marchés	Risques conjoncturels et de marchés
	○ Risques dans le domaine social	Risques opérationnels
	○ Risques environnementaux	Risques opérationnels
	○ Responsabilité sociétale d'entreprise	Risques de réputation, réglementaires et juridiques
	○ Protection de la propriété intellectuelle	Risques de réputation, réglementaires et juridiques
	○ Marché (risque de change)	Risques financiers et de marché
Faible	○ Mise en œuvre *Make In India*	Risques opérationnels
	○ Respect de la conformité	Risques de réputation, réglementaires et juridiques
	○ Financier (liquidité et trésorerie ; crédits et contreparties)	Risques financiers et de marché
	○ Inadaptation des couvertures	Assurances

2.1. Risques conjoncturels et de marchés

2.1.1. Risques liés aux marchés

Concernant le marché civil, le ralentissement noté fin 2022 s'est confirmé en 2023 alimenté par l'augmentation du coût des énergies et du coût des crédits et un contexte international marqué par une somme d'incertitudes.

Par ailleurs, certaines entités du réseau de maintenance en Europe ont dû faire face à la perte depuis 2022 de la clientèle russe et à une stagnation de la flotte sur cette zone. Aux États-Unis, le Groupe continue le développement de ses implantations dans un environnement très concurrentiel.

Les concurrents bénéficient toujours de facteurs économiques favorables et de flexibilité, dus à leur implantation en zone dollar.

Pour faire face à ce contexte, Dassault Aviation poursuit ses efforts d'innovation et d'élargissement de sa gamme Falcon, ainsi que de rationalisation de sa production et de réduction de ses coûts.

Par ailleurs, soucieux de l'empreinte carbone de ses clients, le Groupe est pleinement impliqué dans les engagements de la filière sur la transition écologique, suite à l'accord de Paris sur la neutralité carbone d'ici 2050. Dassault Aviation a inscrit dans sa stratégie l'utilisation des carburants alternatifs durables, dont la production et le circuit de distribution se développent. À court terme, les études d'optimisation des avions en opération ainsi que la recherche de solutions d'innovations sur ses projets se poursuivent. À moyen terme, Dassault Aviation prend en compte le renforcement des réglementations environnementales françaises et européennes associées au changement climatique (les mesures prises sont détaillées au §4.7). Ce contexte réglementaire complexe induit potentiellement des risques de compétitivité et de distorsion de concurrence.

Concernant l'activité de défense, la situation de l'export bénéficie du contexte géopolitique. La recherche de marchés Rafale reste un enjeu permanent et le lancement de démonstrateurs demeure essentiel pour les programmes du futur.

2.1.2. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique mondial

La nature de l'activité du Groupe l'expose à des risques liés aux incertitudes et à la volatilité de l'économie mondiale ainsi qu'à l'instabilité politique.

Le contexte international reste marqué par la guerre en Ukraine et l'état de guerre au Proche-Orient, avec toute l'instabilité géopolitique associée. En cas d'extension du conflit dans le Golfe, les conséquences pourraient être importantes sur les équilibres politiques au Moyen-Orient et au Proche-Orient, ainsi que sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Dans cet environnement, les fortes tensions sur les approvisionnements perdurent pour la filière aéronautique.

Le Groupe réalise une part importante de son activité auprès de clients gouvernementaux, notamment sur les marchés de défense. Sur ces marchés, les dépenses publiques dépendent de facteurs politiques et économiques qui sont susceptibles d'influer sur les opportunités.

Dans le domaine de l'aviation d'affaires, les clients sont sensibles à la situation économique mondiale et leurs capacités de financement peuvent en dépendre.

2.2. Risques opérationnels

2.2.1. Risques de dépendance envers la *supply chain*

La contribution des fournisseurs représente une part significative des éléments constitutifs des produits de Dassault Aviation. De ce fait, la performance des fournisseurs (prix, qualité et délai) participe à la performance du Groupe et la défaillance d'un fournisseur peut constituer un risque pour ses programmes et ses livraisons.

La production étant dépendante du bon approvisionnement des chaînes de fabrication, les instabilités ou défaillances de fournisseurs peuvent conduire à des perturbations significatives, des retards, voire à des arrêts de chaînes de fabrication.

En 2023, les conséquences structurelles et financières des différentes crises se sont faites concrètement sentir chez les fournisseurs confrontés à la reprise du secteur et à une saturation des capacités, générant de très fortes tensions sur les approvisionnements. Cette situation ayant une incidence sur le développement et la production de ses avions, le Groupe s'efforce d'en limiter les impacts négatifs en surveillant davantage la production de ses fournisseurs.

Les livraisons de l'année 2023 ont été pénalisées par les dysfonctionnements constatés sur la chaine d'approvisionnement. Les défaillances fournisseurs associées au manque de capacitaires, principalement aérostructure, se sont traduites par des retards de mise en production.

A cela s'ajoutent l'effort induit par la décarbonation et le risque de plus en plus avéré d'attaques cyber. Ces éléments fragilisent notablement la supply chain.

Les risques fournisseurs peuvent être de différentes natures :

- les risques structurels (santé financière ou évolution capitalistique),
- les risques opérationnels (défaillances techniques, non qualité, ruptures d'approvisionnement, retards de livraison, cyberattaques…),
- les risques de conformité (juridiques, lois et réglementations…) et interdictions Export,
- les risques globaux (géopolitique, catastrophes naturelles, pandémies, …).

Face à ces risques le Groupe a mis en place une *Watch Tower* de ses fournisseurs pour renforcer la surveillance et des Comités de risques fournisseurs pour examiner les mesures de prévention et de correction adaptées, afin de répondre aux besoins des chaînes de production.

En 2024, le risque sur nos approvisionnements et sur l'organisation de notre production reste présent. Nous avons adapté notre organisation et mis en œuvre un pilotage centralisé afin de réaliser des plans de correction, d'apporter le soutien nécessaire à certains de nos sous-traitants et de développer le *Make in India*.

2.2.2. Risques liés à la maîtrise des programmes

Les cycles nécessaires aux développements et à la production des produits du Groupe, la complexité des technologies de l'aéronautique, les exigences en matière de sécurité des vols, ainsi que l'existence d'obligations contractuelles long terme exposent les programmes à des risques qu'il est essentiel de maîtriser pour respecter les calendriers et les engagements clients, et ainsi, sécuriser le chiffre d'affaires.

Architecte industriel et intégrateur, Dassault Aviation gère une multitude de coopérants, partenaires et fournisseurs tout en respectant les contraintes techniques, juridiques et financières, notamment dans le cadre de contrats impliquant des transferts de technologie.

Les investissements en matière de Recherche et Développement, les choix techniques et technologiques, et les innovations sur les programmes doivent correspondre aux attentes et besoins opérationnels des clients sur le long terme, tout en intégrant les exigences de normes environnementales d'émissions de plus en plus strictes pour les avions civils (bruit, NOx, CO_2, etc.).

Afin de s'adapter au contexte du marché, Dassault Aviation doit faire preuve de flexibilité et de réactivité sur ses chaînes de production, y compris au sein de sa *supply chain*, pour s'assurer de l'adéquation du potentiel à la charge de fabrication et pouvoir répondre aux demandes des clients.

2.2.3. Risques Cyber sur les Systèmes d'Information

Depuis 2020, la surface d'exposition cyber des entreprises a augmenté et les risques d'attaques sont par conséquent devenus beaucoup plus élevés pour le Groupe et en particulier sur sa *supply chain*.

Une défaillance du système d'information pouvant se traduire par des pertes de données et des dysfonctionnements préjudiciables à la bonne marche de l'Entreprise, le Groupe possède des procédures et une organisation destinées à se protéger contre le risque d'atteinte à la sécurité de ses systèmes d'information.

Le facteur humain étant un enjeu majeur de la cybersécurité, des actions de sensibilisation et d'appel à la vigilance des collaborateurs et des partenaires sont régulièrement réalisées.

Les dispositifs de surveillance et de protection sont en constante adaptation au niveau du Groupe afin de faire face à l'évolution de la menace. Les infrastructures et les systèmes de communication ont progressé pour répondre, dans un environnement sécurisé, aux nouveaux besoins de travail et d'échanges dématérialisés. Les dispositifs de protection mis en place et l'architecture retenue par le Groupe l'ont préservé des principales menaces.

Le plan de reprise d'activité en cas d'arrêt des systèmes est testé chaque année pour garantir la pérennité de de l'exploitation.

La bonne protection du système d'information passe également par des dispositifs robustes de tous les sous-traitants de la *supply chain* et par la mise en place d'un standard adapté. Par ailleurs, une Convention a été signée fin 2019 entre le ministère des Armées et les industriels de la défense, appelant ces derniers à fournir aux forces armées des équipements qui résistent encore mieux aux cyber-attaques.

Le Groupe a également pris en compte l'évolution de la menace portant sur les systèmes embarqués, sur les services proposés aux clients et sur notre outil industriel.

2.2.4. Risques de Sûreté

Le contexte international induit une augmentation du niveau d'alerte en France, comme à l'étranger. Le relèvement de la posture de vigilance de la Société vis-à-vis des menaces de déstabilisation par diverses voies a été effectué en fin d'année 2023 suite au regain de tensions au Moyen-Orient. Ce niveau demeurera en 2024 car, dans le contexte géostratégique actuel, l'atteinte à la réputation du Groupe, à ses activités industrielles et à l'emploi de ses avions de combat pourrait avoir pour cible principale la souveraineté militaire nationale.

La préservation de la sécurité du personnel, du patrimoine industriel, technique et scientifique du Groupe est assurée par des procédures de contrôle d'accès systématique aux sites, des systèmes de protection physique, ainsi que par un processus d'évaluation opérationnelle des fournisseurs et par une étape « Sûreté » dans les dossiers de recrutement. La perméabilité entre milieux privé et professionnel découlant des adaptations organisationnelles mises en place depuis 2020 incite à renforcer les mesures de sensibilisations au bien-fondé des mesures de protection.

Le risque sûreté est également appréhendé par la protection des systèmes d'information. L'installation dans le temps des aménagements permettant le télétravail a augmenté significativement l'exposition au risque de pillage industriel, notamment par des tentatives de vols de données par phishing ou autres chevaux de Troie.

Une sensibilisation des salariés au risque cybernétique et de radicalisation en entreprise est en place, ainsi que des procédures de rappel aux « voyageurs » des précautions nécessaires au bon déroulement des déplacements.

2.2.5. Risques dans le domaine social

Risques liés à l'attractivité du Groupe, au développement et à la rétention des talents (cf. DPEF)

La performance du Groupe est très dépendante de sa capacité à recruter, retenir et développer les talents nécessaires à la conduite et au développement des programmes. La perte des compétences métiers représente un risque puisqu'elles constituent sa principale richesse et sont garantes de la qualité attendue par ses clients.

L'environnement concurrentiel nécessite une adaptation et une amélioration continue de l'organisation.

Dans le cadre de l'augmentation de ses cadences et du renouvellement des compétences, Dassault Aviation a augmenté très fortement le nombre de recrutements dès 2022. Pour favoriser l'intégration, la rétention et le développement des talents Dassault Aviation a mis en place diverses actions d'accompagnement et de formation auprès de son personnel.

Concernant les risques liés à la santé et sécurité du travail (cf. DPEF), les activités du Groupe peuvent générer diverses situations mettant en jeu la santé et la sécurité de son personnel. Depuis plusieurs années, une politique systématique de réduction des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail a été engagée. Les mesures prises sont décrites au §4.6.

2.2.6. Risques environnementaux

Le Groupe se conforme à la réglementation en vigueur tant nationale qu'internationale dans les pays au sein desquels il opère, ainsi qu'aux normes liées à la performance environnementale de ses activités et produits.

Risques de pollution ou de dommages causés à l'environnement

En matière de maîtrise des risques environnementaux, le Système de Management Environnemental (SME) intègre une analyse des risques déployée dans les établissements de la Société et dans ses principales filiales.

Le Groupe n'a jamais été, par décision de justice, condamné pour pollution ni contraint à verser des indemnités en réparation de dommages causés à l'environnement. En 2023, le Groupe n'a pas eu à comptabiliser de passif environnemental.

Les mesures de prévention prises sont décrites au §4.7.

Concernant le risque environnemental des installations classées, la Société n'est soumise à l'obligation de garanties financières que pour un seul de ses établissements (décret n° 2012-633 du 3 mai 2012).

Risques liés aux conséquences du changement climatique (cf DPEF)

Du fait de sa localisation géographique, le Groupe présente une faible exposition aux conséquences physiques du changement climatique, que ce soit pour ses implantations industrielles ou sa *supply chain* qui sont majoritairement européenne et nord-américaine. Le seul établissement du Groupe situé à Little Rock Arkansas, exposé au risque de tornades, a mis en place un plan de continuité d'activité.

La lutte contre le changement climatique fait partie des ambitions stratégiques européennes et nationales qui se déclinent en un objectif de neutralité carbone à horizon 2050 et des objectifs intermédiaires ambitieux en 2030 et 2040. Ces objectifs sont pris en compte par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (« OACI ») à travers des normes environnementales intégrées dans les exigences de conception de nos produits, ce qui permet au Groupe de faire face au risque de transition associé au changement climatique.

Les mesures prises sont décrites au §4.7.

2.2.7. Risques liés à la mise en œuvre du *Make In India*

Le Groupe a initié le *Make in India* dans le cadre de l'exécution des obligations d'offsets liées au contrat d'acquisition des 36 Rafale par l'Inde. Ainsi, l'usine de Nagpur livre des tronçons de fuselage de Falcon 2000 et des pièces de Rafale.

La croissance de l'activité dépend également de la chaîne d'approvisionnement locale qui s'étend à de nouveaux fournisseurs.

2.3. Risques de réputation, réglementaires et juridiques

2.3.1. Responsabilité sociétale d'entreprise

Le Groupe peut être exposé à des risques pouvant résulter du fait de ses produits, de ses activités ou de ses pratiques. Pour se prémunir contre les risques qui pourraient affecter durablement son image, le Groupe a mis en place une organisation et une gouvernance RSE ainsi que des outils cohérents des risques identifiés, et a arrêté un certain nombre de règles internes de fonctionnement et de guides de bonnes pratiques. Ces dispositifs reflètent l'engagement de Dassault Aviation sur les sujets environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance.

Ces risques font pour la plupart l'objet d'un encadrement réglementaire, et certains sont repris dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF ») au chapitre 4 du présent Rapport.

2.3.2. Respect de la conformité

La nature des activités du Groupe le soumet à un cadre légal et réglementaire très varié, en évolution permanente, imposant des prescriptions de plus en plus sévères :

- en termes de navigabilité des produits, les développements des programmes aéronautiques sont concernés par des réglementations au niveau national, européen et international,
- en matière sociale (cf. §4.5) et de protection des données personnelles,
- en termes d'environnement et de santé sécurité au travail, (cf. §4.6) et de Devoir de Vigilance,
- en termes d'application de dispositif anti-corruption (Loi Sapin 2, FCPA…),
- en termes de réglementations douanière, économique, éthique, fiscale et financière.

Ces règlementations, parfois à caractère extraterritorial (États-Unis notamment), créent de nouvelles contraintes ou incertitudes (embargo, mesures restrictives financières et/ou commerciales, ITAR, éthique, …).

Ce contexte réglementaire complexe induit potentiellement des risques de conformité, d'obsolescence (en particulier chez certains fournisseurs et sous-traitants avec des coûts et délais associés), de compétitivité ou de distorsion de concurrence.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place un programme de conformité visant à vérifier le strict respect des lois et règlements, et une Direction dédiée, la Direction de l'Éthique et de la Conformité.

2.3.3. Protection de la propriété intellectuelle

L'innovation est un élément indispensable pour garantir le succès des produits de la Société.

La protection de la propriété intellectuelle et du savoir-faire de la Société, principalement via le secret, les brevets, les droits d'auteur et les marques est un enjeu important pour la sécurisation de son patrimoine. La Société utilise en particulier les droits de propriété intellectuelle pour protéger sa technologie, empêcher ses concurrents d'utiliser cette technologie protégée et rester compétitif. Dans le cadre du contrat SCAF/NGF, la Société a veillé à se prémunir du risque de fuite de son patrimoine technologique.

La Société a toujours mis l'accent sur la protection de ses innovations et de son savoir-faire par la confidentialité. Les salariés sont encouragés à mettre en place l'organisation nécessaire afin d'éviter les divulgations d'informations sensibles. Certaines innovations sont conservées secrètes et des moyens de preuve de création sont, le cas échéant, constitués. D'autres innovations sont brevetées, en particulier dans le cadre des programmes civils et militaires de la Société.

Le portefeuille de brevets de la Société est en croissance régulière. Il est constitué de brevets français ou de brevets étrangers, déposés dans les pays stratégiques. Des marques sont également déposées régulièrement afin de protéger les noms des principaux produits et services de la Société dans les pays où elle exerce ses activités. Des sessions de sensibilisation sur la propriété intellectuelle et la confidentialité sont organisées auprès des salariés concernés afin qu'ils participent activement à la protection du patrimoine technologique.

Les salariés sont incités à développer des inventions par une politique salariale adaptée. Un « Comité Propriété Intellectuelle » se réunit régulièrement pour décider des protections dont doivent bénéficier les inventions stratégiques pour la Société.

2.4. Risques financiers et de marché

2.4.1. Risques financiers

Risques de liquidité et de trésorerie

Le portefeuille de placements du Groupe est principalement constitué de dépôts à terme, de titres de créances et de valeurs mobilières de placement, sans risque significatif de perte de valeur.

La trésorerie ainsi que le portefeuille de placements permettent au Groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe réalise ses opérations de trésorerie et de change avec des organismes financiers reconnus. Il répartit ses placements et comptes bancaires au sein de différents organismes qu'il a sélectionnés.

Le Groupe limite les risques liés au défaut des contreparties clients en réalisant la majorité de ses ventes au comptant et en faisant garantir les crédits accordés à un nombre limité de clients par Bpifrance Assurance Export ou par des sûretés réelles. Le risque de fabrication est aussi garanti auprès de Bpifrance Assurance Export pour les contrats militaires Export significatifs.

Une information complémentaire est disponible dans les notes 8 « Créances clients et autres créances » et 23.2 « Gestion des risques de crédit et de contrepartie » des comptes consolidés.

2.4.2. Risques de marché

Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change par les ventes Falcon de la Société Mère, qui sont, pour la quasi-totalité, libellées en dollars américains. Le risque de change de la Société Mère est couvert pour partie par ses achats en dollars et pour partie par l'utilisation de contrats de change à terme et d'options de change [(1)]. Ce risque est permanent compte tenu des fluctuations et de la volatilité de la parité. Il s'agit d'un risque important pour le Groupe car les mesures mises en place pour limiter ce risque peuvent ne pas suffire à rendre le risque net nul (périodes non couvertes par des couvertures, impact financier éventuel des couvertures déjà prises en cas de retournement des hypothèses de marché).

[(1)] Une analyse de sensibilité du portefeuille de couverture est disponible dans la note 23.3 « Gestion des risques de marché ».

Concernant la vente des avions militaires de Dassault Aviation, l'évolution du cours du dollar américain peut impacter sa compétitivité, la comparaison avec ses concurrents s'effectuant dans cette devise.

2.5. Assurances

La politique de transfert des risques de Dassault Aviation définie par la Direction Générale est mise en œuvre par la Direction des Affaires Juridiques et des Assurances.

La couverture de l'ensemble des risques générés par l'activité aéronautique de Dassault Aviation et ses filiales (en-cours de production, aéronefs en évolution, responsabilité civile après livraison, maintenance et soutien logistique…) constitue la part la plus importante des assurances souscrites.

Les garanties sont acquises auprès d'un large panel d'assureurs et de réassureurs spécialisés dans le domaine de l'aviation et à marge de solvabilité élevée pour faire face à des sinistres à développement long.

Les établissements du Groupe, ainsi que son outil industriel, sont assurés en dommages contre l'incendie et les risques divers.

La Direction des Affaires Juridiques et des Assurances pilote un programme d'audit régulier des établissements du Groupe. Elle diffuse la politique de prévention des risques et de protection de l'outil industriel afin de réduire la fréquence et l'intensité des risques accidentels. Elle s'appuie pour cela sur les ingénieurs spécialisés de l'assureur de dommages aux biens.

D'autres programmes sont souscrits afin de garantir les risques en dehors de l'activité aéronautique : la responsabilité civile générale, l'atteinte à l'environnement, la flotte automobile, les chantiers incluant les montages et essais ou encore la responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux.

La Direction des Affaires Juridiques et des Assurances veille à ce que les assurances souscrites par le Groupe s'adaptent en permanence aux évolutions de son organisation et de son activité.

Dassault Assurances Courtage et l'Agence Aéronautique d'Assurances interviennent pour le placement des risques. Dassault-Réassurance intervient pour la souscription de parts de réassurance des risques aéronautique et incendie du Groupe.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place dans notre Société ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et les actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction Générale, les lois et règlements en vigueur, les valeurs de notre Société et nos règles internes,
- de vérifier que les informations données et les communications faites au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales d'actionnaires sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité de notre Société.

L'un des principaux objectifs de notre système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Environnement et organisation générale du contrôle interne

3.2.1. Documents de référence du contrôle interne

Notre contrôle interne s'appuie sur les documents de référence suivants :

- le Manuel Qualité décrivant les processus Société,
- le Manuel d'Organisation décrivant les missions et l'organisation de chaque Direction,
- le processus « Gérer les données économiques et financières » décrit dans le Manuel Qualité pour les activités comptables et financières,
- un Code Anticorruption et une Procédure d'Alerte Interne complétant les dispositifs déjà existants,
- un Plan de vigilance fournisseurs.

Par ailleurs, Dassault Aviation s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010.

Les activités de contrôle interne sont réalisées au sein de chaque Direction.

3.2.2. Contrôle des filiales

La Société Mère assure une présence effective aux Conseils d'administration et au sein des organes de gestion des filiales.

Un reporting de gestion périodique est assuré par chaque filiale auprès de la Société Mère.

3.2.3. Audit Interne

Rattachée à la Direction Générale de la Qualité Totale, la Direction de l'Audit Interne et des Risques a pour mission d'évaluer les processus de management des risques et de contrôle interne.

Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques rend compte à la Direction Générale des résultats des audits et des recommandations émises. Il soumet également à son approbation le plan d'Audit Interne préalablement à sa mise en œuvre.

Le Comité d'audit s'entretient avec le Directeur de l'Audit Interne et des Risques, et prend connaissance des risques majeurs du Groupe, du plan d'Audit ainsi que des conclusions des audits.

3.2.4. Éléments externes de contrôle

Notre Société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont enquêtés par la Direction Générale de l'Armement (DGA),
- dans le domaine de l'aviation militaire, la surveillance des produits, de notre reconnaissance d'aptitude à la conception et de notre reconnaissance d'aptitude à la production Rafale Export est assurée par la DGA,
- la Société, dans le domaine de l'aviation civile, détient les agréments de conception, de production et d'entretien. Ces agréments sont soumis à une surveillance continue des autorités de navigabilité qui les ont délivrés :
    - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),
    - European Aviation Safety Agency (EASA),
    - Federal Aviation Administration (FAA),
    - Autres Autorités étrangères selon les marchés.

La Société Mère et ses filiales DFJ et DFS, sont certifiées EN9100, ISO9001 et ISO14001. Les audits réalisés en 2023 par des organismes extérieurs ont confirmé la conformité de nos systèmes de management aux exigences des normes.

3.3. Procédures de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques détaillé dans le chapitre 2 du présent rapport s'appuie sur une cartographie des risques mise à jour par chacune des grandes fonctions de la Société et des principales filiales du Groupe pour les activités qui les concernent.

Chacun des risques identifiés dans cette cartographie, quelle que soit sa nature, a été évalué en fonction de sa gravité et de son occurrence. Les procédures de traitement des risques sont également répertoriées dans cette cartographie.

Les procédures de gestion des risques sont définies et appliquées par les Directions de la Société.

Plus particulièrement, la maîtrise des risques Programmes chez Dassault Aviation se fait, entre autres, par des revues régulières de risques organisées par les Directions de Programmes avec les Directions opérationnelles.

Les risques sont suivis aux différents stades de la vie d'un produit à l'occasion de différentes revues. Elles ont pour but d'identifier les nouveaux risques, de suivre ceux existants et de les réduire.

La Direction Générale de la Qualité Totale au travers de la Direction de l'Audit Interne et des Risques assure la fonction d'alerte en transmettant à la Direction Générale la liste des risques les plus élevés.

Enfin, le Comité des Risques a pour mission, à partir de la cartographie des risques et au cours d'une campagne d'entretiens avec toutes les Directions, de :

- valider les risques recensés, leur hiérarchisation et les actions de réduction menées,
- s'assurer que les nouveaux risques sont identifiés, pris en compte et que leurs impacts financiers sont mesurés.

À cet effet, il réalise des entretiens avec les principaux directeurs de la Société chargés de la mise à jour de la cartographie des risques.

Ce Comité s'assure également de la prise en compte du dispositif de gestion des risques dans ses filiales.

Il est présidé par le Directeur Général de la Qualité Totale, assisté du Directeur de l'Audit Interne et des Risques, secrétaire du Comité, et rend compte à la Direction Générale.

3.4. Procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière

3.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

Cette fonction, décrite dans le Manuel Qualité, est assurée par la Direction Financière, tant pour la Société Mère que pour la consolidation du Groupe. Ladite fonction consiste en :

- la validation et le contrôle du système d'information comptable et financier de la Société, mis en œuvre par la Direction Générale du Système d'Information,
- l'actualisation du paramétrage du logiciel de consolidation utilisé par la Société Mère et ses filiales.

3.4.2. Références générales

Les états financiers sont établis suivant :

- les normes comptables applicables aux sociétés françaises :
  - le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC 2014-03,
  - les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC,
- les normes internationales d'évaluation et de présentation de l'information financière IFRS en vigueur au 31 décembre 2023, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à dater du 1er janvier 2023, pour les comptes consolidés,
- les procédures de fonctionnement et de contrôle décrites dans le processus "Gérer les données économiques et financières", complétées par les procédures spécifiques d'arrêtés des comptes semestriels et annuels de la Société Mère et du Groupe consolidé. Ces procédures, ainsi que les applications informatiques utilisées par la fonction comptable et financière, font régulièrement l'objet de revues par les Commissaires aux Comptes, dans le cadre de leur mission annuelle de certification des comptes.

3.4.3. Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

En 2023, la Direction Financière a centralisé les données comptables et produit les états financiers de la Société Mère et du Groupe.

Elle a communiqué aux différents acteurs concernés de la Société Mère et des filiales un planning comportant les tâches et contrôles à réaliser pour chaque arrêté. Ce planning prévoyait le début d'intervention des Commissaires aux Comptes pour les travaux de certification environ six semaines avant la date du Conseil d'Administration qui arrête les comptes.

En parallèle, les rapports et états financiers sont revus par un comité de relecture indépendant des équipes participant à l'établissement de ces documents.

3.5. Actions 2023

La Direction Générale de la Qualité Totale et la Direction de l'Audit Interne et des Risques ont poursuivi la surveillance des dispositifs de contrôle interne pour chaque acteur concerné, en s'appuyant sur la cartographie des risques actualisée au cours de l'exercice.

Elles ont conduit des audits qui ont permis de vérifier la bonne application des procédures de contrôle interne.

3.6. Plan d'actions 2024

Pour 2024, la Direction Générale de la Qualité Totale et la Direction de l'Audit Interne ont pour mission de poursuivre les audits visant à assurer la surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que la bonne application des procédures.

4. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (« DPEF »)

4.1. Politique générale et Objectifs de Développement Durable (ODD)

Depuis 2003, date d'adhésion de Dassault Aviation au Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*), Dassault Aviation s'est engagé dans une politique active en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Cette politique, qui s'est enrichie au fil du temps, montre l'engagement du Groupe vis-à-vis de ses collaborateurs, de son environnement et de ses fournisseurs.

Bâtie sur les enjeux RSE actuels et adossée sur les standards et normes relatifs au domaine, la politique RSE de Dassault Aviation s'appuie sur cinq piliers.

Par cette approche, Dassault Aviation place les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité au cœur de ses préoccupations.

Les engagements pris en conséquence participent, à l'échelle du Groupe, aux défis de développement durable adoptés par l'ONU en 2015. Les actions menées dans ce cadre contribuent principalement à 8 des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Contribution du Groupe Dassault Aviation aux Objectifs de Développement Durable

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

La politique de tolérance zéro, le renforcement des procédures et des moyens de lutte contre la corruption caractérisent notre démarche au service d'une éthique des affaires rigoureuse.

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les innovations apportées par les équipes de Dassault Aviation sur ses activités et ses produits, tant au niveau de la recherche technologique et de l'optimisation de l'avion en opération que de l'emploi des SAF, contribuent à la réduction de l'impact du secteur aérien sur le climat.

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Le Groupe Dassault Aviation, par sa politique RSE, s'engage en faveur du bien-être de ses salariés, de l'amélioration des conditions de travail et de la réduction des risques professionnels.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Convaincus que la mixité est un enjeu majeur et un facteur de performance pour l'entreprise, nous affirmons notre engagement à promouvoir la mixité dans les métiers, ainsi que l'égalité des femmes et des hommes.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

L'optimisation des consommations de ressources et d'énergie, la maîtrise des rejets et la gestion des déchets sont des éléments fondamentaux de notre politique RSE.

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les liens étroits développés avec les tissus industriels régionaux et internationaux, contribuent à la croissance économique durable de l'aéronautique.
Dassault Aviation s'attache également au développement des compétences de ses collaborateurs en cohérence avec les besoins opérationnels et les souhaits des salariés.

INÉGALITÉS RÉDUITES

Le Groupe Dassault Aviation s'attache à promouvoir la diversité, l'égalité des chances et de traitement et à prévenir les discriminations à travers la mise en œuvre d'accords d'entreprise.

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Dassault Aviation modernise son outil industriel en faisant appel à des technologies plus performantes et plus respectueuses de l'environnement.

4.2. Organisation RSE

Un responsable RSE Groupe, nommé par le PDG de Dassault Aviation, est chargé de proposer une politique RSE à partir des enjeux et des risques principaux identifiés, et d'en suivre la bonne application.

Ce responsable et son équipe au sein de la Direction Générale de la Qualité Totale s'appuient sur un réseau de correspondants déployé dans chaque direction de la Société Mère et chaque filiale du Groupe.

4.3. Être à l'écoute des parties intéressées de la Société et répondre à leurs attentes

L'écoute des parties intéressées externes et internes pour répondre à leurs attentes est une valeur incontournable de Dassault Aviation.

Celle de nos clients, qui est particulièrement au cœur de nos préoccupations, se manifeste notamment lors des salons de la profession ou des journées clients.

Des événements sont organisés régulièrement avec nos actionnaires et nos fournisseurs.

Nous participons activement aux organisations professionnelles de la filière aéronautique tant en France (GIFAS, UIMM, AFEP, AFNOR…) qu'à l'international (OACI, GAMA, EBAA, ASD, IAEG, IAQG…).

Nous maintenons aussi des relations très fortes avec le monde de l'enseignement et les étudiants des filières aéronautiques au travers des nombreuses actions menées (§ 4.5.1 « Attirer et fidéliser les talents »).

Cette écoute est tout aussi importante avec nos parties intéressées internes. Elle se traduit lors des CSE centraux ou d'établissement (Comité Social et Économique), des CSSCT centraux ou d'établissement (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail), des commissions ou comités thématiques (économique, formation, études emploi, égalité professionnelle, handicap …) ou lors des nombreux rendez-vous annuels.

Ces relations privilégiées que nous favorisons avec nos parties intéressées nous permettent d'identifier leurs attentes et de les prendre en compte dans nos produits, nos services et notre politique RSE.

4.4. Identification des risques extra-financiers

Pour identifier et hiérarchiser les enjeux et les risques extra-financiers, éléments structurants de la politique RSE, la Société Mère réalise une analyse de matérialité en s'appuyant sur le réseau des correspondants RSE existants. Cette analyse prend en compte :

- la cartographie des risques principaux Société (§2 Facteurs de risques),
- les enjeux RSE identifiés pour les entreprises de la filière aéronautique par le *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB »),
- une synthèse des enjeux RSE relevés dans un panel d'entreprises nationales et internationales comparables en termes d'activité,
- une évaluation des risques extra-financiers intégrant l'impact des enjeux tant pour Dassault Aviation que pour ses parties intéressées.

Une actualisation de l'analyse de matérialité a été initiée en 2023 sur la base des nouvelles exigences de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) ; elle alimentera la prochaine version de la politique RSE et la déclinaison en nouveaux plans d'actions.

À l'issue de cette identification, les enjeux et les risques suivants sont sélectionnés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière :

Enjeux	Facteurs de risque (exposition au risque)	Politiques	Indicateurs clés de performance 2023 (référence 2019)	Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés
Attractivité, emploi et compétences	§2.2 Risques dans le domaine social (moyenne)	§4.5	% de personnel formé : 75,8%	
Santé, sécurité et conditions de travail	§2.2 Risques dans le domaine social (moyenne)	§4.6	Taux de fréquence des accidents du travail : 7,14 (objectif : 7,50) Taux de gravité des accidents du travail : 0,29 (objectif : 0,33)	
Changement climatique	§2.2 Risques environnementaux (moyenne)	§4.7.1 §4.7.2 §4.7.4	Consommation d'énergie par source : - Gaz : -21,5% (objectif en 2024 : -8,0%) - Électricité : -8,0% (objectif en 2024 : -8,0%) Émissions de Gaz à Effet de Serre, scopes 1 hors kérosène et 2 : -20,8% (objectif en 2024 : -8,0%)	
Traçabilité et obsolescence des substances dangereuses	§2.3.2 Respect de la conformité (faible)	§4.7.2	Nombre de produits dangereux substitués : 494	
Supply chain : devoir du donneur d'ordre	§2.3.1 Responsabilité sociétale d'entreprise (moyenne)	§4.8.3 §4.8.6	% de nouveaux fournisseurs traités : 100% (objectif : 100%) % fournisseurs à avis défavorable : 0,8%	
Éthique des affaires	§2.3.1 Responsabilité sociétale d'entreprise (moyenne)	§4.8.7 §4.8.8	Nombre de faits de corruption : 0 (objectif : 0) Nombre de personnes formées : 755 (2393 depuis 2018)	

4.5. Proposer un modèle social attractif et motivant

Contribution aux ODD

Le développement du Groupe Dassault Aviation repose sur la qualité et l'implication des femmes et des hommes qui le composent. Ils sont sa principale richesse. Ce principe est inscrit dans la Charte d'Éthique.

Évolution des effectifs inscrits	**Effectifs au 31/12/2023**	Effectifs au 31/12/2022
Dassault Aviation Société Mère	**9 778**	9 201
Dassault Falcon Jet	**2 052**	1 878
Dassault Falcon Service	**571**	556
Sogitec	**288**	272
DABS FBO / DABS	**373**	434
ExecuJet	**471**	427
Total	**13 533**	12 768

Évolution des effectifs actifs	**Effectifs au 31/12/2023**	Effectifs au 31/12/2022
Dassault Aviation Société Mère	**9 347**	8 825
Dassault Falcon Jet	**2 046**	1 862
Dassault Falcon Service	**508**	500
Sogitec	**279**	262
DABS FBO / DABS	**359**	416
ExecuJet	**461**	419
Total	**13 000**	12 284

Plus de 96% des salariés du Groupe ont un emploi à durée indéterminée.
La répartition géographique des effectifs inscrits du Groupe est la suivante :

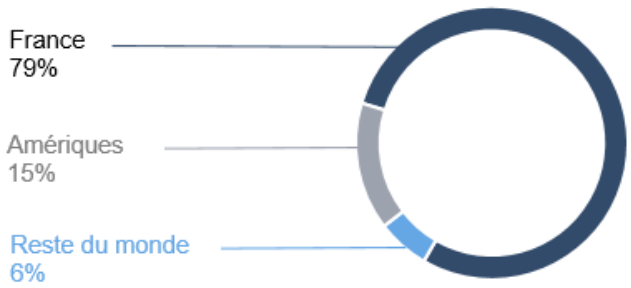

4.5.1. Attirer et fidéliser les talents

Les sociétés du Groupe s'investissent pour préparer celles et ceux qui nous rejoindront à l'issue de leurs études ou d'une démarche de reconversion.

Le Groupe mène ainsi des actions de coopération avec le monde de l'enseignement et de la recherche.

Dans ce cadre, les sociétés du Groupe :

- accompagnent les étudiants pendant leurs études par le biais de stages, de contrats d'alternance et de Volontariat International en Entreprise (VIE). Les sociétés du Groupe ont ainsi accueilli 489 stagiaires en 2023 (35 VIE) et comptent 344 alternants, pour répondre à la volonté d'accompagner la formation des jeunes à nos métiers et de favoriser leur entrée dans la vie professionnelle. Plus de 45% des apprentis des filiales françaises ont été embauchés à l'issue de leur apprentissage,
- participent aux réflexions pour l'adaptation des cursus aux besoins, à moyen ou long terme, de l'industrie aéronautique. Ces réflexions sont menées au sein d'organisations professionnelles, comme le GIFAS, et avec les organismes et les établissements d'enseignement (écoles d'ingénieurs, universités, lycées professionnels),
- encouragent leur personnel à participer à des enseignements métiers ou multidisciplinaires, à des jurys d'examen et à encadrer des projets techniques,
- mettent à disposition des établissements d'enseignement, plusieurs fois par an, leurs recruteurs pour préparer les futurs diplômés aux entretiens de recrutement,
- favorisent la connaissance de nos métiers en organisant des rencontres (forums, présentations du Groupe…) et des visites de nos sites pour les élèves, les étudiants et leurs prescripteurs (enseignants, responsables d'orientation, proviseurs…). Des actions ciblées à l'intention de collégiennes, lycéennes et étudiantes ont été menées afin de favoriser la mixité dans les métiers techniques et scientifiques.

Nous contribuons également au développement général des compétences des futurs techniciens, ingénieurs et chercheurs par la création ou la participation à des chaires d'enseignement et de recherche. Cela se traduit par un soutien financier que nous complétons par l'implication de nos experts dans le développement d'enseignements et de projets de recherche au profit de la communauté académique et scientifique.

Compte tenu des besoins importants en recrutement de personnel de fabrication pour Dassault Aviation Société Mère, une dizaine de dispositifs de programmes de formation ont été mis en place avec des organismes extérieurs afin de « construire la compétence » et accompagner des personnes en reconversion jusqu'à l'obtention de CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie). Une École de la mécanique a été créée en avril 2023 au sein du site Dassault Aviation d'Argonay. Une formation spécifique et sur mesure élaborée par nos équipes est dispensée par des formateurs internes et des organismes partenaires : l'AFPI-Etudoc et l'IMAA.

Actions menées en Inde

Créée en 2018 pour développer en Inde de nouvelles filières de formation au profit de l'industrie aéronautique indienne, la « *Dassault Skill Academy* » a conçu et fait valider par le gouvernement indien une formation en deux ans équivalente au Baccalauréat professionnel aéronautique français. Cette formation fonctionne depuis la rentrée scolaire 2019-2020 dans un lycée public de Nagpur (État du Maharashtra). Des professeurs du lycée ont été formés par des professeurs français et sont désormais autonomes pour prendre la suite. Fort de ce succès, ce dispositif a ensuite été déployé dans deux nouveaux lycées professionnels de l'État du Maharashtra. Depuis, tous les élèves diplômés ont été recrutés dans différentes entreprises aéronautiques du Maharashtra et du Telangana.

En 2023, le gouvernement indien a signé un partenariat avec notre filiale en Inde permettant la création d'un « *Dassault Aviation Centre of Excellence for Aeronautical Vocational Training* » au sein du *National Skill Training Institute* de Kanpur (État de l'Uttar Pradesh). Ce centre d'excellence permettra de préparer les futurs professeurs indiens pour le déploiement généralisé de cette formation.

Concernant l'enseignement supérieur, un réseau d'excellence intégrant le VNIT de Nagpur (*Visvesvaraya National Institute of Technology* - plus grande école d'ingénieurs de la ville), le CESI (école d'ingénieurs de Nanterre) et la Société Dassault Aviation a été concrétisé en 2023 par la signature de partenariats. Ces derniers permettent aux deux écoles de procéder à des échanges académiques et de recherche mais aussi de faire venir en France des étudiants indiens sélectionnés

par *Dassault Reliance Aviation Limited* (DRAL) pour effectuer leur dernière année d'étude. Un semestre académique au CESI suivi d'un stage au sein de la société Dassault Aviation les préparent à leur recrutement chez DRAL, avec une première expérience des produits, des outils, des process et, au-delà, de la culture Dassault.

Salon du Bourget

A l'occasion du salon international de l'aéronautique et de l'espace, au Bourget, les sociétés du Groupe ont participé à la cinquième édition de « l'avion des métiers ». Près de 50 collaborateurs du Groupe ont présenté leur métier d'ajusteur, de monteur aménageur, d'architecte système, de mécanicien structure et d'ingénieur maintenance pour susciter des vocations chez les plus jeunes.

Pendant le salon du Bourget, le Groupe s'est également impliqué dans le Paris Air Lab ; espace de découvertes dédié à l'innovation, où nos spécialistes ont présenté le projet *FalconWays*, logiciel d'optimisation des trajectoires permettant de choisir la meilleure route pour réduire les émissions de CO_2.

À l'occasion de l'évènement « l'Aéro Recrute » au salon du Bourget, organisé à l'initiative du Gifas, plus de 80 collaborateurs du Groupe ont accueilli, renseigné et conseillé de très nombreux visiteurs à qui ils ont permis d'envisager directement des opportunités de carrière.

Actions de communication

Afin de soutenir son image employeur, le Groupe a accentué sa présence sur les réseaux sociaux et a aussi renforcé sa communication sur ses besoins de recrutement en multipliant les actions pour être plus visible sur le plan national et sur le plan local.

La Société Mère se positionne une nouvelle fois, en 2023, dans le TOP 5 du classement Universum France tous secteurs confondus, au sein du panel des 130 employeurs évalués les plus attractifs par les étudiants-ingénieurs. Elle se classe également 1ère du secteur « Aéronautique, ferroviaire, naval » du classement Statista pour le journal CAPITAL (sur les 39 entreprises du secteur classées).

Dans un contexte 2023 de tensions sur le marché de l'emploi, le Groupe a poursuivi ses recrutements en recherchant la meilleure adéquation possible entre charges, effectifs et besoin de compétences.

Cette politique a contribué à l'embauche de 1 947 collaboratrices et collaborateurs en 2023.

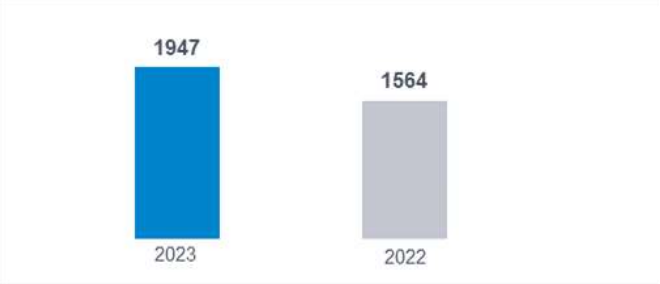

Pour favoriser l'intégration de leurs nouveaux embauchés, les sociétés du Groupe mettent en place des dispositifs permettant de faire connaître leurs activités, leur organisation et leur fonctionnement.

La Société Dassault Aviation a renforcé de façon significative le parcours d'intégration de ses collaborateurs avec le lancement de deux nouveaux dispositifs :

- Les Journées Envol permettent de découvrir l'histoire de Dassault Aviation et de ses activités en présence de Directeurs et pilotes,
- La Dassault Défense Académie aide à mieux comprendre le contexte géopolitique, la politique de défense de la France, l'organisation des corps d'armée nationale et la place du militaire dans l'ADN de Dassault Aviation.

DFJ propose à tous les nouveaux employés et stagiaires le programme *Welcome to Dassault Falcon Jet Passport*. Ce dispositif permet l'accès à une plateforme *LinkedIn Learning* où les employés peuvent accéder à plus de 16 000 cours dispensés par des experts de l'industrie et portant sur des sujets commerciaux, d'innovation et technologiques.

Les actions en matière de recrutement et d'intégration sont essentielles. Elles permettent de préparer l'avenir et de faciliter la transmission des compétences entre générations.

Départs Groupe

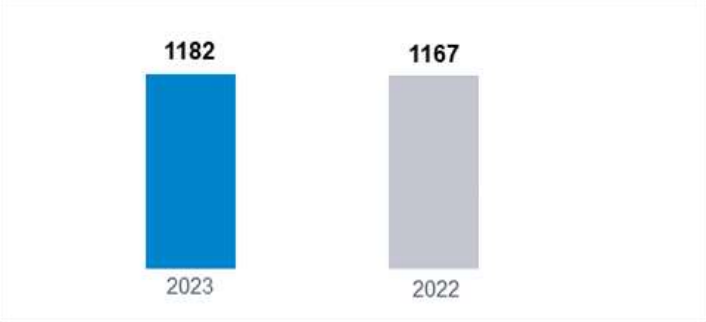

À noter que, parmi ces départs, le Groupe constate un taux de démission d'environ 3% de l'effectif.

4.5.2. Développement et transmission des compétences

Le développement individuel de chaque collaborateur est une condition essentielle du succès collectif. Avec 75,8% des salariés formés en 2023, le Groupe affiche sa volonté d'assurer le maintien et le développement des compétences de ses collaborateurs.

Formation professionnelle

Les sociétés du Groupe poursuivent le développement des formations à distance dans le plan de développement des compétences. Ces dispositifs permettent par ailleurs de mieux répondre aux contraintes de dispersion géographique et de poursuivre de façon plus optimale la montée en compétences des collaborateurs. Les actions ont été menées en tenant compte des besoins opérationnels des sociétés du Groupe, des évolutions des métiers et technologies, ainsi que des souhaits de développement individuels. La formation professionnelle représente 293 275 heures de formation.

Dassault Falcon Jet s'appuie également sur un dispositif d'aide aux frais de scolarité afin de permettre à ses salariés d'adhérer à un programme d'études supérieures visant au développement de leurs compétences. Ce programme, en lien direct avec le poste occupé par le collaborateur, s'inscrit dans la perspective d'une évolution de carrière. 337 salariés ont bénéficié de ce dispositif depuis sa mise en place.

Conservatoire des métiers et accompagnement aux outils numériques

La société Dassault Aviation a déployé courant 2023, dans le cadre de son conservatoire des métiers, un parcours monteurs de tuyauterie, testé fin 2022. Ce cursus complète l'offre de formations à des métiers tels que préparateurs ou ajusteurs. Par ailleurs, les métiers fonctionnels se dotent également de parcours ciblés au plus proche de leurs enjeux comme le Passeport Achats ou la *Supply Chain* Académie. Ce dernier parcours favorise la synergie entre tous les métiers appelés à travailler sur la *supply chain*.

Renforcement du *management*

Le renforcement du *management* est une priorité pour le Groupe Dassault Aviation qui accompagne le développement de ses *managers* tout au long de leur carrière. Ainsi, l'Institut Dassault a poursuivi le déploiement de parcours de formation ouverts aux filiales françaises. En 2023, 492 managers ou futurs managers des sociétés françaises du Groupe ont été formés.

En particulier, la société Dassault Aviation a déployé un plan d'accompagnement de ses managers pour communiquer et informer autour des impacts de la Nouvelle Convention Collective de la métallurgie effective depuis le 1er janvier 2024. Ainsi 1 128 managers ont été formés dans ce sens.

En 2023, DABS a poursuivi son programme intitulé *Shaping our Future* initié en 2022. 90% des *managers* ont ainsi débuté le Cycle de la Formation Managériale avec deux thèmes suivis : le rôle du *manager* et le manager coach. Cinq autres thèmes seront abordés au cours de l'année 2024.

4.5.3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Le Groupe favorise la diversité sur le lieu de travail et est très attaché aux principes de non-discrimination. Convaincu que la diversité est un enjeu majeur et représente un facteur de performance pour l'entreprise, le Groupe réaffirme son engagement dans la prévention des discriminations et s'attache à promouvoir l'égalité des chances et de traitement dans le respect des règlementations nationales.

Cette volonté se traduit par la signature d'accords d'entreprise dans les domaines de :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- la carrière des représentants du personnel.

<u>Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</u>

Le Groupe poursuit sa politique de développement de la mixité dans l'entreprise par la mise en place d'actions spécifiques en particulier dans les métiers techniques, industriels, de *management* et de maintenance aéronautique.

Le Groupe est confronté à une proportion plus faible de femmes dans les formations initiales techniques et industrielles. La valorisation des carrières scientifiques et techniques auprès des femmes constitue donc un enjeu important.

De nombreuses actions sont menées auprès des collégiennes et lycéennes pour les encourager à se former à nos métiers ; la société Dassault Aviation est membre fondateur de l'association « Elles bougent ».

Dassault Aviation a signé, le 8 mars 2022, la charte « Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial ». Cette adhésion permet le partage de bonnes pratiques entre signataires et la participation aux actions de communication sur nos métiers, les stéréotypes et préjugés, initiées par Airemploi. La Société Dassault Aviation confirme ainsi son implication et son engagement en faveur de la mixité des métiers.

DFS et Dassault Aviation ont également participé à l'opération « féminisons les métiers de l'aéronautique » lors du salon du Bourget.

Les femmes représentent 18,9% du personnel du Groupe, en légère augmentation par rapport à 2022. La politique volontariste du Groupe a permis l'embauche de 22,2% de femmes sur l'ensemble des embauches en 2023 (hors apprentis). Sur les sociétés françaises du Groupe, ce pourcentage est de 23,7%, il est de 24,2% pour Dassault Aviation Société Mère.

Répartition des effectifs du Groupe par sexe

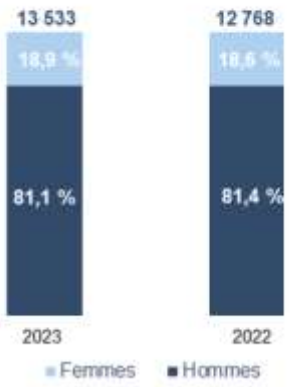

À cet égard, la nomination récente d'une femme à la tête de la Direction Générale Technique pourrait être une nouvelle source d'inspiration pour de nombreuses femmes appartenant au Groupe ou amenées à le rejoindre.

Le Groupe porte une attention particulière à la formation et au déroulement des carrières des femmes afin d'accompagner leur promotion vers des postes à responsabilités, notamment de *management* et de Direction.

Le Groupe est également attentif à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les politiques salariales et promotionnelles. L'index compilé égalité femmes-hommes des sociétés françaises est de 87 points sur 100, bien au-dessus du seuil réglementaire fixé à 75 points.

Les sociétés françaises du Groupe disposent toutes d'un accord sur l'égalité professionnelle et salariale des femmes et des hommes avec comme priorités les actions en faveur du recrutement de femmes dans toutes les catégories professionnelles et l'accompagnement des parcours professionnels des femmes pour leur permettre d'accéder à des postes à responsabilités.

Emploi et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Groupe poursuit sa politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les sociétés françaises du Groupe disposent toutes d'un accord sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Des actions de communication régulières sont menées notamment auprès du monde de l'éducation, des structures locales en faveur de l'emploi des personnels handicapés, et des entreprises du secteur du travail protégé et adapté. Les sociétés du Groupe participent à des forums spécialisés et organisent des actions de sensibilisation auprès des salariés et des recruteurs.

La Société Dassault Aviation est membre de l'association Hanvol qui propose un dispositif unique de formation pour le retour à l'emploi de personnes en situation de handicap ayant des parcours et compétences variés mais avec une aspiration commune : rejoindre le secteur aéronautique et spatial.

Des mesures concrètes sont prises pour aménager les postes de travail ainsi que pour faciliter et encourager les reconnaissances de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) et leurs renouvellements. Le Groupe s'appuie sur un travail collaboratif entre membres de la fonction Ressources Humaines, médecins des services de santé au travail, équipes HSE et ergonomes du travail pour mettre en œuvre les actions et aménagements nécessaires au maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap. Un budget annuel dédié de quatre cent mille euros est alloué par la Société Mère sur la période 2021-2023.

Une campagne de sensibilisation sur le handicap autour du sport a été déployée en novembre 2023 à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) dans l'ensemble des neuf établissements de la Société Mère. Des mises en situation, quiz, ou démonstrations de solutions de compensation ont animé ces journées et ont permis de sensibiliser aux situations de handicap.

Le Groupe est également attentif à ce que les salariés en situation de handicap bénéficient des mêmes possibilités d'évolutions salariales et promotionnelles que l'ensemble des salariés.

Fin 2023, le Groupe Dassault Aviation employait 607 travailleurs handicapés, contre 578 en 2022. Le Groupe répond aux obligations d'emploi françaises avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap, au global des trois entités, de plus de 6%.

Carrière des représentants du personnel

Les Sociétés Dassault Aviation et Dassault Falcon Service mettent en œuvre les accords signés en 2019 sur le dialogue social destinés à faciliter le fonctionnement des organisations syndicales et des institutions représentatives du personnel. Ces accords prévoient notamment un dispositif de suivi des carrières des représentants du personnel afin de s'assurer d'une égalité de traitement.

Par ailleurs, les sociétés françaises du Groupe accordent aux institutions représentatives du personnel de nombreux moyens supplémentaires par rapport à ceux prévus par la loi.

4.5.4. Proposer des rémunérations et avantages sociaux attractifs

Le Groupe Dassault Aviation affiche son engagement pour attirer les talents et maintenir la motivation de ses salariés à un niveau élevé en leur proposant des projets stimulants associés à une politique de rémunération attractive.

Cette politique de rémunération récompense et fidélise les collaborateurs, tout en s'adaptant à la situation et à l'environnement économique afin de maintenir la compétitivité du Groupe sur un marché hautement concurrentiel. La fidélisation des salariés s'illustre par une ancienneté moyenne de 13,3 ans.

La rémunération moyenne annuelle 2023 des salariés du Groupe est de 62 480 euros.

Le salaire annuel brut moyen d'un salarié non cadre est de 39 644 euros en 2023 c'est-à-dire 1,9 fois le SMIC. À cela s'ajoutent les éventuelles primes d'équipe et heures supplémentaires (ou autres …) qui représentent en moyenne près de 10% du salaire.

Dassault Aviation met en œuvre une politique de redistribution qui s'inscrit complètement dans une logique de partage de la valeur. Dassault Aviation a fait le choix de ne pas retenir une politique d'attribution d'actions et a privilégié une contribution directe aux résultats de l'entreprise à travers une politique de redistribution très attractive basée sur des dispositifs de participation et d'intéressement. Les sociétés françaises du Groupe ont signé des accords dérogatoires de participation ainsi que des accords d'intéressement particulièrement avantageux, permettant d'associer les salariés aux résultats. 78,6% des effectifs du Groupe bénéficient de ces dispositifs. Les montants attribués sur les 5 dernières années ont représenté en moyenne 3,1 mois de salaire pour les salariés de Dassault Aviation Société Mère.

La rémunération moyenne annuelle des sociétés françaises du Groupe, y compris participation et intéressement, s'élève à 77 875 euros. Pour Dassault Aviation, les plus bas salaires s'élèvent à 37 465 euros, y compris la participation et l'intéressement de 2023 au titre de 2022 et 35 215 euros en prenant la participation et l'intéressement en moyenne sur les 5 dernières années.

Ces sociétés favorisent également l'épargne salariale en proposant un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) avec un large choix de placements ainsi qu'un Plan d'Épargne Retraite COllectif (PERCO).

Le Groupe propose à tous ses collaborateurs une couverture médicale.

Les sociétés françaises du Groupe ont versé plus de 30 M€ (soit plus de 5% de la masse salariale) aux comités sociaux et économiques d'établissements, permettant aux salariés de bénéficier de nombreuses activités sociales et culturelles. Ce budget permet également de financer des associations sportives variées au bénéfice de l'ensemble des salariés qui souhaitent pratiquer une activité physique et sportive.

4.5.5. Un dialogue social constructif

Le Groupe applique une politique sociale basée sur la confiance, le compromis et le respect mutuel.

Des organisations syndicales représentatives des intérêts professionnels des salariés sont présentes dans toutes les filiales françaises et DFJ Do Brasil. Elles couvrent plus de 78% de l'effectif du Groupe.

Dans les entités du Groupe pourvues d'Institutions Représentatives du Personnel, des négociations régulières donnent lieu à un dialogue social constructif fondé sur la recherche de l'accord collectif.

En 2023, 24 accords et avenants ont été conclus. Ils ont notamment porté sur des thématiques telles que les salaires, la prévoyance, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le déploiement de la nouvelle convention collective de branche et l'organisation des élections professionnelles.

Des échanges constructifs et réguliers avec les partenaires sociaux permettent de prendre en compte les évolutions de toute nature que le Groupe traverse. Pour les sociétés françaises du Groupe, l'année 2023 s'est traduite par la poursuite des échanges avec les partenaires sociaux sur les enjeux et le déploiement de la nouvelle convention collective de branche signée en février 2022.

Ce dialogue social au sein du Groupe contribue à maintenir un climat propice au bon fonctionnement des sociétés. Pour les sociétés françaises, plus de 130 réunions se sont tenues entre la Direction et les membres des comités sociaux et économiques et plus de 46 réunions entre la Direction et les Commissions Santé, Sécurité et Conditions de travail. Le dialogue social s'exprime également à travers un ensemble de commissions paritaires au cours desquelles sont évoqués de manière thématique les projets d'organisation des sociétés du Groupe, les questions d'emploi et d'égalité professionnelle, les

sujets relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, etc. Cet agenda social rythme les relations sociales et permet aux représentants du personnel d'avoir une connaissance des enjeux du Groupe.

Par ailleurs, certaines entités du Groupe non pourvues de représentants du personnel ont mis en place des dispositifs d'expression directe avec leur hiérarchie.

4.6. Garantir un environnement de travail de qualité, sûr et sain

Contribution aux ODD

4.6.1. Amener l'entreprise à une culture prévention performante

Le développement d'une culture sécurité se poursuit en 2023 conformément à la politique RSE définie en 2020. Celui-ci se traduit par la pérennisation des pratiques et des outils favorisant un *management* proactif de la santé sécurité au travail, ainsi que par la formation et la sensibilisation des acteurs de la prévention.

Un parcours de formation HSE des nouveaux *managers*, en quatre modules, est pleinement opérationnel depuis 2022 pour la Société Mère. De plus, les formations métiers intègrent progressivement les aspects HSE pour leur prise en compte dans leur pratique professionnelle.

Fin 2023, une démarche de tournées managériales intégrant les aspects HSE a été lancée afin de renforcer les bons réflexes au quotidien.

Dans ce cadre, Dassault Aviation a mis en place un référentiel de *management* HSE structuré en 4 niveaux de maturité basé sur les normes ISO45001 et ISO14001, étant précisé que le niveau 1 correspond au niveau de maîtrise des bases et que le niveau 4 correspond à l'excellence opérationnelle. À fin 2023, six établissements de la Société Mère, représentant 81% du personnel, ont atteint ou sont très proches du niveau 3. Les plans d'action sont toujours en cours sur les autres établissements.

4.6.2. Poursuivre la réduction des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail

La maîtrise du risque d'accident de travail et de maladie professionnelle passe par la réduction des facteurs de dangers chimiques et physiques.

Les actions de maîtrise du risque chimique se poursuivent. En 2023, la Société a continué à porter un effort particulier sur des moyens de protections collectives supplémentaires comme la mise en œuvre de nouvelles cabines de collage pour les verrières et parebrises, l'installation de hottes aspirantes et d'équipements pour les opérations de retouches de peinture ou encore l'amélioration de dispositifs d'aspiration à la source.

Les actions de sécurisation du risque de « chute de hauteur » se sont poursuivis par la sécurisation de ces travaux sur chaîne Falcon ou en toitures des bâtiments.

À l'échelle du Groupe, le nombre de jours d'absence s'élève à 96 866 jours en 2023 contre 112 843 en 2022, toutes causes confondues, hors maternité et congés parentaux.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt est de 149 en 2023. Le nombre de journées perdues correspondant s'élève à 6 005 jours.

Le taux de fréquence (TF) Groupe est en baisse sur ces dix dernières années, passant de 10,97 à 7,14 entre 2013 et 2023.

Le taux de gravité (TG) diminue de 0,39 à 0,29.

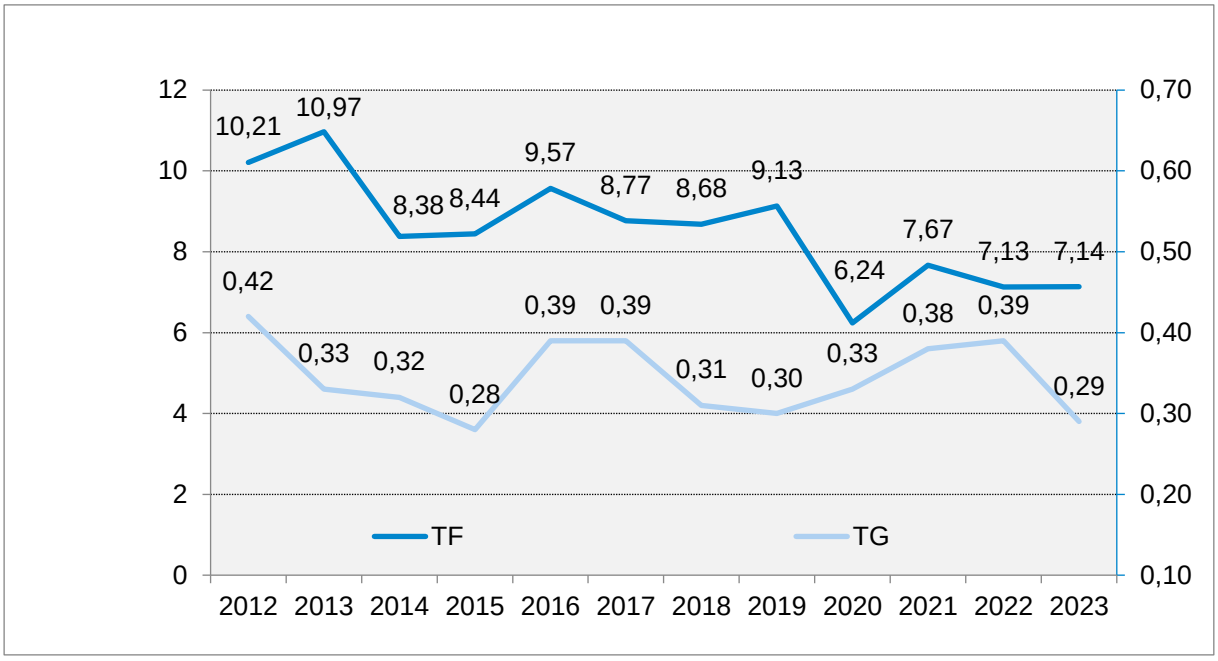

En 2023, 28 maladies professionnelles ont été identifiées par les différentes autorités compétentes, contre 15 en 2022. Il s'agit principalement de troubles musculo-squelettiques.

4.6.3. Développer la qualité de vie au travail et favoriser le bien-être des salariés

Ergonomie et conditions de travail

Afin de diffuser la culture ergonomie et d'ancrer sa prise en compte dans les programmes et nouveaux projets, des formations sont organisées. Par ailleurs, plus de 80 correspondants ergonomie sont formés pour l'ensemble des sites.

La prise en compte de l'ergonomie dans la phase d'industrialisation est assurée par un module de formation spécifique « HSE / ergonomie » dispensé au sein du conservatoire Dassault Aviation, intégré dans le parcours métier préparateur et outilleur. 56 collaborateurs ont été formés depuis sa mise en place en 2021.

Enfin, un réseau de 15 formateurs à la prévention des risques liés aux activités physiques et gestes et postures est en place pour assurer les formations dans les établissements de la Société Mère. En 2023, 220 salariés ont suivi ces formations, leur permettant ainsi d'être acteurs de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

En parallèle, la transformation des postes de travail pour une meilleure prise en compte de l'ergonomie s'est poursuivie en 2023 en ciblant :

- la diminution des risques d'accidents liés aux manutentions manuelles : acquisition de matériel adapté (chariot, gerbeur, monte-charge, palan…), réorganisation de stockages, modification des outillages (allègement ou nouveau design d'outillages),
- la réduction des causes à l'origine de troubles musculo-squelettiques : aménagement et équipement de postes de travail, établis et bureaux monte-baisse et/ou inclinables, bâtis rotatifs, essais d'exosquelettes pour le pouce, la nuque, le dos et les bras-épaules,
- la réduction des nuisances sonores dans les bureaux collectifs : dotation de casques à réduction active de bruit (équipement prévu de 6000 collaborateurs sur 3 ans – 2023/2025),
- l'adaptation des postes aux situations de handicap : aménagement des postes de travail, achat de matériel adapté…

Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

L'attention sur les risques psychosociaux (« RPS ») a été renforcée. La Société Mère a déployé en 2021 une démarche d'évaluation des RPS collectifs au poste de travail afin de pouvoir mesurer le risque et prendre les mesures correctives nécessaires.

A l'occasion de la renégociation de l'accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail signé le 14 février 2023, la Société Mère s'est engagée à mettre en place, en 2024, un nouveau dispositif d'évaluation des RPS réalisé pour chaque salarié de l'entreprise. Un accompagnement spécifique sera proposé aux *managers* afin d'analyser les résultats de cette évaluation et d'engager les plans d'actions.

Ce dispositif complétera la détection et le suivi des RPS individuels réalisés par les services internes ou interentreprises de santé au travail.

Dassault Aviation a mis en place une convention avec l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR) qui propose un dispositif d'écoute et d'aide aux salariés victimes de situations de stress et de traumatismes psychologiques dans le cadre de leur travail.

En matière de prévention des situations de harcèlement, d'agissements sexistes, d'atteintes sexuelles et de discrimination au travail, les sociétés du Groupe ont mis en place des dispositifs internes d'identification et de traitement des situations non conformes.

Des procédures formalisées ont été diffusées notamment au sein des sociétés Dassault Aviation et Execujet couvrant plus de 75% des salariés.

En 2023, la Société Mère a également poursuivi le déploiement engagé en 2022 des réunions d'expression directe et collective permettant aux collaborateurs d'une entité de réfléchir avec leur *manager* aux actions à mener pour mieux travailler ensemble. Près de 900 réunions ont été organisées en 2023. Il s'agit d'une démarche pérenne inscrite dans l'accord sur la qualité de vie et des conditions de travail.

Qualité de vie au travail

Le Groupe applique depuis de nombreuses années une démarche permettant de favoriser la conciliation vie professionnelle et vie personnelle notamment à travers des dispositifs en faveur de la parentalité.

Un service d'accès à des crèches inter-entreprises est proposé au sein de certaines sociétés du Groupe.

Depuis 2021, la Société Dassault Aviation a mis en place un dispositif de conciergeries d'entreprise numériques et physiques, permettant de proposer aux salariés des services de proximité accessibles rapidement et de nature à faciliter leur organisation personnelle. Les services proposés évoluent régulièrement pour répondre aux attentes des salariés. Les conciergeries numériques vont dorénavant proposer des services ponctuels physiquement sur site (ex : réparation de vélo, etc.).

Les horaires de travail sont également un vecteur de qualité de vie au travail. Les aménagements individualisés des horaires permettent une souplesse d'organisation et notamment une meilleure gestion des horaires de prise de poste au regard des contraintes personnelles des salariés des entités françaises du Groupe. Toutes les sociétés du Groupe proposent l'exercice d'une activité professionnelle à temps partiel avec l'accord du *manager* et plus de 78% de l'effectif du Groupe dispose d'un compte épargne temps permettant aux salariés de mieux gérer leurs congés.

Les sociétés françaises du Groupe ont conclu des accords d'entreprise sur le télétravail conciliant l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, tout en maintenant l'efficacité collective.

Au regard des enjeux sociétaux, la mobilité est également un sujet de préoccupation pour les salariés. La Société Mère a introduit un dispositif de forfait mobilité durable (FMD) permettant aux salariés de financer, à hauteur de 200 euros versé par l'entreprise, l'achat d'un vélo mécanique ou électrique. En 2023, 328 primes FMD ont ainsi été versées. Les établissements de la Société Mère améliorent leurs infrastructures pour accueillir les vélos et sécuriser leur utilisation.

Suivi médical des salariés

Le Groupe Dassault Aviation possède des services autonomes de santé au travail ou des programmes d'assistance dans l'ensemble de ses sites.

Les salariés qui occupent des postes à risques, les salariés expatriés ou en mission bénéficient d'un suivi spécifique et d'un accompagnement renforcé, notamment avec des visites médicales plus fréquentes et des examens complémentaires pris en charge par le Groupe.

Des campagnes de prévention et de sensibilisation, locales ou Groupe, sont organisées, périodiquement ou ponctuellement, sur des thèmes variés, professionnels ou de santé publique :

- la grippe (campagne de sensibilisation et de vaccinations gratuites),
- les risques liés à la canicule,
- les lombalgies et le port de charge,
- les aides au sevrage des addictions (tabac, alcool, produits psychotropes, jeux, cyberdépendance),
- l'hygiène alimentaire,
- les risques psychosociaux,
- les maladies cardiovasculaires,
- le don d'organes,
- les troubles du sommeil.

4.7. Améliorer la performance environnementale de nos activités et produits

Contribution aux ODD

La politique RSE de Dassault Aviation place l'environnement au cœur des préoccupations du Groupe, avec l'ambition de réduire l'empreinte de ses produits et activités tout en maîtrisant les risques de pollution et de dommages causés à l'environnement. Cette politique se concrétise au travers d'une « Éco-démarche » fédérant les projets et actions d'amélioration de la performance environnementale sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits.

La réduction de l'empreinte environnementale passe par l'intégration d'exigences HSE dans les programmes de développement avion, dans les contrats à destination des fournisseurs et partenaires, dans la recherche de nouveaux procédés et matériaux, dans tout projet d'infrastructure ou de moyen industriel et dans le soutien opérationnel apporté à nos clients.

Le Groupe est engagé dans cette approche environnementale volontaire depuis plus de quinze ans et s'appuie pour cela sur la norme de *management* ISO14001. Les bureaux d'études et les établissements de production du Groupe sont certifiés : tous les sites Dassault Aviation, l'établissement Dassault Falcon Jet de Little Rock, les implantations Dassault Falcon Service du Bourget et de Mérignac. L'ensemble des sites certifiés représente près de 90 % de l'effectif global Société.

4.7.1. Intégrer l'écoconception dans la recherche de solutions techniques innovantes

Au cours des quarante dernières années, les progrès technologiques en matière d'efficacité des moteurs, d'aérodynamique et de réduction de masse ont permis de diminuer la consommation de carburant, les émissions de CO_2 et le niveau sonore de nos avions.

Le Groupe poursuit dans cette voie tant au niveau de la recherche d'innovations technologiques qu'au niveau de l'optimisation de l'avion en opération.

Pour soutenir cette démarche, le Groupe s'est inscrit historiquement dans les objectifs définis en 2000 par l'*Advisory Council for Aeronautics Research in Europe* (ACARE) et participe depuis aux études européennes qui y contribuent, comme le programme *CleanSky* et son successeur *Clean Aviation*.

En France, Dassault Aviation, en tant que membre du Conseil d'Orientation de la Recherche de l'Aéronautique Civile (CORAC), participe aux études menées dans ce cadre. Dassault Aviation est également au Comité de pilotage de la chaîne de valeur du transport aérien (Article 301 de la loi Climat et Résilience française) et a contribué à la publication de la feuille de route de décarbonation de l'aérien remise au gouvernement français le 14 février 2023.

Dassault Aviation a réaffirmé son implication en juin 2023 à l'occasion du salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget par la signature d'un engagement avec 6 autres acteurs majeurs de l'aéronautique (Airbus, Boeing, GE Aviation, Pratt & Whitney, Rolls Royce et Safran), prenant acte de l'objectif partagé d'atteindre le « zéro émission nette » carbone en 2050 et rappelant l'importance de la production et la disponibilité des carburant aéronautiques durables pour atteindre cet objectif. En octobre 2022, l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) avait invité les États membres à atteindre ce même objectif pour l'aviation civile internationale. En septembre 2023, l'ICCAIA (International Coordinating Council of Aerospace Industries Association) a précisé l'engagement des constructeurs à fournir des produits compatibles du 100% SAF en 2030.

Empreinte environnementale avion

Les modélisations de l'empreinte environnementale sont réalisées à partir d'une démarche d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) selon les normes ISO 14040 et ISO 14044 sur Falcon 8X, Falcon 7X et Falcon 2000. Elles permettent d'identifier l'impact de chacune des phases de vie de l'extraction des matières premières à la fin de vie sur plusieurs indicateurs : le potentiel de réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel d'acidification, l'eutrophisation de l'eau.

Ces études montrent que l'utilisation de l'aéronef représente plus de 95% des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, mettant également en évidence la contribution significative de la phase de production du kérosène. Sur cette base, Dassault Aviation oriente majoritairement ses travaux vers la sobriété énergétique en phase d'opération et la promotion de l'usage des Carburants d'Aviation Durable (CAD ou SAF en anglais), tout en maintenant des projets d'amélioration sur d'autres aspects environnementaux comme le choix de matériaux biosourcés dans l'aménagement des cabines Falcon.

La très longue durée de service des avions (pouvant aller au-delà de 30 ans) nécessite d'anticiper, dès leur conception, l'ensemble des contraintes liées à leur cycle de vie. Pour y parvenir, Dassault Aviation innove, soutenu par des processus industriels numériques efficients tels que le « *Product Lifecycle Management* ».

Les aéronefs vendus par Dassault Aviation sont réparables tout au long de leur exploitation et offrent un important potentiel de recyclabilité (85% selon la norme ISO 22 628 définissant la méthodologie de calcul pour les véhicules routiers, en l'absence d'une norme similaire pour les aéronefs) en fin de vie du fait de la réutilisabilité des équipements, et des matières utilisées (tel que l'aluminium notamment).

Innovation technologique avion

Investi dans les initiatives européennes (*Clean Sky* puis *Clean Aviation*) et nationales, Dassault Aviation pilote ou participe à des études de concepts et de développement en lien avec l'ensemble de la filière aéronautique.

Ces études concernent :

- l'allègement des structures primaires par de nouveaux matériaux et procédés (nouveaux alliages métalliques, composites),
- l'allègement de certains équipements et éléments de complétion et la réduction du « *buy to fly ratio* », i.e. le ratio entre la quantité de matières d'une pièce et la quantité de matières achetée et acheminée pour réaliser celle-ci (fabrication additive métallique, thermoplastique),
- la consolidation des principes de conception et de fabrication de surfaces à laminarité augmentée et des performances atteignables grâce à la réduction de traînée ainsi obtenue,

- le recours à des Carburants d'Aviation Durables dont il faut assurer la compatibilité avec les systèmes carburants et les moteurs à des taux élevés dans le mélange avec du kérosène classique, avec pour objectif d'atteindre le 100% en opération,
- la préparation et la gestion de mission optimisée pour réduire la consommation de carburant, mise en opération sous le nom commercial *FalconWays*,
- l'optimisation des trajectoires de décollage et d'atterrissage pour réduire l'empreinte sonore au sol,
- la recherche de concepts et de technologies de réduction de bruit à la source sans impact négatif sur la masse et/ou la trainée aérodynamique des avions.

En complément, des travaux sur la « certificabilité » de technologies de rupture, par des logiques de démonstration spécifiques et le recours à des modélisations numériques associées sont menés dans le cadre du projet Concerto du programme *Clean Aviation* coordonné par Dassault Aviation en partenariat avec l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA).

Méthodes et processus

Le Groupe Dassault Aviation poursuit ses efforts pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte environnementale des méthodes de conception, des procédés de production et des services de maintenance, en profitant des leviers offerts par les méthodes numériques :

- des méthodes de co-ingénierie sont testées et mises en place pour assurer les meilleurs compromis entre la conception, la production et le soutien,
- l'optimisation de toute la chaîne d'essais (nouveaux moyens d'instrumentation, de traitement et d'analyse de données) et l'hybridation de modèles de simulation et de données d'essais réduit le nombre d'essais en vol de développement et le cycle de traitement des éventuelles corrections,
- le développement de méthodes numériques renforce les démonstrations de justification de la tenue des critères de certification,
- l'optimisation du cycle de production se traduit par des recherches sur l'écoconception, les nouveaux matériaux, la fabrication additive et le recyclage des déchets,
- des solutions alternatives sont recherchées pour le traitement et la protection des pièces vis-à-vis de la corrosion, comme l'élimination des chromates dans les procédés,
- le développement d'algorithmes pour le traitement automatisé de données de flotte vise à atteindre de nouvelles capacités de maintenance prévisionnelle.

Optimisation de l'avion en opérations

Grâce à son implication de longue date dans les programmes de recherche français (CORAC) et européens (SESAR, *CleanSky/CleanAviation*), mais aussi par ses propres recherches autofinancées, Dassault Aviation est en mesure de développer et d'intégrer les technologies les plus avancées dans ses avions afin de minimiser l'empreinte environnementale de la flotte Falcon et en particulier son bilan CO_2 : préparation et optimisation de missions, systèmes d'aide au pilotage tels que les caméras/viseurs tête haute *FalconEye*, système de navigation et de communication.

Nous partageons les meilleures pratiques et recommandations d'optimisation de vol avec les opérateurs de la flotte Falcon. Le but est de permettre d'obtenir la plus grande efficacité environnementale des opérations en vol. Ceci comprend l'optimisation des charges à bord, du profil de vol en vitesse et altitude et de la trajectoire. Ces pratiques sont supportées par des outils numériques embarqués mis à disposition des pilotes, comme la nouvelle solution *FalconWays*. Ce logiciel prend en compte les données météo en temps réel pour proposer aux pilotes d'ajuster le plan de vol afin de tirer le meilleur parti des vents aux différentes altitudes et ainsi réduire la consommation de carburant, et donc les émissions associées.

Pour une efficacité optimale des vols, il est aussi essentiel que l'entretien des avions soit réalisé suivant le plan de maintenance. Nos équipes sont impliquées au quotidien dans nos centres de maintenance autour du monde pour réaliser les opérations qui permettent aux Falcon d'être toujours au maximum de leur efficacité opérationnelle et environnementale. Nos centres de maintenance, en tant que filiales du Groupe, sont eux-mêmes impliqués dans la réduction de leur empreinte carbone en cohérence de la politique RSE. Ceci se traduit par la mise en œuvre de plans de sobriété énergétique ciblés sur le

chauffage et l'alimentation électrique des centres, mais aussi par le déploiement progressif de moyens de maintenance décarbonés, tels que des groupes de pistes et tracteurs d'aérodrome électriques.

Les pilotes des clients Falcon sont sensibilisés à ces bonnes pratiques et aux enjeux environnementaux lors de réunions dédiées ou dans le cadre de rencontres lors des salons et forums internationaux.

***Sustainable Aviation Fuel* (SAF)**

Les modèles Falcon sont d'ores et déjà compatibles et certifiés jusqu'à un taux d'incorporation de 50% de Carburants d'Aviation Durables (CAD = *Sustainable Aviation Fuel* = SAF).

Dassault Aviation travaille avec les motoristes et équipementiers de ses avions en développement afin de valider la faisabilité du 100% SAF sur ses nouveaux modèles à l'entrée en service du Falcon 10X. Le même objectif est partagé par le projet VOLCAN, dans lequel Dassault Aviation s'investit en partenariat avec Airbus, l'ONERA, Safran et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Nous préparons tous nos modèles en production pour l'utilisation de SAF au-delà du seuil actuel limité à 50%, avec l'objectif partagé par la profession d'atteindre la compatibilité avec un carburant durable à 100% à l'horizon 2030.

Le plan SAF, lancé en 2022, s'est poursuivi en 2023 et continuera en 2024. Il nous conduit à utiliser du SAF pour nos opérations au départ des aéroports français du Bourget et de Bordeaux-Mérignac, ainsi que de notre établissement de Little Rock (USA). Les niveaux de SAF chargés varient entre 25% et 35% en fonction des possibilités de nos fournisseurs, pourcentage largement en avance sur la directive européenne ReFuelEU qui vise 2% de SAF en 2025 et 6% en 2030. Nous démontrons ainsi l'engagement de l'industrie du secteur de l'aviation d'affaires pour une décarbonation la plus rapide possible.

Ainsi, en 2023, 413 vols ont été opérés avec du SAF pour une réduction de 681 T CO2eq.

La réduction d'émission globale de CO_2 sur le cycle de vie des SAF (production puis utilisation en vol) approche les 80-90% selon les références internationales. Lors de leur combustion, les SAF libèrent également moins de produits polluants dans l'atmosphère, comme le soufre par exemple, et pourraient contribuer à limiter la production des trainées de condensation.

Les circuits d'approvisionnement de SAF se structurent. Dassault Aviation s'investit pour en promouvoir l'usage dans ses activités propres, et celles de ses clients, en étroite relation avec les associations GAMA, NBAA et EBAA.

Dassault Aviation est membre de l'Alliance RLCF (*Renewable and Low-Carbon Fuels Value Chain Industrial Alliance*) depuis sa création en 2022. Cette alliance lancée à l'initiative de la Commission Européenne est le pilier industriel de l'initiative ReFuelEU Aviation, qui vise une incorporation progressive de SAF jusqu'en 2050.

4.7.2. Réduire notre empreinte environnementale selon les principes de l'économie circulaire

Dans le cadre de sa politique RSE, Dassault Aviation définit des objectifs triennaux de réduction de son empreinte environnementale. L'amélioration de performance recherchée cible la consommation énergétique, la consommation d'eau, les émissions atmosphériques et la valorisation des déchets.

Les objectifs initialement fixés pour la période 2021-2023 à partir de l'analyse des performances accessibles ont été revus en 2022 pour tenir compte des directives du Gouvernement français sur la sobriété énergétique. L'année 2020, perturbée par la crise covid 19, n'étant pas représentative des activités de la Société, l'année 2019 a été retenue comme année de référence.

Thèmes		Objectifs 2024 (Réf. 2019)	Performance Groupe		
			2023	2022	Variation depuis 2019 à isopérimètre*
Optimiser les consommations de ressources	Électricité (GJ)	-8%	**499 936**	500 596	-8,0%
	Électricité renouvelable autoproduite (GJ)	40 000	**1 006**	Non disponible**	NA
	Gaz (GJ)	-8%	**281 471**	312 634	-21,5%
	Autres sources – fioul domestique et diesel (GJ)	Stabilité	**7 297**	7 804	-56,7%
	TOTAL	-8%	**789 710**	821 034	-13,5%
	Kérosène (GJ)	NA	**411 770**	506 992	-26,0%
	SAF 30% (m3)	2 900	**1 016**	369	N/A
	Eau (m3)	Stabilité	**215 654**	230 401	-11,4%
Minimiser l'utilisation de produits chimiques dangereux	Produits dangereux supprimés ou substitués	NA	**494 (depuis 2013)**	405 (depuis 2013)	138,00
Réduire la production de déchets ainsi que les rejets dans l'eau et l'air	COV (T)	Stabilité	**97**	110	-41,3%
	Déchets non dangereux (T)	Stabilité	**7 207**	6 187	0,9%
	Déchets dangereux (T)	Stabilité	**1 788**	1 425	-34,1%
	Déchets totaux (T)	Stabilité	**8 995**	7 629	-8,3%

*Les filiales DABS et Execujet ne sont consolidées que depuis 2020, pas de donnée de référence en 2019.
**Début de production en 2022, en phase de tests, donnée consolidée à partir de 2023.

Consommation d'énergie

Le système de *management* de l'énergie est intégré au système de *management* environnemental certifié ISO 14001, sans volonté de certification spécifique ISO 50001.

Un réseau de référents Énergie, formés en 2022, a été constitué au niveau Société Mère afin d'améliorer le pilotage de la performance énergétique et la mise en œuvre des actions d'amélioration, notamment issues des résultats des audits énergétiques réalisés dans les établissements de Dassault Aviation fin 2019. Les audits énergétiques réglementaires ont été réalisés en 2023 et contribueront au renforcement des plans d'action.

L'énergie est majoritairement consommée dans le cadre de l'activité industrielle des sites de production (électricité et gaz) et de l'activité aérienne (kérosène).

La consommation électrique reste stable comparée à 2022 malgré une hausse des heures travaillées, conséquence des efforts de sobriété énergétique réalisés par toutes les entités du Groupe, notamment les mesures comportementales, de réduction des plages d'utilisation des moyens, d'optimisation des températures dans les salles informatiques, les travaux d'installation de LED ou d'optimisation du pilotage des consommations.

La consommation de gaz marque une baisse significative grâce à l'effet bénéfique des consignes de réduction de température, de l'amélioration de la gestion technique des bâtiments ou de la récupération de chaleur de salles informatiques menées dans le cadre du plan de sobriété.

En effet, pour répondre à la sollicitation du gouvernement français, un vaste plan de sobriété énergétique a été lancé en septembre 2022 pour atteindre en 2024 l'objectif de moins 10% de consommation comparé à l'année de référence 2019. Piloté par un responsable sobriété énergétique nommé au niveau Groupe et par des référents sobriété dans chaque établissement français, ce plan est décliné sur plusieurs axes :

- réduire les consommations d'électricité et de gaz par l'application des consignes gouvernementales relatives au chauffage et à la climatisation,
- optimiser les consommations des installations et équipements tels que les centrales techniques d'aération, les compresseurs, les datacenters, les postes de travail informatiques,
- transformer les éclairages classiques en éclairage LED,
- généraliser la Gestion Technique des Énergies (GTE) et des Bâtiments (GTB) à tous les établissements,
- produire de l'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques dans tous les établissements où cela est techniquement possible.

La communication a été renforcée pour faciliter l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs sur ces objectifs au sein de l'entreprise et en dehors.

Les premiers résultats de ce plan de sobriété étaient perceptibles dans les consommations relevées dès la fin d'année 2022, conséquence de la mise en place immédiate des mesures organisationnelles et comportementales. Les premières actions techniques, telles que la généralisation des LED et le déploiement de la GTE sur certains établissements se sont concrétisées en 2023, confirmant les effets positifs de ce plan. Le plein potentiel sera atteint en 2025 une fois les panneaux photovoltaïques et la GTE déployés sur tous les établissements.

66% des autres énergies de combustion sont consommées par un unique site suite à son déménagement en 2022 dans de nouveaux locaux conduisant à l'utilisation de fioul domestique comme énergie de chauffage. Le reste des consommations est lié à l'utilisation de diesel lors des essais de fonctionnement des groupes motopompes des installations de *sprinklage* et lors du fonctionnement de groupes électrogènes de secours.

Dans le cadre de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments, les performances énergétique et environnementale sont systématiquement recherchées dans un souci d'équilibre économique.

Les nouveaux bâtiments conçus intègrent les exigences de la réglementation thermique française applicable.

Plusieurs activités du Groupe Dassault Aviation nécessitent la consommation de carburant avion, que ce soit dans le domaine civil ou militaire (essais au sol et en vol dans le cadre de programmes neufs, essais en sortie de production, vols de convoyage, démonstrations, formation des pilotes, vols commerciaux). La consommation varie en fonction de ces activités en 2023 mais elles concourent toutes à une baisse globale de la consommation de kérosène. À l'inverse, la consommation de SAF est en hausse, témoin de l'engagement du Groupe à œuvrer pour la décarbonation du secteur d'activité.

Consommation d'eau

À ce jour l'accès à une ressource en eau en quantité et qualité est possible sur l'ensemble des établissements de Dassault Aviation et de ses filiales pour exercer nos activités. L'eau provient en majorité des réseaux publics d'alimentation et de pompages en nappe dans une moindre mesure (près de 5% en 2023). L'essentiel de l'eau est utilisé pour des usages non industriels.

Les consommations 2023 montrent à isopérimètre une baisse de plus de 10% par rapport à 2019, liée à la mise en place du télétravail, à l'arrêt d'arrosage de certains espaces verts, à l'installation de réducteurs de débit dans les sanitaires, ainsi qu'à la résolution de fuites.

Selon *l'Aqueduct Water Risk Atlas* du WRI (*World Research Institutes*) 4 établissements sont situés dans des zones à risque élevé ou extrêmement élevé. La consommation des établissements dans ces zones à risque de stress hydrique représente 7% de l'approvisionnement en eau du Groupe.

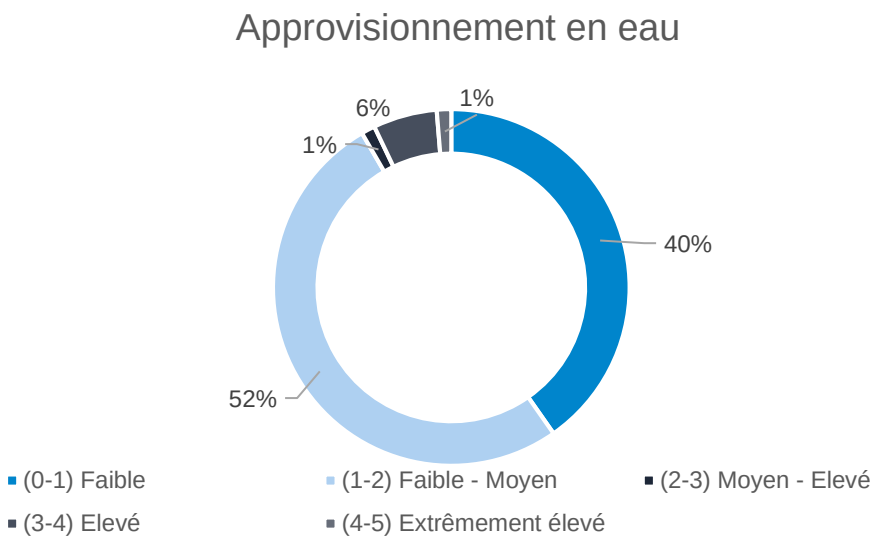

L'objectif principal pour les années à venir est de maintenir le niveau actuel de consommation d'eau, l'essentiel des économies ayant été réalisé par le passé (consommation supérieure à 700 000 m3 avant les années 2000 sur la seule Société Mère et stabilisée au niveau Groupe autour de 200 000 m3 depuis 2011). Une vigilance particulière sera cependant apportée à la gestion de l'eau dans les zones à risque élevé.

Matières premières

L'aluminium, le titane, l'acier et les composites sont les matières les plus largement employées pour la fabrication de nos produits. En masse, l'aluminium est prépondérant dans les structures de nos avions, il représente ainsi plus de 75% de la masse structurelle pour un Falcon 8X. Dassault Aviation travaille avec des fournisseurs s'inscrivant dans les efforts du secteur pour promouvoir l'intégration croissante de matières premières recyclées.

La recherche de réduction des consommations de matières premières est un objectif permanent, qui passe notamment par :

- le développement de nouvelles technologies, comme le composite ou les fabrications directes plastique et métallique, moins consommatrices de matières premières. La principale unité de fabrication directe métallique du Groupe dans l'établissement d'Argonay est maintenant pleinement opérationnelle,
- l'utilisation de plateformes centralisées pour réguler les volumes de matière première consommée,
- le tri sélectif des déchets métalliques et composites, et leur réinjection dans les filières de matières premières selon les principes de l'économie circulaire. Une filière de réutilisation de sous-produits composites a été mise en place en 2022 avec la participation de Dassault Aviation.

La consommation de papier est en baisse de 35% par rapport à 2019, et stable comparé à 2022, témoin de la pérennisation des efforts de dématérialisation réalisés lors de la crise Covid.

Produits chimiques

Depuis plusieurs années, des actions visant à limiter l'emploi de produits chimiques dangereux sont menées vis-à-vis des produits CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques) notamment soumis à la réglementation REACh (ex : chromates, nonylphénols, siloxanes, terphenyls, etc.).

La modernisation du parc de machines et les changements de procédés contribuent à l'optimisation des quantités de produits chimiques utilisés.

Cette optimisation passe par la qualification et le déploiement de procédés alternatifs tels que : remplacement de l'usinage chimique par l'usinage mécanique, suppression des chromates dans les procédés de traitements de surface (Oxydation Anodique Chromique remplacée par l'Oxydation

Anodique Sulfurique, décapage sans chrome VI), substitution des primaires de peinture chromatés ou encore suppression des octylphénols dans les mastics d'interposition.

Les enjeux réglementaires REACh à venir sont pris en compte dans notre stratégie Société : terphenyls dans les mastics, bisphénol A dans les résines époxy, plomb dans l'électronique, ou encore le projet de restriction sur les PFAS qui pourrait impacter largement l'ensemble des secteurs d'activité. Dans le cadre de la *European Chemical Strategy for Sustainability*, la refonte des réglementations sur les produits chimiques (REACH, F-GAZ, ODS…) est également surveillée.

Ainsi, une Cellule Produit Chimique a été mise en place depuis plus de dix ans pour donner un avis sur les nouveaux produits utilisés en production ou en maintenance. Cela permet de sélectionner, en amont, les produits chimiques les moins dangereux pour nos procédés industriels et d'anticiper la réglementation afin d'éviter les risques d'obsolescence à terme.

Depuis 2013, 494 produits dangereux ont été supprimés, remplacés ou sont en cours de substitution.

En parallèle, Dassault Aviation informe ses clients sur la présence de substances dangereuses dans les avions via les déclarations REACh – Article 33 et via les manuels de maintenance qui précisent les substances contenues dans certains éléments de nos avions (chromates, plomb, cadmium, bisphenol A, terphenyl, etc…). Le risque potentiel lors d'opérations spécifiques est ainsi identifié, permettant de mettre en œuvre les mesures adaptées en fonction de la réglementation locale.

Rejets aqueux

Les sites de production susceptibles de rejeter des eaux résiduaires industrielles sont équipés de stations de détoxication ou d'installations de traitement des eaux de type « zéro rejet liquide ». Pour les métaux lourds, ces équipements assurent des taux de rejet inférieurs aux valeurs limites fixées par la réglementation.

Sur l'ensemble des sites concernés par la surveillance des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE), seul l'établissement de Mérignac est soumis à une surveillance réglementaire pérenne.

Composés Organiques Volatils (COV) et autres rejets atmosphériques (hors GES)

Les activités de production nécessitent la mise en œuvre de produits chimiques comme des peintures et produits de nettoyage contenant des solvants à l'origine d'émissions de COV. Ces émissions sont suivies dans le cadre des plans de gestion de solvants et des schémas de maîtrise des émissions des établissements.

La baisse des émissions de plus de 40% comparée à 2019 est la conséquence du recours à des produits contenant moins de solvants et aux efforts visant à éviter leur évaporation.

Lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire

Le Groupe n'a pas identifié d'enjeu sur cette problématique.

Déchets

L'exercice 2023 est marqué par une augmentation importante de la production de déchets non dangereux, en comparaison avec 2022, mais la production de ces déchets est stable par rapport à 2019, conformément à l'objectif. Il s'agit principalement de déchets métalliques générés par l'activité d'usinage du site de Seclin, en forte croissante dans le cadre de la montée en cadence planifiée par la Société.

Développement de l'économie circulaire

Thèmes		Objectifs 2023 (Réf. 2019)	Performance Groupe		
			2023	2022	Variation depuis 2019 à isopérimètre*
Développer l'économie circulaire notamment par la valorisation des déchets	% valorisation déchets totaux	**80,0**	**85,5**	86,0	9,0
	% valorisation déchets non dangereux	**90,0**	**91,7**	90,7	5,5
	% valorisation déchets dangereux	**50,0**	**60,6**	65,4	10,1

*Les filiales DABS et Execujet ne sont consolidées que depuis 2020, pas de données de référence en 2019.

Suivant les principes de l'économie circulaire, les sites identifient leurs flux de déchets dangereux et non dangereux et recherchent les solutions de valorisation et d'élimination les plus adaptées à leur contexte local, comme de nouvelles filières de recyclage du mobilier, la densification du tri et la limitation de l'enfouissement.

L'intégration croissante des matériaux composites dans les aéronefs permet un gain de masse significatif, synonyme de diminution des émissions de CO_2 en phase d'opération. Une part des résidus de production générés par ces nouvelles activités sont maintenant considérés comme des sous-produits et réutilisés en tant que matière première dans une filière spécifique mise en place en 2022.

Cinq filières principales sont utilisées pour la fin de vie de nos sous-produits et déchets :

- la réutilisation de sous-produits, notamment pour les composites,
- le réemploi, principalement à travers les collectes mises en place avec les éco-organismes, de l'ameublement ou des équipements électriques et électroniques,
- le recyclage des métaux, papier, carton, plastiques,
- la valorisation énergétique, filière principale des déchets dangereux et des déchets industriels non dangereux en mélange,
- la valorisation des bio-déchets.

4.7.3. Maintenir les risques d'accident industriel au niveau le plus bas

Dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles, les sites sont équipés de séparateurs d'hydrocarbures, de zones de dépotage aménagées et de bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie.

Les sites localisés sur des nappes phréatiques ont mis en place une surveillance de la qualité des eaux par piézomètre lorsque leurs activités le nécessitent.

Chaque site possède une zone de regroupement spécifiquement aménagée pour le stockage de ses déchets afin d'éviter les pollutions accidentelles.

Des diagnostics de pollution des sols sont réalisés avant la réalisation de travaux de génie civil ou dans le cadre de cessions de bâtiments et de terrains. En cas d'identification de pollutions historiques, des solutions techniques sont mises en place pour rendre le sol compatible avec l'usage prévu.

Les risques d'incendie et d'explosion sont évalués dans chaque établissement et font l'objet de plans d'actions visant à les minimiser. La ségrégation des risques, la détection automatique et la protection incendie ainsi que les mesures organisationnelles figurent parmi les actions menées dans le cadre de ces plans.

Les sites industriels français du Groupe sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ils disposent des autorisations administratives requises et aucun n'est classé SEVESO.

4.7.4. Renforcer le plan bas carbone Société en cohérence avec les enjeux climatiques

La prise en compte du changement climatique est un axe prioritaire de la politique RSE Société. Des objectifs de diminution des émissions de GES sont fixés par périodes de trois ans.

Dans le but d'inscrire ces objectifs dans une trajectoire à l'horizon 2050, Dassault Aviation a réalisé des travaux en 2021 avec une entreprise experte du domaine. Des scénarios climatiques accessibles et un plan de transition climatique associé sont en cours de définition tandis que des actions ont déjà été lancées, telles que décrites dans les sections précédentes.

En 2023, un indicateur de performance Responsabilité Sociétale d'Entreprise a été défini et figure dans le rapport de gouvernement d'entreprise, le plan bas carbone est une des composantes de cet indicateur.

Thèmes		**Objectifs 2024 (Réf. 2019)**	**Performance Groupe**		
			2023 (TCO_2e)	2022 (TCO_2e)	Variation depuis 2019 à isopérimètre*
Maîtriser les émissions de GES	Scope 1 Hors kérosène	-8%	**18 516**	21 030	-14,7%
	Scope 1 Kérosène + SAF	NA	**27 186**	34 057	-27,8%
	Scope 2	-8%	**18 706**	18 643	-26,2%

*Les filiales DABS et Execujet ne sont consolidées que depuis 2020, pas de données de référence en 2019.

Émissions scopes 1 et 2

Les gaz à effet de serre pris en compte sont ceux visés par le protocole de Kyoto et leurs émissions sont ramenées en Tonne de CO_2 équivalent. Les émissions sont calculées en conformité avec le *GHG Protocol*.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) proviennent pour le scope 1 des émissions directes de l'activité aérienne du Groupe, des installations de combustion, de l'utilisation de véhicules Société et des fuites de fluides frigorigènes.

Les émissions du scope 1 sont en baisse sur l'année, du fait de la diminution de consommation énergétique industrielle qui résulte du lancement du plan de sobriété énergétique et de la mise en œuvre de la première phase du plan SAF.

La Société Dassault Aviation a décidé d'accélérer le remplacement du parc de véhicules de fonction et de service bien au-delà des obligations réglementaires de la Loi sur l'Orientation des Mobilités. Ce parc, historiquement composé de véhicules diesel et essence, évolue ainsi vers des motorisations hybrides et électriques.

Fin 2023, les véhicules électriques et hybrides à faibles émissions représentent 43% du parc de véhicules Société, en hausse de 20% par rapport à l'année passée.

En parallèle de la démarche de renouvellement du parc automobile, plus de 360 bornes de recharge ont été installées au cours de l'année 2023.

Les émissions associées à la combustion du kérosène sont directement liées aux activités de nos avions. Le plan SAF du Groupe mis en œuvre depuis juillet 2022 (cf. § 4.7.1) se poursuit et s'amplifie, contribuant à l'atténuation de ces émissions. En 2023 413 vols ont été opérés avec du SAF pour une réduction de 681 T CO_{2eq}, soit une hausse de 169% par rapport à 2022.

Comme chaque année, les déclarations d'émission de CO_2 imposées par la réglementation « *Emission Trading Scheme* » ont été réalisées pour l'activité aérienne concernée du Groupe, sur les périmètres France, Suisse et Royaume-Uni.

Les émissions du scope 2 liées à la consommation électrique sont stables en 2023.

Conformément aux exigences réglementaires, les derniers bilans GES et audits énergétiques ont été menés sur les sites éligibles en France fin 2023.

Indicateur de performance Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Cet indicateur porte sur les émissions scopes 1 et 2 hors kérosène de la Société Mère ramenées aux heures travaillées et aux conditions météorologiques de référence. En 2022, les émissions carbone sur ce périmètre étaient de 15 144 T. En 2023, elles sont de 14 055 T, soit une baisse de 7,2%.

Émissions indirectes scope 3

Dassault Aviation a réalisé en collaboration avec un cabinet d'expert des études en 2021 et 2022 pour identifier les leviers de décarbonation sur ses émissions indirectes pouvant contribuer à sa stratégie bas carbone. En 2023, les travaux se sont poursuivis avec l'ensemble des Directions Générales pour construire les éléments fondateurs du plan de transition climatique.

Achats de produits et services

Une quantification de ce poste, basée sur la méthodologie développée par l'IAEG (*International Aerospace Environmental Group*), a été réalisée dans le cadre du plan bas carbone.

Des actions sont également engagées pour sensibiliser la *supply chain* aux enjeux climatiques et environnementaux, notamment à travers des clauses contractuelles spécifiques et d'un processus d'agrément fournisseur intégrant les aspects environnementaux.

Dassault Aviation est signataire d'une charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière aéronautique. À ce titre, la Société contribue aux travaux pilotés par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) afin de mobiliser la filière sur des objectifs communs de réduction de l'empreinte carbone de l'aéronautique.

Dassault Aviation participe au WG11 de l'IAEG dont l'objectif est de déployer des standards ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) aéronautiques au sein de la *supply chain*. L'une des missions de ce groupe était de sélectionner une plateforme permettant l'évaluation et le partage d'informations sur les pratiques des fournisseurs et intégrant une composante carbone. La plateforme EcoVadis est ainsi en cours de déploiement au sein du secteur aéronautique. Dassault Aviation étudie la possibilité de l'intégrer dans son processus d'évaluation actuel.

Transport de marchandises amont et aval

Les plateformes logistiques contribuent à l'optimisation des flux de transport et des émissions de CO_2 associées.

Les critères environnementaux, principalement liés aux émissions de gaz à effet de serre et à la transition climatique, ont été renforcés dans l'appel d'offres des prestations de transport de la Société Mère lors de sa dernière révision de fin d'année 2023.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu en 2023 avec des sociétés innovantes pour réfléchir à des solutions de transport novatrices, notamment de transit de fret transatlantique à la voile.

Déplacements professionnels

Les déplacements restent inférieurs à 2019. L'usage intensif des outils collaboratifs et de la visioconférence contribue à cette baisse.

Les contrats des loueurs de véhicules pour les déplacements professionnels privilégient la mise à disposition de véhicules électriques lorsque la situation le permet, ce qui a conduit au niveau Société Mère de passer de moins de 1% de trajets en véhicules électriques en 2022 à 4,7% en 2023.

Utilisation des produits Falcon vendus

La réduction des consommations de carburant et de l'empreinte carbone correspondante est une préoccupation historique de Dassault Aviation. Les avions Falcon sont reconnus comme faisant partie des aéronefs les moins émetteurs du marché à gamme équivalente. Pour aller toujours plus loin, de nombreuses actions sont menées tant dans les domaines techniques et opérationnels que vers les carburants alternatifs (cf. § 4.7.1).

Les études de modélisation des émissions des avions Falcon livrés dans l'année se poursuivent sur la base du « *GHG Protocol* » et en tenant compte de la montée en puissance des carburants alternatifs (SAF). En effet, compte tenu du potentiel important de réduction des émissions carbone de ces

carburants, l'utilisation progressive des différentes générations de SAF dans l'activité aérienne de l'aviation d'affaires permet d'envisager une diminution conséquente du bilan carbone sur la durée de vie des avions.

Déplacements domicile/travail

L'enquête mobilité réalisée auprès des salariés au 1er trimestre 2022 a permis d'alimenter l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail signé le 14 février 2023 et qui comporte désormais un volet mobilité durable.

Plusieurs actions engagées dans le cadre de cet accord contribuent à l'atténuation des émissions carbone, on peut noter par exemple le déploiement du télétravail institutionnalisé, en mode régulier ou exceptionnel en cas de situation le nécessitant, ainsi que l'encouragement de trois modes de transport vertueux : le vélo, le covoiturage et les véhicules à faible émission, tout en continuant à promouvoir les transports collectifs.

Impacts du changement climatique

Des travaux d'identification des risques physiques liés à l'adaptation au changement climatique ont été engagés par le Groupe. L'objectif de ces travaux est d'identifier si les sites du Groupe Dassault Aviation, de ses filiales ainsi que de sa *supply chain* sont exposés à des aléas climatiques aujourd'hui, puis à moyen et long terme en fonction de scénarii de modélisations climatiques.

Les actions menées pour réduire l'empreinte environnementale des produits et activités du Groupe contribuent à la maîtrise des risques de transition liés au changement climatique mentionnés dans le chapitre 2 « Facteurs de risques », notamment les risques liés au marché.

Ces éléments constituent les données d'entrée de notre plan de transition.

4.7.5. Taxonomie verte européenne

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme dans les activités économiques et d'orienter les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen (EU 2020/852) du 18 juin 2020 dit « règlement Taxonomie » et applicable depuis la publication des comptes de l'exercice 2021.

Pour déterminer si une activité peut être considérée comme durable (alignée), elle doit :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
  - atténuation du changement climatique,
  - adaptation au changement climatique,
  - utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
  - transition vers une économie circulaire,
  - prévention et contrôle de la pollution,
  - protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes,
- Être conforme aux critères d'examen technique établis par la commission,
- Ne causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux,
- Être exercée dans le respect de principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, y compris la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, des huit conventions fondamentales de l'OIT et de la Charte internationale des droits de l'Homme (garanties sociales minimales).

Les entreprises doivent communiquer la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques « éligibles » (i.e. classifiées dans la Taxonomie européenne) et « alignées » ou « durables » (selon les règles énumérées ci-dessus).

La parution de nouveaux actes délégués 2023/2485 et 2023/2486 en novembre 2023 rend éligible aux 6 objectifs environnementaux de nouvelles activités économiques, dont les activités aéronautiques. Ces dernières sont prévues par l'acte délégué 2023/2485 et ne répondent qu'à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Au titre de l'exercice 2023 (publication 2024), seule l'éligibilité est à publier pour ces nouvelles activités parues en 2023.

Périmètre d'analyse

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe Dassault Aviation et correspondent au périmètre de consolidation des états financiers défini dans la Note 2 des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

Par conséquent, les calculs des ratios présentés ci-après ne tiennent pas compte des entités sur lesquelles le Groupe Dassault Aviation exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, conformément à l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement Taxonomie publié le 6 juillet 2021.

Activités éligibles et alignées au titre de la taxonomie

Le Groupe Dassault Aviation a mené une étude sur l'ensemble des domaines sectoriels définis :

- dans les annexes 1 et 2 de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie, y compris son actualisation suite à la publication de l'acte délégué 2023/2485
- dans les annexes 1 à 4 de l'acte délégué 2023/2486 relatif aux 4 autres objectifs environnementaux.

La présence de l'activité aéronautique dans l'acte délégué 2023/2485, classe l'activité principale du Groupe Dassault Aviation comme éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

L'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des CapEx et des OpEx a également porté sur les « mesures individuelles » (i.e. autres que celles rattachées à l'activité aéronautique), permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions de gaz à effet de serre, comme définies dans le règlement Taxonomie. Néanmoins, la part des dépenses liées à ces activités est jugée comme non significative.

Dès lors, la totalité du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissements (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) sont rattachés à l'activité de fabricant d'aéronefs et sont donc 100% éligibles.

L'activité de fabricant d'aéronefs est prévue dans les actes publiés en 2023 et ne se voit pas appliquer les critères d'alignement au titre du présent exercice.

Modalités de détermination des ratios d'éligibilité et d'alignement

Les ratios financiers ont été définis conformément aux définitions données dans l'annexe I de l'acte délégué du 6 juillet 2021.

S'agissant du chiffre d'affaires :

- l'acte délégué aéronautique étant paru, l'ensemble du chiffre d'affaires est déclaré comme éligible sous l'activité « 3.21 Fabricant d'aéronefs » (cf. Note 15 des Comptes annuels consolidés).

S'agissant des dépenses d'investissement (CapEx) :

- le dénominateur est directement issu des comptes consolidés IFRS du Groupe (après élimination des transactions intra-groupe). Le périmètre couvert correspond à la totalité du périmètre des comptes consolidés, les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence étant exclues. Les dépenses d'investissements comprennent les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et réévaluations, ainsi que les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises,
- le numérateur est égal à la totalité des dépenses d'investissement incluses dans le dénominateur car sont liées à des actifs associés à l'activité éligible.

L'ensemble des CapEx éligibles est évalué à 440 M€ et représente 100% des CapEx du Groupe (cf. Note 4 des Comptes annuels consolidés).

S'agissant des dépenses d'exploitation (OpEx) :

- Le dénominateur est directement issu des comptes consolidés IFRS du Groupe (après élimination des transactions intra-groupe). Le périmètre couvert correspond à la totalité du périmètre des comptes consolidés, les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence étant exclues. Le dénominateur comprend les coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche et développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'actifs corporels nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.
- Concernant le numérateur, il est égal à la totalité des dépenses énumérées au dénominateur car sont associées à l'activité éligible. Cependant, ces dépenses apparaissent non significatives (<10%) par rapport à l'ensemble des dépenses d'exploitation du Groupe (cf. Compte de résultat consolidé). Par conséquent, le Groupe considère que les OpEx éligibles sont non matérielles vis-à-vis de son modèle d'affaires et de son secteur d'activité[1].

[1] En application du règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie (en millions d'euros)

Année Fiscale N			2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important								
Activités économiques (1)		Code (2)	CA absolu (3)	Part du CA (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dont habilitantes			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	
Dont transitoires			-	-	-						-	-	-	-	-	-	-	-		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)[2]																				
Fabrications d'aéronefs		CCM 3.21	4 805	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							-		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la taxinomie) (A.2)			4 805	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							-		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A1+A2)			4 805	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie			-	-																
Total (A+B)			4 805	100%																

[2] L'ensemble du chiffre d'affaires est lié à l'activité éligible (3.21 Fabrications d'aéronefs) pour laquelle l'obligation de publication ne porte pas sur l'alignement au titre du présent exercice 2023. Par convention, ce chiffre d'affaires éligible sans analyse d'alignement a été déclaré dans la ligne A.2 – *Activités éligibles mais non durables*.

Part des dépenses CapEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie (en millions d'euros)

Année Fiscale N				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important								
	Activités économiques (1)	2023 Code (2)	2023 Capex (3)	2023 Part des Capex (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dont habilitantes			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	
Dont transitoires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)[3]																				
Fabrications d'aéronefs		CCM 3.21	440	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								-		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la taxinomie)(A.2)			440	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								-		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A1+A2)			440	100%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie			-	-																
Total (A+B)			440	100%																

[3] L'ensemble des Capex est lié à l'activité éligible (3.21 Fabrications d'aéronefs) pour laquelle l'obligation de publication ne porte pas sur l'alignement au titre du présent exercice 2023. Par convention, ces Capex éligible sans analyse d'alignement ont été déclarés dans la ligne A.2 – *Activités éligibles mais non durables*.

Part des dépenses OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie (en millions d'euros)

Année Fiscale N	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important								
Activités économiques (1)	Code (2)	Opex (3)	Part des Opex (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dont habilitantes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	H	
Dont transitoires		-	-	-						-	-	-	-	-	-	-	-		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A1+A2)		-	-	-	-	-	-	-	-								-		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A1+A2)		-	-	-	-	-	-	-	-								-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE[4]																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		597	100%																
Total (A+B)		597	100%																

[4] L'ensemble des Opex est associé à l'activité éligible. Cependant, ces dépenses apparaissent non significatives (<10%) par rapport à l'ensemble des dépenses d'exploitation du Groupe (cf. Compte de résultat consolidé). Par conséquent, le Groupe considère que les OpEx éligibles sont non matérielles vis-à-vis de son modèle d'affaires et de son secteur d'activité. Par convention, ces Opex éligibles ont été déclarées dans la ligne B – *Activités non éligibles*.

Degré d'éligibilité et d'alignement des indicateurs par objectif environnemental en 2023

	Proportion du CapEx/Total CapEx		Proportion du chiffre d'affaires/Total chiffre d'affaires		Proportion de l'OpEx/Total OpEx	
	Alignement sur la taxonomie par objectif	Eligibilité à la taxonomie par objectif	Alignement sur la taxonomie par objectif	Eligibilité à la taxonomie par objectif	Alignement sur la taxonomie par objectif	Eligibilité à la taxonomie par objectif
Atténuation du changement climatique		*100%*		*100%*		*Non matériel*
Adaptation au changement climatique						
Ressources aquatiques et marines						
Economie circulaire						
Pollution						
Biodiversité et écosystèmes						

4.7.6. Biodiversité

La préservation de la biodiversité est prise en compte lorsque les enjeux le nécessitent. Ainsi, dans le cadre des nouvelles constructions réalisées dans les établissements du Groupe, des actions sont menées dans un but d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité.

Lorsque l'évitement et la réduction sont insuffisants, des mesures de compensation environnementale sont déployées telles que le reboisement ou la reconstitution de zones humides et d'habitats d'espèces protégées.

Cependant Dassault Aviation ne limite pas son implication à la maîtrise des impacts de ses nouvelles constructions sur la biodiversité. Ainsi, Dassault Aviation est Grand Mécène de la forêt de Maubuisson (Val d'Oise). Avec la plantation d'un million d'arbres de 30 espèces différentes, sur une plaine en friche, le projet de Maubuisson est sans précédent en Ile-de-France. Cette forêt de 1 340 ha va bénéficier aux 100 000 habitants des sept communes riveraines mais aussi aux 12 millions de franciliens.

4.7.7. Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable

Les activités du Groupe Dassault Aviation n'ont pas de conséquence sur ces thématiques.

4.8. S'inscrire dans une démarche responsable

Contribution aux ODD

4.8.1. Culture de la sécurité

Navigabilité et *Safety*

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les autorités de navigabilité françaises et internationales, civiles et militaires. Il s'est doté d'une organisation pour répondre aux exigences de navigabilité en conception, production, entretien et formation pour les avions civils (PART 21, PART ou FAR 145…) et militaires (EMAR 21-G et EMAR/FR 145).

Le Groupe est régulièrement audité par les autorités (Direction Générale de l'Aviation Civile, Direction Générale de l'Armement, etc.) qui vérifient le respect des règlements en matière de conception, de production et de contrôle, de maintenance et de gestion de la sécurité.

Dans une approche continue visant à améliorer la sécurité de nos avions civils et militaires, Dassault Aviation a mis en place un « *Safety Management System* » (SMS) basé sur les recommandations de l'OACI, couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'avion.

Un *Executive Aviation Safety Officer* pilote le « *Safety Management System* », assure la promotion de la culture « *Safety* » et fournit une évaluation indépendante sur toutes les questions de sécurité des vols des avions civils et militaires et des activités associées pour l'ensemble de la Société et de ses filiales.

Le SMS a été déployé dans les sociétés DFJ et DRAL en 2022. Ce déploiement s'est poursuivi en 2023 dans les filiales de MRO de la Société Mère.

Par ailleurs, la Société Mère travaille à diffuser la culture SMS auprès des fournisseurs de sa *supply chain*.

Sureté et Sécurité

L'organisation Sûreté/sécurité au sein de la Société s'articule autour de trois domaines :

- La Sûreté Défense et Industrie visant à la protection du patrimoine Société (matériel, immatériel), des personnes physiques (employés), et des personnes morales (image, réputation).
- La Sécurité du Système d'Information (SSI), portant sur la protection du patrimoine numérique, de l'outil de travail informatique, des données personnelles, et des droits de propriété intellectuelle.
- La Sûreté Produit traitant des activités de protection vis-à-vis de la *Safety* des avions, de la continuité des opérations aériennes et du maintien en conditions opérationnelles des avions, de la continuité des services aux passagers de nos Falcon, et du patrimoine des utilisateurs du produit comme les données à caractère personnel.

Pour chaque domaine, un responsable de la Société Mère est nommé pour assurer la gouvernance des activités.

4.8.2. Politique de production et d'exportation d'avions militaires

Dassault Aviation conçoit, fabrique, vend et soutient des avions militaires : Rafale, Mirage, ATL2, Falcon de mission.

Liées à la politique étrangère et de défense menée par le Gouvernement, la production et l'exportation de matériels de guerre sont des activités :

- Strictement encadrées par les lois françaises (depuis la Seconde Guerre mondiale),
- Exercées conformément aux engagements européens et internationaux souscrits par la France.

Les entreprises qui se livrent à la fabrication ou au commerce de matériels de guerre ne peuvent exercer leurs activités qu'après autorisation de l'État et sous son contrôle.

Afin de répondre à des impératifs de souveraineté, l'État a accordé une autorisation à Dassault Aviation pour la fabrication et le commerce d'avions militaires, et lui notifie des licences d'exportation au travers d'une procédure robuste et strictement appliquée.

À ce titre, Dassault Aviation :

- dispose d'une autorisation de fabrication et de commerce accordée par le Ministère des Armées pour une période maximale de cinq ans, renouvelable, après enquêtes, le cas échéant, des services de police, de gendarmerie et de préfecture des départements où sont implantées ses usines,
- se conforme aux contrôles réguliers exercés sur place et sur pièces par les agents des ministères intéressés,
- accueille au sein de son conseil d'administration un Commissaire du Gouvernement, nommé par arrêté du ministère des Armées,
- réalise ses travaux de conception et de fabrication sous le contrôle et/ou la maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale de l'Armement du ministère des Armées (DGA).

En ce qui concerne plus particulièrement les exportations de matériels de guerre, deux principes généraux sont en vigueur en France :

- Principe de prohibition : les exportations d'armes sont interdites, sauf dérogation de l'État et sous son contrôle (il n'existe en la matière aucune liberté de l'entreprise ni de commerce) ; cette dérogation est matérialisée par l'octroi de licences d'exportation de matériels de guerre,
- Principe de coordination interministérielle : le contrôle des exportations est mis en œuvre sous la responsabilité du Premier ministre.

Les lois et règlements confient à l'État l'évaluation des clients militaires de la France au travers d'un strict dispositif d'autorisation relevant de trois régulateurs :

- la Commission Interministérielle pour l'Étude de l'Exportation des Matériels de Guerre (CIEEMG) ; la dimension interministérielle de l'instruction des demandes de licences d'exportation est un gage de la rigueur du contrôle[5],
- le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN),
- la DGA.

Les dispositions des articles L2335-1 et suivants du code de la défense définissent le cadre juridique des autorisations.

Une procédure de contrôle a posteriori permet de vérifier que les opérations réalisées à l'export sont conformes aux autorisations accordées par la CIEEMG. Cette procédure, qui participe à la robustesse du système de contrôle, couvre notamment le respect par les industriels des conditions qui ont pu être imposées lors de la délivrance de la licence d'exportation.

Par conséquent, le choix et l'évaluation des clients militaires, ainsi que l'exportation des avions militaires produits par Dassault Aviation (avec les services de soutien après-vente associés), sont soumis au strict contrôle des autorités françaises. Celles-ci décident souverainement dans quels pays et à quelles conditions Dassault Aviation est autorisé à contracter avec un client militaire de l'État.

Point particulier : les avions Rafale de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) et de la Marine nationale contribuent à la politique de dissuasion nucléaire française par leur capacité à mettre en œuvre le missile nucléaire ASMP-A. Cette capacité et ce missile ne sont pas exportables, conformément aux engagements pris par la France en matière de non-prolifération.

Le Parlement français est régulièrement informé des activités des entreprises de Défense via les débats parlementaires et à travers la publication d'un rapport annuel qui répond à un impératif de transparence. Le Sénat et l'Assemblée nationale procèdent également à des auditions des responsables de ces entreprises par les commissions dédiées. Le PDG de Dassault Aviation est ainsi auditionné plusieurs fois par an.

4.8.3. Renforcer notre approche d'achats responsables

Du fait des spécificités de son secteur d'activité, et conformément à sa politique Achats, Dassault Aviation est engagé dans une démarche de durabilité dans le choix de ses partenaires.

Dans le cadre de ses activités industrielles et d'achats, le Groupe Dassault Aviation :

- approvisionne, fabrique et intègre l'ensemble des éléments constitutifs de ses avions,
- réalise l'aménagement intérieur des avions d'affaires Falcon selon les exigences de ses clients,
- assure la maîtrise de sa supply chain,
- met en place les matériels de rechange et de maintenance qui garantissent aux clients le meilleur service,
- assure la disponibilité opérationnelle des avions.

Ces activités s'appuient sur une large *supply chain* à forte composante nationale, induisant un impact économique et social significatif à l'échelon territorial.

[5] La CIEEMG instruit les demandes de licence d'exportation ou de transfert demandées par les industriels. Cette commission, présidée par le SGDSN, réunit des représentants du ministre chargé de la défense, du ministre chargé des affaires étrangères, du ministre chargé de l'économie. Le cas échéant, les avis favorables de la CIEEMG peuvent être assortis de conditions, ainsi que l'exigence d'une clause de non-réexportation (CNR) et de certificat d'utilisation finale (CUF). La décision prise par le Premier ministre après avis de la CIEEMG est ensuite notifiée aux douanes (DGDDI) qui délivrent, en cas d'acceptation, la licence.

PME-ETI

Dans un contexte de crise économique, Dassault Aviation :

- participe, sous l'égide du GIFAS, au suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la « Charte d'engagement sur les relations clients et fournisseurs au sein de la filière aéronautique française »,
- poursuit les mesures d'accompagnement vis-à-vis de ses fournisseurs en portant une attention particulière aux aspects financiers, telles que la réduction des délais de paiement ou la prise en compte – au cas par cas – de mesures adaptées aux évolutions du prix de l'énergie.

Depuis plusieurs décennies, le Groupe Dassault Aviation accompagne un large réseau de sociétés du monde aéronautique et contribue à faire évoluer de nombreuses PME. La nature même des produits de Dassault Aviation et des services associés entraîne une relation sur le long terme avec ses fournisseurs.

La participation active aux instances professionnelles, telles que le GIFAS et le CIDEF, permet à Dassault Aviation d'accompagner les PME-ETI de la *supply chain* aéronautique française dans leurs projets d'amélioration de la compétitivité, de réduction de leur empreinte environnementale, etc.

Dassault Aviation est signataire de la convention d'adhésion au Pacte Défense PME avec le ministère des Armées. Preuve de son attachement à faire progresser les PME-ETI françaises du secteur de la Défense ainsi qu'à renforcer les bonnes pratiques commerciales, Dassault Aviation s'implique dans la mise à jour de cette convention.

Pour mémoire, Dassault Aviation est contributeur du fonds Ace Aero Partenaires. Celui-ci vise à accompagner les PME et ETI de la filière aéronautique. Dans les pays en prospection, Dassault Aviation implique des PME-ETI dans le cadre des coopérations et des offsets.

Politique d'achats

La politique Achats de Dassault Aviation vise notamment à sécuriser sa *supply chain* en renforçant l'évaluation structurelle des fournisseurs. Cette évaluation est réalisée lors du référencement ou du suivi d'un fournisseur afin de s'assurer du maintien de sa conformité au référentiel. La prise en compte des risques structurels est aujourd'hui inscrite dans la politique Achats.

La procédure d'agrément des fournisseurs existe depuis 2007. Elle a fait l'objet d'évolutions pour intégrer les dispositions relatives aux lois « Sapin 2 » et « Devoir de vigilance » ainsi qu'au enjeux de la cyber sécurité.

Pour permettre le référencement d'un fournisseur, une évaluation structurelle comporte cinq volets :

- santé financière,
- sûreté,
- cybersécurité,
- management santé, sécurité au travail, environnement et produits chimiques,
- conformité (anticorruption, droits humains et libertés fondamentales).

Le suivi fournisseurs, qui prend en compte ces mêmes thématiques, est effectué régulièrement par campagnes semestrielles, ou lorsqu'un évènement significatif se produit.

À ce titre, Dassault Aviation a réalisé près de 500 analyses structurelles intégrant 100% des nouveaux fournisseurs référencés au cours de l'exercice 2023.

Le travail collaboratif avec les fournisseurs s'appuie sur le déploiement de la plateforme numérique « *BoostAeroSpace/Air Supply* », standard de notre industrie aéronautique. Dassault Aviation renforce cette démarche dans le cadre des engagements du plan de relance et de la Charte Fournisseurs.

Dassault Aviation porte une attention toute particulière au pilotage et à la performance de sa *supply chain* notamment au travers du comité *supply chain* qui définit la stratégie dans ce domaine.

Volume des achats

En 2023, les engagements de commandes du Groupe Dassault Aviation sont de l'ordre de 4,4 milliards d'euros.

Le pourcentage d'achats en France est de près de 80%.

4.8.4. Rayonnement territorial

Le Groupe Dassault Aviation a une implantation territoriale française et internationale significative :

- Dassault Aviation : neuf sites en France,
- Dassault Falcon Service : deux sites en France,
- Sogitec : deux sites en France,
- Dassault Falcon Jet et ses filiales : cinq sites, quatre aux États-Unis et un au Brésil,
- Dassault Aviation Business Services : quatre sites en Europe,
- ExecuJet MRO Services : neuf sites principaux, un en Afrique du Sud, deux en Belgique, un en Malaisie, un aux Émirats Arabes Unis et quatre en Australie / Nouvelle Zélande,
- Dassault Reliance Aerospace Limited : un site en Inde.

Les filiales de maintenance Falcon possèdent également quelques détachements techniques internationaux qui ne sont pas mentionnés dans les implantations, leur taille ne le justifiant pas.

Toutes ces entités s'appuient sur un grand nombre de fournisseurs qui contribuent à l'activité économique des territoires.

Dassault Aviation est certifié Opérateur Économique Agréé.

Le Groupe participe activement aux instances territoriales, à des pôles de compétitivité et à des organismes professionnels régionaux :

- en France : Chambres de Commerce et d'Industrie, conseils économiques et sociaux territoriaux, comités d'Environnement, Aerospace Valley, SAFE en Provence-Alpes-Côte d'Azur, BAAS, Aérocampus, campus de l'ESTIA, Agence de Développement et de l'Innovation (ADI), Alpha route des lasers (Alpha RLH), Bordeaux Technowest, PDIE et AEROTEAM en région Nouvelle Aquitaine, Astech en Ile-de-France, et le CESI (Centre des Études Supérieures Industrielles).
- aux États-Unis : Little Rock Regional Chamber of Commerce, State of Arkansas Work-force Development, Delaware River Administration, Agences de développement de l'Arkansas, du Delaware, du New Jersey (Economic Advisory Committee).

4.8.5. Insertion, humanitaire et culture

Au travers de conventions de mécénat et d'actions caritatives, le Groupe Dassault Aviation a soutenu en 2023 de nombreuses associations et institutions, telles que : Hanvol, Elles bougent, la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air, l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine, l'Association des Anciens de l'École Navale, l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air et de l'Espace, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, Aviation Sans Frontières, Rêves de Gosses, la Course du Cœur, la Fondation Foch, l'Ordre de la Libération, l'Association de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, la Fondation des Ailes de France, l'Académie de l'Air et de l'Espace, la Fondation de l'Académie des Technologies, le Musée de la Marine, l'Association pour le Grand Prix de l'École Navale, Cultivate Women in Business, Women in Aviation, Habitat for Humanity, Arkansas Food Bank, American Red Cross, Muscular Distrophy Association.

4.8.6. Devoir de Vigilance

Par sa Charte d'Éthique et son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU en 2003, Dassault Aviation a affirmé très tôt son engagement dans ce domaine.
Un dispositif d'évaluation des risques au niveau du Groupe (cf. § 3.3 Procédures de gestion des risques) permet d'identifier les principaux risques et de gérer leurs potentielles conséquences pour la Société et ses parties prenantes.

En complément de ce dispositif, un plan de vigilance a été défini en 2017 sur l'ensemble du Groupe pour évaluer les risques d'atteintes graves à l'environnement, la santé-sécurité au travail, les droits humains et libertés fondamentales. Ce plan couvre les fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie.

Dispositif général

Par son organisation et ses processus internes (Ressources Humaines, RSE, Éthique et conformité…), Dassault Aviation prend en compte les risques générés par ses activités et ses services sur le périmètre du devoir de vigilance.

Les risques d'atteintes graves liés directement aux activités du Groupe sont traités par le Comité des Risques Société.

Un dispositif d'évaluation et de surveillance des sous-traitants de production, étendu à l'Europe et à l'Inde en 2019, couvrant les risques environnement et santé-sécurité au travail est également en place. Depuis 261 sous-traitants de production ont été évalués, permettant d'en identifier 35 à risque qui ont fait l'objet d'un audit de surveillance avec sensibilisation.

Les filiales du réseau de stations-services ont également été évaluées dans ce cadre.

Dispositif complémentaire spécifique à la loi relative au devoir de vigilance

Un plan de vigilance complémentaire, conforme aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, est en place pour traiter la *supply chain* du Groupe et identifier les fournisseurs à risque potentiel.

Les principales composantes de ce plan de vigilance sont :

- une cartographie des risques par pays prenant en compte les critères environnementaux, de droits et libertés du travail, et de santé, sécurité et conditions de travail. Elle s'appuie sur des indicateurs mondiaux publiés périodiquement par des organisations spécialisées (Université de Yale, UNICEF, OIT…),
- une cartographie des risques par activité (industrielle, tertiaire, complétion, infrastructure…),
- une évaluation des risques par fournisseur intégrée dans le processus d'agrément et de suivi qui s'appuie sur les questionnaires standardisés de l'International Aerospace Environmental Group (IAEG), du Groupement des Industries Françaises de l'Aéronautique et du Spatial (GIFAS) et des questionnaires spécifiques à l'entreprise.
- un mécanisme d'évaluation in situ pouvant conduire à un audit filiale ou fournisseur à risque fort,
- un mécanisme de signalement interne des situations à risque potentiel détectées chez les fournisseurs, complétant la possibilité pour toute personne extérieure à la Société d'utiliser un des moyens de communication existants pour transmettre ses éventuels signalements. Il est intégré au mécanisme de lanceur d'alerte Société,
- une commission « vigilance » de traitement des alertes consolidées.

Ce plan de vigilance a été déployé dans les principales filiales : Dassault Falcon Service, Sogitec et Dassault Falcon Jet.

Thèmes		Performance Groupe		
		Objectif	2023	2022
Anticiper les risques fournisseurs, notamment pour les activités sous-traitées	Nombre de fournisseurs traités	Tous fournisseurs en cours d'agrément ou de suivi	397 (100%)	533 (100%)
	% de fournisseurs présentant une localisation ou une activité à risques	-	15%	20%
	% d'avancement des évaluations de sous-traitants de production à risque	100%	84%	87,5%
	% de fournisseurs à avis défavorable	-	0,8%	0,6%
Anticiper les risques fournisseurs des filiales	Nombre de fournisseurs traités par les filiales	-	385	240

Depuis la mise en place du dispositif en 2018, le Groupe n'a détecté aucun fournisseur à risque fort immédiat. Néanmoins, parmi les évaluations effectuées, quelques fournisseurs présentaient des faiblesses dans un des domaines d'évaluation. Placés sous surveillance, ceux-ci font l'objet d'une action proportionnée au risque identifié, telle que des audits in situ (3 audits en 2023).

En parallèle, une campagne de sensibilisation des acheteurs aux enjeux RSE a été menée afin de renforcer leurs rôles dans la maîtrise des risques. Ce module, qui s'intègre dans le parcours de formation Achat, a permis de sensibiliser 121 acheteurs depuis 2021.

La Direction Générale de la Qualité Totale coordonne le plan de vigilance et s'assure du bon fonctionnement comme de l'efficacité du dispositif en place. À ce titre, un audit a été mené en 2021 par la Direction de l'Audit Interne et des Risques de Dassault Aviation sur la conformité de la Société Mère à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance.

Minerais de zones de conflit (étain, tungstène, tantale et or)

Bien que Dassault Aviation ne s'approvisionne pas directement, la Société se montre particulièrement vigilante sur l'origine de certains minerais (comme l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) utilisés dans ses produits en cohérence de la réglementation américaine issue du Dodd Frank Act, et du règlement européen 2017/821.

Afin d'assurer la transmission des informations vers ses clients, Dassault Aviation a mis en place une organisation pour récupérer auprès de sa supply chain des informations sur la provenance de ces minerais. Cette thématique est intégrée dans le questionnaire d'évaluation des fournisseurs lors de la phase de référencement. De plus, une collecte spécifique des CMRT (Conflict Minerals Reporting Template) est menée annuellement depuis 2020 principalement auprès des fournisseurs d'électroniques susceptibles d'utiliser ces minerais dans la fabrication de leurs composants (386 fournisseurs interrogés en 2023).

En complément, nous avons collecté également des informations sur d'autres minerais controversés (cobalt, mica) au travers des EMRT (Extended Minerals Reporting Template) ou CRT (Cobalt Reporting Template).

En 2023, nous avons reçu 465 déclarations fournisseurs (294 CMRT et 171 EMRT ou CRT). Pour 2024, l'objectif est de systématiser la collecte d'informations sur le cobalt et d'étendre le panel de fournisseurs ciblés.

4.8.7. Le respect des Droits humains

En ligne avec les principes directeurs de l'OCDE (mis à jour en 2023), Dassault Aviation est engagé dans une conduite responsable des affaires en faveur du respect des Droits Humains.

Le Groupe a mis en place un dispositif global pour assurer le traitement des risques liés au respect des droits humains : Charte d'éthique, organisation interne dédiée, due diligence et plan de vigilance qui détaille les mesures mises en place pour prévenir et atténuer les risques relatifs aux Droits humains, dans le respect des conventions internationales et de la loi sur le devoir de vigilance du 27 mars 2017.

Le Groupe Dassault Aviation, dont les principales implantations se situent en France et aux États-Unis, s'engage à respecter l'ensemble des lois et des règlementations nationales et internationales relatives aux Droits humains, notamment en matière de santé et sécurité des salariés et de non-discrimination au travail. Il agit en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les textes de l'OCDE et de l'Organisation Internationale du Travail relatifs aux Droits humains.

Dassault Aviation a adhéré en 2003 au Pacte Mondial de l'ONU et en a adopté les 10 principes, dont celui dédié au respect des Droits humains.

Le Groupe Dassault Aviation dispose d'une Charte d'Éthique qui reprend ces engagements. Cette Charte est disponible sur le site internet et sur le réseau intranet de Dassault Aviation ; elle est diffusée systématiquement aux nouveaux embauchés.

Cette Charte porte en outre une attention particulière au respect des Droits humains et des droits fondamentaux du travail, ainsi qu'à la bonne application des principes essentiels :

- la non-discrimination aux motifs des origines, des mœurs, du sexe, de l'orientation sexuelle, des handicaps, des opinions politiques ou religieuses, de l'appartenance syndicale,
- le respect de l'individu et de sa vie privée,
- le maintien d'un cadre et de conditions de travail sûrs (cf. § 4.6.).

Dans le cadre de nos Conditions Générales d'Achat, nos fournisseurs et prestataires s'engagent à respecter notre Charte Éthique dans l'exécution des commandes.

Dans le cadre de notre politique Achats et de la sécurisation de notre *supply chain*, la procédure d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants intègre depuis 2017 des paramètres d'évaluation du respect des Droits humains. Ceux-ci sont évalués dans le cadre d'un questionnaire renseigné dont les réponses déterminent l'entrée ou non en relation commerciale avec Dassault Aviation.

Enfin, la Direction de l'Éthique et de la Conformité assure le traitement de tout signalement de faits portant atteinte à la loi et aux conventions internationales en matière de Droits humains, dans le cadre de son dispositif d'alerte interne.

4.8.8. Prévenir les risques de corruption et affirmer notre éthique des affaires

Appliquant strictement les recommandations de l'Agence Française Anticorruption, le Groupe a mis en place un dispositif de lutte contre les risques de corruption avec des mesures destinées à prévenir et à détecter, en France comme à l'étranger, les faits de corruption ou de trafic d'influence, conformément à la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Dassault Aviation a fait le choix de confier à un organe indépendant rattaché au seul président-directeur général auquel elle rend directement compte, la Direction de l'Éthique et de la Conformité, la mise en œuvre et contrôle du dispositif anticorruption. Au sein du Groupe Dassault Aviation et de ses filiales, cette Direction assure la conformité de la Société aux obligations légales et réglementaires.

Une éthique des affaires rigoureuse

Le Groupe Dassault Aviation affirme, par sa Charte d'Éthique, les valeurs qui fédèrent l'action de ses collaborateurs. Cette charte fixe également le code de conduite que le Groupe applique avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses sous-traitants. Un code anticorruption et un guide anticorruption présentant des situations concrètes aux salariés sont venus compléter ce dispositif.

Observant une éthique rigoureuse, le Groupe s'engage à agir dans le respect de la Convention de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), de la Convention des Nations Unies et des lois nationales. La Société Mère participe au forum annuel de l'OCDE consacré à la lutte contre la corruption (*Annual Anti-corruption and integrity forum*).

Dassault Aviation est signataire de nombreux engagements internationaux sur la prévention de la corruption (Pacte Mondial, *Common Industry Standards, Global Principles*) et est membre de plusieurs associations et forums sur la conduite éthique des affaires et la responsabilité d'entreprise aux niveaux national, européen et international (voir site web www.dassault-aviation.com, rubrique éthique). Dassault Aviation est membre de l'IFBEC (*International Forum on Business Ehical Conduct*) et a adhéré aux standards de l'ASD (*AeroSpace and Defence Industries Association of Europe*) dans la perspective de maintenir son dispositif de lutte anticorruption au meilleur niveau.

Une politique de formation de l'ensemble des personnels

La Direction de l'Éthique et de la Conformité organise des formations spécifiques pour les cadres et les personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Ces formations ont pour but de donner aux personnels concernés les éléments essentiels de détection des situations à risque ainsi que la nécessaire vigilance et comportements à adopter face à de telles situations

Dans la continuité de son plan d'action de 2022, la Direction de l'Éthique et de la Conformité a formé en 2023 755 collaborateurs à travers 21 sessions consacrées au programme Sapin 2.

Le contenu de chaque formation est fixé de concert entre la Direction de l'Éthique et de la Conformité et la Direction concernée, au regard de la cartographie des risques d'atteintes à la probité. Ces formations doivent permettre l'acquisition des principes fondamentaux de la loi Sapin 2 à partir de situations concrètes visées par les scénarios de risques de la cartographie.

Outre des formations plus longues à destination des métiers considérés plus à risque au regard de leur spécificité (acheteurs, vendeurs par exemple), la Direction de l'Éthique et de la Conformité organise des sessions de sensibilisation pour les personnels moins exposés. Ces sessions de sensibilisation permettent de toucher un plus grand nombre de collaborateurs sur les problématiques de l'anticorruption et les politiques Société associées.

Des sessions dans d'autres domaines en lien avec l'éthique des affaires ont également été dispensées par la Direction de l'Éthique et de la Conformité. Cela a notamment été le cas des sessions sur le RGPD ou encore le Devoir de vigilance. Ces formations compliance ont pu être ouvertes aux filiales du Groupe et bureaux à l'étranger.

Un *e-learning* Sapin 2 pédagogique destiné à tous les collaborateurs a été déployé au cours de l'année 2023 et a déjà permis de former 3 033 personnes. Ce e-learning a été un outil de validation des connaissances ludique, pour tout nouveau collaborateur de la Société.

Un dispositif de conformité robuste

Le Groupe Dassault Aviation a mis en place, depuis de nombreuses années, des procédures internes strictes de prévention de la corruption garantissant l'intégrité, l'éthique des affaires et la réputation du Groupe dans ses relations industrielles et commerciales.

Dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, le Groupe Dassault Aviation a complété et renforcé son dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, tant au niveau de la Société Mère que de ses filiales, sous l'impulsion du Président-Directeur Général qui prône une politique de tolérance zéro.

La Direction de l'Éthique et de la Conformité est chargée de la mise en œuvre et du contrôle des procédures relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Des cartographies des risques de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ont ainsi été élaborées et déployées au sein du Groupe

en concertation avec les différentes unités opérationnelles et sont régulièrement mises à jour. Ces cartographies des risques sont destinées à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence du Groupe, en prenant en compte les processus internes, les facteurs de risque, la nature des activités, civiles et militaires et les zones géographiques dans lesquelles l'entreprise déploie son activité. Ces cartographies servent de base à la politique de conformité menée par le Groupe ; elles ont conduit le Groupe Dassault Aviation à renforcer les procédures existantes de lutte contre la corruption.

En complément de la Charte Éthique, le Code Anticorruption, dédié spécifiquement à la prévention et à la lutte contre la corruption a été mis à jour. Ce Code définit et illustre, à travers des exemples pratiques et des mises en situations, les différents types de comportements des collaborateurs à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il est intégré aux règlements intérieurs des différents sites de Dassault Aviation. Toute violation est donc susceptible de sanction.

Depuis la loi « Lanceur d'Alerte » du 21 mars 2022, la Procédure d'Alerte Interne permettant aux employés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels de signaler tout manquement aux règles éthiques et au code anticorruption a été étendue au signalement de tout crime ou délit, et notamment au respect des droits humains. La Direction de l'Éthique et de la Conformité est chargée de recevoir et de traiter les alertes internes ; à cet effet, une adresse mail dédiée pourvue d'un système de cryptage garantissant la confidentialité est accessible à tous les collaborateurs. Au cours de l'exercice 2023, aucun fait de corruption ou de trafic d'influence n'a été porté à la connaissance de la Direction de l'Éthique et de la Conformité.

Les procédures d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs et sous-traitants et des consultants au regard de la cartographie des risques ont été renforcées. Des comités ad-hoc ont pour mission de procéder aux différentes étapes conduisant à l'entrée en relation commerciale avec ceux-ci afin de garantir leur conformité avec l'éthique des affaires du Groupe Dassault Aviation.

Des procédures spécifiques de contrôles comptables, internes et externes, destinées à s'assurer que les livres, les registres et les comptes ne masquent pas des faits de corruption ou de trafic d'influence sont déployées au sein de la Direction Financière, renforçant ainsi les procédures existantes assurées par la Direction de l'Éthique et de la Conformité.

Tout au long de l'exercice 2023, la Direction de l'Éthique et de la Conformité a mené des missions de contrôle de niveau 2 :

- des procédures d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants de premier rang, des clients d'avions civils et des consultants,
- des procédures comptables en liaison avec la Direction Financière,
- et des cadeaux en lien avec la Direction de la Communication.

Ces missions de suivi ont permis de constater que les procédures d'évaluation intégrant la problématique Sapin 2 sont bien mises en œuvre et fonctionnelles.

Le programme de conformité ainsi déployé par Dassault Aviation et ses filiales démontre la volonté de lutter efficacement contre la corruption et le trafic d'influence.

Une rubrique dédiée à la Direction de l'Éthique et de la Conformité est accessible sur le site intranet de la Société Mère. Cette rubrique présente la politique Société en matière d'éthique des affaires, les points de contact de la Direction de l'Éthique et de la Conformité, ainsi que les documents de référence (en français et en anglais), dont le Code Anticorruption, le Guide Anticorruption et la Procédure d'Alerte Interne.

Une rubrique dédiée à l'éthique et la conformité est également accessible sur le site internet du Groupe.

4.8.9. Promotion du lien Nation-Armée

Les liens forts qui unissent historiquement Dassault Aviation à l'Armée française sont dans l'ADN de notre Groupe. En témoigne l'engagement d'Éric Trappier, Président-Directeur Général, qui a servi pendant plusieurs années comme officier dans la réserve opérationnelle de la Marine nationale et qui est actuellement capitaine de vaisseau dans la réserve citoyenne.

Il est à noter que Dassault Aviation accorde à ses salariés réservistes une autorisation d'absence annuelle d'une durée de douze jours calendaires au titre de leurs activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire (la durée minimum légale étant de 10 jours ouvrés).

Par ailleurs, en 2023, Dassault Aviation a mis en place une « Dassault Défense Académie » pour les nouveaux embauchés cadres : 3 jours de formation avec des conférences de haut niveau et des visites de sites militaires.

Enfin, Dassault Aviation est mécène de plusieurs institutions et associations liées à la défense, dont :

- l'Ordre de la Libération
- l'Association de la Flamme sous l'Arc de Triomphe,
- la Fondation des Ailes de France,
- le Musée de la Marine,
- l'Association pour le Grand Prix de l'École Navale.

4.9. Se conformer à la réglementation tant européenne, nationale, que locale

Contribution aux ODD

Les principales entités du Groupe sont dotées de systèmes de veille règlementaire permettant d'identifier ou d'anticiper les exigences applicables à leurs activités et de mener les actions de mise en conformité lorsque cela est nécessaire.

L'année 2023 a notamment été marquée par la parution et les projets de plusieurs dispositifs réglementaires majeurs en lien avec le changement climatique et la durabilité :

- actes délégués relatifs au volet climatique de la taxonomie environnementale européenne, et aux 4 autres objectifs environnementaux,
- directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), ainsi que les ESRS associés,
- paquet législatif « Fit for 55 »,
- projet de nouvelle directive européenne sur le Devoir de Vigilance et la responsabilité des entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive)…

En complément des systèmes de veille règlementaire mis en place, Dassault Aviation participe aux activités, études et travaux menés par les organismes de la filière aéronautique. Ces participations permettent au Groupe d'anticiper les réglementations applicables à ses activités.

5. DASSAULT AVIATION, SOCIÉTÉ MÈRE

5.1. Activités

Les activités de Dassault Aviation, Société Mère, notamment en matière d'évolution des programmes, de Recherche et Développement et de production, vous ont été présentées dans le cadre des activités du Groupe.

5.2. Résultats

5.2.1. Prises de commandes

Les prises de commandes de 2023 de la Société Mère sont de **6 734 millions d'euros** contre 17 860 millions d'euros en 2022. La part des prises de commandes à l'Export est de 61%.

Leur évolution est la suivante, en millions d'euros :

		2023	2022	2021
Défense		**5 717**	15 377	8 955
	Export	*3 059*	*13 855*	*6 109*
	France	*2 658*	*1 522*	*2 846*
Falcon		**1 017**	2 483	2 119
Total prises de commande		**6 734**	17 860	11 074
% Export		**61%**	90%	73%

Les prises de commandes sont constituées intégralement de commandes fermes.

Programmes Défense

Les **prises de commandes Défense** 2023 s'élèvent à **5 717 millions d'euros** contre 15 377 millions d'euros en 2022.

La part **Défense Export** s'élève à **3 059 millions d'euros** en 2023 contre 13 855 millions d'euros en 2022. En 2022, 92 Rafale avaient été commandés (80 par les Émirats Arabes Unis, 6 par la Grèce et 6 par l'Indonésie) contre 18 Rafale commandés par l'Indonésie en 2023.

La part **Défense France** s'établit à **2 658 millions d'euros** en 2023 contre 1 522 millions d'euros en 2022. Cette hausse s'explique notamment par les 42 Rafale commandés de la 5ième Tranche (en 2022, la commande liée à la Phase 1B du démonstrateur du SCAF avait été enregistrée.)

Programmes Falcon

En 2023, **24 commandes de Falcon** ont été enregistrées, contre 63 en 2022. Les prises de commandes représentent **1 017 millions d'euros** contre 2 483 millions d'euros en 2022. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du nombre de Falcon commandés (24 vs 63 en 2022).

5.2.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à **4 101 millions d'euros**, contre 6 305 millions d'euros en 2022.
Leur évolution est la suivante, en millions d'euros :

		2023	2022	2021
Défense		**2 917**	4 778	5 042
	Export	*1 516*	*3 607*	*4 369*
	France	*1 401*	*1 171*	*673*
Falcon		**1 184**	1 527	1 316
Total chiffre d'affaires		**4 101**	6 305	6 358
% Export		**64%**	81%	88%

Programmes Défense

13 Rafale (11 France et 2 Export) ont été livrés. 14 Rafale (13 Export et 1 France) ont été livrés en 2022.

Le **chiffre d'affaires Défense** 2023 s'élève à **2 917 millions d'euros** contre 4 778 millions d'euros en 2022.

La part **Défense Export** s'élève à **1 516 millions d'euros** contre 3 607 millions d'euros en 2022. Cette diminution s'explique notamment par la livraison de 2 Rafale Export alors qu'en 2022 13 Rafale Export avaient été livrés.

La part **Défense France** s'élève à **1 401 millions d'euros** contre 1 171 millions d'euros en 2022. Le chiffre d'affaires Défense France 2023 comprend notamment la livraison de 11 Rafale contre 1 Rafale en 2022.

Programmes Falcon

24 Falcon ont été livrés en 2023, contre 33 livraisons en 2022.

Le **chiffre d'affaires Falcon 2023** s'élève à **1 184 millions d'euros** contre 1 527 millions d'euros en 2022. Cette diminution s'explique principalement par le nombre de Falcon livrés (24 vs 33).

5.2.3. Carnet de commandes

Le carnet de commandes de la Société Mère au 31 décembre 2023 est de **33 926 millions d'euros** contre 31 237 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre	**2023**	2022	2021
Défense	**30 021**	27 222	16 623
Défense Export	*21 062*	*19 519*	*9 271*
Défense France	*8 959*	*7 703*	*7 352*
Falcon	**3 905**	4 015	2 859
Total carnet de commandes	**33 926**	31 237	19 482
% Export	**70%**	71%	57%

Le **carnet de commandes** au 31 décembre 2023 est composé comme suit :

- **Défense Export** : **21 062 millions d'euros** contre 19 519 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend principalement 141 Rafale neufs contre 125 Rafale neufs et 6 Rafale d'occasion au 31 décembre 2022,
- **Défense France** : **8 959 millions d'euros** contre 7 703 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend en particulier 70 Rafale (vs. 39 à fin décembre 2022), les contrats de MCO Rafale (Ravel), Mirage 2000 (Balzac), ATL2 (Ocean), Alpha Jet (Alphacare), le standard F4 du Rafale et la commande de la phase 1B du démonstrateur du SCAF.
- **Falcon** (y compris les avions de missions Albatros et Archange) : **3 905 millions d'euros** contre 4 015 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il comprend notamment 84 Falcon identique à fin décembre 2022.

5.2.4. Résultat net

Le bénéfice net 2023 s'élève à **435 millions d'euros** contre 540 millions d'euros en 2022.

Le personnel recevra en 2024, au titre de la participation et de l'intéressement liés au résultat 2023, 134 millions d'euros (hors forfait social), dont :

- participation : 114 millions d'euros,
- intéressement : 20 millions d'euros.

Ces sommes représentent 22% des salaires 2023. L'application de la formule légale de participation obligatoire aurait conduit à un versement au titre de l'année 2023 de 6 millions d'euros.

5.2.5. Affectation du résultat

Si vous approuvez les comptes de l'exercice 2023, nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice, soit 434 959 208,73 euros, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs, soit 3 174 775 282,36 euros, diminué des dividendes portés par les actions qui ne sont pas auto-détenues(*) au solde de report à nouveau.

(*) Le montant des dividendes qui, conformément aux dispositions du 4ième alinéa de l'art. L. 225-210 du Code de Commerce, ne peut être versé aux actions auto-détenues par la Société, sera réaffecté au compte Report à nouveau.

5.2.6. Tableau des résultats

Le tableau des résultats de Dassault Aviation au cours des cinq derniers exercices figure dans les annexes aux comptes annuels (note 32).

5.2.7. Intégration fiscale

Notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale en 1999. Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe d'intégration fiscale comprend Dassault Aviation, Dassault Aéro Service et Dassault Aviation Participations. Une convention d'intégration fiscale, renouvelable tacitement par période de cinq exercices, a été signée avec ces sociétés.

5.3. Gestion des risques

Les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les mêmes que ceux exposés sur le Groupe au paragraphe 2 « facteurs de risques » ci-dessus, la Société Mère y ayant un poids prépondérant dans le périmètre de consolidation.

5.4. Délais de paiement

En application de la loi, Dassault Aviation a mis en place les procédures nécessaires pour assurer le paiement de ses fournisseurs à 45 jours fin de mois. La composition des factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu est la suivante, en millions d'euros HT :

Tranches de retard de paiement	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
Nb factures concernées			1 884(*)		
Montant total des factures concernées HT	10,9	5,9			16,8
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,26%	0,14%			0,40%

(*) 3 268 factures pour 30 millions d'euros exclues car relatives à des litiges

Délais de paiement contractuels : 45 jours fin de mois

La composition au 31 décembre 2023 des factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu est la suivante, en millions d'euros HT :

Tranches de retard de paiement	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
Nb factures concernées			8 929		
Montant total des factures concernées HT	119,6	27,8	44,5	116,5	308,4
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice	2,92%	0,68%	1,08%	2,84%	7,52%

Délais de paiement définis dans les Conditions Générales de Vente

5.5. Information des actionnaires

5.5.1. Structure du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élève à 64 641 892,80 euros. Il est divisé en 80 802 366 actions d'une valeur nominale de 0,80 euro chacune.

Les actions sont cotées sur le Marché réglementé « Euronext Paris » - Compartiment A - Code ISIN (*International Securities Identification Numbers*) : FR0014004L86. Elles sont éligibles au Service à Règlement Différé (SRD). Suite à l'augmentation de son flottant, Dassault Aviation a intégré, en 2016, les indices boursiers suivants : Sociétés des Bourses Françaises 120 (SBF 120) et le Morgan Stanley Capital International World (MSCI World).

En application de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle et depuis le 3 avril 2016, les actions émises par la Société inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les statuts de la Société ne comportent aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Il existe, depuis l'Assemblée Générale du 20 mai 2015, une obligation statutaire d'information en matière de franchissement de seuil de participation, à la hausse comme à la baisse, pour toute détention d'une fraction égale ou supérieure à 1% du capital et des droits de vote de la Société et à tout multiple de ce pourcentage. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de modifier cette clause statutaire pour supprimer l'obligation de déclarer les franchissements de seuils de 1% au-delà de 50%.

Aucun actionnaire ne bénéficie de droit de contrôle spécial. Notamment, il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel lui permettant un contrôle particulier.

Au 31 décembre 2023, l'actionnariat de Dassault Aviation est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Droits de vote exerçables[2]	%
GIMD	51 960 760	64,31%	103 921 520	79,26%
Flottant	18 786 539	23,25%	18 922 456	14,43%
Airbus SE	8 275 290	10,24%	8 275 290	6,31%
Auto-détention[1]	1 779 777	2,20%	0	0,00%
TOTAL	80 802 366	100,00%	131 119 266	100,00%

[1] actions inscrites en compte « nominatif pur », privées de droits de vote.
[2] en application de la loi « Florange » et à défaut de dispositions contraires des statuts de Dassault Aviation, les actions détenues depuis plus de deux ans au nominatif bénéficient d'un droit de vote double.

Les principales participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce sont celles mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, 24 600 actions (soit 0,03% du capital) étaient détenues par l'un des Fonds Commun de Placement d'Entreprise dont les membres sont des salariés ou d'anciens salariés de la Société.

5.5.2. Informations sur le capital, l'actionnariat et les droits de vote

L'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas consenti de délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

La Société n'a émis aucun titre qui ne soit représentatif de son capital actuel.

La Société n'a pas mis en place de plan d'options d'achat ni de souscription d'actions en 2023.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société (au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés, et au profit des mandataires sociaux éligibles de la Société).

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter de ladite Assemblée Générale, portait sur un nombre maximum de 278 000 actions[(1)] représentant 0,33% du capital au 11 mai 2021. Elle prévoit que le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ainsi que la durée de la période d'acquisition et de conservation desdites actions.

[(1)] proforma, après division par 10 de la valeur nominale de l'action

En application de cette autorisation (cf. Tableau 6 du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise), le Conseil d'administration du 8 mars 2023 a décidé d'attribuer 23 000 actions de performance au Président-Directeur Général et 16 900 actions de performance au Directeur Général Délégué.

L'acquisition de ces actions (entre 0% et 128%) est soumise à la satisfaction des critères de performance suivants :

- Niveau de marge opérationnelle Groupe ajustée,
- Responsabilité Sociétale des Entreprises avec deux composantes :
  - féminisation,
  - plan bas carbone,
- Appréciation qualitative de la performance individuelle.

Par ailleurs, ce même Conseil d'administration a déterminé les autres conditions suivantes :

- Une période d'acquisition d'un an, expirant le 7 mars 2024 (soir),
- La présence à l'effectif à l'issue de la période d'acquisition,
- Une période de conservation d'un an, débutant le 8 mars 2024 et expirant le 7 mars 2025,
- À compter du 8 mars 2025, la conservation de 20% de ces actions pendant la durée du mandat social des bénéficiaires.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de consentir une nouvelle délégation au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes (au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés, et au profit des mandataires sociaux éligibles).

5.5.3. Opérations sur titres par les dirigeants

Les opérations sur titres réalisées en 2023 par les dirigeants ont consisté en l'acquisition de leurs actions de performance décidée par le Conseil d'administration du 8 mars 2023 (cf. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise).

Aucune autre opération d'acquisition ou de cession d'actions Dassault Aviation n'a été déclarée par les dirigeants à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers. Ces opérations, lorsqu'elles interviennent et sous réserve de leur montant, doivent obligatoirement être déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers et à la Société, en vertu des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et des articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

5.5.4. Accords entre actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) et Airbus SE.

En revanche, il existe les deux conventions suivantes :

Convention entre l'État, Airbus SE et Airbus SAS

En application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce, la Société a été informée par le Commissaire aux participations de l'État, qu'il a conclu, le 21 juin 2013, un pacte d'actionnaires avec Airbus SE et Airbus SAS, constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Dassault Aviation. Ce pacte prévoit :

- l'exercice par Airbus de ses droits de vote en Assemblée Générale après concertation avec l'État,
- le droit de premier refus et le droit de première offre au bénéfice de l'État dans le cas où Airbus envisagerait de céder tout ou partie de ses actions dans le capital de Dassault Aviation.

Airbus SE, également adhérente au pacte, est tenue par ces engagements.

Convention entre l'État et GIMD

En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, la Société a été informée par GIMD que l'État a conclu le 28 novembre 2014 avec GIMD une convention, entrée en vigueur le 2 décembre 2014. Elle a pour objet de conférer à l'État un droit de préemption en cas de transfert d'actions Dassault Aviation par GIMD lui faisant franchir à la baisse le seuil de 40% du capital de Dassault Aviation et en cas de transfert d'actions ultérieur en deçà de ce seuil.

Cette convention n'est pas constitutive d'une action de concert entre l'État et GIMD, chacune conservant son entière liberté de gestion de sa participation et d'exercice de ses droits de vote.

Ces deux conventions sont sans impact sur la gouvernance de la Société.

GIMD détient la majorité du capital et des droits de vote de Dassault Aviation.

5.5.5. Autodétention

Programmes de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 et mis en œuvre par le Conseil d'administration du 20 juillet 2022 a poursuivi ses effets sur le premier semestre 2023.

Afin de permettre à Dassault Aviation de continuer à opérer sur ses actions propres sur le marché ou hors marché, l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2023 a autorisé la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions comme il en existe depuis 2014, dans des conditions similaires à celui de 2022. Le Conseil d'administration du 16 mai 2023 a mis en œuvre ce nouveau programme de rachat d'actions et subdélégué les pouvoirs au Président-Directeur Général pour réaliser toute opération dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale.

Cette nouvelle autorisation, valable pour une durée de 18 mois à compter du 16 mai 2023 (soit jusqu'au 15 novembre 2024 inclus), a mis fin, à cette date, au programme de rachat d'actions précédemment autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2022, pour la partie non utilisée de ce programme.

Ce programme de rachat d'actions s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de Commerce et du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014.

L'autorisation de rachat des actions propres peut être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs ci-après :

- annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- céder ou attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié réalisée à partir d'actions existantes,
- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Aviation par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure, pour les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital social,
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créances échangeables en des actions de Dassault Aviation,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert décrites ci-dessus pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 au Conseil d'administration donne pouvoir à Dassault Aviation d'acheter ses propres actions, dans la limite de 10% de son capital, pour un prix unitaire plafond de 200 euros hors frais d'acquisition (contre 170 euros en 2022), sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement d'actions.

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société est de 1 661 559 000 euros sur la base du nombre d'actions existant au jour de la décision, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10% du capital de la Société.

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les cas où la loi l'autorise, pour décider la mise en œuvre de cette autorisation, passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou hors marché, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, accomplir toutes formalités et, généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée Générale a également conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles concernant les objectifs du programme.

Les rachats par Dassault Aviation de ses propres actions en 2023 ont porté sur :

- 556 179 actions acquises entre le 1er janvier 2023 et le 16 mai 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022,
- 3 257 124 actions acquises entre le 17 mai 2023 et le 31 décembre 2023 dans le cadre du programme décidé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

En 2023, ces 3 813 303 actions (4,72% du capital au 31 décembre 2023) ont été acquises à un cours moyen de 173,16 euros, soit un montant brut cumulé de 660 311 989 euros. Les frais de négociation s'élèvent à 462 218 euros.

Compte tenu de l'acquisition en 2023 d'un total de 38 364 actions (0,05% du capital) par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué au titre des actions de performance 2022, le solde

des actions acquises au titre d'un programme de rachat précédent et affectées à l'objectif de distribution d'actions de performance et de mise en place d'un éventuel contrat de liquidité (permettant d'assurer l'animation du marché ou la liquidité du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement) est de 242 066 actions.

Afin de permettre à la Société d'intervenir à tout moment sur ses propres actions, le Conseil d'administration du 5 mars 2024 propose à l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions avec un prix unitaire plafond de 220 euros par action, les autres conditions restant inchangées (14ième résolution).

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société tient les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions.

Annulations d'actions par voie de réduction du capital social

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, le Conseil d'administration du 8 mars 2023 a annulé 409 072 actions (0,49% du capital) acquises au titre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 et qui avaient été affectées à l'objectif d'annulation.

Le 16 mai 2023, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration, dans les mêmes termes que les autorisations consenties depuis 2019, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale a également donné à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de la ou des réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient décidées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au titre de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration a décidé d'annuler :

- le 16 mai 2023, 556 179 actions (0,67% du capital) acquises au titre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 et qui avaient été affectées à l'objectif d'annulation,
- le 20 juillet 2023, 1 719 413 actions (2,08% du capital) acquises au titre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 et qui avaient été affectées à l'objectif d'annulation.

Afin de permettre à la Société de pouvoir procéder à une réduction de son capital à tout moment opportun, le Conseil d'administration du 5 mars 2024 propose à l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 de l'autoriser à réduire le capital de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (15ième résolution).

Autodétention au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 1 779 777 de ses propres actions (2,20% du capital) de 0,80 euro de valeur nominale pour une valeur d'achat brute de 295 451 233 euros.

Sur ces 1 779 777 actions, 242 066 actions sont affectées à l'objectif de distribution d'actions de performance et de mise en place d'un éventuel contrat de liquidité et 1 537 711 actions sont affectées à l'objectif d'annulation.

5.5.6. Accords significatifs conclus par la Société

La Société n'a conclu aucun accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Cependant, dans un tel cas, les marchés classés Défense Nationale conclus avec l'État feraient l'objet d'un réexamen par le Ministère français de la Défense et ce dernier pourrait exiger que tout ou partie de ces marchés soit transféré à une autre société française pour des raisons d'intérêt national.

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités :

- pour les membres du Conseil d'administration en cas de démission ou de révocation,
- pour les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, au-delà de ce que prévoit la convention collective.

6. OBJET DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions soumises à votre vote portent sur les points suivants :

6.1. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes annuels et consolidés

Il vous est tout d'abord demandé d'approuver les comptes annuels de la Société Mère (résolution n°1), qui font apparaître un bénéfice net de 434 959 208,73 euros et les comptes consolidés qui font apparaître un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 693 398 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (résolution n°2).

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 5 mars 2024, après examen préalable par le Comité d'audit et ont fait l'objet des rapports sans réserves des Commissaires aux Comptes, figurant dans le Rapport Annuel 2023.

Affectation et répartition du bénéfice de la Société Mère

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net de l'exercice, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs, constituant un total distribuable de 3 609 734 491,09 euros, à la distribution, au titre de l'exercice 2023, d'un dividende de 3,37 euros par action, le solde étant reporté à nouveau (résolution n°3).

Le dividende serait mis en paiement le 22 mai 2024.

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023

Conformément aux articles L. 22-10-34 I et L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, composant la rémunération de l'ensemble des administrateurs (résolution n°4), ainsi que les éléments précités concernant le Président-Directeur Général, Monsieur Éric Trappier et le Directeur Général Délégué, Monsieur Loïk Segalen (résolutions n°5 et 6), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces éléments sont présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.1.

Approbation de la politique de rémunération 2024

En application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la politique de rémunération 2024 des administrateurs (résolution n°7), du Président-Directeur Général (résolution n°8) et du Directeur Général Délégué (résolution n°9).

Ces éléments ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mars 2024 et sont présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.2.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat de Madame Besma Boumaza arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale. Il vous est proposé de le renouveler pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (résolution n°10).

Nomination de Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit comme co-auditeurs de durabilité

La directive (UE) n°2022/2464 dite « CSRD », transposée en droit français par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023, prévoit la mise en place dès 2025 (sur les comptes 2024) d'un rapport de durabilité en remplacement de la déclaration de performance extra-financière.

Le rapport de durabilité doit être certifié par un ou plusieurs auditeurs de durabilité qui peuvent être choisis parmi les Commissaires aux Comptes de la Société ou des cabinets externes. Ces auditeurs de durabilité sont nommés par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Conseil d'administration donnée après avis du Comité d'audit, il vous est proposé de nommer Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit, actuels co-Commissaires aux Comptes de la Société, en qualité de co-auditeurs de durabilité pour une durée équivalente à celle de leur mandat de Commissaire aux Comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025 (résolutions n°11 et 12).

Approbation de la convention réglementée portant sur l'acquisition par Dassault Aviation de l'immeuble Le Vinci à Suresnes auprès de GIMD

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale est appelée à approuver la convention portant sur l'acquisition par Dassault Aviation auprès de GIMD de l'immeuble Le Vinci à Suresnes (92).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 mars 2023.

Cette acquisition est intervenue le 27 juin 2023 pour un montant global de 25,24 millions d'euros (hors taxes et frais) (résolution n°13).

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé sont autorisées à racheter leurs propres actions si elles y ont été autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans le cadre du dispositif prévu par les articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et des dispositions du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, pour une période de 18 mois (résolution n°14).

Un tel programme de rachat d'actions permettrait à la Société de :

1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action (sous réserve de l'adoption de la résolution n°15),
2) céder ou attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié réalisée à partir d'actions existantes,
3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Aviation par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité sur actions conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
4) conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure, pour les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital social,
5) remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créances échangeables en actions de Dassault Aviation,
6) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil pourrait faire procéder au rachat d'actions de Dassault Aviation dans la limite légale de 10% du capital de Dassault Aviation.

Le prix maximum de rachat serait fixé à 220 euros par action euros hors frais d'acquisition (contre 200 euros en 2023). Compte tenu du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2023 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le Conseil d'administration du 5 mars 2024, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élève à 7 895 181, soit un montant maximal de 1 736 939 820 euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10% du capital de la Société.

Cette autorisation entrerait en vigueur à compter du prochain Conseil d'administration qui déciderait la mise en œuvre de ce nouveau programme de rachat d'actions, date à laquelle prendrait fin, pour sa partie non utilisée, le programme de rachat d'actions précédemment autorisé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

6.2. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article de L. 22-10-62 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à :

- réduire le capital par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (résolution n°15).

Elle priverait d'effet, à compter du 16 mai 2024, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2023.

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des dirigeants mandataires sociaux et de certains salariés de la Société

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 11 mai 2021 au Conseil d'administration d'attribuer des actions de performance existantes de la Société, au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux et au profit des mandataires sociaux éligibles de la Société, arrive à échéance le 11 juillet 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler cette autorisation (résolution n°16).

Cette attribution serait effectuée dans la limite de 242 066 actions (actions non attribuées).

Cette nouvelle autorisation est proposée à des conditions similaires à celles actuellement en vigueur.

Elle serait consentie pour une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2021.

Modification de l'article 11 des statuts de la Société relatif aux déclarations de franchissements de seuils statutaires

Les statuts de la Société prévoient une obligation d'information en matière de franchissement de seuil de participation, à la hausse comme à la baisse, pour toute détention d'une fraction égale ou supérieure à 1% du capital et des droits de vote de la Société et à tout multiple de ce pourcentage.

Compte tenu de la structure de l'actionnariat, cette disposition ne présente pas d'intérêt pour les seuils de 1% franchis, à la hausse comme à la baisse, au-delà de 50%.

Il est en conséquence proposé à la prochaine Assemblée Générale de modifier cette clause statutaire pour supprimer l'obligation de déclarer les franchissements de seuils de 1% au-delà de 50% (résolution n°17).

Il est précisé que les déclarations de franchissements seuils légaux demeurent obligatoires conformément aux textes applicables.

Modifications statutaires diverses pour mise en harmonie avec les textes légaux et réglementaires

Compte tenu de la modification proposée à la résolution précédente, nous vous proposons de procéder à une harmonisation des statuts avec les évolutions législatives et réglementaires (résolution n°18).

Dans un souci de simplification rédactionnelle, certains articles modifiés font simplement un renvoi aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

Ces modifications portent notamment sur :

- les personnes habilitées à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux de Conseil d'administration (article 17 des statuts),
- la suppression de la notion de jetons de présence qui n'existe plus dans le Code de commerce (articles 22 et 32),
- l'article relatif aux conventions réglementées en raison de la disparition des conventions super réglementées en matière de rémunération différée à la fin des fonctions et intégrée à la politique de rémunération Say on Pay (article 24),
- la date d'inscription en compte pour participer aux Assemblées Générales qui a été ramenée à deux jours (article 29),
- le délai de transmission des formulaires de vote par correspondance (articles 31, 33 et 34),
- les règles de majorité en Assemblée Générale qui sont calculées sur les voix exprimées (articles 33 et 34).

7. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs 2024 seront :

- Livrer les avions Rafale et Falcon,
- Tenir nos engagements de développements militaires et Falcon en planning et coûts,
- Soutien et disponibilité de nos avions : maintenir le niveau de satisfaction de nos clients militaires et retrouver une place de leader dans les classements support aviation d'affaires,
- Obtenir un contrat pour les premières études du standard F5,
- SCAF / NGF : poursuivre le développement du démonstrateur,
- *Make in India* : monter en puissance dans les activités transférées en Inde,
- Poursuivre les prospections Export Rafale et intensifier l'effort commercial Falcon,
- RSE : intégrer les nouveaux embauchés, poursuivre nos efforts de recrutement et nos actions visant à réduire nos impacts environnementaux.

Guidance 2024

Nous prévoyons un chiffre d'affaires 2024 en hausse par rapport à celui de 2023 classe 6 milliards d'euros (dont 35 Falcon et 20 Rafale).

Ce rapport de gestion peut contenir des déclarations de nature prospective qui constituent des objectifs et ne sauraient être considérées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Les résultats effectifs peuvent différer sensiblement des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, tels que notamment décrits dans le présent rapport du Groupe.

Annexe au Rapport de gestion du Conseil d'administration

Indicateurs

En application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, nous publions dans le rapport de gestion du Conseil d'administration une déclaration de performance extra-financière incluant des informations :

- Sociales,
- Environnementales,
- Relatives au respect des Droits de l'Homme,
- Relatives à la lutte contre la corruption,
- Relatives à la lutte contre l'évasion fiscale.

Périmètre de consolidation de la DPEF

Le périmètre de la DPEF est basé sur le périmètre de consolidation financière. Toutefois compte-tenu de l'activité et/ou de l'effectif restreint ou de l'absence de contrôle par Dassault Aviation, certaines filiales n'ont pas été retenues. Ainsi, ont été exclues :

- les sociétés Dassault Reliance Aerospace Ltd, Thales, Falcon Training Center et Aero Precision Repair and Overhaul Inc au sein desquelles la participation de Dassault Aviation est inférieure ou égale à 50%,
- les sociétés Dassault Falcon Jet Leasing Ltd (filiales à 100% de Dassault Falcon Jet Corporation) et Dassault Falcon Jet Wilmington qui n'ont pas d'activité significative du point de vue RSE.

Contrôle et consolidation de la DPEF

Chaque indicateur publié fait l'objet d'un protocole de reporting précisant la définition de l'indicateur, le périmètre et la méthodologie de calcul. Les indicateurs sont calculés sur la base d'un exercice civil (du 1er janvier au 31 décembre).

Compte tenu des modalités de collecte et des implantations des filiales, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Certains indicateurs ne peuvent être consolidés compte tenu des différences de réglementation selon les pays.

Dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures de reporting des indicateurs environnementaux sont appliquées par la Société Mère.

Données sociales et Ressources Humaines

La DPEF comprend la politique de Dassault Aviation en matière d'égalité professionnelle et salariale sur laquelle le Conseil d'administration est appelé à délibérer conformément à l'article L. 225-37-1 du code de commerce.

Les données sociales de ce rapport s'appuient sur des fiches descriptives et méthodologiques, qui constituent la base du référentiel de reporting des données sociales du Groupe Dassault Aviation, en vigueur en 2023. Les indicateurs définis sont en conformité avec les réglementations nationales.

Il est précisé pour les indicateurs suivants :

- emploi :
  - effectif inscrit : tous les salariés inscrits à l'effectif au 31 décembre quelle que soit la durée et la nature de leur contrat de travail (CDI, CDD, contrats de professionnalisation et apprentis). Sont exclus de ce décompte les départs du 31 décembre, les intérimaires, les stagiaires et les sous-traitants,
  - effectif actif : effectif inscrit déduction faite des contrats suspendus (congés sabbatiques, congés création d'entreprise, autres congés sans solde, maladies non indemnisées, invalidités, congés parentaux, congés de fin de carrière) et des contrats de professionnalisation et apprentis.

- absentéisme : les causes d'absences retenues pour l'indicateur d'absentéisme sont les maladies, les arrêts pour accidents de travail et de trajet et les absences injustifiées. Les jours indiqués sont des jours ouvrés,
- départs et licenciements : les ruptures conventionnelles sont à comptabiliser comme départs mais n'entrent pas dans le nombre de licenciements,
- rémunération Groupe : la rémunération moyenne annuelle est une rémunération brute prenant en compte le salaire de base, le 13ème mois, la prime d'ancienneté à l'exclusion des autres primes,
- rémunération Société Mère : la rémunération moyenne annuelle est une rémunération brute prenant en compte le salaire de base, le 13ème mois, la prime d'ancienneté à l'exclusion des autres primes, plus la participation et l'intéressement,
- heures de formation : sont prises en compte les heures de formation des alternants inscrites au plan de formation ainsi que les heures de formation en école des contrats de professionnalisation. Les heures de formation sur le poste de travail sont aussi prises en compte lorsqu'elles s'inscrivent dans un programme de formation comportant un suivi formel précis.

Concernant le e-learning, seules les heures des formations achevées sont prises en compte (statut terminé et/ou validé dans le *Learning Management System*, enregistrement des heures passées et de la formation dans SAP ou délivrance d'un certificat à l'issue de la formation à condition qu'un score minimum soit obtenu au test de fin de formation).

Concernant les formations à l'anglais chez Dassault Aviation, les heures comptabilisées correspondent aux heures contractuelles théoriques. Des relances sont effectuées auprès des collaborateurs pour les inciter à suivre les heures de formation qui leur ont été accordées.

Compte tenu des outils de gestion à la disposition de Dassault Aviation et des délais de clôture, la Société mère n'est pas en capacité de saisir l'exhaustivité des sessions, aussi seules 96% des sessions de formation ont pu être saisies. Le groupe continue de travailler aux outils et processus pour réduire le nombre de sessions non saisies.

Données environnementales

Les indicateurs environnementaux et les méthodes d'élaboration associées font l'objet de procédures descriptives méthodologiques tant pour la Société Mère que pour ses filiales.

Ces procédures sont intégrées au référentiel documentaire de la Société Mère et diffusées aux différentes entités qui contribuent à l'élaboration de ces indicateurs.

L'année 2020, perturbée par la crise covid 19, n'est pas représentative des activités de la Société. L'année 2019 a donc été retenue comme année de référence. Par ailleurs, le reporting des filiales DABS et Execujet n'est effectif que depuis 2020, année de leur intégration au Groupe.

Les variations des indicateurs environnementaux ayant pour référence l'année 2019 sont donc disponibles uniquement sur le périmètre consolidé Société Mère, DFS, Sogitec et DFJ.

Les bilans sont réalisés par année calendaire et consolidés, lorsque les données s'y prêtent, sur factures et relevés compteurs pour la période de janvier à décembre. Les informations relatives aux derniers mois de l'année non disponibles sont estimées par analogie aux mois de l'année précédente ou à partir de la moyenne du mois des trois dernières années, ou par toute autre méthode pertinente du fait de la non représentativité des données des années 2020 et 2021 perturbées par la covid.

Les données de l'année n-1, estimées lors de la publication dudit exercice, sont susceptibles d'évoluer dans la publication du rapport de l'année n, en raison de la réception de données réelles.

La consommation de kérosène pour les activités de maintenance est calculée à partir du carburant acheté et non refacturé.

La consommation de kérosène pour les activités de production inclut les appareils civils et militaires.

Aucune méthode de calcul ne s'étant révélée suffisamment robuste, le poste d'émission de gaz à effet de serre du scope 3 relatif aux transports amont et aval ne fait pas l'objet d'une publication quantitative cette année. Les travaux sont en cours afin de collecter les données auprès des fournisseurs de transport.

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre du scope 3 ont été analysés et retenus au titre de la déclaration de performance extra-financière lorsqu'ils étaient évalués significatifs ou non-significatifs mais avec des leviers d'action de décarbonation accessibles.

Informations relatives au respect des Droits de l'Homme

Dassault Aviation s'engage en faveur du respect des Droits de l'Homme au travers de sa Charte d'éthique, de son organisation interne, de l'évaluation et du suivi de ses fournisseurs, comme des différents textes internationaux auxquels nous adhérons. Les mesures prises en faveur de cet engagement sont détaillées au § 4.8.

Informations relatives à la lutte contre la corruption

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, Dassault Aviation prend les mesures aptes à prévenir et à détecter, en France comme à l'étranger, les faits de corruption ou de trafic d'influence.

Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale

La société Dassault Aviation respecte la règlementation fiscale en vigueur et, à ce titre, acquitte ses impôts et ses taxes dans les pays où elle exerce son activité industrielle.

Vérification externe

Les données extra-financières figurant dans la Déclaration de Performance Extra-Financière ainsi que les procédures de collecte et validation ont fait l'objet d'une vérification externe par l'organisme tiers indépendant, Mazars.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Dassault Aviation, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de Dassault Aviation (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires[6]

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le suivi des indicateurs clés de performance liés à la formation contient une part d'hétérogénéité en raison des différences dans les dispositifs de collecte des données mis en place au sein des entités du Groupe.
- Comme précisé dans la note méthodologique, disponible dans l'Annexe du présent rapport de gestion, Dassault Aviation n'a pas publié les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval pour l'exercice 2023 mais travaille à la mise en place d'une méthode de collecte des informations auprès des fournisseurs de transport.

[6] Comme le prévoit l'article A. 225-3 III, l'OTI peut décider, sans que cela ait un caractère de réserves, d'attirer l'attention du lecteur, sans être dispensateur d'information, sur des éléments relatifs aux procédures utilisées ou au contenu de certaines informations relatées par l'entité, aux fins d'en améliorer la fiabilité, au regard des pratiques de place, en particulier sur :

- les limites significatives de périmètre et de comparabilité ;
- les limites des processus mis en place pour répondre aux exigences de conformité (modèle d'affaires, principaux risques, politiques, actions, résultats et indicateurs clés de performance) et aux résultats obtenus ;à la fiabilité des résultats et indicateurs clés de performance.

Les commentaires, pour avoir une nature d'observation, doivent être d'une portée limitée sur les éléments clés de la Déclaration.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions HSE, Ressources Humaines, Ethique et Anti-corruption.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques tels que ceux liés à la Traçabilité et obsolescence des substances dangereuses, la Supply chain : devoir du donneur d'ordre et l'Ethique des affaires, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités[7] ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 29% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris-La Défense, le 12 mars 2024

L'organisme tiers indépendant,

Mazars

Erwan Candau
Associé, Audit

Souad El Ouazzani
Associée RSE & Développement Durable

[7] Lister les entités où des travaux ont été menés en local, dans le corps du texte, en note de bas de page ou en annexe du rapport

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Enjeux	***Indicateur clé de performance***	***Niveau d'assurance***
Traçabilité et obsolescence des substances dangereuses	Nombre de produits dangereux substitués	Assurance modérée.
Emploi et compétences	Effectif	
	Pourcentage de personnel formé	
Santé, sécurité et conditions de travail	Taux de fréquence des accidents du travail	
	Taux de gravité des accidents de travail	
Changements climatique	Consommation d'énergie par source	
	Émissions de Gaz à Effet de Serre, scopes 1 et 2	
Supply Chain : devoir du donneur d'ordre	Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués	
	Pourcentage de fournisseurs à risques potentiels	
Éthique des affaires	Nombre de faits de corruption	
	Nombre de formations dispensées	
	Nombre de personnes formées	

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de la gouvernance de la société Dassault Aviation (ci-après la « Société ») ainsi que de la politique et des éléments relatifs aux rémunérations des mandataires sociaux.

Établi en application des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce, il vous est présenté conjointement au rapport de gestion. La Direction des Affaires Juridiques et des Assurances et la Direction Financière ont mené les diligences préparatoires à l'établissement de ce rapport qui a ensuite été revu par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de l'accomplissement de leurs diligences et approuvé par le Conseil d'administration le 5 mars 2024.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 22-10-10 4° du Code de commerce, Dassault Aviation a confirmé en 2021, après examen des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise en vigueur émis par l'Afep-Medef et Middlenext, que ces codes ne constituent pas son référentiel de gouvernement d'entreprise.

- En effet, la Société ne se réfère pas aux codes précités compte-tenu des réalités qui lui sont propres, notamment en raison de :
  - la structure familiale de son actionnariat, depuis son origine, avec une détention majoritaire par la société GIMD appartenant à la famille Dassault, véritable partie prenante des choix stratégiques de la Société,
  - sa singularité, marque de fabrique de Dassault Aviation ayant eu un rôle de pionnière dans la mise en place de certaines pratiques, notamment en matière sociale (congés payés, participation et intéressement, …),
  - son organisation simple, centralisée et réactive,
  - son histoire marquée par la grande stabilité de son équipe dirigeante, avec cinq Présidents-Directeurs Généraux depuis l'après-guerre, en ligne avec les cycles longs propres à son secteur industriel,
  - une culture rigoureuse qui guide chaque jour ses actions.

- La gouvernance de la Société repose sur les principes suivants :
  - la volonté de favoriser un actionnariat stable, représentatif de son caractère familial avec des actionnaires investis sur le long terme,
  - un Conseil d'administration compétent et expert, ayant une connaissance approfondie de l'entreprise,
  - la recherche, au sein du Conseil d'administration, d'un équilibre entre ses membres, avec des administrateurs issus du cercle familial, des administrateurs indépendants et un administrateur représentant les salariés,
  - la volonté de diversité et de mixité dans la composition du Conseil d'administration avec notamment une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'administration,
  - la transparence des rémunérations versées aux administrateurs et aux dirigeants.

Par ailleurs, Dassault Aviation a décidé d'adopter un certain nombre de règles de gouvernance en complément des exigences requises par la loi :

- un règlement intérieur du Conseil d'administration mis en ligne sur le site internet de la Société (www.dassault-aviation.com), qui précise les règles de fonctionnement du Conseil d'administration,
- une définition spécifique de l'indépendance (voir paragraphe 1.2 « Composition du Conseil d'administration »),
- la mise en place de règles spécifiques concernant l'identification et la prévention des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration, complétant ainsi la Charte interne relative aux conventions règlementées (voir paragraphe 1.4 « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration »),
- le renouvellement des administrateurs par échelonnement (voir paragraphe 1.2 « Composition du Conseil d'administration »),
- une information détaillée communiquée aux actionnaires à l'occasion de la nomination ou du renouvellement des administrateurs (voir paragraphe 1.2 « Composition du Conseil d'administration »),
- la détention par chaque administrateur d'un nombre minimum d'actions à conserver au nominatif pendant toute la durée de son mandat (voir paragraphe 1.2 « Composition du Conseil d'administration »),
- le rappel aux administrateurs des qualités requises et des règles déontologiques dans l'exercice de leurs fonctions (ces informations sont disponibles dans le règlement intérieur mis en ligne sur le site internet de la Société www.dassault-aviation.com),

- un nombre minimum de deux réunions par an du Conseil d'administration et du Comité d'audit, au vu notamment des cycles longs de l'activité du Groupe (voir paragraphe 1.4 « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration »),
- la suspension du contrat de travail des mandataires sociaux.

Enfin, s'agissant de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la Société applique l'ensemble des dispositions légales en vigueur.

1.2. Composition du Conseil d'administration

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de huit membres disposant de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour remplir leurs mandats : Messieurs Éric Trappier (Président-Directeur Général) et Charles Edelstenne (Président d'Honneur), Mesdames Besma Boumaza, Marie-Hélène Habert et Lucia Sinapi-Thomas, Messieurs Thierry Dassault, Henri Proglio et Stéphane Marty (administrateur représentant les salariés), dont la durée des fonctions est de quatre années renouvelables.

Le tableau ci-dessous rappelle notamment l'échéance des mandats des administrateurs, renouvelés de manière échelonnée.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2023

Nom	Mandat	Âge au 31/12/2023	Administrateur indépendant	1ier Mandat	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil
Éric Trappier	Président – Directeur Général Administrateur	63		2013 2012	2027 2027	11
Charles Edelstenne	Président d'honneur Administrateur Membre du Comité d'audit	85		1989	2027	34
Thierry Dassault	Administrateur	66		2021	2027	2
Marie-Hélène Habert	Administrateur	58		2014	2026	9
Besma Boumaza	Administrateur	47	oui	2021	2024	2
Henri Proglio	Administrateur Président du Comité d'audit	74	oui	2008	2026	15
Lucia Sinapi-Thomas	Administrateur Membre du Comité d'audit	59	oui	2014	2027	9
Stéphane Marty	Administrateur représentant les salariés	65		2021	2026	3

Les administrateurs ci-dessus sont tous de nationalité française.

Au 31 décembre 2023, l'âge des administrateurs est compris entre 47 et 85 ans avec une moyenne d'âge de 65 ans, en ce inclus l'administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'administration comprend trois femmes sur un total de sept membres (hors l'administrateur représentant les salariés, conformément à la loi), soit une proportion de 43% de femmes, au-dessus de l'obligation légale de 40% fixée par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

1.2.1. Indépendance des administrateurs

Dassault Aviation reconnaît l'importance de disposer de plusieurs administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'administration. Le Groupe considère comme indépendant un administrateur lorsqu'il est libre d'intérêts et qu'il contribue, par sa compétence et sa liberté de jugement, à la capacité du Conseil à exercer ses missions. Pour pouvoir être qualifié d'indépendant, l'administrateur ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

La qualité d'administrateur indépendant est revue annuellement et à l'occasion de la nomination d'un nouvel administrateur ou du renouvellement de leur mandat, au regard notamment des critères formels suivants :

1. ne pas avoir été salarié ou occupé une fonction exécutive au sein de la Société ou d'une société que celle-ci contrôle, au cours des cinq années précédentes,
2. ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,
3. ne pas être ou représenter un actionnaire important,
4. ne pas être ou représenter, de façon significative, un partenaire commercial (client, fournisseur) ou financier (banquier d'affaires, banquier de financement), une partie prenante, un consultant,
5. ne pas avoir un lien de parenté proche avec un actionnaire important ou un membre dirigeant,
6. ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société.

Le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

Les conclusions de cet examen sont portées à la connaissance des actionnaires, annuellement dans le présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et préalablement à tout vote de première nomination ou de renouvellement de mandat d'un administrateur.

Le tableau ci-dessous récapitule le résultat de l'examen d'indépendance de chacun des administrateurs concernés au regard des critères énoncés ci-dessus :

	Besma Boumaza	Lucia Sinapi-Thomas	Henri Proglio
1 - ni salarié, ni fonction exécutive au cours des 5 dernières années	✓	✓	✓
2 - pas de mandat "croisé"	✓	✓	✓
3 - pas de mandat d'un actionnaire important	✓	✓	✓
4 - pas de lien significatif avec un partenaire commercial ou financier	✓	✓	✓
5 - pas de lien de parenté proche avec un actionnaire important ou un dirigeant	✓	✓	✓
6 - pas ancien Commissaire aux Comptes	✓	✓	✓

Le Conseil d'administration du 5 mars 2024 a confirmé, après examen, que Mesdames Besma Boumaza et Lucia Sinapi-Thomas ainsi que Monsieur Henri Proglio étaient administrateurs indépendants par application des critères d'indépendance propres à la Société. Le Conseil d'administration comprend donc trois administrateurs indépendants, sur un total de sept membres (hors l'administrateur représentant les salariés), soit une proportion de 43% pour une obligation légale d'au moins un administrateur indépendant.

1.2.2. Informations des actionnaires en cas de nomination d'un administrateur ou du renouvellement de son mandat

Lors de la nomination d'un administrateur ou du renouvellement de son mandat, une information détaillée est faite aux actionnaires, retraçant la formation et l'expérience professionnelle de cet administrateur, gages, au-delà de ses qualités personnelles et de ses valeurs, de sa compétence et de sa capacité à exercer ce mandat.

1.2.3. Administrateur représentant les salariés

Le mandat d'administrateur représentant les salariés de Monsieur Stéphane Marty a été renouvelé le 10 juillet 2022 pour quatre ans.

1.2.4. Obligation de détention d'actions par les administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception de celui représentant les salariés conformément à la loi, a l'obligation d'être propriétaire d'un minimum de 250 actions (pro forma après la division de la valeur nominale de l'action), et de les conserver au nominatif pendant toute la durée de son mandat. Le nombre d'actions détenues au 31 décembre 2023 par chaque administrateur est précisé au paragraphe 1.3 « Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2023 ».

1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2023

Président d'honneur

Charles Edelstenne

Administrateur

Président d'honneur
Membre du Comité d'audit

Date de première nomination comme administrateur :
27 janvier 1989

Échéance du mandat en cours :
AG 2027

Nombre d'actions détenues :
670

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Président du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Président d'honneur, Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dassault Systèmes SE*
- Administrateur et Membre du Comité stratégique et RSE de Thales SA*
- Administrateur, Président du Comité de gouvernance et Membre du Comité des rémunérations de Carrefour SA*
- Président, Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dassault Médias SAS
- Président et Membre du Conseil d'administration du Groupe Figaro SASU
- Directeur Général de Dassault Wine Estates SASU
- Président de Rond Point Immobilier SAS
- Gérant de Rond Point Investissements EURL
- Président de Société du Figaro SAS
- Director de Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Sitam Belgique SA (Belgique)
- Président d'honneur du GIFAS
- Gérant d'Arie SC
- Gérant d'Arie 2 SC
- Gérant de Nili SC
- Gérant de Nili 2 SC
- Administrateur de Monceau Dumas SICAV

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Directeur Général et Membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Director de Dassault International (USA)
- Administrateur de Sogitec Industries SA
- Administrateur de Lepercq, de Neuflize and Co Corp.
- Administrateur de SABCA SA* (Belgique)
- Président de Rond-Point Holding SAS
- Président-Directeur Général de Dassault Médias SA
- Gérant de la SCI de Maison Rouge

*société cotée

Président-Directeur Général

Éric Trappier

Président-Directeur Général

Date de première nomination comme administrateur : 18 décembre 2012

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2027

Date de première nomination comme P-DG : 9 janvier 2013

Échéance du mandat en tant que P-DG : AG 2027

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 90 400

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Administrateur et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations de Thales SA*
- Chairman et Director de Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
- Director de Dasbat Aviation LLC (EAU)
- Président d'honneur du GIFAS
- Membre du Conseil d'administration de l'ASD
- Président de l'UIMM

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Président du GIFAS
- Président de l'ASD
- President et Director de Dassault International (USA)
- Président du CIDEF
- Administrateur de Sogitec Industries SA
- Chairman et Director de Dassault Reliance Aerospace Ltd (Inde)

*société cotée

Administrateurs

Thierry Dassault

Administrateur

Date de première nomination comme administrateur : 12 avril 2021

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2027

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 1 447

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Directeur Général Délégué, Président du Conseil de surveillance et Membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Président du Conseil de surveillance et Membre du Conseil de surveillance de Rond Point Immobilier SAS
- Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA*
- Administrateur d'Artcurial SA
- Administrateur de Dassault Médias SAS
- Membre du Conseil d'administration du Groupe Figaro SASU
- Gérant de T.D.H. SC
- Gérant de GOYA SCI
- Gérant de TCBD & Fils SC
- Membre du Conseil de surveillance de Particulier et Finances Editions SAS
- Représentant permanent de T.D.H. au Conseil d'administration de Halys SAS
- Représentant permanent de T.D.H. au Conseil d'administration de Wallix Group SA (ex If Research – Wallix SAS)
- Administrateur de Sitam Belgique SA (Belgique)
- Administrateur de Royal Hotel, Winter & Gstaad Palace AG (Suisse)
- Président du Conseil et Administrateur de Dassault Immobilier Canada Inc. (ex Dassault Real Estate Canada Inc.)
- Gérant de T&C Collection SC
- Administrateur du CDEFQ (Cercle des Dirigeants d'Entreprise Franco-Québecois)
- Membre du Comité de surveillance de Taittinger CCVC SAS
- Membre du Comité stratégique de YouScribe SAS
- Membre du Comité de surveillance de Scarcell Therapeutics SAS
- Vice-Président du Comité de direction de la Fondation du rein
- Administrateur et Secrétaire général de la Fondation Serge Dassault
- Administrateur de la Fondation Recherche Alzheimer

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Président du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Président du Conseil de surveillance de Rond Point Immobilier SAS
- Représentant permanent de T.D.H. au Conseil d'administration de TwoOnPark SAS
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Keynectis SA
- Administrateur et Censeur de Gaumont SA
- Censeur d'Immobilière Dassault SA*
- Membre du Conseil de surveillance de Particulier et Finances Editions SA
- Représentant permanent de T.D.H. au Conseil de surveillance de Wallix Group SA (ex If Research – Wallix SAS)
- Gérant de Falke SC

*société cotée

Marie-Hélène Habert

Administrateur

Date de première nomination comme administrateur : 15 mai 2014

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2026

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 377

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Présidente du Conseil de surveillance et Membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Présidente du Conseil de surveillance et Membre du Conseil de surveillance de Rond Point Immobilier SAS
- Vice-Présidente du Conseil de surveillance et Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA*
- Administrateur de Dassault Systèmes SE*
- Administrateur, Membre du Comité ressources humaines, rémunérations et RSE et Membre du Comité stratégique de Biomérieux SA*
- Administrateur d'Artcurial SA
- Présidente et Administrateur de la Fondation Serge Dassault
- Présidente et Membre du Comité stratégique de Habert Dassault Finance SAS
- Gérante de Duquesne SCI
- Gérante de H. Investissements SARL
- Administrateur de Siparex Associés SA
- Gérante de HDH Immo SCI
- Administrateur de la Fondation Fondamental
- Administrateur de la Fondation Gustave Roussy

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Présidente du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Présidente du Conseil de surveillance de Rond Point Immobilier SAS
- Gérante de HDH SC
- Vice-Présidente de Habert Dassault Finance SAS
- Vice-Présidente de la Fondation Serge Dassault

*société cotée

Besma Boumaza

Administrateur indépendant

Date de première nomination comme administrateur : 12 avril 2021

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2024

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 250

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Présidente du Conseil d'administration, Directrice Générale, Administrateur et Représentante permanente de Sodetis au Conseil de la Société Française de Participations et d'Investissements Européens SA
- Administrateur et Représentante permanente de Sodetis au Conseil de la Société Française de Promotion Touristique et Hôtelière SA
- Présidente d'Actimos SAS
- Administrateur de Chammans SA
- Présidente de Soparac SAS
- Gérante de Le Hameau SCI
- Représentante permanente de Sodetis au Conseil de la Compagnie Générale de Restauration et de Services SA
- Représentante permanente de Soparac au Conseil d'Accor Afrique Services (Maroc)
- Représentante permanente de Soparac au Conseil de Tunisia Hotels and Resort (Tunisie)
- Représentante permanente de Soparac au Conseil d'Accor Hotels Algérie (Algérie)

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Représentante permanente de Soparac dans la société DEVIMCO
- Représentante permanente de Société de Participation de l'Ile de France au Conseil de la Compagnie Générale de Restauration et de Services SA

Henri Proglio

Administrateur indépendant

Président du Comité d'audit

Date de première nomination comme administrateur : 23 avril 2008

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2026

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 270

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Censeur, Membre du Comité des rémunérations et Membre du Comité stratégique de Natixis SA*
- Président d'honneur d'EDF SA*
- Président de Henri Proglio Consulting SAS
- Président de HJF Development SAS
- Administrateur d'Atalian SAS
- Administrateur d'Akkuyu Nuclear JSC (Turquie)
- Administrateur de Fomentos de Construcciones y Contratas (Espagne)
- Gérant de la SCI du 19 janvier
- Gérant de la SCI La Tramontane
- Gérant de la SCI Suchet 87

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Administrateur de Natixis SA*
- Administrateur d'ABR Management (Russie)

*société cotée

Lucia Sinapi-Thomas

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Date de première nomination comme administrateur : 15 mai 2014

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : AG 2027

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 260

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Administrateur représentant les salariés actionnaires et Membre du Comité des rémunérations de Capgemini SE*
- Directrice exécutive de Capgemini Ventures
- Administrateur, Membre du Comité des nominations et des rémunérations et Membre du Comité stratégique de Bureau Veritas SA*
- Administrateur d'Azqore (Suisse)

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Directrice Générale de Capgemini Outsourcing Services SAS
- Administrateur de Capgemini Polska Sp.z.o.o. (Pologne)
- Directrice exécutive de Business Platforms Capgemini
- Directrice Générale de Sogeti France SAS
- Présidente de PROSODIE SAS (Luxembourg)
- Censeur d'Azqore (Suisse)
- Membre du Comité d'audit et des risques de Bureau Veritas SA*
- Administrateur de SOGETI NORGE A/S (Norvège)
- Administrateur de Capgemini Danmark A/S (Danemark)
- Présidente de Capgemini Employees Worldwide SAS
- Administrateur de SOGETI SVERIGE MITT AB (Suède)
- Administrateur de Capgemini Business Services Guatemala SA
- Administrateur de SOGETI SVERIGE AB (Suède)
- Administrateur de FIFTY FIVE GENESIS PROJECT INC. (USA)
- Présidente du Conseil de surveillance du FCPE Capgemini
- Membre du Conseil de surveillance du FCPE Esop Capgemini

Stéphane Marty

Administrateur représentant les salariés

Date de première nomination comme administrateur : 1er janvier 2021

Échéance du mandat en tant qu'administrateur : 10 juillet 2026

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : aucune

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Dassault Aviation Gestion

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Président du Conseil de Surveillance du FCPE Dassault Aviation Gestion

*société cotée

Directeur Général Délégué

Loïk Segalen

Directeur Général Délégué

Date de première nomination comme Directeur Général Délégué : 9 janvier 2013

Échéance du mandat en tant que Directeur Général Délégué : AG 2027

Nombre d'actions Dassault Aviation détenues : 73 144

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours du dernier exercice

- Administrateur et Membre du Comité d'audit et des comptes de Thales SA*
- Director de Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
- Administrateur de Sitam Belgique SA (Belgique)
- Vice-Président du GIFAS

Mandats et fonctions ayant expiré au cours des cinq derniers exercices

- Vice President et Director de Dassault International (USA)
- Administrateur de Sogitec Industries SA
- Director de Midway Aircraft Instrument Corporation (USA)
- Administrateur et Membre du Comité d'audit de SABCA SA* (Belgique)
- Administrateur de SABCA Limburg (Belgique)

*société cotée

1.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.4.1. Information des administrateurs

Pour s'assurer de la présence des administrateurs, le Conseil d'administration fixe un calendrier indicatif des réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit d'une année sur l'autre. Ce calendrier est mis à jour et rappelé régulièrement aux participants par le Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, pour l'approbation des comptes annuels et semestriels et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les convocations aux séances du Conseil d'administration précisant l'ordre du jour sont adressées aux administrateurs, aux Commissaires aux Comptes et au Commissaire du Gouvernement au moins une semaine à l'avance, sauf en cas d'urgence.

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration veille à ce que chaque administrateur reçoive, avec un délai suffisant, sauf en cas d'urgence, un dossier complet, pertinent, équilibré et pédagogique lui permettant de préparer ladite réunion.

Les Commissaires aux Comptes et le Commissaire du Gouvernement reçoivent les mêmes documents que les administrateurs.

1.4.2. Activité du Conseil d'administration en 2023

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois : les 8 mars, 16 mai et 20 juillet.

Le taux moyen de participation au Conseil d'administration a été de 91,7%.

Le Conseil d'administration a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et a contrôlé la marche générale de la Société. Il a notamment :
- analysé le montant des prises de commandes, du carnet de commandes et du chiffre d'affaires, ainsi que de la recherche et du développement autofinancés consolidés,
- suivi le déroulement des programmes civils et militaires,
- fixé la stratégie à moyen terme dans les domaines civil et militaire.

Le Conseil d'administration a, en outre :
- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022,
- réuni les actionnaires en Assemblée Générale annuelle le 16 mai 2023,
- arrêté les comptes du premier semestre 2023,
- arrêté les documents de gestion prévisionnelle de la Société Mère en mars et juillet 2023, examiné les budgets en matière d'investissements technologiques autofinancés et d'investissements industriels,
- procédé au réexamen annuel des conventions règlementées approuvées au cours d'exercices antérieurs,
- été informé par le Président-Directeur Général du montant des cautions, avals et garanties consentis pour des engagements de filiales contrôlées,
- autorisé la conclusion de la convention portant acquisition par Dassault Aviation auprès de GIMD de l'immeuble Le Vinci à Suresnes pour un montant de 25,24 M€,
- arrêté les termes des communiqués financiers semestriels et annuels,
- procédé à l'évaluation des critères de performance relatifs aux actions de performance attribuées en 2022 et constaté l'acquisition desdites actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition,
- procédé à une nouvelle attribution d'actions de performance en arrêtant la liste des bénéficiaires et en définissant les conditions d'acquisition définitive des actions (réalisation de critères de performance, périodes d'acquisition et de conservation, présence à l'effectif le jour de l'acquisition définitive), avec délégation au Président-Directeur Général de tous pouvoirs aux fins de mettre en œuvre l'attribution de ces actions de performance,

- procédé à l'évaluation du critère de performance relatif aux droits à retraite supplémentaire, au titre de l'exercice 2022, pour les dirigeants mandataires sociaux, compatible avec les exigences légales,
- fixé le critère de performance relatif aux droits à retraite supplémentaire au titre de l'exercice 2023,
- arrêté les éléments de rémunération attribués et versés au cours de l'exercice 2022 au Président-Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux administrateurs,
- arrêté les principes de rémunérations pour l'exercice 2023 du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des administrateurs,
- mis en vigueur le nouveau programme de rachat d'actions propres et subdélégué au Président-Directeur Général les pouvoirs pour réaliser toute opération dans le cadre de ce programme dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale,
- affecté les actions acquises au titre des programmes de rachat d'actions,
- décidé, sur délégation de l'Assemblée Générale, de réduire le capital de la Société en mars, mai et juillet 2023 par annulation d'actions acquises au titre des programmes de rachat d'actions et de subdéléguer au Président-Directeur Général tous pouvoirs pour la réalisation matérielle desdites réductions de capital,
- renouvelé les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général d'Éric Trappier et le mandat de Directeur Général Délégué de Loïk Segalen et approuvé la reconduction de leurs rémunérations et avantages complémentaires conformément à la politique de rémunération 2023.

1.4.3. Comité d'audit

En application de l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui a transposé la Directive CE 2006/43 du 17 mai 2006 sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés, le Conseil d'administration du 22 juillet 2009 a mis en place un Comité d'audit.

En 2023, le Comité d'audit s'est réuni 2 fois : le 3 mars sur les comptes de l'exercice 2022 et le 19 juillet sur ceux du premier semestre 2023. Le taux de présence des membres du Comité aux réunions a été, en 2023, de 100%.

Le Comité d'audit se compose de Messieurs Henri Proglio, Président, Charles Edelstenne et de Madame Lucia Sinapi-Thomas. Ils ont été nommés en raison de leurs compétences résultant de leur formation académique, de leur expérience dans les domaines financiers et comptables des sociétés cotées ainsi que dans les fonctions de Direction Générale. Tous les trois sont administrateurs non exécutifs.

Cette composition satisfait aux dispositions de l'ordonnance précitée. Le Conseil d'administration considère en effet que Madame Lucia Sinapi-Thomas et Monsieur Henri Proglio remplissent les critères d'indépendance exposés au paragraphe 1.2.1. ci-dessus.

Ce Comité est chargé d'assurer le suivi :
- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an. Les participants, en ce inclus les Commissaires aux Comptes, en sont prévenus par un calendrier fixé d'une année sur l'autre, transmis à l'ensemble des participants et rappelé par le Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit a notamment :
- examiné les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022, les comptes du premier semestre 2023, les documents de gestion prévisionnelle de la Société Mère et les principaux événements de l'exercice concerné ou du semestre,
- revu les facteurs de risques, le contrôle interne et la gestion des risques du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- rencontré les Commissaires aux Comptes, hors la présence des représentants de la Société, après avoir examiné les conclusions de leurs travaux et leur déclaration d'indépendance,

- pris connaissance de la restitution annuelle de l'évaluation menée par la Direction Financière et la Direction des Affaires Juridiques et des Assurances sur les conventions réglementées,
- examiné la synthèse du Comité des risques, le plan d'audit 2023, le point des actions 2022 ainsi que le suivi des actions des audits 2020 et 2021,
- effectué des comptes rendus de ses travaux au Conseil d'administration.

1.4.4. Règlement intérieur

En parallèle des statuts qui arrêtent les règles de fonctionnement de la Société, le Conseil d'administration du 25 juillet 2012 a approuvé le Règlement intérieur du Conseil d'administration qui permet notamment aux administrateurs de participer aux réunions (débat et votes) par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration du 4 mars 2021 a approuvé une nouvelle version du Règlement intérieur.

Le Règlement intérieur sera modifié en 2024 afin de tenir compte de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant la directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

Le Règlement intérieur est disponible pour consultation sur le site internet de la Société à l'adresse www.dassault-aviation.com.

1.4.5. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

En matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, les administrateurs ont l'obligation d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle entre eux-mêmes et l'intérêt social de Dassault Aviation et doivent, le cas échéant, s'abstenir d'assister aux débats et de participer au vote de la délibération correspondante en séance.

En particulier, à tout moment, la participation de tout administrateur à une opération à laquelle Dassault Aviation est directement intéressée ou dont il a eu connaissance en tant qu'administrateur est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

En outre, GIMD, en tant qu'actionnaire majoritaire de Dassault Aviation, veille à prévenir les éventuels conflits d'intérêts s'agissant des administrateurs nommés sur sa proposition.

À la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de Dassault Aviation et leurs intérêts privés.

Ces dispositifs sont complétés par la Charte interne relative aux conventions règlementées décrite au paragraphe 1.5.2. du présent rapport.

1.4.6. Prévention et gestion des manquements d'initiés

Conformément aux dispositions issues du Règlement européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée de l'AMF du 26 octobre 2016 modifié le 29 avril 2021, la Société a mis en place un dispositif de « fenêtres négatives » (périodes d'abstention d'intervention sur les actions émises par la Société) qui commencent au minimum 30 jours avant la publication des comptes annuels et semestriels. Quand les communiqués financiers sont publiés par la Société après la clôture de la bourse, le jour de publication fait partie de la période d'abstention.

Chaque année, les administrateurs sont informés par courrier du calendrier des « fenêtres négatives » de l'exercice à venir.

Le calendrier financier est mis en ligne sur le site internet de la Société au début de chaque exercice.

Par ailleurs, la liste des initiés permanents et occasionnels est revue trimestriellement et à tout moment, en cas de besoin.

1.5. Conventions règlementées

1.5.1. Conventions entre un actionnaire ou un mandataire social de la Société et une de ses filiales

En application de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, doivent être mentionnées dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'administration les conventions intervenues directement ou indirectement ou par personne interposée entre :

- l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires de Dassault Aviation disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et
- une société contrôlée par Dassault Aviation au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

à l'exception des conventions constituant une opération courante conclue à des conditions normales.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de convention entre :

- un mandataire social de Dassault Aviation ou GIMD, détenant plus de 10% des droits de vote dans Dassault Aviation et
- Dassault Falcon Jet (ou l'une de ses filiales), Dassault Falcon Service, Sogitec Industries ou toute autre société contrôlée par Dassault Aviation au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

qui ne constituerait pas une opération courante conclue à des conditions normales.

1.5.2. Charte interne relative aux conventions règlementées et aux conventions courantes et conclues à des conditions normales

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « Pacte », le Conseil d'administration de la Société a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions dites courantes remplissent bien les deux conditions suivantes : porter sur des opérations courantes et être conclues à des conditions normales.

Cette procédure, matérialisée dans une charte interne, a été approuvée par le Conseil d'administration de Dassault Aviation du 26 février 2020 et est appliquée depuis cette date. Elle repose sur l'évaluation menée conjointement par la Direction Financière et la Direction des Affaires Juridiques et des Assurances de la Société et fait l'objet d'un suivi par le Comité d'audit.

1.6. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions légales, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général a été introduite dans les statuts de la Société lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2002.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2002 a décidé que la Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction Générale qui lui a paru la mieux adaptée aux spécificités de l'entreprise. Il a donc décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Président-Directeur Général est assisté depuis le 9 janvier 2013 par un Directeur Général Délégué.

Cette modalité d'exercice de la Direction Générale a été maintenue par le Conseil d'administration du 16 mai 2023 qui a renouvelé les mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour quatre ans avec les mêmes pouvoirs.

1.7. Pouvoirs du Président-Directeur Général

Les pouvoirs du Président-Directeur Général ne sont pas limités par les statuts de la Société ni par le Conseil d'administration dans les décisions l'ayant nommé puis renouvelé dans ses fonctions.

Au titre des fonctions de Président du Conseil d'administration, il organise et dirige les travaux dudit Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il exécute les décisions du Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Au titre des fonctions de Directeur Général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce donc ses pouvoirs sans autre limitation que celles prévues par les textes en vigueur concernant les pouvoirs attribués expressément par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1.8. Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assiste le Président-Directeur Général. Vis-à-vis des tiers, il a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

1.9. Comité de Direction

Présidé par le Président-Directeur Général, le Comité de Direction comprend les responsables des différentes fonctions de la Société.

Au 31 décembre 2023, il est composé de :

- Éric Trappier, Président-Directeur Général,
- Loïk Segalen, Directeur Général Délégué,
- Jean-Marie Albertini, Directeur Commercial,
- Laurent Bendavid, Directeur Général du Système d'Information et *Chief Digital Officer*,
- Carlos Brana, Directeur Général des Avions Civils,
- Bruno Chevalier, Directeur Général du Soutien Militaire,
- Bruno Coiffier, Directeur Général des Achats,
- Denis Dassé, Directeur Financier,
- Jean-Marc Gasparini, Directeur des Programmes Militaires et Spatiaux,
- Florent Gateau, Directeur Général de la Qualité Totale,
- Bruno Giorgianni, Secrétaire du Comité de Direction et Directeur des Affaires Publiques et de la Sûreté,
- Valérie Guillemet, Directrice des Ressources Humaines,
- Richard Lavaud, Directeur Général International,
- Nicolas Mojaïsky*, Directeur Général Technique,
- Frédéric Petit, Directeur des Programmes Falcon,
- Ary Plagnol, Directeur Général des Opérations Industrielles.

* Suite au départ à la retraite de Monsieur Nicolas Mojaïsky, Madame Pascale Lohat a pris les fonctions de Directrice Générale Technique à compter du 1er janvier 2024.

Le Comité de Direction traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects. Il se réunit chaque semaine.

1.10. Mixité femmes/hommes des instances dirigeantes (informations visées par l'article L. 22-10-10 2° du Code de commerce)

Notre Société est à majorité masculine de par son activité fortement industrielle et technique. En effet, les femmes représentent entre 18 et 28% des effectifs dans les écoles d'ingénieurs en fonction des spécialisations.

Consciente des enjeux de mixité, la Société a mis en place une politique volontariste de recrutement des femmes, renforcée depuis 2010 avec des objectifs chiffrés en matière de recrutement. Cela a permis de faire progresser la proportion des femmes en 10 ans de 16,5% à 19,4% en 2023.
Au 31 décembre 2023, les femmes représentent 15% des postes à plus forte responsabilité (position IIIB et plus) et 7% des postes de direction. La Société s'est fixée des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour améliorer cette situation :

- poursuivre les actions de coopération avec l'enseignement pour promouvoir les métiers de l'aéronautique et inciter les jeunes femmes à s'y orienter,
- recruter des femmes dans des postes de cadres afin de bénéficier de leurs compétences et d'augmenter le taux de féminisation,
- améliorer la présence des femmes dans la filière hiérarchique, dans les postes de direction et les postes à responsabilités,
- veiller chaque année au respect de l'équilibre femmes/hommes dans la distribution des augmentations individuelles et des promotions,
- converger vers une durée moyenne entre deux promotions équivalente entre les femmes et les hommes cadres.

Par ailleurs, les promotions sur les plus hauts niveaux de responsabilités font l'objet d'un examen annuel par la Direction Générale qui s'assure de la bonne représentation des femmes.

1.11. Assemblée Générale des actionnaires

1.11.1. Admission

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont prévues aux articles 29 et 31 des statuts. Ces modalités sont les suivantes :

- le droit de participer aux Assemblées est subordonné :
  - pour les propriétaires d'actions au nominatif, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
  - pour les propriétaires d'actions au porteur, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou prestataire de services d'investissement) et à la production d'une attestation de participation délivrée par ledit intermédiaire,
- le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies est de deux jours ouvrés avant l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'administration a toujours la faculté d'accepter l'attestation de participation en dehors du délai prévu ci-dessus,
- les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions légales et réglementaires.

La notification de la désignation et de la révocation du mandataire peut se faire soit sous forme de support papier, soit par voie électronique. Dans ce dernier cas, la signature de l'actionnaire peut consister en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

Ces modalités sont rappelées dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale qui sont publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et mis en ligne sur le site internet de la Société.

1.11.2. Droit de vote

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions libérées des versements exigibles, sans limitation.

Depuis le 3 avril 2016, les actions émises par la Société, inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans, bénéficient d'un droit de vote double.

Le vote s'exprime à main levée et/ou par bulletin de vote.

Le scrutin secret peut être réclamé, soit par le Conseil d'administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite, trois jours au moins avant la réunion, au Conseil d'administration ou à l'autorité qui a convoqué l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance dans les conditions légales.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que :
- le vote peut être exprimé par bulletin à lecture optique ou se faire par vote électronique,
- les actionnaires peuvent aussi, si le Conseil d'administration l'a décidé lors de la convocation, voter par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.11.3. Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration selon les dispositions légales et réglementaires. Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent y participer. La date de l'Assemblée Générale annuelle est communiquée sur le site internet de la Société (www.dassault-aviation.com) environ six mois à l'avance.

Au plus tard vingt-et-un jours avant l'Assemblée Générale, la documentation est consultable sur le site précité rubrique Groupe / Finance / Assemblées Générales.

Les résultats du vote des résolutions et le compte-rendu de l'Assemblée Générale sont également mis en ligne dans les quinze jours suivant la réunion.

2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport est établi en application des articles L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce.

2.1. Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux en 2023

2.1.1. Rémunération du Président d'Honneur

M. Charles Edelstenne, Président d'Honneur

- rémunération au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation :

Monsieur Charles Edelstenne a perçu une rémunération brute de 1 066 990 euros en sa qualité de Président.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé à 4 920 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Charles Edelstenne a perçu 44 000 euros bruts de rémunération : 38 000 euros bruts en sa qualité de membre du Conseil d'administration et 6 000 euros bruts en sa qualité de membre du Comité d'audit.

- rémunération au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation :

Monsieur Charles Edelstenne a perçu en France 33 000 dollars nets de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet et 38 450 euros bruts de rémunération au titre de ses mandats au sein de Thales.

Complément de retraite

Dassault Aviation s'est engagée à verser une retraite complémentaire à Monsieur Charles Edelstenne. Elle représente un montant de 308 660 euros bruts par an (hors revalorisation).

Cependant, à la fin de son mandat de Président-Directeur Général de Dassault Aviation en janvier 2013, Monsieur Charles Edelstenne n'a pas interrompu son activité professionnelle, du fait de ses mandats chez Dassault Systèmes et GIMD. Il ne peut donc pas liquider ses droits à la retraite de droit commun.

En conséquence, Dassault Aviation, malgré son engagement, a dû surseoir au versement de cette retraite.

2.1.2. Rémunération des administrateurs

M. Thierry Dassault, administrateur

- rémunération au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation :

Monsieur Thierry Dassault a perçu une rémunération brute de 30 000 euros en sa qualité de membre du Conseil de surveillance et à titre de salarié un montant annuel brut de 228 285 euros.

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Thierry Dassault a perçu 38 000 euros bruts de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration.

Mme Marie-Hélène Habert, administrateur

- rémunération au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation :

Madame Marie-Hélène Habert a perçu une rémunération brute de 60 000 euros en qualité de membre du Conseil de surveillance et, à titre de Directeur de la Communication et du Mécénat, un montant annuel brut de 404 153 euros.

Elle a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé 1 389 euros).

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Madame Marie-Hélène Habert a perçu 38 000 euros bruts de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration.

M. Henri Proglio, administrateur

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Henri Proglio a perçu 46 700 euros bruts de rémunération : 34 700 euros bruts en sa qualité de membre du Conseil d'administration et 12 000 euros bruts en sa qualité de membre du Comité d'audit, rémunération double pour le Président dudit Comité.

Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation, M. Henri Proglio n'a pas reçu de rémunération, ni bénéficié d'avantages en nature.

Mme Lucia Sinapi-Thomas, administrateur

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Madame Lucia Sinapi-Thomas a perçu 44 000 euros bruts de rémunération : 38 000 euros bruts en sa qualité de membre du Conseil d'administration et 6 000 euros bruts en sa qualité de membre du Comité d'audit.

Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation, Mme Lucia Sinapi-Thomas n'a pas reçu de rémunération, ni bénéficié d'avantages en nature.

Mme Besma Boumaza, administrateur

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Madame Besma Boumaza a perçu 34 700 euros bruts de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration.

Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation, Mme Besma Boumaza n'a pas reçu de rémunération, ni bénéficié d'avantages en nature.

M. Stéphane Marty, administrateur

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Stéphane Marty a perçu 38 000 euros bruts de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration.

Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation, Monsieur Stéphane Marty n'a pas reçu de rémunération (autre qu'à titre de salarié de la Société Mère), ni bénéficié d'avantages en nature.

Les rémunérations totales attribuées et versées à l'ensemble des administrateurs à raison de leur mandat au Conseil d'administration de Dassault Aviation au cours de l'exercice 2023 sont présentées au tableau 3 ci-après. Ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires (résolution n° 4 telle que présentée ci-dessous au paragraphe « Présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires »).

2.1.3. Rémunération des mandataires sociaux

M. Éric Trappier, Président-Directeur Général

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Éric Trappier a perçu une rémunération annuelle fixe brute en sa qualité de Président-Directeur Général de 1 764 666 euros bruts, en augmentation de 5,15% par rapport à 2022.

Sa rémunération ne comprend ni part variable ni rémunération exceptionnelle.

Il ne s'est pas vu attribuer de stock-options.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2023 lui a attribué (acquisition soumise à conditions de performance), 23 000 actions de performance dont la valorisation retenue dans les états financiers au 31 décembre 2023 est de 159,70 euros par action, soit 3 673 100 euros pour 23 000 actions. Ces actions représentent 0,028% du capital au 31 décembre 2023.

Il ne bénéficie pas, en tant que mandataire social, d'indemnité liée à la cessation de son mandat.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé 10 734 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

Au titre de la rémunération en sa qualité de Président du Conseil d'administration (rémunération double), il a perçu 76 000 euros bruts (56 000 euros au titre de la part fixe de la rémunération 2023 en tant que Président du Conseil d'administration et 20 000 euros au titre de la part variable de la rémunération annuelle 2022 versée en 2023 après approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023).

Il percevra 20 000 euros bruts de rémunération, au titre de la part variable de la rémunération annuelle 2023 qui lui est attribuée en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Dassault Aviation, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir le 16 mai 2024 (résolution n°5 telle que présentée ci-dessous au paragraphe « Présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires »).

Le 9 janvier 2013, date de son entrée en fonction, comme Président-Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Éric Trappier a été suspendu compte tenu :

- de son ancienneté de 28 ans dans l'entreprise au jour de sa nomination en tant que Président-Directeur Général en janvier 2013,

- du désir de la Société de recourir à la promotion interne dans la nomination des Dirigeants mandataires sociaux en confiant ces responsabilités à des cadres dirigeants expérimentés ayant une profonde connaissance de l'industrie et du secteur aéronautique.

La décision de suspendre son contrat de travail est conforme à la position de l'AMF dans ses rapports sur le gouvernement d'entreprise relatifs au contrat de travail des Dirigeants mandataires sociaux.

Il bénéficie du dispositif de retraite supplémentaire prévu pour les membres du Comité de Direction et le personnel navigant.

Ce dispositif applicable depuis le 1er janvier 2020 est conforme à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 et permet une acquisition annuelle de droits de retraite supplémentaire égale à 2% de la rémunération brute annuelle, sous conditions de performance définies chaque année par le Conseil d'administration, soit, au titre de l'exercice 2023, un montant de 35 508 euros.

Le Président-Directeur Général bénéficie par ailleurs, durant l'exercice de son mandat, des régimes frais de santé et prévoyance applicables à l'ensemble des salariés cadres de la Société.

Le Président-Directeur Général n'a pas conclu directement ou indirectement de convention de prestations de services avec Dassault Aviation ou l'une de ses filiales.

Les tableaux ci-dessous présentent les ratios de rémunération du Président-Directeur Général par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés de Dassault Aviation.

Éric Trappier	2019	2020	2021	2022	2023
Ratios de rémunération					
par rapport au salaire moyen (Sté. Mère) (*)	22,7	22,7	26,8	25,5	23,5
par rapport au salaire médian (Sté. Mère) (*)	27,6	27,4	32,4	30,8	28,0
Evolution annuelle					
de la rémunération d'Éric Trappier	2,9%	2,0%	1,8%	3,0%	4,9%
de la rémunération moyenne des salariés (*)	7,9%	1,9%	-13,8%	8,3%	13,9%
Résultat Net Ajusté Groupe en Milliers d'euros	814 035	395 623	693 446	830 244	886 295
variation n / n-1	20%	-51%	75%	20%	7%

(*) *y compris participation et intéressement.*

En incluant la valorisation des actions de performance attribuées à M. Éric Trappier dans le cadre de la démarche d'association au capital, cela porterait les ratios de rémunération aux valeurs suivantes :

Éric Trappier	2019	2020	2021	2022	2023 (**)
Ratios de rémunération					
par rapport au salaire moyen (Sté. Mère) (*)	41,5	38,7	47,5	60,6	70,1
par rapport au salaire médian (Sté. Mère) (*)	50,4	46,7	57,4	73,3	83,5
Evolution annuelle					
de la rémunération d'Éric Trappier	10,9%	-4,9%	4,9%	38,4%	31,6%
de la rémunération moyenne des salariés (*)	7,9%	1,9%	-13,8%	8,3%	13,9%
Résultat Net Ajusté Groupe en Milliers d'euros	814 035	395 623	693 446	830 244	886 295
variation n / n-1	20%	-51%	75%	20%	7%

(*) *y compris participation et intéressement.*

(**) *sur la base des actions attribuées.*

- <u>rémunération au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation</u> :

Monsieur Éric Trappier a perçu, en France, 33 000 dollars nets de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet et 39 700 euros bruts de rémunération au titre de ses mandats au sein de Thales.

M. Loïk Segalen, Directeur Général Délégué

- rémunération au titre de Dassault Aviation :

Monsieur Loïk Segalen a perçu une rémunération annuelle fixe brute en sa qualité de Directeur Général Délégué de 1 561 123 euros, en augmentation de 5,15% par rapport à 2022.

Sa rémunération ne comprend ni part variable ni rémunération exceptionnelle.

Il ne s'est pas vu attribuer de stock-options.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2023 lui a attribué (acquisition soumise à conditions de performance), 16 900 actions de performance dont la valorisation retenue dans les états financiers au 31 décembre 2023 est de 159,70 euros par action, soit 2 698 930 euros pour 16 900 actions. Ces actions représentent 0,021% du capital au 31 décembre 2023.

Il ne bénéficie pas en tant que mandataire social d'indemnité liée à la cessation de son mandat.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé à 9 652 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

Le 9 janvier 2013, date de son entrée en fonction comme Directeur Général Délégué, le contrat de travail de Monsieur Loïk Segalen a été suspendu compte tenu :

- de son ancienneté de 27 ans dans l'entreprise au jour de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué en janvier 2013,

- du désir de la Société de recourir à la promotion interne dans la nomination des Dirigeants mandataires sociaux en confiant ces responsabilités à des cadres dirigeants expérimentés ayant une profonde connaissance de l'industrie et du secteur aéronautique.

La décision de suspendre son contrat de travail est conforme à la position de l'AMF dans ses rapports sur le gouvernement d'entreprise relatifs au contrat de travail des Dirigeants mandataires sociaux.

Il bénéficie du dispositif de retraite supplémentaire prévu pour les membres du Comité de Direction et le personnel navigant.

Ce dispositif applicable depuis le 1er janvier 2020 est conforme à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 et permet une acquisition annuelle de droits de retraite supplémentaire égal à 2% de la rémunération brute annuelle, sous conditions de performance définies chaque année par le Conseil d'administration, soit, au titre de l'exercice 2023, un montant de 31 416 euros.

Le Directeur Général Délégué bénéficie par ailleurs, durant l'exercice de son mandat, des régimes frais de santé et prévoyance applicables à l'ensemble des salariés cadres de la Société.

Le Directeur Général Délégué n'a pas conclu directement ou indirectement de convention de prestations de services avec Dassault Aviation ou l'une de ses filiales.

Les tableaux ci-dessous présentent les ratios de rémunération du Directeur Général Délégué par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés de Dassault Aviation.

Loïk Segalen	2019	2020	2021	2022	2023
Ratios de rémunération					
par rapport au salaire moyen (Sté. Mère) (*)	19,2	19,2	22,7	21,6	19,9
par rapport au salaire médian (Sté. Mère) (*)	23,3	23,2	27,4	26,1	23,7
Evolution annuelle					
de la rémunération de Loïk Segalen	3,0%	2,0%	1,9%	3,1%	5,2%
de la rémunération moyenne des salariés (*)	7,9%	1,9%	-13,8%	8,3%	13,9%
Résultat Net Ajusté Groupe en Milliers d'euros	814 035	395 623	693 446	830 244	886 295
variation n / n-1	20%	-51%	75%	20%	7%

(*) *y compris participation et intéressement.*

En incluant la valorisation des actions de performance attribuées à M. Loïk Segalen dans le cadre de la démarche d'association au capital, cela porterait les ratios de rémunération aux valeurs suivantes :

Loïk Segalen	2019	2020	2021	2022	2023 (**)
Ratios de rémunération					
par rapport au salaire moyen (Sté. Mère) (*)	35,0	32,2	39,2	47,1	54,2
par rapport au salaire médian (Sté. Mère) (*)	42,5	38,9	47,4	56,9	64,5
Evolution annuelle					
de la rémunération de Loïk Segalen	10,3%	-6,1%	4,9%	30,1%	31,0%
de la rémunération moyenne des salariés (*)	7,9%	1,9%	-13,8%	8,3%	13,9%
Résultat Net Ajusté Groupe en Milliers d'euros	814 035	395 623	693 446	830 244	886 295
variation n / n-1	20%	-51%	75%	20%	7%

(*) *y compris participation et intéressement.*

(**) *sur la base des actions attribuées.*

- <u>rémunération au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation</u> :

Monsieur Loïk Segalen a perçu, en France, 33 000 dollars nets de rémunération en sa qualité de membre du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet et 40 950 euros bruts de rémunération au titre de ses mandats au sein de Thales.

2.1.4. Tableaux de synthèse des rémunérations des mandataires sociaux et des administrateurs

Tableau 1 Synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	2023	2022
Éric Trappier, Président-Directeur Général		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détail au tableau 2)	1 851 400	1 764 446
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 851 400	1 764 446
Loïk Segalen, Directeur Général Délégué		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détail au tableau 2)	1 570 775	1 493 837
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 570 775	1 493 837

Valorisation des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	2023	2022
Éric Trappier, Président-Directeur Général Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(cf. tableau 6)*	3 673 100	2 434 000
Loïk Segalen, Directeur Général Délégué Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(cf. tableau 6)*	2 698 930	1 764 650

Tableau 2 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	Année 2023 - montants		Année 2022 - montants	
	Attribués	**Versés**	**Attribués**	**Versés**
Éric Trappier, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	1 764 666	1 764 666	1 678 171	1 678 171
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération à raison du mandat de Président du Conseil d'administration [1]	76 000	76 000 [2]	76 000	76 000 [3]
Avantages en nature	10 734	10 734	10 275	10 275
TOTAL	**1 851 400**	**1 851 400**	**1 764 446**	**1 764 446**
Loïk Segalen, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	1 561 123	1 561 123	1 484 636	1 484 636
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération à raison du mandat d'administrateur [1]	-	-	-	-
Avantages en nature	9 652	9 652	9 201	9 201
TOTAL	**1 570 775**	**1 570 775**	**1 493 837**	**1 493 837**

[1] Messieurs Éric Trappier et Loïk Segalen ont, en outre, chacun perçu 33 000 dollars nets de rémunération au titre de leurs mandats au sein du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet. Messieurs Éric Trappier et Loïk Segalen ont également touché respectivement, 39 700 et 40 950 euros bruts de rémunération au titre de leurs mandats au sein de Thales.

[2] dont 20 000 euros au titre la part variable de la rémunération annuelle qui lui est attribuée en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Dassault Aviation et qui lui sera versée en 2024 après approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2024.

[3] dont 20 000 euros au titre la part variable de la rémunération annuelle qui lui est attribuée en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Dassault Aviation et qui lui a été versée en 2023 après approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

Tableau 3 Rémunérations perçues par les administrateurs non mandataires sociaux au titre du Conseil d'administration (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués en 2023 (Brut)	Montants versés en 2023 (Brut)	Montants attribués en 2022 (Brut)	Montants versés en 2022 (Brut)
Charles Edelstenne [1]				
Rémunérations	44 000	44 000	44 000	44 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Thierry Dassault				
Rémunérations	38 000	38 000	33 000	33 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Marie-Hélène Habert				
Rémunérations	38 000	38 000	38 000	38 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Besma Boumaza				
Rémunérations	34 700	34 700	38 000	38 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Henri Proglio [2]				
Rémunérations	46 700	46 700	50 000	50 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Lucia Sinapi-Thomas [3]				
Rémunérations	44 000	44 000	44 000	44 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
Stéphane Marty				
Rémunérations	38 000	38 000	38 000	38 000
Autres rémunérations	salaire	salaire	salaire	salaire
TOTAL	**283 400**	**283 400**	**285 000**	**285 000**

[1] dont 6 000 euros en 2023 et 2022 au titre du Comité d'audit.
M. Charles Edelstenne a perçu en outre, en 2023, 33 000 dollars nets de rémunération au titre du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet (comme en 2022) et 38 450 euros bruts de rémunération au titre de ses mandats au sein de Thales (vs 35 750 euros bruts en 2022).

[2] dont 12 000 euros en 2023 et 2022 au titre du Comité d'audit.

[3] dont 6 000 euros en 2023 et 2022 au titre du Comité d'audit.

Tableau 4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Sans objet

Tableau 5 Options de souscriptions ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Sans objet

Tableau 6 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Nom du plan et date	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2023	Valorisation des actions (en euros) [1]	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Éric Trappier	Actions 2023 08/03/2023	23 000 [2]	3 673 100	08/03/2024	08/03/2025	oui
Loïk Segalen	Actions 2023 08/03/2023	16 900 [2]	2 698 930	08/03/2024	08/03/2025	oui
TOTAL		**39 900** [2]				

[1] Prix retenu de 159,70 euros par action (IFRS 2).

[2] Le nombre total d'actions définitivement acquises est plafonné à 128% du nombre d'actions attribuées lors du Conseil d'administration du 8 mars 2023.

Tableau 7 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nota : le nombre d'actions affiché dans le tableau ci-dessous est retraité pro forma après division par 10 de la valeur nominale opérée en 2021.

	Nom du plan et date	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2023	Conditions d'acquisition
Éric Trappier	Actions 2021 04/03/2021	16 500	Actions acquises après une période d'acquisition d'un an et soumises à des conditions de performance
Loïk Segalen	Actions 2021 04/03/2021	13 200	Actions acquises après une période d'acquisition d'un an et soumises à des conditions de performance
TOTAL		**29 700**	

Tableau 8 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat

Sans objet

Tableau 9 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Sans objet

Tableau 10 Historique des attributions d'actions de performance

Nota : le nombre d'actions affiché dans le tableau ci-dessous est retraité pro forma après division par 10 de la valeur nominale opérée en 2021.

	Actions 2019	Actions 2020	Actions 2021	Actions 2022	Actions 2023
Date de l'Assemblée Générale	24/05/2018	24/05/2018	24/05/2018	11/05/2021	11/05/2021
Date du Conseil d'administration	27/02/2019	26/02/2020	04/03/2021	03/03/2022	08/03/2023
Nombre total d'actions attribuées	20 250	22 500	27 000	34 500	39 900
mandataires sociaux	20 250	22 500	27 000	34 500	39 900
• Éric Trappier	11 000	12 500	15 000	20 000	23 000
• Loïk Segalen	9 250	10 000	12 000	14 500	16 900
Date d'acquisition des actions	27/02/2020	04/03/2021	04/03/2022	03/03/2023	08/03/2024
Date de fin de période de conservation	26/02/2021	03/03/2022	03/03/2023	02/03/2024	07/03/2025
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre d'actions acquises	21 790 (1)	24 080 (2)	29 700 (3)	38 364 (4)	43 531 (5)
mandataires sociaux	21 790	24 080	29 700	38 364	43 531
• Éric Trappier	11 840	13 380	16 500	22 240	25 093
• Loïk Segalen	9 950	10 700	13 200	16 124	18 438
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0

(1) Compte tenu des critères de performance constatés par le Conseil d'administration du 26 février 2020, le nombre d'actions acquises (plafonné à 112%) représente 107,6% des actions attribuées.
(2) Compte tenu des critères de performance constatés par le Conseil d'administration du 4 mars 2021, le nombre d'actions acquises (plafonné à 112%) représente 107,0% des actions attribuées.
(3) Compte tenu des critères de performance constatés par le Conseil d'administration du 3 mars 2022, le nombre d'actions acquises (plafonné à 112%) représente 110,0% des actions attribuées.
(4) Compte tenu des critères de performance constatés par le Conseil d'administration du 8 mars 2023, le nombre d'actions acquises (plafonné à 112%) représente 111,2% des actions attribuées.
(5) Compte tenu des critères de performance constatés par le Conseil d'administration du 5 mars 2024, le nombre d'actions acquises (plafonné à 128%) représente 109,1% des actions attribuées.

Tableau 11 Informations diverses concernant les Dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Éric Trappier Président-Directeur Général *début mandat : 09/01/2013* *fin mandat : AG 2027*	oui [1]	oui	non [2]	non
Loïk Segalen Directeur Général Délégué *début mandat : 09/01/2013* *fin mandat : AG 2027*	oui [1]	oui	non [2]	non

[1] Contrat de travail suspendu à dater du 9 janvier 2013,
[2] Les mandataires sociaux bénéficieront, à la fin de leur mandat social, des conditions d'indemnité de départ en retraite selon les règles applicables aux salariés de leur catégorie, en particulier l'ancienneté prise en compte couvrant les années pendant lesquelles leur contrat de travail aura été suspendu, comme les autres salariés.

2.2. Politique de rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs en 2024

Le présent paragraphe a pour objet de vous présenter les éléments de la politique de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux pour 2024. Cette politique de rémunération est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires (résolutions n° 7, 8 et 9 telles que décrites au paragraphe « Présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires » ci-dessous).

En application de L. 22-10-8 II du Code de Commerce, nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des éléments de rémunération des personnes concernées.

2.2.1. Politique de rémunération des administrateurs

L'allocation annuelle des rémunérations est effectuée selon les principes suivants :

- au titre du Conseil d'administration :
  - part fixe de 28 000 euros,
  - part variable de 10 000 euros multipliée par le taux de présence aux réunions,

ces montants étant doublés pour le Président du Conseil d'administration,

- au titre du Comité d'audit : variable uniquement en fonction de la présence, 3 000 euros par réunion (double pour le Président).

L'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014 (444 000 euros) n'a pas été modifiée.
Par ailleurs, les administrateurs bénéficient chacun d'une police d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux (dite RCMS). Cette police permet de couvrir l'ensemble des dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

2.2.2. Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les principes de la politique de rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été fixés par le Conseil d'administration.

La rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

La rémunération variable cible mise en place en 2024 :

- 1 800 000 euros pour le Président-Directeur Général compensée par une réduction de 10 000 actions de performance,
- 1 602 000 euros pour le Directeur Général Délégué compensée par une réduction de 8 900 actions de performance.

Cette rémunération est soumise aux mêmes conditions et critères de performance que les actions de performance exposés ci-après.

La rémunération fixe et la rémunération variable évoluent conformément à la politique d'augmentation des cadres de la Société Mère issue des Négociations Annuelles Obligatoires, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

En 2024, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficieront pas, au titre de leur statut de mandataire social :

- de rémunération exceptionnelle,
- de stocks options,
- d'assurance chômage privée,
- d'indemnités de départ,
- de retraite supplémentaire spécifique.

En 2024, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficieront d'une attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2024 a décidé de leur attribuer respectivement 13 000 et 8 000 actions. L'acquisition de ces actions est soumise à la satisfaction des critères de performance suivants :

- niveau de marge opérationnelle Groupe ajustée,
- Responsabilité Sociétale des Entreprises, avec deux composantes :
    - féminisation,
    - plan bas carbone,
- appréciation qualitative de la performance individuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a déterminé les autres conditions suivantes :

- une période d'acquisition d'un an, expirant le 4 mars 2025 inclus,
- la présence à l'effectif à l'issue de la période d'acquisition,
- une période de conservation d'un an, débutant le 5 mars 2025 et expirant le 4 mars 2026 inclus,
- à dater du 5 mars 2026, la conservation par les mandataires sociaux de 20% de ces actions pendant la durée de leur mandat social.

Par ailleurs, le règlement du Plan d'Actions 2024 prévoit l'interdiction pour les dirigeants mandataires sociaux attributaires d'actions de performance de recourir à des opérations de couverture des risques, jusqu'à l'issue de la période de conservation.

Les contrats de travail du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été suspendus. À leur reprise d'effet, ils retrouveront les droits des cadres supérieurs salariés de leur catégorie selon les règles de la Société, qui seront revalorisés à la date de cessation de leur mandat social, du pourcentage moyen d'augmentation du salaire des cadres pendant la période de suspension du contrat de travail.

En particulier, à la reprise d'effet de leur contrat, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficieront des conditions d'indemnités de départ applicables aux salariés de leur catégorie selon les règles de la Société, en particulier l'ancienneté prise en compte couvrant les années pendant lesquelles leur contrat de travail aura été suspendu, comme les autres salariés.

Au titre des retraites supplémentaires, ils bénéficient :

- des droits acquis gelés au 31 décembre 2017 au titre du régime en applicable, à cette date, aux cadres de la Société,
- des droits acquis en 2018 et 2019, au titre du régime de retraite mis en place au 1er janvier 2018, applicable aux membres du Comité de Direction et au personnel navigant de la Société aujourd'hui fermé conformément à l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019 relative aux retraites supplémentaires à prestations définies,
- des droits acquis au titre du régime applicable au 1er janvier 2020 applicable aux membres du Comité de Direction et au personnel navigant de la Société et qui permet une acquisition annuelle de droits de retraite supplémentaire égale à 2% de la rémunération brute annuelle, sous conditions de performance définies chaque année par le Conseil d'administration qui en constate la réalisation.

Par ailleurs, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun, comme les administrateurs, d'une police d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux (dite RCMS). Cette police permet de couvrir l'ensemble des dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Enfin, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun durant l'exercice de leurs mandats, d'une voiture de fonction avec chauffeur, du remboursement des frais réels exposés dans le cadre de leurs fonctions, des régimes frais de santé et prévoyance applicables à l'ensemble des salariés cadres de la Société.

2.2.3. Présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires

La loi dite « Sapin 2 » a mis en place un nouveau régime relatif à la consultation des actionnaires quant aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 complétée du décret 2019-1235 du même jour.

Les actionnaires sont appelés à se prononcer en deux temps :

- vote a posteriori (dit « ex-post ») : sont soumis à l'approbation des actionnaires les éléments de rémunération versés ou attribués aux administrateurs et aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise,

- vote préalable sur la politique de rémunération (dit « ex-ante ») : est soumise à l'approbation annuelle des actionnaires la politique de rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux telle que présentée dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Par conséquent, les résolutions suivantes seront soumises à votre approbation :

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 aux administrateurs tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.1 « Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux en 2023 » (résolution n° 4),

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 au Président-Directeur Général tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.1 « Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux en 2023 » (résolution n° 5),

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 au Directeur Général Délégué tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.1 « Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux en 2023 » (résolution n° 6),

- Approbation de la politique de rémunération 2024 des administrateurs telle que présentée dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.2 « Politique de rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs en 2024 » (résolution n° 7),

- Approbation de la politique de rémunération 2024 du Président-Directeur Général telle que présentée dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise au paragraphe 2.2 « Politique de rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs en 2024 » (résolution n° 8),

- Approbation de la politique de rémunération 2024 du Directeur Général Délégué telle que présentée dans le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise au paragraphe 2.2 « Politique de rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs en 2024 » (résolution n° 9).

3. INFORMATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 22-10-11 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à cet article sont mentionnées au paragraphe 5.5 du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel le présent rapport est joint. Ces deux rapports sont intégrés dans le rapport financier annuel 2023 diffusé par voie électronique et déposé à l'AMF via notre diffuseur « Intrado ». Ils sont mis en ligne sur le site internet de la Société dans la rubrique finances/publications.

Le Conseil d'administration

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Écarts d'acquisition	3	65 957	65 957
Immobilisations incorporelles	4	88 864	54 730
Immobilisations corporelles	4	1 414 931	1 201 456
Titres mis en équivalence	5	2 680 668	2 351 141
Autres actifs financiers non courants	6	155 999	178 463
Impôts différés actifs	20	344 295	392 849
Actifs non courants		**4 750 714**	**4 244 596**
Stocks et en-cours	7	5 258 273	3 922 158
Actifs sur contrats	14	36 982	3 790
Créances clients et autres créances	8	1 444 638	1 780 885
Avances et acomptes versés sur commandes	14	4 566 732	2 938 414
Instruments financiers dérivés	23	58 694	23 086
Autres actifs financiers courants	9	5 913 980	5 646 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	1 457 580	3 980 527
Actifs courants		**18 736 879**	**18 294 905**
Total actif		**23 487 593**	**22 539 501**

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Capital	10	64 642	66 790
Réserves et résultats consolidés		5 978 690	5 956 392
Écarts de conversion		-6 212	63 243
Actions propres	10	-295 451	-80 855
Total attribuable aux propriétaires de la société mère		**5 741 669**	**6 005 570**
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Capitaux propres		**5 741 669**	**6 005 570**
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	11	207 811	190 689
Impôts différés passifs	20	2 427	2 978
Passifs non courants		**210 238**	**193 667**
Passifs sur contrats	14	14 206 265	12 759 411
Dettes fournisseurs et autres dettes	13	1 233 754	1 353 760
Dettes fiscales et sociales	13	392 415	347 000
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	11	54 626	42 963
Provisions pour risques et charges	12	1 619 186	1 726 111
Instruments financiers dérivés	23	29 440	111 019
Passifs courants		**17 535 686**	**16 340 264**
Total passif		**23 487 593**	**22 539 501**

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	**2023**	**2022**
Chiffre d'affaires	15	**4 804 891**	**6 949 916**
Autres produits de l'activité	16	193 660	151 439
Variation des stocks de produits en-cours		985 615	175 948
Achats consommés		-4 014 203	-4 954 073
Charges de personnel (1)		-1 468 607	-1 400 785
Impôts et taxes		-62 783	-64 642
Dotations aux amortissements	4	-174 449	-174 530
Dotations / reprises nettes aux provisions	12	94 689	-78 383
Autres produits et charges d'exploitation	17	-9 336	-13 487
Résultat opérationnel		**349 477**	**591 403**
Coût de l'endettement financier net		41 595	7 806
Autres produits et charges financiers		170 050	-19 363
Résultat financier	19	**211 645**	**-11 557**
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	266 540	282 349
Impôts sur les résultats	20	-134 264	-145 970
Résultat net		**693 398**	**716 225**
Part attribuable aux propriétaires de la société mère		*693 398*	*716 225*
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*0*	*0*
Résultat par action (en euros)	21	**8,57**	**8,62**
Résultat par action dilué (en euros)	21	**8,57**	**8,62**

(1) les charges de personnel comprennent l'intéressement et la participation (-141 809 milliers d'euros en 2023 et -175 375 milliers d'euros en 2022).

État des produits et charges comptabilisés

(en milliers d'euros)	Notes	**2023**	**2022**
Résultat net		**693 398**	**716 225**
Instruments financiers dérivés (1)	23	99 636	994
Impôts associés	20	-25 731	-256
Variation des écarts de conversion		-34 950	49 061
Sociétés mises en équivalence, nets	5	-11 938	-15 032
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		**27 017**	**34 767**
Autres actifs financiers non courants	6	-8 984	-31 748
Écarts actuariels sur engagements de retraites	12	-22 337	140 964
Impôts associés	20	5 559	-31 632
Sociétés mises en équivalence, nets	5	-65 043	133 376
Éléments non recyclables en résultat		**-90 805**	**210 960**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		**-63 788**	**245 727**
Produits et charges comptabilisés		**629 610**	**961 952**
Part attribuable aux propriétaires de la société mère		*629 610*	*961 952*
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*0*	*0*

(1) les montants indiqués correspondent à la variation de la valeur de marché des instruments éligibles à la comptabilité de couverture sur la période. Ils ne sont pas représentatifs des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et résultats consolidés		Écarts de conver-sion	Actions propres	Total attribua-ble aux propriétaires de la société mère	Participa-tions ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
		Primes, résultats conso-lidés et autres réserves	Instru-ments financiers dérivés					
Au 31.12.2021	**66 790**	**5 317 199**	**-77 008**	**23 894**	**-30 393**	**5 300 482**	**0**	**5 300 482**
Résultat net de l'exercice		*716 225*				*716 225*		*716 225*
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		*210 960*	*-4 582*	*39 349*		*245 727*		*245 727*
Produits et charges comptabilisés		927 185	-4 582	39 349		961 952		961 952
Dividendes versés		-207 184				-207 184		-207 184
Paiement en actions (1)		3 378				3 378		3 378
Mouvements sur actions propres (1)		-2 911			-50 462	-53 373		-53 373
Autres variations (2)		315				315		315
Au 31.12.2022	**66 790**	**6 037 982**	**-81 590**	**63 243**	**-80 855**	**6 005 570**	**0**	**6 005 570**
Résultat net de l'exercice		*693 398*				*693 398*		*693 398*
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		*-90 805*	*96 472*	*-69 455*		*-63 788*		*-63 788*
Produits et charges comptabilisés		602 593	96 472	-69 455		629 610		629 610
Dividendes versés		-245 585				-245 585		-245 585
Paiement en actions (1)		5 524				5 524		5 524
Mouvements sur actions propres (1)	-2 148	-443 568			-214 596	-660 312		-660 312
Autres variations (2)		6 862				6 862		6 862
Au 31.12.2023	**64 642**	**5 963 808**	**14 882**	**-6 212**	**-295 451**	**5 741 669**	**0**	**5 741 669**

(1) cf. note 10.
(2) les autres variations comprennent notamment les impacts associés aux variations du pourcentage d'intégration de Thales résultant des programmes de rachat d'actions de Thales ainsi que l'impact des variations de périmètre.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2022
I - Flux de trésorerie des opérations d'exploitation			
Résultat net		**693 398**	**716 225**
Annulation des résultats des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	5	-98 777	-136 885
Annulation des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	17	-2 804	2 284
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	23	-17 551	8 280
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants et non courants	6, 9	-28 072	-2 629
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20	134 264	145 970
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions (à l'exclusion de celles liées au besoin en fonds de roulement)	4, 12	62 446	197 398
Autres éléments	10	5 524	3 363
Capacité d'autofinancement avant impôts		**748 428**	**934 006**
Impôts versés	20	**-101 619**	**-178 019**
Variation des stocks et en-cours (valeur nette)	7	-1 353 570	-419 043
Variation des actifs sur contrats	14	-32 987	3 014
Variation des créances clients et autres créances (valeur nette)	8	308 263	686 654
Variation des avances et acomptes versés	14	-1 628 196	-1 547 992
Variation des passifs sur contrats	14	1 464 441	5 461 136
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	13	-123 806	151 198
Variation des dettes fiscales et sociales	13	46 441	19 017
Augmentation (-) ou diminution (+) du besoin en fonds de roulement		**-1 319 414**	**4 353 984**
Total I		**-672 605**	**5 109 971**
II - Flux de trésorerie des opérations d'investissement			
Variation en coût d'acquisition des autres actifs financiers courants	9	-252 818	-4 692 781
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-345 558	-175 021
Acquisitions des autres actifs financiers non courants	6	-12 483	-20 104
Cessions ou réduction d'actifs immobilisés		34 626	2 382
Prise de participation complémentaire dans Thales	5	-301 596	0
Total II		**-877 829**	**-4 885 524**
III - Flux de trésorerie des opérations de financement			
Achat des actions propres	10	-660 312	-53 373
Augmentation des dettes financières	11	2 561	21 763
Remboursement des dettes financières	11	-61 170	-60 564
Dividendes versés au cours de l'exercice	10	-245 585	-207 184
Total III		**-964 506**	**-299 358**
IV - Impact des variations de change		-8 007	32 887
Variation de la trésorerie nette (I+II+III+IV)		**-2 522 947**	**-42 024**
Trésorerie nette à l'ouverture	9	3 980 527	4 022 551
Trésorerie nette à la clôture	9	1 457 580	3 980 527

Notes aux comptes consolidés

Généralités

1 Principes comptables

2 Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre au 31 décembre 2023
2.2. Mouvements de périmètre

Actif

3 Écarts d'acquisition

4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Répartition géographique
4.2. Immobilisations incorporelles
4.3. Immobilisations corporelles

5 Titres mis en équivalence

5.1. Part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence
5.2. Évolution des titres mis en équivalence
5.3. Informations financières résumées relatives à Thales
5.4. Indice de perte de valeur

6 Autres actifs financiers non courants

7 Stocks et en-cours

8 Créances clients et autres créances

8.1. Détail
8.2. Échéancier
8.3. Créances relatives aux contrats de location-financement

9 Trésorerie

9.1. Trésorerie nette
9.2. Trésorerie disponible

Passif

10 Capitaux propres

10.1. Capital social
10.2. Actions propres
10.3. Distribution de dividendes
10.4. Paiement en actions

11 Emprunts et dettes financières

12 Provisions pour risques et charges

12.1. Provisions pour risques et charge et dépréciations
12.2. Détail des provisions pour risques et charges
12.3. Provisions pour coûts des départs à la retraites

13 Dettes d'exploitation

14 Actifs et passifs sur contrats

Compte de résultat

15 Chiffre d'affaires

16 Autres produits de l'activité

17 Autres produits et charges d'exploitation

18 Charges de recherche et développement

19 Résultat financier

20 Impôts

20.1. Impôts sur les résultats
20.2. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres
20.3. Rapprochement entre la charge d'impôts théorique et la charge d'impôts comptabilisée
20.4. Sources d'impôts différés
20.5. Actifs d'impôts différés non reconnus au bilan

21 Résultat par action

Informations complémentaires

22 Synthèse des actifs et passifs financiers

22.1. Actifs financiers
22.2. Passifs financiers

23 Gestion des risques financiers

23.1. Gestion des risques de liquidité et de trésorerie
23.2. Gestion des risques de crédit et de contrepartie
23.3. Gestion des risques de marché

24 Engagements hors bilan

25 Actifs et passifs éventuels

26 Transactions avec parties liées

25.1. Détail des transactions
25.2. Rémunération des dirigeants et avantages assimilés

27 Effectif moyen

28 Honoraires des commissaires aux comptes

29 Évènements postérieurs à la clôture

Note 1 - Principes comptables

Le 5 mars 2024, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Dassault Aviation au 31 décembre 2023. Ces états financiers consolidés seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 16 mai 2024.

1.1. Base de préparation des états financiers consolidés 2023

Le Groupe Dassault Aviation établit ses états financiers consolidés en conformité avec les normes, amendements et interprétations IFRS adoptés par l'Union Européenne et applicables à la date de clôture.

Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur les méthodes comptables significatives,
- les amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »,
- les amendements à IAS 12 sur l'impôt différé lié à des actifs et passifs issus d'une même transaction,
- les amendements à IAS 12 sur l'impôt sur le résultat suite à Pilier II.

Ces textes n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

1.2. Nouveaux textes d'application obligatoire après le 31 décembre 2023

Les textes présentés ci-après n'ont pas encore été appliqués par anticipation par le Groupe lorsque cette disposition était offerte.

Les principaux textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application est obligatoire après le 1er janvier 2024 sont les suivants :

- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et des dettes non courantes avec convenants,
- les amendements à IAS 7 et IFRS 7 sur les accords de financement de fournisseurs,
- les amendements à IFRS 16 « Contrat de location » sur les dettes de location dans une transaction de cession-bail,

Les impacts potentiels de ces textes sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation.

1.3. Impact du conflit entre l'Ukraine et la Russie

La guerre en Ukraine, déclenchée par la Russie le 24 février 2022, a provoqué une importante crise sectorielle sur la filière aéronautique, entraînant des pénuries et de très fortes tensions sur les approvisionnements et risquant d'impacter durablement le Groupe, ses partenaires, ses sous-traitants et ses clients. Les règlements adoptés par l'Union Européenne et les États-Unis sont strictement appliqués par le Groupe, notamment l'interdiction de transactions commerciales et la restriction sur les transactions financières avec les entités ou personnes sanctionnées. Certaines entités du réseau de maintenance en Europe ont été fortement impactées par la perte de la clientèle russe. Les implantations en Russie, le bureau à Moscou et la filiale de maintenance de Dassault Falcon Service, ont stoppé toute activité commerciale.

Au 31 décembre, les effets du conflit russo-ukrainien n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

1.4. Choix comptables clés et estimations de la Direction

L'établissement des états financiers du Groupe conduit la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits au bilan et au compte de résultat.

Ces estimations concernent notamment :

- les résultats sur les contrats en cours,
- la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des dépréciations,
- la détermination des frais de développement répondant aux critères de capitalisation,
- le caractère recouvrable des impôts différés activés.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution.

Les estimations utilisées par le Groupe pour élaborer les états financiers intègrent dans la limite des informations disponibles les risques induits par le changement climatique qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients et aux engagements sectoriels. Leur impact sur la trésorerie a été intégré dans les plans d'affaires des unités génératrices de trésorerie concernées.

Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

1.5. Présentation des comptes consolidés

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant/non courant. Le Groupe exerce des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs/passifs généralement réalisés dans le cadre du cycle d'exploitation (stocks et en-cours, actifs et passifs sur contrats, créances, dettes, …) sont présentés dans le bilan consolidé en actifs et passifs courants, sans distinction entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et des impôts sur les résultats. Il est composé de deux parties distinctes : le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges non courants. Seuls les éléments inhabituels significatifs sont inscrits en autres produits et charges non courants. Aucun élément ne répond à ces critères en 2023 et en 2022.

1.6. Information sectorielle

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » requiert la présentation de l'information selon des critères de gestion interne. L'activité du Groupe Dassault Aviation relève entièrement du domaine aéronautique. Le reporting interne fait au président - directeur général et au directeur général délégué, utilisé pour la stratégie et les prises de décision, ne présente pas d'analyse de la performance, au sens de la norme IFRS 8, à un niveau inférieur à ce domaine.

1.7. Principes et méthodes de consolidation

1.7.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers des sociétés d'importance significative que Dassault Aviation contrôle directement ou indirectement, sont intégrés globalement. Les sociétés d'importance significative que Dassault Aviation contrôle conjointement (co-entreprises) ou dans lesquelles Dassault Aviation exerce une influence notable (entreprises associées) sont mises en équivalence.

Les sociétés consolidées sont listées en note 2.

Seuils de consolidation

Pour l'application du facteur d'importance relative, une société, contrôlée ou dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, est incluse dans le périmètre de consolidation si tous les critères suivants sont satisfaits :

- total du bilan supérieur à 2% de celui du Groupe,
- chiffre d'affaires supérieur à 2% de celui du Groupe,
- montant des capitaux propres supérieur à 3% de ceux du Groupe.

Des entités peuvent être consolidées sur décision de gestion quand bien même elles ne remplissent pas les critères définis précédemment. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des sociétés non consolidées ne dépasse pas collectivement les seuils décrits ci-dessus.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que les résultats internes, compris dans l'actif immobilisé, les stocks et en-cours des sociétés consolidées.

Date d'arrêté

La majorité des sociétés consolidées clôturent leur exercice social au 31 décembre.

1.7.2. Conversion des comptes des filiales hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les comptes des filiales hors zone euro sont convertis en euros de la manière suivante :

- actifs et passifs au cours de clôture,
- compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

L'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

1.8. Principes d'évaluation

1.8.1. Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition, reflétant l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué, est comptabilisé :

- immédiatement en résultat lorsque celui-ci est négatif,
- à l'actif du bilan lorsque celui-ci est positif :
  - dans la rubrique écarts d'acquisition si la société acquise est intégrée globalement,
  - dans la rubrique titres mis en équivalence si la société acquise est mise en équivalence.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition, non amortis, font chaque année l'objet de tests de perte de valeur (cf. 1.8.3. Perte de valeur et valeur recouvrable).

Les coûts directs liés aux regroupements (honoraires d'évaluateurs, de conseils…) sont enregistrés en résultat opérationnel dès qu'ils sont encourus.

1.8.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 concernent principalement des contrats de location immobilière (terrains et constructions). Les durées retenues correspondent en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Le Groupe applique les deux exemptions prévues par la norme (contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et contrats de location portant sur des actifs de faible valeur).

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte, sauf pour les avions.

Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sur les coûts de développement, le Groupe détermine la part du développement de ses programmes qui répond aux critères de capitalisation. Les frais de développement sont activés s'ils satisfont à l'ensemble des trois critères déterminants pour le Groupe :

- le critère technique est satisfait lorsque le délai de validation des résultats après le premier vol est écoulé sans que le projet n'ait été remis en cause,
- le critère économique est validé par les prises de commandes ou options obtenues le jour où le critère technique est réputé satisfait,
- le critère de fiabilité de l'information financière est satisfait sur les programmes importants car le système d'information permet de distinguer les phases de recherche et de développement. Si la distinction ne peut être faite, comme c'est le cas sur des petits développements (par exemple : modification, amélioration, …), les frais de développement ne sont pas capitalisés.

L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

Les coûts de développement immobilisés sont valorisés au coût de production. Leur amortissement est fonction du nombre d'avions livrés dans l'année, rapporté à une estimation du nombre d'avions à livrer au titre du programme.

Durée d'utilité

Les durées d'utilité initiales s'établissent comme suit :

Logiciels	3-4 ans
Frais de développement	fonction du nombre d'unités à produire
Bâtiments industriels	20-25 ans
Immeubles de bureau	20-25 ans
Agencements et aménagements	7-15 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3-10 ans
Avions	4-15 ans
Matériel roulant	4 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans
Biens d'occasion	au cas par cas
Droits d'utilisation	fonction de la durée de chacun des contrats de locations

La durée d'utilité initiale d'un bien est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation le justifient.

1.8.3. Perte de valeur et valeur recouvrable des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés », l'ensemble des actifs immobilisés (corporels et incorporels) et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an au 31 décembre pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles, incorporelles et des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés sont au moins égales à leur valeur nette comptable. Dans le cas contraire, une dépréciation est constatée en résultat et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées et sorties de trésorerie indépendantes et cernables.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les taux d'actualisation sont revus chaque année. Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation après impôts Groupe est de 9,8% (9,9% au 31 décembre 2022). La valeur d'utilité est déterminée à partir de flux après impôts projetés résultant d'hypothèses économiques et de conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction et tient compte d'une valeur terminale.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie doit être dépréciée, la dépréciation est d'abord imputée sur l'écart d'acquisition, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur valeur nette comptable. Les dépréciations peuvent être reprises à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

1.8.4. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, telle que définie au paragraphe 1.8.3., et la juste valeur nette des coûts de transaction.

Concernant la participation détenue dans Thales, lorsqu'un test de dépréciation est effectué, les hypothèses opérationnelles et financières utilisées proviennent directement de la direction de Thales.

La dépréciation peut être reprise si la valeur recouvrable excède à nouveau la valeur comptable.

1.8.5. Autres actifs financiers non courants

Titres non cotés et actions Embraer

Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur.

En l'absence d'éléments de valorisation externes, la juste valeur des titres de participation non consolidés, non cotés, correspond à la quote-part de situation nette (calculée sur la base des états financiers les plus récents disponibles au moment de l'arrêté des comptes), augmentée des plus-values latentes significatives le cas échéant, ou selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (cf. note 1.8.3). Ces éléments sont classés en niveau 3 (selon IFRS 13).

La juste valeur des actions Embraer correspondait au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. Ces éléments étaient classés en niveau 1 (selon IFRS 13). Les titres Embraer ont été cédés en 2023.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées en autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, sans affecter le résultat. Seuls les dividendes continuent à être comptabilisés en résultat.

Autres actifs financiers non courants

Ils se composent principalement de dépôts de garantie, de prêts accordés aux participations et de prêts accordés au personnel dans le cadre du prêt logement. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti (coût historique diminué des remboursements). Les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur historique.

Les autres actifs financiers non courants comprennent également les participations de Dassault Aviation dans des fonds d'investissement, dont le fonds d'investissement aéronautique, valorisées à la juste valeur via le résultat.

1.8.6. Stocks et en-cours

Les articles entrant en stock de matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sont évalués au coût d'acquisition pour les articles achetés et au coût de production pour les articles fabriqués. Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré, à l'exception des avions d'occasion qui sont sortis à leur coût d'acquisition. Les en-cours sont évalués en coût de production et ne comprennent pas de coûts anormaux de production.

Les stocks et en-cours sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur valeur constatée dans les comptes.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Elle prend en compte l'obsolescence technique ou commerciale des articles et les risques liés à leur faible rotation.

1.8.7. Actifs et passifs sur contrats

Pour un contrat donné, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, est présenté au bilan au sein des rubriques actifs sur contrat ou passifs sur contrat.

1.8.8. Créances

Une créance est un droit inconditionnel à paiement de la part du client. Les créances clients comprennent les créances résultant de contrats de location-financement. Ces dernières correspondent au montant actualisé des revenus locatifs attendus, augmenté de l'éventuelle valeur résiduelle de l'avion à la fin du contrat de location-financement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une créance est estimée sur la base des pertes attendues et prend en considération la nature du client, ainsi que l'historique des règlements.

La créance est dépréciée à hauteur du risque estimé pour la part non couverte par une assurance crédit (Bpifrance Assurance Export ou sûretés réelles).

Les créances non dépréciées sont des créances récentes et/ou sans risque de crédit significatif.

Les créances en devises, converties par chaque filiale au taux du jour dans sa monnaie locale, sont réévaluées à chaque arrêté sur la base du cours de clôture. L'écart de réévaluation constaté est enregistré en résultat opérationnel.

1.8.9. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants correspondent essentiellement à des dépôts à terme à plus de 3 mois, des titres de créances et des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Les dépôts à terme et les titres de créances sont comptabilisés au coût amorti, le Groupe n'ayant pas l'intention de convertir ces placements en trésorerie à court terme pour ses besoins opérationnels. Les autres placements sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Les résultats financiers associés sont présentés en produits des autres actifs financiers au sein du résultat financier.

1.8.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 « États des flux de trésorerie » : placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme d'une durée de moins de trois mois et à des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût amorti et les placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les résultats financiers associés sont présentés en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au sein du résultat financier.

1.8.11. Actions propres

Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Paiements en actions

Dassault Aviation a mis en place des plans d'attribution d'actions de performance. Ces attributions donnent lieu à la comptabilisation d'une charge représentative de la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires.

La juste valeur des services rendus est déterminée en se référant à la juste valeur des actions à la date d'attribution, ajustée des dividendes non perçus sur la période d'acquisition des droits.

Les conditions de performance sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'actions qui seront octroyées à l'issue de la période d'acquisition.

Ces avantages accordés constituent des charges de personnel et sont étalés linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des réserves consolidées.

1.8.12. Provisions pour risques et charges

Provisions pour garantie et autres risques rattachés aux contrats

Dans le cadre des contrats de vente ou marchés, Dassault Aviation a des obligations formelles liées aux matériels, produits et / ou prestations (développements logiciels, intégration systèmes, etc.) livrés.

Ces obligations peuvent être distinguées entre :

- garantie « courante » : remise en état des matériels défectueux au cours de leur période de garantie contractuelle ou par obligation implicite, traitement des dysfonctionnements matériels ou logiciels identifiés après qualification et mise à disposition des utilisateurs, …
- garantie « réglementaire » : traitement par le constructeur de toute évolution du cadre réglementaire décidée par les autorités de la réglementation ou de toute non-conformité réglementaire identifiée par le constructeur ou un utilisateur après livraison des matériels ou produits livrés,
- autres risques liés à l'exécution du contrat.

La détermination du montant des provisions s'effectue principalement comme suit :

- sur la base du retour d'expérience des coûts constatés,
- sur la base de devis établis par les spécialistes des métiers concernés.

Coût des départs à la retraite

Les engagements envers le personnel en matière de coût des départs à la retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus (fonction du nombre d'années d'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice par rapport à son espérance totale d'années de carrière) et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les taux utilisés ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la duration des engagements évalués.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui prévoit :

- la constatation de l'intégralité des écarts actuariels dans les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres,
- la comptabilisation immédiate du coût des services passés,
- l'alignement du taux de rendement attendu des actifs du régime sur les taux d'actualisation,
- la comptabilisation des seuls frais administratifs relatifs à la gestion des actifs en déduction de leur rendement réel.

La provision ou l'actif qui apparaît au bilan correspond au montant de l'engagement total net des actifs de couverture. Les impacts en compte de résultat sont intégralement comptabilisés en résultat opérationnel.

1.8.13. Dettes et emprunts

Les dettes et emprunts en devises, convertis par chaque filiale au taux du jour dans sa monnaie locale, sont réévalués à chaque arrêté sur la base du cours de clôture. L'écart de réévaluation constaté est enregistré en résultat opérationnel.

Les emprunts contractés par le Groupe sont initialement comptabilisés pour le montant reçu, net des frais de transaction, puis par la suite au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les dettes locatives relatives aux contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs.

1.8.14. Actualisation des créances, dettes et provisions

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et les dettes de location sont actualisées suivant la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle.

Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.8.15. Instruments financiers dérivés

Instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change.

Les risques de change résultent essentiellement des ventes réalisées en dollars US. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Évaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan, dans la rubrique instruments financiers dérivés, pour leur coût d'acquisition.

Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés et des paramètres de marché observés à la date de clôture, en tenant compte des risques éventuels de contrepartie. L'évaluation des instruments financiers relève du niveau 2 (selon IFRS 13).

Le Groupe applique la comptabilisation de couverture lorsque les critères définis par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sont remplis. Les dérivés de change sont documentés, au cas par cas, sur la base du cours spot ou du cours à terme.

Les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme suit :

- les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont inscrites, nettes d'impôts, dans les produits et charges comptabilisés en capitaux propres, à l'exception de la part non efficace de la couverture comptabilisée en résultat,
- lorsque le flux de trésorerie est encaissé, le profit ou la perte lié à l'instrument de couverture de change est constaté en résultat.

Si un instrument dérivé, choisi pour l'efficacité de la couverture économique qu'il procure au Groupe, ne satisfait pas aux conditions requises par la norme pour la comptabilité de couverture (dérivés de change optionnels), alors les variations de sa juste valeur sont comptabilisées dans le résultat financier.

1.8.16. Chiffre d'affaires et résultats

Reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

Les résultats à terminaison sont déterminés à partir des estimations de chiffre d'affaires et des coûts à terminaison (prenant en compte les prévisions des directions de programmes) qui sont revus au fur et à mesure de l'avancement du contrat et tiennent compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées dès qu'elles sont connues.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés à l'avancement du coût de revient si le transfert du contrôle des biens est progressif et à un instant donné dans le cas contraire.

Pour la grande majorité des contrats, les critères de la norme IFRS 15 pour une comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement ne sont pas satisfaits, notamment pour les ventes de Rafale et de Falcon pour lesquels l'utilisation alternative a pu être démontrée. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu au moment de la livraison des biens dans la majorité des cas.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés comme des ventes à crédit en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Vente de services

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est reconnu à l'avancement du coût de revient, lorsque les critères de la norme IFRS 15 sont satisfaits, comme c'est le cas pour les contrats de maintenance. La méthode d'avancement retenue par le Groupe est la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Les prestations de service pour lesquelles les critères de la norme IFRS 15 ne sont pas satisfaits, comme c'est le cas pour certains contrats de développement, sont comptabilisées à l'issue de la prestation.

Agent / principal

Les contrats impliquant des commettants et pour lesquels Dassault Aviation est seul signataire font l'objet d'une analyse afin de déterminer la qualité d'agent ou de principal de la Société. Si l'analyse conduit à qualifier la Société d'agent, seule la quote-part du chiffre d'affaires revenant à cette dernière est comptabilisée. Dans le cas contraire, la totalité du chiffre d'affaires et des charges correspondantes (y compris la part des commettants) est comptabilisée.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes présenté en note 24 correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre d'obligations de prestation non encore exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture.

Subventions reçues de l'État

Les crédits d'impôt recherche sont inclus dans le résultat opérationnel, dans le poste « autres produits de l'activité » lorsque leur obtention ne dépend pas de la réalisation d'un bénéfice fiscal.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué :

- des produits financiers liés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants et non courants,
- des charges financières liées aux emprunts contractés par le Groupe et aux comptes courants de participation du personnel,
- de la composante de financement dès lors qu'il y a, pour un contrat donné, un décalage significatif entre le moment où sont perçus les encaissements et le moment où est reconnu le chiffre d'affaires,
- des charges d'intérêts liées aux obligations locatives en application de la norme IFRS 16,
- des dividendes perçus des sociétés non consolidées,
- des produits financiers perçus au titre des contrats de location-financement,
- des pertes et gains liés aux instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions requises par la norme pour la comptabilité de couverture.

1.8.17. Imposition différée

Les impôts différés liés aux différences temporelles sont calculés par société.

Dans le cadre des règles définies par la norme IAS 12 « Impôts », les actifs d'impôts ne sont constatés, société par société, que lorsque les bénéfices futurs estimés sont suffisants pour couvrir ces actifs et que leur échéance n'est pas supérieure à dix ans.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts locaux (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par société.

Note 2 - Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre au 31 décembre 2023

Dassault Aviation est un Groupe français qui conçoit et fabrique des avions militaires, des avions d'affaires et des systèmes spatiaux. Le Groupe exerce principalement son activité en France.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Dassault Aviation et des entités suivantes :

Nom	Pays	% intérêts (1)		Méthode de consolidation (2)
		31.12.2023	31.12.2022	
Dassault Aviation (3)	**France**	**Consolidante**	**Consolidante**	
Dassault Aviation Business Services	**Suisse**	**100**	**100**	**IG**
- Dassault Aviation Business Services Le Bourget	France	100	100	IG
- Dassault Aviation Business Services UK	Angleterre	100	100	IG
- Dassault Aviation Business Services Portugal	Portugal	100	100	IG
Dassault Aviation Business Services FBO	**Suisse**	**100**	**100**	**IG**
Dassault Falcon Jet	**États-Unis**	**100**	**100**	**IG**
- Dassault Falcon Jet Wilmington	États-Unis	100	100	IG
- Dassault Aircraft Services	États-Unis	-	100	IG
- Dassault Falcon Jet Leasing	États-Unis	100	100	IG
- Aero Precision	États-Unis	50	50	MEQ
- Midway	États-Unis	100	100	IG
- Dassault Falcon Jet Do Brazil	Brésil	100	100	IG
Dassault Falcon Service	**France**	**100**	**100**	**IG**
- Falcon Training Center	France	50	50	MEQ
Dassault Reliance Aerospace Ltd	**Inde**	**49**	**49**	**MEQ**
ExecuJet				
- ExecuJet MRO Services Australia	Australie	100	100	IG
- ExecuJet MRO Services New Zealand	Nouvelle Zélande	100	100	IG
- ExecuJet MRO Services Belgium	Belgique	100	100	IG
- ExecuJet Services Malaysia	Malaisie	100	100	IG
- ExecuJet Handling Services Sdn Bhd	Malaisie	49	49	IG
- ExecuJet MRO Services	Afrique du Sud	100	100	IG
- ExecuJet MRO Services Middle-East	Dubaï	100	100	IG
Sogitec Industries	**France**	**100**	**100**	**IG**
Thales	**France**	**26**	**25**	**MEQ**

(1) les pourcentages d'intérêts des capitaux propres sont identiques aux pourcentages de contrôle pour toutes les sociétés du groupe à l'exception de Thales, dont le Groupe détient 26,05% du capital, 26,49% des droits à intérêts et 29,92% des droits de vote au 31 décembre 2023.
(2) IG : intégration globale, MEQ : mise en équivalence.
(3) identité de la société consolidante : Dassault Aviation, société anonyme au capital de 64 641 892,80 euros, cotée et immatriculée en France, 712 042 456 RCS Paris - 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault - 75008 Paris.

2.2. Mouvements de périmètre

En 2023, Dassault Aircraft Services a été absorbée par Dassault Falcon Jet. Il n'y a pas eu d'autre mouvement de périmètre en 2023 et en 2022.

Note 3 - Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Dassault Aviation Business Services	10 052	10 052
Dassault Aviation Business Services FBO	6 625	6 625
Dassault Falcon Jet	5 887	5 887
Dassault Falcon Service	3 702	3 702
ExecuJet	34 914	34 914
Sogitec Industries	4 777	4 777
Écarts d'acquisition	**65 957**	**65 957**

Les tests effectués au titre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés » (cf. note 1.8.3 des principes comptables) n'indiquant pas de perte de valeur, aucune provision pour dépréciation des écarts d'acquisition n'a été constatée.

Une augmentation de 10% du taux d'actualisation, une diminution de 10% du taux de croissance ou une diminution de 1 point de la rentabilité n'entraineraient pas de dépréciation.

Conformément aux normes IFRS, l'écart d'acquisition relatif à Thales, consolidé par mise en équivalence, est inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence » (cf. note 5).

Note 4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Répartition géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Valeur nette		
France	1 139 436	955 621
États-Unis	231 453	210 515
Autres	132 906	90 050
Total	**1 503 795**	**1 256 186**
dont immobilisations incorporelles	88 864	54 730
dont immobilisations corporelles	1 414 931	1 201 456

4.2. Immobilisations incorporelles

4.2.1. Évolution des immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	Actifs incorporels acquis (PPA)	Autres immobilisations incorporelles	**Total**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**6 380**	**48 350**	**54 730**
Acquisitions / augmentations	0	58 762	58 762
Cessions / diminutions	0	-196	-196
Dotations aux amortissements	-2 955	-21 300	-24 255
Écarts de conversion	96	-305	-209
Autres	0	32	32
Valeur nette au 31 décembre 2023	**3 521**	**85 343**	**88 864**

4.2.2. Détail par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	Amortisse-ments	**Net**	**Net**
Actifs incorporels acquis	15 202	-11 681	3 521	6 380
Coûts de développement (1)	203 305	-160 295	43 010	3 706
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	212 218	-188 334	23 884	32 422
Immobilisations en-cours, avances et acomptes	18 449	0	18 449	12 222
Immobilisations incorporelles	**449 174**	**-360 310**	**88 864**	**54 730**

(1) cf. note 1.8.2. des principes comptables.

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Évolution des immobilisations corporelles nettes

(en milliers d'euros)	Droits d'utilisation (1)	Autres immobilisations corporelles	**Total**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**123 158**	**1 078 298**	**1 201 456**
Acquisitions / augmentations	94 169	286 796	380 965
Cessions / diminutions	-7 037	-4 088	-11 125
Dotations aux amortissements	-35 271	-114 923	-150 194
Dépréciations	0	2 107	2 107
Écarts de conversion	-2 488	-5 758	-8 246
Autres	0	-32	-32
Valeur nette au 31 décembre 2023	**172 531**	**1 242 400**	**1 414 931**

(1) contrats de location immobilière essentiellement (terrains et constructions).

4.3.2. Détail par nature

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**				**31.12.2022**
	Brut	Amortisse-ments	Dépré-ciation	**Net**	**Net**
Droits d'utilisation	452 964	-278 885	-1 548	172 531	123 158
Terrains	174 130	-10 295	0	163 835	145 851
Constructions	1 106 137	-522 913	-4 873	578 351	546 501
Installations techniques	801 532	-608 522	-965	192 045	188 575
Autres immobilisations corporelles	182 633	-140 780	-2 708	39 145	39 857
Immobilisations en-cours, avances et acomptes	269 024	0	0	269 024	157 514
Immobilisations corporelles	**2 986 420**	**-1 561 395**	**-10 094**	**1 414 931**	**1 201 456**

Note 5 - Titres mis en équivalence

5.1. Part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2023, Dassault Aviation détient 26,49% des droits à intérêts du groupe Thales, contre 25,00% au 31 décembre 2022. Le contrôle exercé par Dassault Aviation sur Thales est qualifié d'influence notable, au regard notamment du pacte d'actionnaires entre Dassault Aviation et le Secteur Public.

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence		Résultat mis en équivalence	
	31.12.2023	**31.12.2022**	**2023**	**2022**
Thales (1)	2 646 541	2 317 194	258 762	274 893
Autres	34 127	33 947	7 778	7 456
Total	**2 680 668**	**2 351 141**	**266 540**	**282 349**

(1) la quote-part du Groupe dans la situation nette et le résultat de Thales est détaillée en note 5.3.

Le résultat de Thales mis en équivalence a été intégré à un taux de 25,60%, moyenne sur 2023 des droits à intérêts détenus par Dassault Aviation.

5.2. Évolution des titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Au 1er janvier	**2 351 141**	**2 095 582**
Prise de participation complémentaire dans Thales	301 596	0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	266 540	282 349
Élimination des dividendes versés (1)	-167 763	-145 464
Produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres		
- Actifs financiers à la juste valeur	-1 641	-7 657
- Instruments financiers dérivés (2)	22 567	-5 320
- Écarts actuariels sur engagements de retraite	-63 402	141 033
- Écarts de conversion	-34 505	-9 712
Part des sociétés mises en équivalence dans les autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-76 981	118 344
Autres mouvements (3)	6 135	330
Au 31 décembre	**2 680 668**	**2 351 141**

(1) en 2023, le Groupe a perçu 117 670 milliers d'euros de dividendes de Thales au titre de l'exercice 2022 et 43 616 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2023. En 2022, Thales avait versé au Groupe 102 962 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2021 et 36 772 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2022.
(2) les montants indiqués correspondent à la variation de valeur de marché du portefeuille sur la période. Ils ne sont pas représentatifs des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.
(3) les autres mouvements comprennent notamment les impacts associés aux variations du pourcentage d'intégration de Thales résultant des programmes de rachat d'actions de Thales ainsi que l'impact des variations de périmètre.

5.3. Informations financières résumées relatives à Thales

Thales propose des solutions, services et produits à ses clients – entreprises, organisations, États – dans les domaines de la défense, de l'aéronautique, de l'espace et de l'identité et la sécurité numériques (cf. http://www.thalesgroup.com). Le siège social du groupe Thales est situé au 4 rue de la Verrerie – 92190 Meudon – France.

Les états financiers résumés de Thales sont les suivants :

Bilan

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Actifs non courants	17 128 600	13 407 000
Actifs courants	21 657 100	21 013 500
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*3 979 900*	*5 099 600*
Total Actif	**38 785 700**	**34 420 500**
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	6 830 000	7 173 900
Participations ne donnant pas le contrôle	139 000	207 600
Passifs non courants	7 592 200	6 296 400
dont passifs financiers non courants	*5 720 300*	*3 992 100*
Passifs courants	24 224 500	20 742 600
dont passifs financiers courants	*2 901 100*	*1 808 500*
Total Passif	**38 785 700**	**34 420 500**

Compte de Résultat

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Chiffres d'affaires	18 428 400	17 568 800
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	1 023 400	1 120 600
dont dotations aux amortissements	*-1 045 100*	*-1 058 800*
dont intérêts financiers relatifs à la dette brute	*-159 600*	*-75 900*
dont intérêts financiers relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie	*161 400*	*25 800*
dont impôt sur les bénéfices	*-252 200*	*-225 100*

Résultat global

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts, attribuables aux actionnaires de la société mère	-274 300	477 000
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère	749 100	1 597 600

Le détail du passage entre la situation nette publiée par Thales, part du Groupe, avec la valeur nette comptable des titres mis en équivalence figure dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Capitaux propres part du groupe Thales	6 830 000	7 173 900
Retraitements d'homogénéisation et PPA	-2 600 100	-2 587 490
Capitaux propres part du groupe Thales retraités	**4 229 900**	**4 586 410**
Quote-part dans l'actif net du groupe Thales	1 120 501	1 146 603
Écart d'acquisition (1)	1 526 040	1 170 591
Valeur comptable des titres Thales	**2 646 541**	**2 317 194**

(1) la variation de l'écart d'acquisition sur 2023 résulte de la prise de participation de Dassault Aviation dans Thales ainsi que de l'augmentation du pourcentage d'intérêts suite au rachat par Thales de ses propres actions en vue de les annuler.

Le détail du passage entre le résultat publié par Thales, part du Groupe, et celui retenu par Dassault Aviation figure dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Résultat Thales (100%)	**1 023 400**	**1 120 600**
Résultat Thales - Quote-part de Dassault Aviation	**261 990**	**278 021**
Amortissement de l'allocation du prix d'acquisition, net d'impôts (1)	-3 228	-3 128
Résultat mis en équivalence par Dassault Aviation	**258 762**	**274 893**

(1) dotations aux amortissements des éléments d'actifs identifiés dont les modes et les durées d'amortissement sont identiques à ceux utilisés pour la clôture au 31 décembre 2022.

5.4. Indice de perte de valeur

Sur la base du cours de bourse de l'action Thales au 31 décembre 2023, soit 133,95 euros par action, la participation de Dassault Aviation dans Thales est valorisée à 7 334 millions d'euros. En l'absence d'indication objective de perte de valeur, les titres Thales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2023.

Note 6 - Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmen-tation	Diminution	Variation de juste valeur	Autres	31.12.2023
Titres non cotés (1)	101 865	0	-36	-13 787	10	88 052
Titres Embraer (1)	16 932	0	-21 735	4 803	0	0
Autres actifs financiers (2)	59 666	12 483	-5 726	1 526	-2	67 947
Créances rattachées à des participations	*22 996*	*1 076*	*-4 542*	*0*	*0*	*19 530*
Autres créances et prêts	*18 014*	*1 712*	*-1 184*	*0*	*-2*	*18 540*
Placements évalués en valeur de marché	*18 656*	*9 695*	*0*	*1 526*	*0*	*29 877*
Autres actifs financiers non courants	**178 463**	**12 483**	**-27 497**	**-7 458**	**8**	**155 999**

(1) les titres de participation non consolidés, non cotés, sont évalués à la juste valeur en contrepartie des autres produits et charges comptabilisés en capitaux propres, non recyclables en résultat. Les titres Embraer ont été cédés en 2023.
(2) dont à plus d'un an : 46 983 milliers d'euros.

Les coûts historiques des actifs non courants et les plus-values latentes associées sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022		
	Coût historique	Plus ou moins-value	**Valeur à l'actif**	Coût historique	Plus ou moins-value	**Valeur à l'actif**
Titres non cotés	82 908	5 144	88 052	82 934	18 931	101 865
Actions Embraer	0	0	0	32 120	-15 188	16 932
Autres actifs financiers	66 449	1 498	67 947	59 694	-28	59 666
Autres actifs financiers non courants	149 357	6 642	**155 999**	174 748	3 715	**178 463**

Note 7 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	**Dépréciation**	**Net**	**Net**
Matières premières	435 865	-82 077	353 788	242 287
En-cours de production	3 555 436	-18 975	3 536 461	2 562 998
Produits intermédiaires et finis	1 733 606	-365 582	1 368 024	1 116 873
Stocks et en-cours	**5 724 907**	**-466 634**	**5 258 273**	**3 922 158**

La hausse des stocks et en-cours est principalement liée à l'exécution des contrats Défense et à la montée en puissance du Falcon 6X.

Note 8 - Créances clients et autres créances

8.1. Détail

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	**Dépréciation**	**Net**	**Net**
Clients et comptes rattachés (1)	900 223	-70 618	829 605	1 260 273
Créances d'impôts courants sur les sociétés	81 688	0	81 688	82 662
Autres créances (2)	397 175	0	397 175	334 329
Charges constatées d'avance	136 170	0	136 170	103 621
Créances clients et autres créances	**1 515 256**	**-70 618**	**1 444 638**	**1 780 885**

(1) cf. note 8.3 pour les créances relatives aux contrats de location-financement.
(2) les autres créances intègrent l'actif net résultant du surfinancement des plans de retraite de Dassault Falcon Jet pour 25 577 milliers d'euros en 2023 contre 43 687 milliers d'euros en 2022 (cf. note 12.3).

La part des créances échues non dépréciée fait l'objet d'un suivi individuel régulier. L'exposition de Dassault Aviation au risque de crédit est présentée en note 23.2.

8.2. Échéancier

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022		
	Total	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**	**Total**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Clients et comptes rattachés (1)	900 223	851 491	48 732	1 342 220	1 265 051	77 169
Créances d'impôts courants sur les sociétés	81 688	81 688	0	82 662	82 662	0
Autres créances	397 175	332 664	64 511	334 329	287 036	47 293
Charges constatées d'avance	136 170	58 985	77 185	103 621	52 475	51 146
Créances clients et autres créances	**1 515 256**	**1 324 828**	**190 428**	**1 862 832**	**1 687 224**	**175 608**

(1) cf. note 8.3 pour les créances relatives aux contrats de location-financement.

8.3. Créances relatives aux contrats de location-financement

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur loyers minimums à percevoir	32 733	61 869
Produits financiers non acquis	-1 429	-5 390
Provision pour dépréciation	0	0
Créances relatives aux contrats de location-financement	**31 304**	**56 479**

La part à moins d'un an des créances sur loyers à percevoir est de 4 430 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 9 - Trésorerie

9.1. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Équivalents de trésorerie (1)	580 682	2 705 581
Disponibilités	876 898	1 274 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 457 580**	**3 980 527**
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	**1 457 580**	**3 980 527**

(1) principalement dépôts à terme et valeurs mobilières de placement équivalents de trésorerie. L'analyse des risques correspondante est décrite en note 23.1.

9.2. Trésorerie disponible

Le Groupe utilise un indicateur alternatif de performance appelé « Trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières à l'exception des dettes de location. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Actifs financiers courants (1)	5 913 980	5 646 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 457 580	3 980 527
Sous-total	**7 371 560**	**9 626 572**
Emprunts et dettes financières, hors dettes de location (2)	-77 861	-97 947
Trésorerie disponible	**7 293 699**	**9 528 625**

(1) les autres actifs financiers courants comprennent en particulier des dépôts à terme, des titres de créances et des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement cotées. Ces placements pourraient être cédés en fonction des besoins opérationnels du Groupe.
(2) cf. détail des dettes financières en note 11.

Une analyse exhaustive des performances des placements, classés en autres actifs financiers courants et en équivalents de trésorerie, est réalisée à chaque arrêté. Le portefeuille de placements ne présente pas, ligne à ligne, d'indication objective de perte de valeur significative au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022). L'analyse des risques correspondante est décrite en note 23.

9.2.1. Actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Dépôts à termes > 3 mois	4 532 694	4 309 009
Notes de trésorerie	614 778	699 895
OPCVM	766 508	637 141
Actifs financiers courants	**5 913 980**	**5 646 045**

9.2.2. Équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à termes < 3 mois	73 901	2 355 392
OPCVM	506 781	350 189
Équivalents de trésorerie	**580 682**	**2 705 581**

Note 10 - Capitaux propres

10.1. Capital social

Par décision des conseils d'administration du 8 mars 2023, du 16 mai 2023 et du 20 juillet 2023, le capital a été réduit par annulation de 2 684 664 actions propres. Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 64 642 milliers d'euros et se compose de 80 802 366 actions ordinaires de 0,80 euros chacune. La répartition du capital au 31 décembre 2023 est la suivante :

	Actions	% Capital	% Droits de vote
GIMD (1)	51 960 760	64,3%	79,3%
Flottant	18 786 539	23,3%	14,4%
Airbus SE	8 275 290	10,2%	6,3%
Dassault Aviation (actions propres)	1 779 777	2,2%	-
Total	**80 802 366**	**100%**	**100%**

(1) la société mère, le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), sise au 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault - 75008 Paris, consolide par intégration globale les comptes du Groupe.

10.2. Actions propres

Les mouvements sur actions propres sont détaillés ci-dessous :

(en nombre de titres)	2023	2022
Actions propres au 1er janvier	**689 502**	**310 130**
Achats d'actions propres	3 813 303	409 072
Paiement en actions	-38 364	-29 700
Annulation d'actions	-2 684 664	0
Actions propres à la date d'arrêté	**1 779 777**	**689 502**
Montant, en milliers d'euros, inscrit en diminution des capitaux propres	*-295 451*	*-80 855*

L'impact des actions propres sur les comptes consolidés du Groupe est détaillé au sein du tableau de variation des capitaux propres.

En 2023, Dassault Aviation a acquis 3 813 303 actions pour un montant total de 660 312 milliers d'euros (prix moyen de 173,16 euros par action). En 2022, Dassault Aviation avait acquis 409 072 actions pour un montant total de 53 373 milliers d'euros (prix moyen de 130,47 euros par action).

Depuis la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales du 18 mai 2022 et du 16 mai 2023, 4 222 375 actions ont ainsi été rachetées. 2 684 664 actions ont été annulées en 2023.

Sur le solde de 1 779 777 actions détenues par la société au 31 décembre 2023, 1 537 711 actions ont été affectées à l'objectif d'annulation par le conseil d'administration du 5 mars 2024 auxquelles s'ajoutent 242 066 actions affectées antérieurement à d'éventuelles attributions d'actions de performance et un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché.

10.3. Distribution de dividendes

Dividendes sur les actions ordinaires	**2023**	**2022**
Payés dans l'année (en milliers d'euros) (1)	245 585	207 184
Soit par action (en euros)	3,00	2,49
Proposés pour approbation à l'assemblée générale, non reconnus comme un passif au 31 décembre (en milliers d'euros) (2)	266 068	249 234
Soit par action (en euros)	3,37	3,00

(1) déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.
(2) les dividendes proposés ont été calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 5 mars 2024.

10.4. Paiement en actions

Le Groupe attribue aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. Les caractéristiques de ces plans d'attribution sont décrites dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Date de décision d'attribution	**Période d'acquisition**	**Actions attribuées**	**Cours de l'action à la date d'attribution**	**Actions livrées en 2023**	**Actions annulées (1)**	**Solde d'actions de performance au 31.12.2023**
03.03.2022	du 03.03.2022 au 02.03.2023	34 500	130,60 €	38 364	0	0
08.03.2023	du 08.03.2023 au 07.03.2024	39 900	162,30 €	0	0	39 900

(1) actions annulées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Le Groupe n'a pas attribué à ses salariés et cadres dirigeants d'options d'achat d'actions.

Les impacts sur le compte de résultat sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros - *sauf indication contraire*)	**Juste valeur du plan**	**Valeur IFRS de l'action attribuée**	**Charges de personnel 2023**	**Charges de personnel 2022**
Plan 2022	4 669	121,70 €	2 922	1 747
Plan 2023	6 372	159,70 €	2 602	0

Note 11 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Emprunts auprès des établisse-ments de crédit	Dettes de location	Emprunts et dettes financières diverses (1)	**Emprunts et dettes financières**
Au 31 décembre 2022	**0**	**135 705**	**97 947**	**233 652**
Augmentation	0	94 169	2 561	96 730
Diminution	0	-45 560	-22 647	-68 207
Autres	0	262	0	262
Au 31 décembre 2023	**0**	**184 576**	**77 861**	**262 437**

(1) les dettes financières diverses comprennent essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué. La participation des salariés correspond à un « autre avantage à long terme » et devrait être évaluée et actualisée selon les principes d'IAS 19 révisée. Cependant au regard des faibles écarts historiques entre taux de rémunération et taux d'actualisation, le Groupe considère que la méthode d'évaluation au coût amorti constitue une approximation satisfaisante de la dette de participation.

Par échéance la répartition des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Total au 31.12.2023**	**Part à moins d'un an**	**Part à plus d'un an**		
			Total	*> à 1 an et < à 5 ans*	*> à 5 ans*
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	*0*	*0*
Dettes de location	184 576	31 743	152 833	*46 706*	*106 127*
Emprunts et dettes financières diverses	77 861	22 883	54 978	*54 908*	*70*
Emprunts et dettes financières	**262 437**	**54 626**	**207 811**	*101 614*	*106 197*

(en milliers d'euros)	**Total au 31.12.2022**	**Part à moins d'un an**	**Part à plus d'un an**		
			Total	*> à 1 an et < à 5 ans*	*> à 5 ans*
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	*0*	*0*
Dettes de location	135 705	28 642	107 063	*34 636*	*72 427*
Emprunts et dettes financières diverses	97 947	14 321	83 626	*83 626*	*0*
Emprunts et dettes financières	**233 652**	**42 963**	**190 689**	*118 262*	*72 427*

La différence entre les valeurs brutes et valeurs bilancielles étant non matérielle, l'échéancier est présenté sur la base des valeurs bilancielles.

La variation des emprunts et dettes financières entre 2022 et 2023 se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2022**	Flux de trésorerie	Dettes de location (1)	Autres mouve-ments	**31.12.2023**
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes de location	135 705	-38 523	87 132	262	184 576
Emprunts et dettes financières diverses	97 947	-20 086	0	0	77 861
Emprunts et dettes financières	**233 652**	**-58 609**	**87 132**	**262**	**262 437**

(1) dettes des nouveaux contrats de location portés au bilan sur la période et résiliation anticipée de baux, sans impact sur la trésorerie.

Note 12 - Provisions pour risques et charges

12.1. Provisions pour risques et charges et dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres (1)	31.12.2023
Provisions pour risques et charges	1 726 111	241 115	-350 971	2 931	1 619 186
Dépréciations	536 744	551 918	-536 791	-4 371	547 500
Actifs financiers non courants	*194*	*0*	*-40*	*0*	*154*
Immobilisations corporelles	*12 552*	*12 207*	*-14 314*	*-351*	*10 094*
Stocks et en-cours	*442 051*	*468 971*	*-440 599*	*-3 789*	*466 634*
Clients et comptes rattachés	*81 947*	*70 740*	*-81 838*	*-231*	*70 618*
Provisions pour risques et charges et dépréciations	**2 262 855**	**793 033**	**-887 762**	**-1 440**	**2 166 686**

(1) comprend notamment les écarts de change et écarts actuariels inscrits dans les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.

12.2. Détail des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2023
Garantie (1)	972 742	101 966	-195 090	-1 050	878 568
Autres risques rattachés aux contrats (1)	625 453	94 197	-88 780	-1 351	629 519
Coûts des départs à la retraite (2)	115 481	42 410	-60 237	5 383	103 037
sociétés françaises	*115 481*	*30 468*	*-46 403*	*3 491*	*103 037*
sociétés nord-américaines	*0*	*11 942*	*-13 834*	*1 892*	*0*
Autres risques opérationnels (3)	12 435	2 542	-6 864	-51	8 062
Provisions pour risques et charges	**1 726 111**	**241 115**	**-350 971**	**2 931**	**1 619 186**

(1) les provisions tiennent compte de l'évolution de la flotte en service, des livraisons de la période et des obligations contractuelles induites par l'exécution des marchés.
(2) les écarts actuariels ont contribué à l'augmentation de la provision pour coûts des départs à la retraite pour 22 337 milliers d'euros. Ils se répartissent comme suit :

Sociétés françaises	*3 491*
Sociétés nord-américaines	*18 846*
Total écarts actuariels	*22 337*

L'actif net résultant du surfinancement des plans de retraite de Dassault Falcon Jet est présenté en autres créances (cf. note 8).

(3) au 31 décembre 2023, les autres avantages à long terme relatifs aux médailles du travail s'élèvent à 3 208 milliers d'euros, contre 2 956 milliers d'euros à fin 2022.

12.3. Provisions pour coûts des départs à la retraite

12.3.1. Description des régimes

Les régimes mis en place sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Dans certains pays, le Groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite de base (tels, en France, la Sécurité sociale ou les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC). Dans le cadre de ces régimes, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le versement des cotisations : il n'existe pas de passif actuariel et les cotisations appelées sont comptabilisées en charge dans les résultats de l'exercice.

Les montants versés représentent -127 896 milliers d'euros en 2023 et -112 942 milliers d'euros en 2022.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies recouvrent différents types d'avantages :

- des indemnités de fin de carrière ou de départ en retraite (légales ou conventionnelles) et d'autres avantages à long terme (médailles du travail, …), notamment en France ;
- des retraites complémentaires, principalement aux États-Unis assurant le versement d'une rente. Ce plan a été gelé au 31 décembre 2021 et a été remplacé par un régime à cotisations définies.

Ces engagements sont partiellement couverts par des actifs de couverture. En cas d'insuffisance de couverture des engagements par les actifs, une provision est constatée.

12.3.2. Hypothèses retenues

	Sociétés françaises		Sociétés américaines	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**
Taux d'inflation	2,40%	3,20%	2,14%	2,19%
Taux d'actualisation	2,60%	3,40%	5,10%	5,30%
Duration moyenne des engagements	13 ans	13 ans	15 ans	16 ans

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité correspondant à la monnaie et aux échéances de versements des prestations.

12.3.3. Évolution des engagements et des placements

L'évolution des engagements et des placements sur les 5 dernières années est la suivante :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**	**2021**	**2020**	**2019**
Engagement total	734 208	745 271	996 513	1 029 185	965 305
Placements	656 748	673 477	767 391	694 085	621 028
Engagement net	**77 460**	**71 794**	**229 122**	**335 100**	**344 277**
dont sous-financement	*103 037*	*115 481*	*229 122*	*335 100*	*344 277*
dont surfinancement	*25 577*	*43 687*	*0*	*0*	*0*

L'évolution au cours de la période du niveau des engagements s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	France	États-Unis	**Total**	France	États-Unis	**Total**
À l'ouverture de l'exercice	520 369	224 902	**745 271**	563 447	433 066	**996 513**
Coût des services rendus (1)	27 870	0	27 870	37 470	0	37 470
Coût des services passés (2)	-47 855	0	-47 855	0	0	0
Coût financier	16 236	11 942	28 178	5 810	14 101	19 911
Prestations payées (3)	-28 113	-279	-28 392	-30 613	-136 012	-166 625
Écarts actuariels	4 408	13 074	17 482	-55 745	-116 133	-171 878
Écarts de change et autres	0	-8 346	-8 346	0	29 880	29 880
À la clôture de l'exercice	492 915	241 293	**734 208**	520 369	224 902	**745 271**

(1) Dassault Falcon Jet a gelé au 31 décembre 2021 les droits acquis des salariés au titre des plans de retraite complémentaire. Ce régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies pour lequel Dassault Falcon Jet n'a pas d'autre obligation que le versement des cotisations.
(2) la réforme des retraites, dont la loi a été promulguée le 14 avril 2023, a eu pour conséquence une diminution de la provision de 47 855 milliers d'euros, impact comptabilisé en coût des services passés.
(3) en 2022, Dassault Falcon Jet a cédé une partie de ses obligations relatives aux retraites à un assureur.

La sensibilité de l'engagement net à une modification du taux d'actualisation au 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

Sensibilité en points de base	**+100 pts**	**+50 pts**	**+25 pts**	**-25 pts**	**-50 pts**	**-100 pts**
Réduction (hausse) de l'engagement net	-92 677	-48 800	-25 053	26 453	54 381	115 067

L'évolution des placements au cours de la période s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	France	États-Unis	**Total**	France	États-Unis	**Total**
À l'ouverture de l'exercice	404 888	268 589	**673 477**	413 887	353 504	**767 391**
Rendement attendu des actifs	13 638	13 326	26 964	4 103	12 089	16 192
Écarts actuariels	917	-5 772	-4 855	8 031	-38 945	-30 914
Cotisations de l'employeur	15 000	508	15 508	20 000	54 652	74 652
Prestations payées (1)	-44 565	-279	-44 844	-41 133	-136 012	-177 145
Écarts de change et autres	0	-9 502	-9 502	0	23 301	23 301
À la clôture de l'exercice	389 878	266 870	**656 748**	404 888	268 589	**673 477**

(1) en 2022, Dassault Falcon Jet a cédé une partie de ses obligations relatives aux retraites à un assureur.

Les charges des régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	France	États-Unis	**Total**	France	États-Unis	**Total**
Coût des services rendus	27 870	0	27 870	37 470	0	37 470
Coût des services passés	-47 855	0	-47 855	0	0	0
Coût financier	16 236	11 942	28 178	5 810	14 101	19 911
Rendement attendu des actifs	-13 638	-13 326	-26 964	-4 103	-12 089	-16 192
Charges des régimes à prestations définies	-17 387	-1 384	**-18 771**	39 177	2 012	**41 189**

La composition des placements est la suivante :

	2023		2022	
	France	États-Unis	France	États-Unis
Obligations et titres de dettes	80%	77%	78%	100%
Immobilier	11%	18%	15%	0%
Actions	9%	0%	7%	0%
Liquidités	0%	5%	0%	0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Les placements sont majoritairement obligataires avec un taux de rendement annuel minimal garanti.

Note 13 - Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022		
	Total	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**	**Total**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Dettes fournisseurs	1 073 177	1 073 177	0	1 123 955	1 123 955	0
Autres dettes diverses	159 494	159 494	0	227 710	227 710	0
Comptes de régularisation	1 083	663	420	2 095	1 500	595
Dettes fournisseurs et autres dettes	**1 233 754**	**1 233 334**	**420**	**1 353 760**	**1 353 165**	**595**
Impôts courants sur les sociétés	6 891	6 891	0	5 922	5 922	0
Autres dettes fiscales et sociales	385 524	385 524	0	341 078	341 078	0
Dettes fiscales et sociales	**392 415**	**392 415**	**0**	**347 000**	**347 000**	**0**

Note 14 - Actifs et passifs sur contrats

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Factures à établir	142 495	25 205
Produits constatés d'avance	0	0
Avances et acomptes reçus des clients	-105 513	-21 415
Actifs sur contrat	**36 982**	**3 790**
Factures à établir	440 881	418 718
Produits constatés d'avance	-1 116 225	-1 054 320
Avances et acomptes reçus des clients	-13 530 921	-12 123 809
Passifs sur contrat	**-14 206 265**	**-12 759 411**

Pour un contrat donné, un actif (passif) sur contrat représente le chiffre d'affaires cumulé non encore facturé, diminué des facturations non reconnues en chiffre d'affaires et des avances et acomptes reçus du client.

L'augmentation des passifs sur contrats résulte essentiellement de l'augmentation des avances et acomptes reçus des clients. Ils augmentent en raison notamment de la réception d'acomptes sur les contrats militaires (dont le contrat Rafale Indonésie).

Le montant des revenus reconnus en 2023 qui étaient inclus dans le solde d'ouverture des passifs liés aux contrats est de 2 078 479 milliers d'euros.

Le montant des revenus reconnus en 2023 qui sont liés à des obligations de performance ayant été satisfaites au cours des périodes antérieures n'est pas matériel.

Dassault Aviation étant notamment principal sur les contrats Rafale Export, les acomptes reçus comprennent la part des commettants. Les acomptes versés reflètent le reversement de ces parts aux commettants :

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Avances et acomptes reçus	-13 636 434	-12 145 224
Avances et acomptes versés	4 566 732	2 938 414
Avances et acomptes reçus nets des avances et acomptes versés	**-9 069 702**	**-9 206 810**

Note 15 - Chiffres d'affaires

Par origine, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
France	3 826 212	5 925 334
États-Unis	781 820	828 529
Autres	196 859	196 053
Chiffre d'affaires	**4 804 891**	**6 949 916**

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
France (1)	1 540 294	1 238 868
Export (2)	3 264 597	5 711 048
Chiffre d'affaires	**4 804 891**	**6 949 916**

(1) principalement l'État, avec qui le Groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires sur 2023 et sur 2022.
(2) en 2023, plus de 5% du chiffre d'affaires Groupe a été réalisé aux États-Unis et avec la Grèce. En 2022, plus de 5% du chiffre d'affaires Groupe avaient été réalisé avec le Qatar, l'Inde, la Grèce, les Émirats Arabes unis et aux États-Unis. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des contrats Rafale Export est comptabilisé sur une base brute (y compris part des commettants).

Par activité, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Falcon	1 825 128	2 124 963
Défense	2 979 763	4 824 953
Défense France	*1 468 233*	*1 208 850*
Défense Export	*1 511 530*	*3 616 103*
Chiffre d'affaires	**4 804 891**	**6 949 916**

Par méthode comptable, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
À un instant donné	3 254 737	5 510 405
À l'avancement	1 550 154	1 439 511
Chiffre d'affaires	**4 804 891**	**6 949 916**

Note 16 - Autres produits de l'activité

(en milliers d'euros)	2023	2022
Crédits d'impôt recherche	33 835	33 250
Intérêts moratoires	494	975
Production immobilisée	42 325	4 573
Autres produits (1)	117 006	112 641
Autres produits de l'activité	**193 660**	**151 439**

(1) les autres produits comprennent, entre autres, les subventions perçues dans le cadre de projets de développement européens et dans le cadre du plan de soutien de la filière aéronautique.

Note 17 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat de cessions d'éléments d'actifs immobilisés	2 804	-2 284
Pertes et gains de change relatifs à des opérations commerciales (1)	6 928	-6 295
Autres charges d'exploitation	-19 068	-4 908
Autres produits et charges d'exploitation	**-9 336**	**-13 487**

(1) notamment pertes et gains de change sur comptes clients et fournisseurs.

Note 18 - Charges de recherche et développement

Les frais de recherches et développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont constatés, à l'exception des frais de développement pour lesquels les critères d'inscription à l'actif sont satisfaits, qui sont immobilisés puis amortis (cf. note 1.8.2).

(en milliers d'euros)	2023	2022
Charges de recherche et développement	-483 018	-571 977

La stratégie et les axes d'efforts du Groupe en matière de recherche et développement sont décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Note 19 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	48 681	11 934
Coût de l'endettement financier brut	-7 086	-4 128
Intérêts financiers relatifs aux contrats de locations	*-4 212*	*-3 053*
Autres charges financières	*-2 874*	*-1 075*
Coût de l'endettement financier net	**41 595**	**7 806**
Dividendes et autres produits de participation	734	1 602
Produits et charges des autres actifs financiers	221 703	35 526
Résultat de change (1)	6 151	-22 739
Composante de financement (2)	-58 538	-33 752
Autres produits et charges financiers	**170 050**	**-19 363**
Résultat financier	**211 645**	**-11 557**

(1) le résultat de change de la période comprend la variation de la valeur de marché et le résultat associé à l'exercice des instruments de couverture de change non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Les montants ne sont pas représentatifs des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.
(2) en application de la norme IFRS 15, composante de financement comptabilisée au titre des contrats Défense long terme.

Note 20 - Impôts

20.1. Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2023	2022
Charge d'impôts courants	-105 996	-178 019
Produit / Charge d'impôts différés	-28 268	32 049
Impôts sur les résultats	**-134 264**	**-145 970**

20.2. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Instruments financiers dérivés	-25 731	-256
Autres actifs financiers non courants	253	3 021
Écarts actuariels sur retraites	5 306	-34 653
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	**-20 172**	**-31 888**

20.3. Rapprochement entre la charge d'impôts théorique et la charge d'impôts comptabilisée

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net	693 398	716 225
Moins charge d'impôts	*134 264*	*145 970*
Moins quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	*-266 540*	*-282 349*
Résultat avant impôts	561 122	579 846
Impôts théoriques au taux en vigueur (1)	**-144 910**	**-149 745**
Impact des crédits d'impôts (2)	10 371	10 507
Impact des différences de taux d'impôts	816	386
Autres	-541	-7 118
Impôts comptabilisés	**-134 264**	**-145 970**

(1) le taux utilisé est le taux applicable en France (25,83%), le résultat avant impôts étant majoritairement associé aux entités françaises.
(2) comprend l'impact des crédits d'impôt recherche, comptabilisé en autres produits de l'activité pour un montant de 33 835 milliers d'euros en 2023 contre 33 250 milliers d'euros en 2022.

20.4. Source d'impôts différés

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de résultat consolidé	
	31.12.2023	31.12.2022	2023	2022
Provisions (participation, retraite, etc.)	266 228	282 893	-20 232	21 444
Autres actifs financiers courants et non courants et équivalents de trésorerie	-2 572	-1 319	-3 581	-1 491
Instruments financiers dérivés	-7 066	20 161	-1 496	429
Autres différences temporelles	85 278	88 136	-2 959	11 667
Impôts différés nets	**341 868**	**389 871**	**-28 268**	**32 049**
Impôts différés actifs	*344 295*	*392 849*		
Impôts différés passifs	*-2 427*	*-2 978*		

Au 31 décembre 2023, aucun impôt différé n'a été comptabilisé au titre de Pilier 2. L'impact attendu est non significatif. Les travaux sont toujours en cours.

20.5. Actifs d'impôts différés non reconnus au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Actif d'impôts différés non reconnu au bilan	1 618	1 687

Il s'agit de différences temporelles dont le reversement n'est pas attendu avant 10 ans.

Note 21 - Résultat par action

Résultat par action	**2023**	**2022**
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère (en milliers d'euros) (1)	693 398	716 225
Nombre moyen d'actions en circulation	80 926 105	83 117 272
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	80 946 055	83 134 522
Résultat par action (en euros)	**8,57**	**8,62**
Résultat par action dilué (en euros)	**8,57**	**8,62**

(1) le résultat net est intégralement attribuable au résultat des activités poursuivies (pas d'abandon d'activité).

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Le résultat par action dilué correspond au résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère divisé par le nombre moyen pondéré des actions dilué. Ce dernier correspond au nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté des actions de performance attribuées.

Note 22 - Synthèse des actifs et passifs financiers

Le mode de valorisation au bilan (coût ou juste valeur) des instruments financiers actifs ou passifs est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie suivante pour l'évaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur :

- Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif,
- Niveau 2 : techniques de valorisation fondées sur des données de marché observables,
- Niveau 3 : techniques de valorisation fondées sur des données non observables sur un marché.

22.1. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31.12.2023				Valeur au bilan au 31.12.2022
	Coût ou coût amorti (1)	Juste valeur		Total	
		Impact en résultat	Impact en capitaux propres		
Actifs non courants					
Autres actifs financiers non courants	38 070	29 877	88 052	155 999	178 463
Actifs courants					
Clients et autres créances	1 444 638			1 444 638	1 780 885
Instruments financiers dérivés		11 758	46 936	58 694	23 086
Autres actifs financiers courants	5 147 472	766 508		5 913 980	5 646 045
Équivalents de trésorerie	73 901	506 781		580 682	2 705 581
Total des instruments financiers actifs	**6 704 081**	**1 314 924**	**134 988**	**8 153 993**	**10 334 060**
Niveau 1		1 303 166	0		
Niveau 2		11 758	46 936		
Niveau 3		0	88 052		

(1) la valeur comptable des instruments financiers actifs comptabilisés au coût ou coût amorti correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

22.2. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31.12.2023				Valeur au bilan au 31.12.2022
	Coût ou coût amorti (1)	Juste valeur		Total	
		Impact en résultat	Impact en capitaux propres		
Passifs non courants					
Emprunts auprès des établissements de crédit	0			0	0
Dettes de location	152 833			152 833	107 063
Dettes financières diverses (2)	54 978			54 978	83 626
Passifs courants					
Emprunts auprès des établissements de crédit	0			0	0
Dettes de location	31 743			31 743	28 642
Dettes financières diverses (2)	22 883			22 883	14 321
Fournisseurs et autres dettes	1 233 754			1 233 754	1 353 760
Instruments financiers dérivés		9 764	19 676	29 440	111 019
Total des instruments financiers passifs	**1 496 191**	**9 764**	**19 676**	**1 525 631**	**1 698 431**
Niveau 1		0	0		
Niveau 2		9 764	19 676		
Niveau 3		0	0		

(1) la valeur comptable des instruments financiers passifs comptabilisés au coût ou au coût amorti correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.
(2) essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué.

Note 23 - Gestion des risques financiers

23.1. Gestion des risques de liquidité et de trésorerie

23.1.1. Dettes financières

Le Groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières. Les caractéristiques de ces dernières figurent en note 11.

23.1.2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le Groupe possède une structure financière solide et ne travaille qu'avec des banques de 1ère catégorie.

Le portefeuille de placements du Groupe est principalement constitué de dépôts à terme et de placements monétaires sans risque significatif de perte de valeur.

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	En %
Disponibilités, placements monétaires et dépôts à terme	5 990 274	81%
Placements obligataires et autres titres de créances	770 691	11%
Placements non spécifiés	610 595	8%
Total	**7 371 560**	**100%**

Une analyse exhaustive des performances des placements est réalisée à chaque arrêté. Le portefeuille de placements ne présente pas, ligne à ligne, d'indication objective de perte de valeur significative au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022).

Ces placements pourraient être cédés en fonction des besoins opérationnels du Groupe. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement permettent ainsi au Groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité. Le Groupe n'est pas confronté à des restrictions quant à la disponibilité de sa trésorerie et de son portefeuille de valeurs mobilières de placement.

23.2. Gestion des risques de crédit et de contrepartie

23.2.1. Risque de crédit sur les contreparties bancaires

Le Groupe répartit ses placements et réalise ses opérations de trésorerie et de change avec des organismes financiers reconnus. Le Groupe n'a pas de placement ni de compte auprès d'établissements financiers présentant des risques majeurs de défaut.

23.2.2. Risque de défaillance des clients

Le Groupe limite les risques liés au défaut des contreparties clients en réalisant la majorité de ses ventes au comptant et en faisant garantir par la Bpifrance Assurance Export ou par des sûretés réelles les crédits accordés. La part des créances non couvertes par ces dispositifs fait l'objet d'un suivi individuel régulier et si besoin d'une provision pour dépréciation.

Compte tenu des dispositifs de couverture mis en place et des provisions constituées dans ses comptes, l'exposition résiduelle du Groupe au risque de défaillance d'un client situé dans un pays soumis à des incertitudes est limitée.

Les garanties Bpifrance Assurance Export et les sûretés réelles obtenues et non exercées à la date d'arrêté sont de même nature que celles au 31 décembre 2022.

Le montant des garanties Bpifrance Assurance Export et des sûretés réelles obtenues et non exercées à la clôture figure dans le tableau des engagements hors bilan (cf. note 24).

Le risque de fabrication est aussi garanti auprès de la Bpifrance Assurance Export pour les contrats militaires exports significatifs.

23.3. Gestion des risques de marché

23.3.1. Risque de change

Le Groupe couvre les risques de change en utilisant des instruments financiers dérivés dont la valeur comptable est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Instruments dérivés de change	58 694	29 440	23 086	111 019
Instruments financiers dérivés nets	**29 254**			**87 933**

Le Groupe est exposé à un risque de change au travers de la société mère sur les ventes Falcon qui sont pour la quasi-totalité libellées en dollars US. Ce risque est couvert partiellement en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Le Groupe couvre ses flux de trésorerie reconnus hautement probables de manière partielle. Il s'assure que les premières rentrées de trésorerie futures seront suffisantes pour exercer les couvertures de change mises en place. Le montant de la couverture peut être ajusté en fonction de l'évolution dans le temps des flux nets attendus.

Ce risque est permanent compte tenu des fluctuations et de la volatilité de la parité. Il s'agit d'un risque important pour le Groupe, car les mesures mises en place pour limiter ce risque ne suffisent pas à rendre le risque net nul (périodes non couvertes par des couvertures, impact financier éventuel des couvertures déjà prises en cas de retournement des hypothèses de marché).

Les instruments dérivés de change souscrits par le Groupe ne sont pas tous éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». La ventilation des instruments est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022
Instruments éligibles à la comptabilité de couverture	39 018	-72 376
Instruments non éligibles à la comptabilité de couverture	-9 764	-15 557
Instruments financiers dérivés de change	**29 254**	**-87 933**

La ventilation de la juste valeur des instruments financiers dérivés par bande de maturité est la suivante :

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	À plus d'un an	Total
Instruments financiers dérivés de change	-13 138	42 392	**29 254**

L'impact en résultat et en capitaux propres sur la période de la variation de juste valeur des instruments de couverture est le suivant :

(en milliers d'euros)	**31.12.2022**	**Impact en capitaux propres (1)**	**Impact en résultat opérationnel**	**Impact en résultat financier (2)**	**31.12.2023**
Instruments dérivés de change	-87 933	99 636	11 758	5 793	**29 254**

(1) comptabilisation dans la rubrique produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, part des sociétés intégrées globalement.
(2) variation de juste valeur des instruments de couverture de change non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

La valeur de marché des instruments dérivés au 31 décembre 2023 traduit une amélioration du cours du portefeuille de couverture.

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de déterminer l'impact d'une variation du cours du dollar US par rapport à l'euro de plus ou moins 10 centimes.

Valeur de marché du portefeuille (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	
Position nette au bilan	29 254	
Cours du dollar à la clôture	1,1050 $/€	
Cours du dollar à la clôture +/- 10 centimes	1,0050 $/€	1,2050 $/€
Variation de la position nette au bilan (1)	-186 780	+155 779
Impact en résultat	*-10 407*	*+8 679*
Impact en capitaux propres	*-176 373*	*+147 100*

(1) données calculées à partir des conditions de marché existantes aux dates d'arrêté. Elles ne sont pas représentatives des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

23.3.2. Risque de taux

Le groupe est exposé à la variabilité des taux d'intérêts notamment au travers de ses placements à taux variables.

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**		
	Taux fixe	**Taux variable**	**Total**
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	5 221 373	2 150 187	7 371 560
Dettes financières (hors dettes de location)	0	-77 861	-77 861
Exposition nette au risque de taux	**5 221 373**	**2 072 326**	**7 293 699**

Une hausse de 1 point des taux d'intérêts appliqués à la trésorerie moyenne du Groupe aurait eu en 2023 un impact positif sur les produits financiers de 21 236 milliers d'euros.

Note 24 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe portent essentiellement sur ses activités opérationnelles et se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Engagements donnés dans le cadre de contrats commerciaux	18 495 315	15 740 867
Avals et cautions	190 508	68 502
Engagements donnés garantis par des cautions bancaires	4 381 718	3 617 843
Engagements donnés	**23 067 541**	**19 427 212**

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Carnet de commandes	38 508 477	35 008 039
Autres engagements reçus dans le cadre de contrats commerciaux	2 358 680	2 011 281
Sûretés réelles	31 659	56 605
Garanties Bpifrance Assurance Export	6 140	10 601
Engagements reçus garantis par des cautions bancaires	81 012	44 637
Engagements reçus	**40 985 968**	**37 131 163**

La répartition du carnet de commandes par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	Moins de trois ans	Trois à cinq ans	A plus de cinq ans	**Total**
Carnet de commandes	17 759 858	9 630 464	11 118 155	**38 508 477**

La principale typologie de contrat constituant le carnet de commandes est le contrat « Rafale Export ». La variation du carnet de commandes sur la période s'explique essentiellement par les entrées en vigueur sur l'exercice des contrats Rafale France (42 Rafale) et Rafale Indonésie (18 Rafale).

Note 25 - Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas d'actifs ou passifs éventuels au 31 décembre 2023.

Note 26 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec le Groupe sont :

- le Groupe industriel Marcel Dassault et ses filiales,
- les sociétés mises en équivalence dont le groupe Thales et ses filiales,
- le président-directeur général et le directeur général délégué de Dassault Aviation,
- les administrateurs de Dassault Aviation.

Termes et conditions des transactions avec les parties liées

Les ventes et achats sont réalisés au prix de marché. Les soldes à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Pour l'exercice 2023, le Groupe n'a pas enregistré de provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.1. Détail des transactions

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits	1 256	7 483
Charges	648 882	1 615 416
Créances	1 267 356	1 493 275
Dettes	260 020	199 616

La majorité des charges et créances sont réalisées avec Thales, commettant sur les contrats Rafale Export sur lesquels Dassault Aviation est principal.

26.2. Rémunération des dirigeants et avantages assimilés

Les rémunérations et avantages assimilés versés par le Groupe Dassault Aviation aux mandataires sociaux se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Rémunérations fixes	3 326	3 163
Jetons de présence	452	487
Avantages en nature	20	19
Attribution d'actions de performance	4 669	2 614
Rémunérations des dirigeants et avantages assimilés	**8 467**	**6 283**

Note 27 - Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe est de 13 174 personnes en 2023. Il était de 12 461 personnes en 2022.

Note 28 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes du Groupe au 31 décembre 2023 comptabilisés en charges sur les exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	PwC		Mazars	
	2023	2022	2023	2022
Certification des comptes (1)	356	347	653	626
Services autres que la certification des comptes (2)	0	15	159	156
Honoraires des commissaires aux comptes	**356**	**362**	**812**	**782**

(1) ces honoraires concernent principalement la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des comptes statutaires de Dassault Aviation et de ses filiales et le respect des règlementations au plan local.
(2) ces honoraires concernent principalement les prestations relatives aux vérifications de la déclaration de performance extra-financière, l'émission d'attestations ainsi que des consultations techniques.

Note 29 - Évènements postérieurs à la clôture

Aucun autre évènement significatif pouvant avoir un impact sur les comptes n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Dassault Aviation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Dassault Aviation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié	*Notre réponse*
Comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense *(Notes 1.8.12, 1.8.16, 12.2, 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés)* Une part significative du chiffre d'affaires consolidé de Dassault Aviation est réalisée au travers de contrats Défense pour lesquels le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés suivant les principes édictés dans la note 1.8.16 « Chiffre d'affaires et Résultats » de l'annexe aux comptes consolidés. L'analyse des contrats Défense, qui représentent au 31 décembre 2023 un montant de 2 979,7 millions d'euros, soit 62% de l'activité du Groupe, nécessite une part importante de jugement afin d'identifier les obligations de prestations prévues au contrat, l'allocation du prix de transaction à chacune des obligations de prestations, l'existence ou non d'une composante de financement et d'une composante variable de prix et la détermination du rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires (à l'avancement ou à l'achèvement). Par ailleurs, le résultat à terminaison sur les contrats Défense, ainsi que les éventuelles provisions pour perte à terminaison et provisions pour risques et charges à la date de clôture dépendent de la capacité de l'entité : • à mesurer les coûts encourus sur un contrat et, • à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Les estimations des coûts restant à engager s'appuient sur un processus de suivi des programmes assuré par la Direction de Programmes et la Direction Financière sous le contrôle de la Direction Générale. Les estimations des résultats à terminaison des contrats sont mises à jour à chaque clôture de comptes. La comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaitre des contrats Défense est considérée comme un point clé de l'audit en raison du haut degré de jugement et d'estimations requis pour la détermination des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison des contrats, et par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés.	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des coûts et d'évaluation des marges à terminaison. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimé pertinents pour notre audit. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les contrôles relatifs aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts à encourir sur les contrats ; • Mener des entretiens avec les responsables de suivi des programmes et la Direction Financière et réaliser des tests sur pièces sélectionnées par sondage, sur la base d'un échantillon de contrats les plus contributeurs au résultat de la période, afin : - d'apprécier la pertinence des analyses menées par le Groupe pour déterminer les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment sur l'identification des obligations de performance, l'évaluation de l'aspect significatif ou non de la composante de financement, de l'allocation du prix de transaction entre les obligations de performance et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires, - de confirmer l'exécution des prestations du contrat lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement, - de tester les coûts encourus et ainsi corroborer le degré d'avancement retenu lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement ; • d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées pour la détermination des résultats à terminaison, des provisions pour risques et charges, et tester par sondage les données et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que les calculs effectués. • Rapprocher les données comptables avec leur suivi analytique opérationnel pour ces mêmes contrats ; • Vérifier la correcte allocation analytique des coûts aux contrats ; • Rapprocher les données de base utilisées pour déterminer les impacts d'IFRS 15 sur les états financiers et le carnet de commandes avec les données comptables et contractuelles.

	Pour une sélection de contrats dont le résultat à terminaison a évolué de manière significative par rapport aux estimations antérieures, nous avons recherché à comprendre l'origine des évolutions constatées dans le but de les corroborer avec des justifications techniques et opérationnelles sur la base de notre expérience et d'entretiens avec les directions concernées.

Risque identifié	***Notre réponse***
Évaluation des provisions pour garantie *Notes 1.8.12 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés)* Dassault Aviation assortit ses livraisons d'aéronefs de garanties contre les défauts matériels ou de logiciels et est soumis à l'obligation de corriger les non-conformités réglementaires identifiées après la livraison des matériels. Ces garanties constituent donc pour le Groupe un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus dès la livraison de l'avion. L'estimation des provisions est fondée d'une part, sur les données et coûts observés par modèle d'avion et type d'opérations prises en garantie, et d'autre part sur les coûts estimés, notamment par des devis de spécialistes, de traitement des dysfonctionnements et non-conformités réglementaires. Compte tenu de la flotte en service et de la diversité des coûts potentiellement à encourir, les provisions pour garanties font l'objet de modèles complexes impliquant le jugement de plusieurs Directions Opérationnelles. L'évaluation de ces engagements par la Direction a conduit Dassault Aviation à comptabiliser des provisions pour garanties à hauteur de 878,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit en raison : • du niveau élevé de jugement requis pour leur détermination, • de la complexité de leur évaluation, • de leur montant significatif, • et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés si leurs estimations devaient varier.	À partir de discussions avec les directions opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des risques à garantir ainsi que des procédures mises en place pour déterminer les coûts et les autres données servant de base à l'évaluation des provisions pour garantie. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles clés que nous avons estimé pertinents pour notre audit. En outre, nos travaux ont consisté à : • apprécier la pertinence de la méthodologie de provisionnement retenue par la Direction du Groupe et les jugements exercés par celle-ci, • apprécier, notamment par entretiens avec les directions opérationnelles concernées, le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garantie, • tester par sondage les données sources et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que l'exactitude des calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et règlementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DASSAULT AVIATION par vos assemblées générales du 19 juin 1990 pour le cabinet Mazars et du 12 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la trente-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Edouard Demarcq	Erwan Candau

Comptes annuels société mère au 31 décembre 2023

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2023			31.12.2022
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2	153 559	-135 144	18 415	14 957
Immobilisations corporelles	2	1 847 272	-906 858	940 414	820 566
Immobilisations financières	3	3 025 230	-58 010	2 967 220	2 474 333
Total actifs immobilisés		**5 026 061**	**-1 100 012**	**3 926 049**	**3 309 856**
Stocks et en-cours	4	5 212 714	-347 734	4 864 980	3 608 815
Avances et acomptes versés sur commandes		4 699 869	0	4 699 869	2 995 029
Créances clients et comptes rattachés	6	1 215 141	-56 423	1 158 718	1 470 853
Autres créances et comptes de régularisation	6	651 859	0	651 859	559 865
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	9	5 323 024	0	5 323 024	4 901 643
Disponibilités		522 026	0	522 026	3 168 126
Total actifs circulants		**17 624 633**	**-404 157**	**17 220 476**	**16 704 331**
Total actif		**22 650 694**	**-1 504 169**	**21 146 525**	**20 014 187**

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Capital	10, 13	64 642	66 790
Primes d'émission		0	137 186
Réserves	12	3 185 360	3 193 426
Résultat de l'exercice		434 959	540 142
Subventions d'investissements		645	870
Provisions réglementées	14	159 827	141 780
Total capitaux propres	13	**3 845 433**	**4 080 194**
Provisions pour risques et charges	14	**1 563 505**	**1 662 895**
Emprunts et dettes financières (1)	15	77 305	97 267
Avances et acomptes reçus sur commandes		13 459 406	11 856 291
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	986 645	1 059 364
Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	1 214 231	1 258 176
Total dettes		**15 737 587**	**14 271 098**
Total passif		**21 146 525**	**20 014 187**
(1) dont concours bancaires courants :		0	0

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	**2023**	**2022**
Chiffres d'affaires	20	**4 101 265**	**6 305 411**
Variation des en-cours de production		902 177	126 917
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		729 670	704 287
Autres produits		106 520	99 985
Produits d'exploitation		**5 839 632**	**7 236 600**
Achats consommés		-3 362 227	-4 321 047
Charges de personnel		-942 963	-868 060
Autres charges d'exploitation		-455 562	-441 449
Impôts et taxes		-54 582	-56 550
Dotations aux amortissements	2	-95 364	-93 741
Dotations aux provisions	14	-653 706	-742 493
Charges d'exploitation		**-5 564 404**	**-6 523 340**
Résultat d'exploitation		**275 228**	**713 260**
Résultat financier	22	**364 319**	**139 811**
Résultat courant		**639 547**	**853 071**
Résultat exceptionnel	23	-35 249	-17 762
Participation et intéressement des salariés		-134 455	-167 752
Impôts sur les résultats	24	-34 884	-127 415
Résultat net		**434 959**	**540 142**

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2022
I – Flux de trésorerie des opérations d'exploitation			
Résultat net		434 959	540 142
Annulation des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	23	17 164	487
Montant net des dotations et reprises aux comptes d'amortissements et de provisions (à l'exclusion de celles liées au Besoin en Fonds de Roulement)	2, 14	8 652	148 761
Capacité d'autofinancement		**460 775**	**689 390**
Variation des stocks et en-cours (valeur nette)	4	-1 256 165	-358 544
Variation des avances et acomptes versés		-1 704 840	-1 573 364
Variation des créances clients et comptes rattachés (valeur nette)	6	312 135	-215 527
Variation des autres créances, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	6	-91 190	767 354
Variation des avances et acomptes reçus		1 603 115	6 356 041
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		-72 719	73 841
Variation des autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	-43 945	-909 500
Augmentation (-) ou diminution (+) du Besoin en Fonds de Roulement		**-1 253 609**	**4 140 301**
Total I		**-792 834**	**4 829 691**
II – Flux de trésorerie des opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-221 828	-139 223
Acquisitions d'immobilisations financières	3	-991 814	-73 430
Variation des subventions d'investissements		-225	-273
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	2, 3, 23	490 290	51 731
Total II		**-723 577**	**-161 195**
III – Flux de trésorerie des opérations de financement			
Variation du capital	13	-2 148	0
Variation des autres fonds propres	13	-439 809	-15
Augmentation des dettes financières	15	2 441	21 752
Remboursement des dettes financières	15	-22 403	-21 528
Dividendes versés au cours de l'exercice	32	-245 585	-207 184
Total III		**-707 504**	**-206 975**
Variation de la trésorerie nette (I + II + III)		**-2 223 915**	**4 461 521**
Trésorerie nette à l'ouverture (1)		8 066 648	3 605 127
Trésorerie nette à la clôture (1)		5 842 733	8 066 648

(1) la trésorerie correspond aux postes du bilan suivants :
[disponibilités] + [valeurs mobilières de placement brutes] – [concours bancaires courants]

Notes aux comptes société mère

Généralités

1 Règles et méthodes comptables

Actif

2 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1. Immobilisations incorporelles
2.2. Immobilisations corporelles

3 Immobilisations financières

4 Stocks et en-cours

5 Intérêts sur éléments de l'actif

6 Créances clients et autres créances

6.1. Détail
6.2. Échéancier – valeur brute

7 Produits à recevoir

8 Charges et produits constatés d'avance

9 Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Passif

10 Capital social et actions propres

10.1. Capital social
10.2. Actions propres
10.3. Paiements en actions

11 Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

12 Réserves

12.1. Réserves
12.2. Réserves d'écarts de réévaluation

13 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

13.1 Résultat de l'exercice
13.2 Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice

14 Provisions

14.1. État des provisions
14.2. Détail des provisions pour risques et charges

15 Emprunts et dettes financières

16 État des échéances des dettes

17 Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

18 Charges à payer

19 Éléments concernant les entreprises liées

Compte de résultat

20 Chiffre d'affaires

21 Charges de recherche et développement

22 Résultat financier

23 Résultat exceptionnel

Informations complémentaires

24 Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

25 Engagements hors bilan

26 Actifs et passifs éventuels

27 Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

28 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

29 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

30 Rémunération des mandataires sociaux

31 Effectif moyen

32 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

33 Évènements postérieurs à la clôture

DASSAULT AVIATION
9, Rond-Point des Champs-Élysées Marcel Dassault - 75008 Paris

société anonyme au capital de 64 641 892,80 euros, cotée et immatriculée en France
712 042 456 RCS PARIS

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

1.1.1. Cadre général

Les états financiers de la société mère au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 05 mars 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 16 mai 2024. Les comptes individuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des normes comptables.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels sont comparables d'un exercice à l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des états financiers de la Société conduit la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits au bilan et au compte de résultat. Ces estimations concernent notamment :

- les résultats sur les contrats en cours,
- la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des dépréciations.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à l'arrêté des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

1.1.2. Impact du contexte géopolitique mondial

La guerre en Ukraine, déclenchée par la Russie le 24 février 2022, a provoqué une importante crise sectorielle sur la filière aéronautique, entraînant des pénuries et de très fortes tensions sur les approvisionnements et risquant d'impacter durablement la Société, ses partenaires, ses sous-traitants et ses clients. Les règlements adoptés par l'Union Européenne et les États-Unis sont strictement appliqués par la Société, notamment l'interdiction de transactions commerciales et la restriction sur les transactions financières avec les entités ou personnes sanctionnées. Certaines entités du réseau de maintenance en Europe ont été fortement impactées par la perte de la clientèle russe. Les implantations en Russie, le bureau à Moscou et la filiale de maintenance de Dassault Falcon Service, ont stoppé toute activité commerciale.

Au 31 décembre, les effets du conflit russo-ukrainien n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers de la Société.

1.2. Principes d'évaluation

1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés.
Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte, sauf pour les avions.

Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale d'un bien est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation du bien le justifient.

Les durées d'utilité initiales s'établissent comme suit :

Logiciels	3-4 ans
Bâtiments industriels	20-25 ans
Immeubles de bureau	20-25 ans
Agencements et aménagements	7-15 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3-10 ans
Avions	10-15 ans
Matériel roulant	4 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans
Biens d'occasion	au cas par cas

1.2.2. Perte de valeur des actifs

La Société effectue un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par la Société.

La Société déprécie les immobilisations corporelles et incorporelles d'un actif lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle. Le montant de la dépréciation comptabilisée en résultat est égal à l'écart constaté entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif correspond au montant le plus élevé entre sa valeur vénale (diminuée des coûts de vente) et sa valeur d'usage.

La valeur d'usage est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les taux d'actualisation sont revus chaque année. Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation après impôts est de 9,8% (9,9% au 31 décembre 2022). La valeur d'usage est déterminée à partir de flux après impôts projetés résultant d'hypothèses économiques et de conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction et tient compte d'une valeur terminale.

1.2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les valeurs brutes sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires, à l'exception de celles qui ont fait l'objet de la réévaluation légale 1976. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Dassault Aviation évalue la valeur d'inventaire pour les titres de participation cotés selon le cours de bourse moyen du mois de clôture et pour les titres non côtés, en l'absence d'éléments de valorisation externes, selon la quote-part de situation nette ou la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Concernant la participation détenue dans Thales, lorsqu'un test de dépréciation est effectué, les hypothèses opérationnelles et financières utilisées proviennent directement de la direction de Thales.

1.2.4. Stocks et en-cours

Les articles entrant en stock de matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sont évalués au coût d'acquisition pour les articles achetés et au coût de production pour les articles fabriqués. Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré, à l'exception des avions d'occasion qui sont sortis à leur coût d'acquisition. Les en-cours sont évalués en coût de production et ne comprennent pas de coûts anormaux de production.

Les stocks et en-cours sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur valeur constatée dans les comptes.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Elle prend en compte l'obsolescence technique ou commerciale des articles et les risques liés à leur faible rotation.

1.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La Société n'a pas été amenée à comptabiliser de dépréciations significatives, les créances commerciales militaires étant constituées de clients étatiques, et la grande majorité des ventes de Falcon étant réalisées au comptant.

1.2.6. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés pour le montant reçu. Les frais de transaction sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.2.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour hausse des prix et les amortissements dérogatoires.

1.2.8. Provisions pour risques et charges

<u>Provisions pour garantie et autres risques rattachés au contrat</u>

Dans le cadre des contrats de vente ou marchés, Dassault Aviation a des obligations formelles liées aux matériels, produits et / ou prestations (développements logiciels, intégration systèmes, etc.) livrés.

Ces obligations peuvent être distinguées entre :

- garantie « courante » : remise en état des matériels défectueux au cours de leur période de garantie contractuelle ou par obligation implicite, traitement des dysfonctionnements matériels ou logiciels identifiés après qualification et mise à disposition des utilisateurs, …
- garantie « réglementaire » : traitement par le constructeur de toute évolution du cadre réglementaire décidée par les autorités de la réglementation ou de toute non-conformité réglementaire identifiée par le constructeur ou un utilisateur après livraison des matériels ou produits livrés,
- autres risques liés à l'exécution du contrat.

La détermination du montant des provisions s'effectue principalement comme suit :
- sur la base du retour d'expérience des coûts constatés,
- sur la base de devis établis par les spécialistes des métiers concernés.

Coût des départs à la retraite et prestations assimilées

Les engagements envers le personnel en matière de coût des départs à la retraite et des prestations assimilées sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les taux utilisés ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la duration des engagements évalués.

Les écarts actuariels, ou analysés comme tels, sont intégralement comptabilisés en résultat d'exploitation dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. La provision qui apparait au bilan correspond au montant de l'engagement total net des montants externalisés.

1.2.9. Instruments de couvertures

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change.

Les risques de change résultent essentiellement des ventes réalisées en dollars US. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

La société a revu le caractère hautement probable des flux associés aux instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture et n'a pas détecté d'indice remettant en cause cette position à fin décembre 2023.
Les effets de la couverture, y compris le report / déport, sont comptabilisés au rythme de l'élément couvert et suivent le même classement que ce dernier, à savoir le résultat d'exploitation.

Les primes payées ou encaissées sur les achats ou ventes éventuelles d'options ne sont portées en résultat qu'à l'échéance de ces options.

Les instruments de couverture couvrant des positions bilancielles font l'objet d'une comptabilisation en instruments de trésorerie.

1.2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur en euros à la date de l'opération de paiement ou d'encaissement, à l'exception des flux nets associés à la couverture de change globale, qui sont comptabilisés au cours de cette couverture pour l'année.

Les créances et les dettes en devises non soldées sont réévaluées en euros sur la base du cours de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires :

- à l'actif du bilan, écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan, écart de conversion passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Une position globale de change est calculée par échéance des créances et dettes non couvertes. Quand une position globale de change par échéance est une perte latente, une provision est constituée à hauteur de ce risque.

Les écarts de conversion sur les disponibilités au 31 décembre sont portés au compte de résultat.

1.2.11. Chiffre d'affaires et résultats

Les résultats à terminaison sont déterminés à partir des estimations de chiffre d'affaires et des coûts à terminaison (prenant en compte les prévisions des directions de programmes) qui sont revus au fur et à mesure de l'avancement des contrats et tiennent compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées dès qu'elles sont connues.

Contrats de vente de biens et de développement

Le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés lorsque Dassault Aviation a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société.

En règle générale, le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des biens ou des prestations de développement. Les coûts correspondants sont valorisés sur la base du résultat à terminaison estimé au contrat. Si les coûts estimés sont inférieurs aux coûts constatés, la différence est stockée en en-cours. Si les coûts estimés sont supérieurs aux coûts constatés, une provision pour travaux restant à venir est constatée à la clôture.

Autres contrats de services

Les produits relatifs aux autres prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des coûts engagés. Les résultats sont constatés au fur et à mesure de cet avancement s'ils peuvent être déterminés de façon fiable.

Les contrats impliquant les commettants et pour lesquels Dassault Aviation est seul signataire font l'objet d'une comptabilisation de la totalité du chiffre d'affaires et des charges correspondantes (y compris la part des commettants).

1.2.12. Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Le poste comprend des dépôts à terme à plus de 3 mois et des titres de créances que la Société n'a pas l'intention de convertir en trésorerie à court terme pour ses besoins opérationnels. Le poste comprend également des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective. L'impôt sur les dites plus-values latentes est enregistré en charges constatées d'avance jusqu'à prise en compte de la plus-value en résultat financier.

Cette méthode qui déroge au principe de non constatation partielle d'impôts différés a été adoptée pour donner une image plus fidèle du résultat de la Société.

Les moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation.

1.2.13. Actions propres

La valeur d'inventaire des actions propres à la clôture de l'exercice est déterminée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat, une dépréciation est comptabilisée, à l'exception des titres en voie d'annulation ou des actions détenues en vue de leur attribution dans le cadre d'un plan déterminé.

1.3. Intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d’intégration fiscale en 1999, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe d’intégration comprend Dassault Aviation, Dassault Aéro Service et Dassault Aviation Participations.

Cette intégration fiscale est renouvelable tacitement par période de cinq exercices.

Par convention, son incidence est neutre sur les résultats des sociétés intégrées : les charges d'impôts sont prises en compte par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2023
Valeur brute					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	141 208	10 470	-603	500	151 575
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	539	1 945	0	-500	1 984
	141 747	**12 415**	**-603**	**0**	**153 559**
Amortissements					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	-126 790	-8 957	603	0	-135 144
	-126 790	**-8 957**	**603**	**0**	**-135 144**
Valeur nette					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	14 418				16 431
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	539				1 984
Total	**14 957**	**3 458**	**0**	**0**	**18 415**

2.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2023
Valeur brute					
Terrains	137 783	9 401	-391	419	147 212
Constructions	655 967	22 905	-6 680	35 467	707 659
Installations techniques, matériel et outillage	636 525	23 710	-30 474	23 266	653 027
Autres immobilisations corporelles	109 713	1 040	-4 658	1 830	107 925
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	140 074	152 357	0	-60 982	231 449
	1 680 062	**209 413**	**-42 203**	**0**	**1 847 272**
Amortissements					
Terrains	-9 075	-1 274	54	0	-10 295
Constructions	-287 269	-37 698	5 674	0	-319 293
Installations techniques, matériel et outillage	-479 280	-44 131	29 281	0	-494 130
Autres immobilisations corporelles	-83 872	-3 304	4 036	0	-83 140
	-859 496	**-86 407**	**39 045**	**0**	**-906 858**
Dépréciations (1)					
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Valeur nette					
Terrains	128 708				136 917
Constructions	368 698				388 366
Installations techniques, matériel et outillage	157 245				158 897
Autres immobilisations corporelles	25 841				24 785
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	140 074				231 449
Total	**820 566**	**123 006**	**-3 158**	**0**	**940 414**

(1) tests de dépréciation des immobilisations corporelles (cf. note 1 des règles et méthodes comptables) :

- Aucune dépréciation sur les avions immobilisés n'a été constituée au 31 décembre 2023.
- En l'absence d'indication objective de perte de valeurs, les autres immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2023.

Note 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2023
Filiales et participations (1)	2 392 664	319 024	-24 974	398	2 687 112
Créances rattachées à des participations	22 996	1 076	-4 542	0	19 530
Autres titres immobilisés	106 378	670 007	-474 076	-398	301 911
Prêts	1 386	0	-131	0	1 255
Autres immobilisations financières	14 288	1 707	-573	0	15 422
Total	**2 537 712**	**991 814**	**-504 296**	**0**	**3 025 230**
Dépréciations	-63 379	-57 856	63 225	0	-58 010
Valeur nette	**2 474 333**	**933 958**	**-441 071**	**0**	**2 967 220**

(1) dont Thales : 2 285 868 milliers d'euros.

Cours de bourse de l'action Thales et test de dépréciation
Sur la base du cours de bourse de l'action Thales au 31 décembre 2023, soit 133,95 euros par action, la participation de Dassault Aviation dans Thales est valorisée à 7 334 millions d'euros.

En l'absence d'indication objective de perte de valeur, les titres Thales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2023.

État des échéances des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	19 530	18 851	679
Prêts	1 255	105	1 150
Autres immobilisations financières	15 422	145	15 277
Total	**36 207**	**19 101**	**17 106**

Informations relatives aux filiales, participations et autres titres immobilisés

La Société publiant des comptes consolidés, le tableau des filiales, participations et autres titres immobilisés est présenté sous une forme agrégée.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales					
Filiales françaises	119 156	119 156	0	0	0
Filiales étrangères	233 015	217 015	0	188 244	734
Total	**352 171**	**336 171**	**0**	**188 244**	**734**
Participations et autres titres immobilisés					
Sociétés françaises	2 589 446	2 587 552	0	0	161 286
Sociétés étrangères	47 406	7 444	19 530	0	0
Total	**2 636 852**	**2 594 996**	**19 530**	**0**	**161 286**
Total général	**2 989 023**	**2 931 167**	**19 530**	**188 244**	**162 020**

Note 4 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	**Dépréciation**	**Net**	**Net**
Matières premières	428 349	-79 528	348 821	238 473
En-cours de production	3 308 926	0	3 308 926	2 406 749
Produits intermédiaires et finis	1 475 439	-268 206	1 207 233	963 593
Total	**5 212 714**	**-347 734**	**4 864 980**	**3 608 815**

La hausse des stocks et en-cours est principalement liée à l'exécution des contrats Défense et à la montée en puissance du Falcon 6X.

Note 5 - Intérêts sur éléments de l'actif

Il n'y a pas d'intérêt inclus dans la valeur des stocks et en-cours.

Note 6 - Créances clients et autres créances

6.1. Détail

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	**Dépréciation**	**Net**	**Net**
Clients et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	1 215 141	-56 423	1 158 718	1 470 853
	1 215 141	**-56 423**	**1 158 718**	**1 470 853**
Autres créances et comptes de régularisation				
Autres créances	373 207	0	373 207	317 204
Charges constatées d'avance	271 167	0	271 167	224 311
Comptes de régularisation	7 485	0	7 485	18 350
	651 859	**0**	**651 859**	**559 865**
Total	**1 867 000**	**-56 423**	**1 810 577**	**2 030 718**

La part des créances échues non dépréciées fait l'objet d'un suivi individuel régulier.

6.2. Échéancier - valeur brute

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022		
	Total	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**	**Total**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Clients et comptes rattachés (1)	1 215 141	1 166 409	48 732	1 533 690	1 456 522	77 168
Autres créances	373 207	373 207	0	317 204	317 204	0
Charges constatées d'avance (2)	271 167	193 982	77 185	224 311	173 165	51 146
Comptes de régularisation	7 485	7 485	0	18 350	18 350	0
Total	**1 867 000**	**1 741 083**	**125 917**	**2 093 555**	**1 965 241**	**128 314**

(1) dont créances représentées par des effets de commerce : 6 463 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 11 159 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
(2) cf. note 8.

Note 7 - Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Créances rattachées aux participations	92	101
Créances clients et comptes rattachés	518 175	624 880
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	59 561	22 792
Disponibilités	19	620
Total	**577 847**	**648 393**

Note 8 - Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Produits d'exploitation	723 021	730 452
Charges d'exploitation (1)	271 167	224 311
(1) dont IS sur plus-values latentes	149 539	143 087

Note 9 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur au bilan (1)	5 299 302	4 874 161
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur de marché	5 707 371	5 257 245

(1) déduction faite des actions propres comptabilisées en valeurs mobilières de placement (cf. note 10).

Le poste comprend des dépôts à terme à plus de 3 mois et des titres de créances que la Société n'a pas l'intention de convertir en trésorerie à court terme pour ses besoins opérationnels. Le poste comprend également des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Note 10 - Capital social et actions propres

10.1. Capital social

Par décision des conseils d'administration du 8 mars 2023, du 16 mai 2023 et du 20 juillet 2023, le capital a été réduit par annulation de 2 684 664 actions propres.
Le capital social s'élève à 64 642 milliers d'euros et se compose de 80 802 366 actions ordinaires de 0,8 euros chacune au 31 décembre 2023.

10.2. Actions propres

Les mouvements sur actions propres sont détaillés ci-dessous :

(en nombre de titres)	2023	2022
Actions propres au 1er janvier	**689 502**	**310 130**
Achats d'actions propres	3 813 303	409 072
Annulations d'actions	-2 684 664	0
Paiements en actions	-38 364	-29 700
Actions propres au 31 décembre	**1 779 777**	**689 502**

En 2023, Dassault Aviation a acquis 3 813 303 actions pour un montant total de 660 312 milliers d'euros (prix moyen de 173,16 euros par action). En 2022, Dassault Aviation avait acquis 409 072 actions pour un montant total de 53 373 milliers d'euros (prix moyen de 130,47 euros par action).

Depuis la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales du 18 mai 2022 et du 16 mai 2023, 4 222 375 actions ont ainsi été rachetées dont 2 684 664 actions ont été annulées en 2023. Le solde de 1 537 711 actions détenues par la société a été affecté à l'objectif d'annulation par le conseil d'administration du 5 mars 2024. Ces actions sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

Les 242 066 actions propres restantes détenues au 31 décembre 2023 restent affectées à d'éventuelles attributions d'actions de performance et un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché. Ces actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

10.3. Paiement en actions

Des actions de performance ont été attribuées aux mandataires au cours des conseils d'administration des 3 mars 2022 et 8 mars 2023 (caractéristiques des plans décrites au paragraphe 5.5 du rapport de gestion du conseil d'administration).

Les actions attribuées, non encore acquises, sont soumises à des conditions de performance.

Date de décision d'attribution	Période d'acquisition	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions livrées en 2023	Nombre d'actions annulées (1)	Soldes d'actions de performance au 31.12.2023
03.03.2022	Du 03.03.2022 au 02.03.2023	34 500	38 364	0	0
08.03.2023	Du 08.03.2023 au 07.03.2024	39 900	0	0	39 900

(1) actions annulées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Note 11 - Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

	%
Groupe industriel Marcel Dassault (GIMD) 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault 75008 Paris	65,75%

Note 12 - Réserves

12.1. Réserves

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Écarts de réévaluation	4 121	4 121
Réserve légale	6 464	6 679
Report à nouveau	3 174 775	3 182 626
Total	**3 185 360**	**3 193 426**

12.2. Réserves d'écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	Variation de la réserve de réévaluation			
	31.12.2022	Mouvements 2023		31.12.2023
		Diminutions dues aux cessions	Autres variations	
Terrains	3 600	0	0	3 600
Participations	521	0	0	521
Total	**4 121**	**0**	**0**	**4 121**
Réserve de réévaluation (1976)	**4 121**	**0**	**0**	**4 121**

Note 13 - Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

13.1. Résultat de l'exercice

	2023	2022
Résultat comptable		
Milliers d'euros	434 959	540 142
Euros par action	5,38	6,47
Variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice		
Milliers d'euros	-424 135	14 106
Euros par action	-5,25	0,17
Dividendes		
Milliers d'euros	266 068 (1)	249 234 (2)
Euros par action	3,37 (1)	3,00 (2)

(1) les dividendes ont été calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 5 mars 2024.
(2) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été versés pour 245 585 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

13.2. Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	Avant affectation résultat 2022 31.12.2023		Après affectation résultat 2022 31.12.2023
A -			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2022 hors résultat de l'exercice	3 540 052		3 540 052
2. Résultat 2022 avant affectation	540 142		
3. Affectation du résultat 2022 à la situation nette par l'A.G.O.			294 557
4. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023	4 080 194		3 834 609
B - Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2023			**0**
1. Variation du capital		0	
2. Variation des autres postes		0	
C - (= A4 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023			**3 834 609**
D - Variation en cours d'exercice hors résultat 2023			**-424 135**
1. Variation du capital		-2 148	
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau		-439 809	
3. Contreparties de réévaluation - réserve		0	
4. Variation des provisions réglementées et subventions d'investissements		17 822	
5. Autres variations		0	
E - Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2023 hors résultat 2023 avant A.G.O. (= C + D)			**3 410 474**
F - Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 hors résultat 2023 (= E - C)			**-424 135**

Note 14 - Provisions

14.1. État des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations		Reprises		Autres	31.12.2023
Provisions réglementées							
Pour hausse des prix	63 190	17 978	(3)	-7 582	(3)	0	73 586
Amortissements dérogatoires	78 572	20 433	(3)	-12 782	(3)	0	86 223
Plus-values réinvesties	18	0	(3)	0	(3)	0	18
	141 780	**38 411**		**-20 364**		**0**	**159 827**
Provisions pour risques et charges							
D'exploitation	1 662 895	249 549	(1)	-348 939	(1)	0	1 563 505
Financiers	0	0	(2)	0	(2)	0	0
Exceptionnels	0	0	(3)	0	(3)	0	0
	1 662 895	**249 549**		**-348 939**		**0**	**1 563 505**
Dépréciations							
Sur immobilisations incorporelles	0	0	(1)	0	(1)	0	0
Sur immobilisations corporelles	0	0	(1)	0	(1)	0	0
Sur immobilisations financières	63 379	57 856	(2)	-63 225	(2)	0	58 010
Sur stocks et en-cours	317 894	347 734	(1)	-317 894	(1)	0	347 734
Clients et comptes rattachés	62 837	56 423	(1)	-62 837	(1)	0	56 423
Sur valeurs mobilières de placement	0	0	(2)	0	(2)	0	0
	444 110	**462 013**		**-443 956**		**0**	**462 167**
Total	**2 248 785**	**749 973**		**-813 259**		**0**	**2 185 499**

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation	653 706	(1)	-729 670	(1)
	{ - financières	57 856	(2)	-63 225	(2)
	{ - exceptionnelles	38 411	(3)	-20 364	(3)
		749 973		**-813 259**	

14.2. Détail des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2023
D'exploitation					
Coûts des départs à la retraite et charges de rémunération (1)	108 649	96 491	-108 137	0	97 003
Congés de fin de carrière	951	256	-461	0	746
Garantie (2)	932 000	87 800	-180 600	0	839 200
Autres risques rattachés aux contrats (2)	612 849	64 506	-51 295	0	626 060
Pour perte de change	8 446	496	-8 446	0	496
	1 662 895	**249 549**	**-348 939**	**0**	**1 563 505**
Financiers					
Divers	0	0	0	0	0
	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Exceptionnels					
Divers	0	0	0	0	0
	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Total des provisions pour risques et charges	**1 662 895**	**249 549**	**-348 939**	**0**	**1 563 505**

(1) provisions pour coûts des départs à la retraite et charges de rémunération :
Les engagements liés aux coûts des départs à la retraite sont calculés pour l'ensemble du personnel suivant la méthode des unités de crédits projetées. Ils sont provisionnés en totalité pour les obligations restant à courir.
La simulation de la projection de carrière est pondérée par la table de mortalité du code des assurances et par le taux de rotation du personnel constaté (variable suivant l'âge). Le coût des départs est fonction du nombre d'années d'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice par rapport à son espérance totale d'années de carrière (cf. principes d'évaluation 1.2.8.).
Le calcul prend en compte les hypothèses annuelles suivantes : taux d'actualisation de 2,6% et taux d'inflation de 2,4%.
Au 31 décembre 2023, le solde de la provision relative aux médailles du travail est de 3,1 millions d'euros.
(2) provisions pour garantie, autres risques rattachés aux contrats :
Les provisions tiennent compte de l'évolution de la flotte en service, des livraisons de la période et des obligations contractuelles induites par l'exécution des marchés.

Note 15 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	77 305	97 267
Total	**77 305**	**97 267**

(1) au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les dettes financières diverses comprennent essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué.

Note 16 - État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	77 305	22 362	54 847	96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	986 645	986 645	0	0
Dettes fiscales et sociales	314 738	314 738	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 656	28 656	0	0
Autres dettes	136 946	136 946	0	0
Total	**1 544 290**	**1 489 347**	**54 847**	**96**

(1) cf. note 15.
(2) dont dettes représentées par des effets de commerce : 107 045 milliers d'euros.

Note 17 - Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fiscales et sociales	314 738	274 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 656	26 512
Autres dettes	136 946	200 256
Produits constatés d'avance (1)	723 021	730 452
Comptes de régularisation passif	7 118	10 481
Instruments de trésorerie	3 752	16 314
Total	**1 214 231**	**1 258 176**

(1) cf. note 8.

Note 18 - Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Emprunts et dettes financières	1 323	566
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 271	561 907
Autres dettes et comptes de régularisation	338 743	357 722
Total	**881 337**	**920 195**

Note 19 - Éléments concernant les entreprises liées

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 20 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
A) Par produit :		
Ventes de biens	2 352 960	3 289 345
Ventes de services	1 748 305	3 016 066
Total	**4 101 265**	**6 305 411**
B) Par zone géographique :		
France	1 486 683	1 208 258
Export (1)	2 614 582	5 097 153
Total	**4 101 265**	**6 305 411**

(1) le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des contrats Rafale Export est comptabilisé sur une base brute (y compris la part des commettants).

Note 21 - Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont constatées et représentent :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Charges de recherche et développement	-498 592	-545 623

La stratégie et les axes d'efforts de la Société en matière de recherche et développement sont décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Note 22 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Produits de participation (1)	162 321	140 232
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	746	1 618
Autres intérêts et produits assimilés	187 668	34 561
Reprises sur dépréciation des titres de participation	44 962	20 000
Reprises sur dépréciation des autres titres immobilisés	18 263	11 433
Reprises sur dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	2 813
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 392	7
Produits financiers	**427 352**	**210 664**
Dotations pour dépréciation des titres de participation	-55 962	-44 962
Dotations pour dépréciation des autres titres immobilisés	-1 894	-18 263
Dotations pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0
Intérêts et charges assimilées	-5 177	-806
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	-6 822
Charges financières	**-63 033**	**-70 853**
Résultat financier	**364 319**	**139 811**

(1) en 2023, Thales a versé à la Société 117 670 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2022 et 43 616 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2023. En 2022, Thales avait versé 36 772 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2022 et 102 962 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2021.

Note 23 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits des cessions d'éléments d'actif		
- immobilisations incorporelles	0	1
- Immobilisations corporelles	6 921	50 841
- Immobilisations financières	36 167	0
	43 088	**50 842**
Autres produits exceptionnels	**52**	**116**
Reprises sur provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	7 582	8 560
- Amortissements dérogatoires	12 782	19 160
	20 364	**27 720**
Produits exceptionnels	**63 504**	**78 678**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**-90**	**-18**
Valeur comptable des éléments cédés		
- immobilisations incorporelles	0	-9
- Immobilisations corporelles	-3 158	-51 320
- Immobilisations financières	-57 094	0
	-60 252	**-51 329**
Autres charges exceptionnelles	**0**	**-2 979**
Dotations aux provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	-17 978	-16 728
- Amortissements dérogatoires	-20 433	-25 386
	-38 411	**-42 114**
Autres provisions exceptionnelles	**0**	**0**
Charges exceptionnelles	**-98 753**	**-96 440**
Résultat exceptionnel	**-35 249**	**-17 762**

Note 24 - Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts (IS)	Résultat après impôts
Résultat courant	639 547	-86 259	553 288
Résultat exceptionnel, participation et intéressement	-169 704	51 375	-118 329
Résultat net	469 843	-34 884 (1)	434 959

(1) dont Crédit d'Impôt Recherche : 33 014 milliers d'euros.

Note 25 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société portent essentiellement sur ses activités opérationnelles et se ventilent comme suit :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	18 712 224	15 878 461
Avals et cautions	188 244	68 502
Engagements garantis par des cautions bancaires	4 381 718	3 614 750
Total	**23 282 186**	**19 561 713**

Engagements reçus (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Carnet de commandes	33 925 891	31 237 010
Autres engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	2 358 680	2 011 281
Sûretés réelles	31 659	56 605
Garanties Bpifrance Assurance Export	6 140	10 601
Engagements garantis par des cautions bancaires	81 012	44 637
Total	**36 403 382**	**33 360 134**

Contrats de location simple (en milliers d'euros)	**Total**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Montant des paiements minimaux futurs non résiliables (non actualisés)	**46 051**	22 688	23 363

Les principaux contrats de location simple de la Société concernent des ensembles immobiliers de bureaux à usage industriel.

Note 26 - Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas d'actifs ou passifs éventuels au 31 décembre 2023.

Note 27 - Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

Dassault Aviation a un risque de change sur les ventes Falcon qui sont pour la quasi-totalité libellées en dollars US. Ce risque est couvert partiellement en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les instruments financiers détenus par Dassault Aviation sont valorisés ci-dessous à leur valeur de marché.

La valeur de marché correspond aux montants reçus ou payés en cas de résiliation totale du portefeuille, dont la contre-valeur en euros est calculée sur la base du cours du dollar à la clôture. Elle n'est pas représentative des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

La valeur de marché du portefeuille n'est donnée qu'à titre indicatif. Tous les dérivés souscrits par la Société le sont à des fins de couverture. Les options souscrites sont des dérivés avec composante d'optimisation sans prise de risque supplémentaire.

	31.12.2023		**31.12.2022**	
Valeur de marché	Milliers de dollars	Milliers d'euros	Milliers de dollars	Milliers d'euros
Options de change	-10 789	-9 764	-16 593	-15 557
Opérations à terme	43 115	39 018	-77 196	-72 376
Total	**32 326**	**29 254**	**-93 789**	**-87 933**

Test de sensibilité des instruments dérivés de change
Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de déterminer l'impact d'une variation du cours du dollar US par rapport à l'euro de plus ou moins 10 centimes.

Valeur de marché du portefeuille (en milliers d'euros)	**31.12.2023**	
Valeur de marché	29 254	
Cours du dollar à la clôture	1,1050 $/€	
Cours du dollar à la clôture +/- 10 centimes	1,0050 $/€	1,2050 $/€
Variation de la position nette au bilan (1)	-186 780	+155 779

(1) données calculées à partir des conditions de marché existantes aux dates d'arrêté. Elles ne sont pas représentatives des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

Note 28 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Résultat de l'exercice	434 959	540 142
Impôts sur les résultats	34 884	127 415
Résultat avant impôts	**469 843**	**667 557**
Amortissements dérogatoires	7 651	6 226
Provision pour hausse des prix	10 396	8 168
Variation des provisions réglementées	**18 047**	**14 394**
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	**487 890**	**681 951**

Note 29 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Provisions réglementées :		
- Pour hausse des prix	73 586	63 190
- Amortissements dérogatoires	86 223	78 572
- Plus-values réinvesties	18	18
Assiette des accroissements	**159 827**	**141 780**
Accroissements de la dette future d'impôts	***41 283***	***36 622***
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :		
- Participation des salariés	114 455	147 752
- Pour coûts des départs à la retraite	91 686	103 904
Autres décalages temporaires	1 061 518	1 036 871
Assiette des allègements	**1 267 659**	**1 288 527**
Allègements de la dette future d'impôts	***327 436***	***332 827***
Moins-values à long terme	0	0

Taux d'impôts au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est de 25,83%.

Note 30 - Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève à 7 465 247 euros pour 2023.

Note 31 - Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est de 9 481 personnes en 2023. Il s'élevait à 8 954 personnes en 2022.

Note 32 - Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros à l'exception du point 3/ en euros par action)	2019	2020	2021	2022	2023
1/ Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	66 790	66 790	66 790	66 790	64 642
b. Nombre d'actions émises	83 487 030	83 487 030	83 487 030	83 487 030	80 802 366
2/ Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	6 976 456	4 816 505	6 357 665	6 305 411	4 101 265
b. Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	929 034	81 763	989 954	842 877	501 921
c. Impôts sur les bénéfices	194 812	-34 285	139 883	127 415	34 884
d. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	490 290	175 761	364 323	540 142	434 959
e. Montant des bénéfices distribués (1)	0	102 689	207 883	249 234	266 068 (2)
3/ Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	8,79	1,39	10,18	8,57	5,78
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,87	2,11	4,36	6,47	5,38
c. Dividende versé à chaque action	0	1,23	2,49	3,00	3,37 (2)
4/ Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8 563	8 811	8 731	8 954	9 481
b. Salaires et traitements	517 276	514 106	539 291	556 323	604 529
c. Charges sociales	288 862	265 718	293 254	311 737	338 434
5/ Montant de la participation du personnel	**127 306**	**47 990**	**88 362**	**147 752**	**114 455**
6/ Montant de l'intéressement	**20 000**	**16 909**	**20 000**	**20 000**	**20 000**

(1) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été versés pour 245 585 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour 207 184 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pour 102 308 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues. Du fait du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de dividendes versés au titre des résultats 2019.
(2) les dividendes ont été calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 05 mars 2024.

Note 33 - Évènements postérieurs à la clôture

Aucun autre évènement significatif pouvant avoir un impact sur les comptes n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Dassault Aviation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dassault Aviation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	***Notre réponse***
Comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense *(Notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2, et 20 de l'annexe aux comptes annuels)* Comme décrit dans la note 1.2.11, les résultats à terminaison sur les contrats Défense, ainsi que les éventuelles provisions pour perte à terminaison et provisions pour risques et charges à la date de clôture dépendent de la capacité de l'entité : • à mesurer les coûts encourus sur un contrat et, • à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. • à l'achèvement lors du transfert à l'acquéreur des principaux risques et avantages pour les ventes de biens et pour certaines prestations de développement; • à l'avancement selon le degré d'avancement des coûts engagés pour les autres contrats de services. Les estimations des coûts restant à engager s'appuient sur un processus de suivi des programmes assuré par les Directions de programmes et la Direction Financière sous le contrôle de la Direction Générale. Les estimations des résultats à terminaison des contrats sont mises à jour à chaque clôture de comptes. La comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaitre des contrats Défense est considérée comme un point clé de l'audit en raison du haut degré de jugement et d'estimations requis pour la détermination des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison des contrats, et par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres.	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des coûts et d'évaluation des résultats à terminaison. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimés pertinents pour notre audit. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les contrôles relatifs aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts à encourir sur les contrats ; • Mener des entretiens avec les responsables de suivi des programmes et la Direction Financière et réaliser des tests sur pièces sélectionnées par sondage, sur la base d'un échantillon de contrats les plus contributeurs au résultat de la période, afin : - de confirmer l'exécution des prestations du contrat lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement ; - de tester les coûts encourus et ainsi corroborer le degré d'avancement retenu lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement ; - d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées pour la détermination des résultats à terminaison, des provisions pour risques et charges, et tester par sondage les données et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que les calculs effectués. - Rapprocher les données comptables avec leur suivi analytique opérationnel pour ces mêmes contrats ; • Vérifier la correcte allocation analytique des coûts aux contrats ; • Pour une sélection de contrats dont le niveau de résultat à terminaison a connu une évolution significative par rapport aux estimations antérieures, nous avons recherché à comprendre l'origine des évolutions constatées dans le but de les corroborer avec des justifications techniques et opérationnelles sur la base de notre expérience et d'entretiens avec les directions concernées ; Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2 et 20 de l'annexe aux comptes annuels.

Risque identifié	***Notre réponse***
Évaluation des provisions pour garantie *(Notes 1.2.8 et 14.2 de l'annexe aux comptes annuels)* Dassault Aviation assortit ses livraisons d'aéronefs de garanties contre les défauts matériels ou de logiciels et est soumis à l'obligation de corriger les non-conformités réglementaires identifiées après la livraison des matériels. Ces garanties constituent donc pour Dassault Aviation un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus dès la livraison de l'avion. L'estimation des provisions est fondée d'une part, sur les données et coûts observés par modèle d'avion et type d'opérations prises en garantie, et d'autre part sur les coûts estimés, notamment par des devis de spécialistes, de traitement des dysfonctionnements et non-conformités réglementaires. Compte tenu de la flotte en service et de la diversité des coûts potentiellement à encourir, les provisions pour garanties font l'objet de modèles complexes impliquant le jugement de plusieurs Directions Opérationnelles. L'évaluation de ces engagements par la Direction a conduit Dassault Aviation à comptabiliser des provisions pour garanties à hauteur de 839 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit en raison : • du niveau élevé de jugement requis pour leur détermination, • de la complexité de leur évaluation, • de leur montant significatif, • et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres si leurs estimations devaient varier.	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des risques à garantir ainsi que des procédures mises en place pour déterminer les coûts et les autres données servant de base à l'évaluation des provisions pour garantie. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles clés que nous avons estimé pertinents pour notre audit. En outre, nos travaux ont consisté à : • apprécier la pertinence de la méthodologie de provisionnement retenue par la Direction de Dassault Aviation et les jugements exercés par celle-ci, • apprécier, notamment par entretiens avec les Directions Opérationnelles concernées, le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garantie, • tester par sondage les données sources et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que l'exactitude des calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaires aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dassault Aviation par vos assemblées générales du 19 juin 1990 pour le cabinet Mazars et du 12 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la trente-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Edouard Demarcq	Erwan Candau